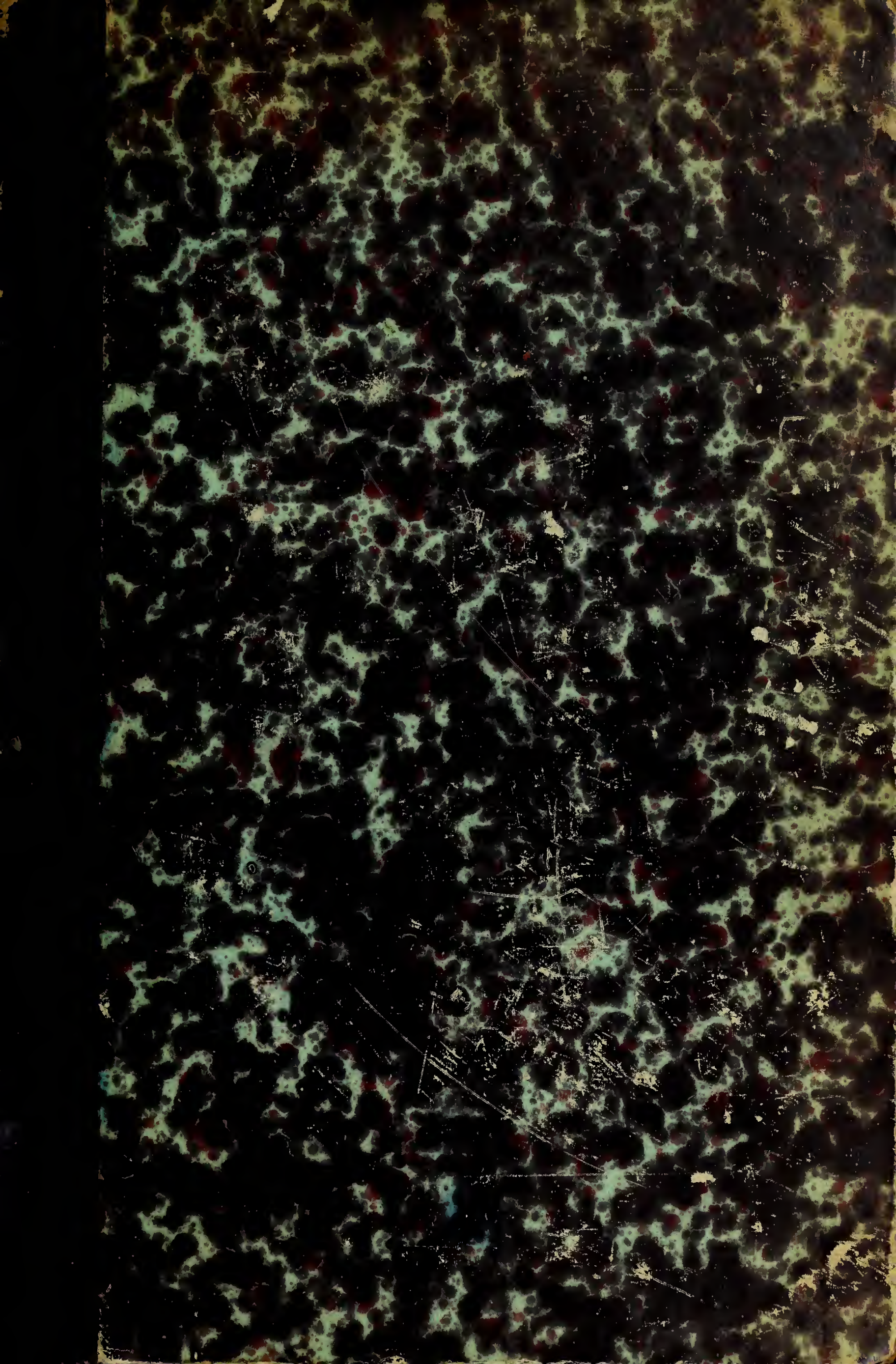

F. DE NOBELE
Libraire-Editeur
PARIS

64
T4

Arents p. 34

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

SUR

ANTOINE VAN DYCK

P. P. RUBENS

ET

AUTRES ARTISTES CONTEMPORAINS,

PUBLIÉS

d'après les pièces originales des archives royales d'Angleterre, des collections publiques et autres sources,

PAR

WILLIAM HOOKHAM CARPENTER;

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR

LOUIS HYMANS.

ANVERS,

IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN, ÉDITEUR.

1845.

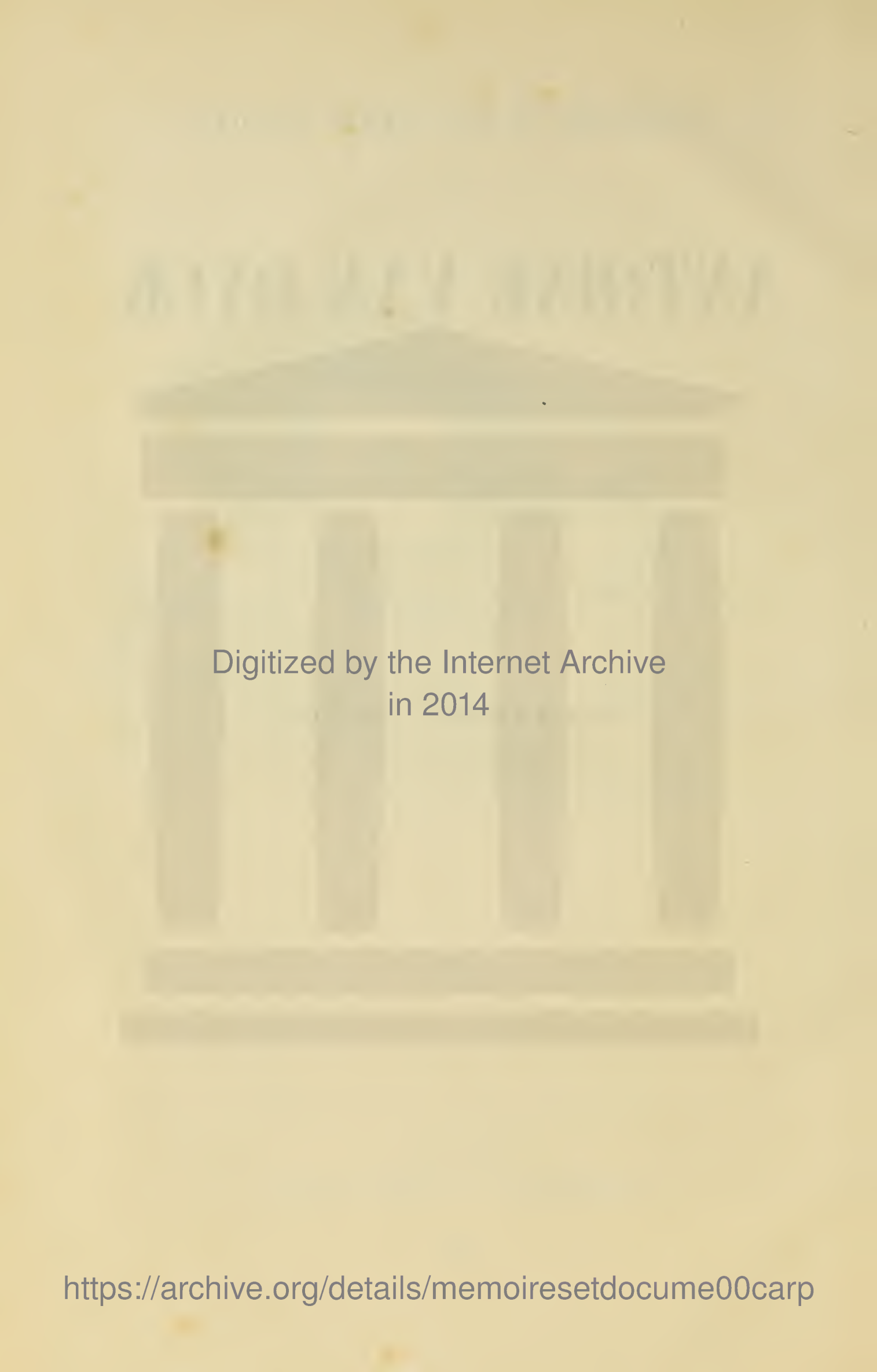
Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/memoiresetdocume00carp

A MONSIEUR

H. G. MOKE,

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ET A L'UNIVERSITÉ DE GAND,

HOMMAGE

D'AFFECTION ET DE RECONNAISSANCE

DU

TRADUCTEUR.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Les documents nouveaux que cet ouvrage renferme, non seulement sur Van Dyck, mais encore sur quelques autres grands peintres de l'école flamande, m'ont engagé à en entreprendre la traduction en français. A une époque où notre jeune école prend un essor si glorieux, l'intérêt qu'inspirent les anciens maîtres semble devenir plus vif et plus général. Sans attacher à mon travail aucune prétention littéraire, je me suis efforcé de traduire toujours avec exactitude le Mémoire du savant anglais, et les nombreuses pièces qu'il y a jointes, et comme cette traduction n'était pas sans quelque difficulté, j'ai besoin de demander qu'elle soit accueillie avec indulgence. J'ai presque toujours reproduit le texte original à côté de la version, pensant que rien ne pouvait suppléer complétement aux paroles mêmes de ces grands artistes dont on aime à retrouver jusqu'aux moindres expressions. J'ai aussi donné

plusieurs comptes originaux, parce qu'ils montrent de quelle manière Van Dyck était traité à la cour de Charles I^er^. Les nombreux ouvrages biographiques que l'on possède en français et en hollandais, sur les peintres flamands, m'ont paru rendre inutiles, les notices que j'aurais pu joindre au travail de l'auteur anglais ; je me suis donc abstenu de donner plus de détails sur la vie des artistes des Pays-Bas, qui ont travaillé en Angleterre, et dont il indique les œuvres.

Gand, 15 *juin* 1845. *L. H.*

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

L'intention du compilateur n'était d'abord que de publier un catalogue descriptif des eaux-fortes de Van Dyck, accompagné d'une courte esquisse de sa vie. Mais ayant dans ses recherches, trouvé de nombreux détails relatifs à des artistes contemporains du grand peintre, il a cru se rendre utile à ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art, en les insérant dans ce volume, espérant aussi qu'ils lui donneraient quelque valeur et quelque originalité.

Il s'empresse d'exprimer ses remerciements au très-honorable lord chambellan, le comte de Delawarr, pour la bienveillance qu'il a témoignée à son égard en obtenant de la Reine la permission de visiter les galeries que renferment les différents châteaux de la famille royale; au secrétaire du bureau des affaires intérieures, sir James Graham,

Bart., pour lui avoir accordé la liberté de parcourir et de copier les documents qui se trouvent aux Archives royales ; à sir William Martin pour lui avoir transmis les registres du Bureau de la Trésorerie ; à Son Excellence monsieur Sylvain Van de Weyer, ministre de Belgique, pour m'avoir affectueusement communiqué un exemplaire interfolié de Descamps, *Vie des Peintres flamands*, avec de nombreuses additions et corrections, me permettant d'en extraire tout ce qui pourrait m'être utile ; à W. H. Black, Esq., un des conservateurs des archives publiques, pour les utiles avis dont il m'a sans cesse aidé dans le cours de mes recherches, et enfin à Patrick Frazer Tytler, Esq., le célèbre historien écossais, pour de nombreux conseils donnés pendant que l'ouvrage était sous presse.

MÉMOIRE

SUR

ANTOINE VAN DYCK.

L'auteur du présent Mémoire a entrepris cette œuvre avec le ferme espoir de pouvoir recueillir à des sources originales et précises, beaucoup de nouveaux détails concernant la vie et les œuvres d'Antoine Van Dyck. Il s'était flatté d'être à même de plaire aux artistes et aux amateurs de l'art, en les familiarisant avec le caractère personnel du grand peintre et ses habitudes durant son séjour en Angleterre. Il doit cependant avouer qu'il a porté trop loin ses espérances, et que son attente n'a point été pleinement réalisée. Il y a quelques points qu'il ose prétendre avoir mieux constaté qu'aucun de ses prédécesseurs ; il a été à même d'ajouter quelques circonstances qui avaient échappé à leurs recherches ; d'autres, basées sur des documents qui n'étaient point à leur portée. *Vertue* et *Lord Orford* ont scruté avec tant de soin et de diligence tous les documents dont ils pouvaient tirer quelque

fruit; ils ont mis leurs résultats sous les yeux du public, avec tant d'exactitude et de clarté, que l'on trouve, dans ce volume, peu d'incidents importants de la vie de l'homme ou de l'artiste, qui n'aient point déjà été remarqués dans l'utile et intéressant ouvrage intitulé : *Anecdotes of Painting in England* (Anecdotes sur la peinture en Angleterre) ; ouvrage que tout le monde sait être composé par *Walpole* d'après les documents de *Vertue*. Tout en avouant donc, et en regrettant la faible quantité des détails ajoutés par lui au sujet, le compilateur a cependant l'opinion que son livre (dont l'objet est de fournir un catalogue complet des gravures de Van Dyck), pourrait être exposé à la critique, comme plus imparfait, s'il ne contenait une courte narration de la vie du grand peintre qui a tant de droits à la reconnaissance de la nation anglaise, pour avoir légué à la postérité, le souvenir vivant de tant de sages, de nobles, de brillants personnages de son époque; époque si intéressante et si belle dans les annales de notre pays.

Antoine Van Dyck [1] naquit à Anvers en 1599 d'une famille opulente. Selon quelques-uns, son père exerçait la profession de peintre sur verre; selon d'autres, la fabrication et le commerce de laines, avaient été la source première de sa fortune. Quant à sa mère, elle paraît avoir excellé dans l'art de la broderie, et les riches paysages, les gracieuses figures, nés de son aiguille, témoignent de son goût et de son talent. C'est elle qui apprit à son fils, dès sa plus tendre jeunesse, à apprécier les productions de cet art, qu'il devait cultiver avec tant de succès. Celui-ci montra de bonne

[1] Dans un ouvrage récemment imprimé à Amsterdam *(De levens en werken der Hollandsche en Vlaemsche kunstschilders, graveurs en bouwmeesters*, door J. Immerseel junr, 3 tomes Roy[l] 8°. Amsterdam 1842) il est constaté que Van Dyck était né le 22 mars 1599; il était fils de Van Dyck (François) par sa seconde femme, Marie Kupers ou Kuperis, et non par sa première Cornelia Kersboom, comme on l'avait dit jusqu'aujourd'hui.

heure une prédilection soutenue pour le dessin, et sa mère reconnaissant en lui un génie supérieur, l'aida de ses conseils, aussi longtemps qu'elle se crut capable de diriger ses études. Elle détermina ensuite son père à placer le jeune homme sous la tutelle de l'illustre Henri Van Balen qui, d'élève de Rubens, (d'après les avis duquel il était allé étudier les chefs-d'œuvres des grands maîtres italiens) était devenu un des peintres d'histoire les plus distingués de son pays. Mais le jeune Van Dyck, frappé de l'incontestable supériorité de Rubens, parvenu alors au comble de la gloire, porta son ambition jusqu'à désirer les leçons d'un homme que son génie avait placé si haut. Les parents favorisant avec sagesse, les vues élevées de leur fils, voulurent encore les étendre, et en l'année 1615, il eut le bonheur d'être admis dans l'atelier du grand maître.

Connaissant tous les avantages de sa position, stimulé par un amour ardent pour son art, par un zèle sans bornes, Van Dyck prêta l'attention la plus vive et la plus assidue aux préceptes du maître qui, sachant apprécier ces nobles efforts, ne négligea rien pour enrichir des fruits de sa propre expérience, les brillantes productions de son élève.

L'immense popularité de Rubens, lui fournissait des demandes nombreuses de copies de ses ouvrages ; aucune circonstance ne prouve mieux la haute opinion qu'il se formait des talents de Van Dyck, que l'emploi qu'il en faisait pour les dessins que le graveur devait imiter.

Il existe une anecdote curieuse, qui prouve la supériorité de Van Dyck sur ses compagnons, et la conscience qu'ils avaient de cette supériorité.

C'était l'habitude de Rubens, après les travaux du jour, de se promener à cheval par la campagne, pendant une ou deux heures.

Pendant son absence, ses élèves désireux de voir à quel ouvrage il s'était occupé, avaient la coutume d'obséder de leurs prières le vieux et fidèle gardien de l'atelier, pour qu'il leur permît l'entrée de l'appartement du maître. Il lui arrivait souvent de céder à leur demande. Un jour, dans leur précipitation, ils poussèrent contre la toile fraîchement peinte un d'entre eux, le jeune Diepenbeke, et effacèrent une importante partie du tableau. Ne sachant comment remédier au dégât, ils restaient plongés dans la consternation ; mais après quelques moments de délibération, il fut proposé par Jean Van Hoek, que Van Dyck essayât de restaurer la partie endommagée. Après quelque hésitation, le jeune peintre y consentit, et réussit à un tel point, que ses compagnons se flattèrent de l'espoir que leur faute resterait cachée. Mais l'œil exercé du maître reconnut bientôt l'œuvre d'une main étrangère [1], et lorsque un des élèves, eut sur sa demande, avoué ce qui s'était passé, Rubens oublia la faute commise devant l'ouvrage sublime de Van Dyck.

Quelques auteurs affirment que Rubens, ne pouvant se défendre de mêler d'une certaine jalousie, l'admiration que provoquait l'œuvre du jeune artiste, tâcha de le détourner de sa carrière de peintre d'histoire, pour ne lui laisser exercer que dans les portraits son talent supérieur. Une telle conduite est tout-à-fait indigne de cette grande âme de Rubens, de ce noble caractère qui ne refusa jamais ceux qui demandèrent son secours, et ne

[1] Descamps dans la vie de Van Dyck (*Vie des peintres Flamands etc.* 4 tomes 8°. Paris 1753-63, vol. 2 pp. 9-10) constate que cette accident arriva au tableau de la Descente de Croix, qui se trouve actuellement dans la cathédrale d'Anvers, et désigne le bras de la Madeleine, la gorge et le menton de la Vierge, comme les parties restaurées par Van Dyck. Mensaert, (*Le peintre amateur et curieux* 2 tom. 12-imo, Bruxelles 1763, 1re partie, p. 185), nous raconte qu'en visitant l'église de St-Augustin dans la même ville, on lui indiqua sur le tableau du maître-autel, la poitrine de St-Sébastien, comme l'œuvre du jeune artiste. — (Voir à la fin du volume, la réfutation de cette anecdote.)

cessa d'encourager par des paroles et des actions, tous ceux qui recherchaient son appui. Si donc il donna à Van Dyck un pareil conseil (ce qui n'est point complètement prouvé), c'est qu'il reconnaissait en lui les qualités nécessaires pour cette branche de son art, et dès lors c'était pour lui un devoir de l'en prévenir. Le résultat d'ailleurs prouva suffisamment l'exactitude des prévisions du maître, et Van Dyck en suivant ses avis, n'eut jamais lieu de douter de leur sincérité.

Aussitôt que Rubens vit les talents de son élève assez développés sous sa tutelle, pour qu'il pût tirer profit des chefs-d'œuvres des grands maîtres italiens, il lui fit sentir toute l'importance d'un voyage dans les contrées méridionales, se rappelant combien son propre génie avait été excité par les restes de l'art des Grecs et des Romains, et prévoyant tout l'effet que produirait leur vue sur l'âme noble et délicate du jeune Van Dyck; il espérait aussi que la vue des tableaux de l'école italienne, développerait en lui ce jugement artistique dont il lui avait déjà inculqué les principes.

Le dernier paragraphe de la lettre suivante, nous montre la haute estime dont jouissait Van Dyck près de ses compatriotes, même avant son voyage en Italie. Elle est adressée à ce zélé Mécène, le comte Thomas d'Arundel. L'auteur paraît avoir été un agent du noble Anglais; mais son nom n'est point parvenu jusqu'à nous. Elle est datée d'Anvers, le 17 juillet 1620.

Très-illustre comte et révéré patron,

Aussitôt à mon arrivée dans cette ville, j'ai présenté la lettre de Votre Seigneurie à messire Rubens, le peintre, qui l'a reçue avec des marques évidentes de satisfaction. Je vous donne sa réponse : « Quoique, dit-il, j'aie refusé d'exécuter les portraits de bien des princes, de bien des nobles citoyens, surtout du rang de Votre

Seigneurie, cependant de monsieur le comte je suis prêt à accepter l'honneur qu'il me fait en demandant mes services, le regardant comme un *évangéliste pour le monde de l'art*, et comme le grand protecteur de notre état » et après d'autres démonstrations aimables et polies, il s'occupa de faire des arrangements pour la séance du lendemain. Il a déjà esquissé le portrait de madame la comtesse, avec Robin son nain, son chien et son fou. L'esquisse demande cependant encore quelques légères corrections qu'il fera demain, et le jour suivant la comtesse quitte la ville, avec l'intention de passer la nuit à Bruxelles. Il arriva que lorsque Rubens voulut se mettre à l'œuvre, il ne put trouver dans le moment une toile assez grande pour contenir ses personnages. C'est pourquoi, ayant dessiné les têtes en détail, il ébaucha les bustes et les draperies sur le papier, et fit séparément le dessin du chien; mais il a fait préparer une toile de la grandeur requise, et copiera lui-même ce qu'il vient de faire, pour envoyer à Votre Seigneurie la copie et l'original [1]. Il a assuré à la comtesse qu'il ne peindra personne, si ce n'est sur votre recommandation. Van Dyck habite avec Rubens, et ses ouvrages commencent à être presque aussi estimés que ceux de son maître. C'est un jeune homme de vingt à vingt-deux ans; sa famille est regardée comme une des plus riches de

[1] Le tableau que Rubens exécuta d'après ces matériaux, se trouve maintenant à la galerie de Munich. Il en existe une petite gravure dans *la Galerie électorale de Dusseldorf*, folio, Basle, 1778, ainsi qu'une petite gravure par M. Jean Burnet insérée dans ses *Pratical Hints on Painting*. Dans ses commentaires sur ce tableau, il dit : « Un groupe de famille par Rubens : ceci est le tableau mentionné par Reynolds dans sa *Description de la galerie de Dusseldorf;* au-dessus de la porte, est le portrait en pied, d'une dame; elle a sa main sur la tête d'un chien; derrière elle un homme, un enfant (son fils) à ses côtés avec un faucon, et un nain derrière le chien. Ce tableau passe pour contenir les portraits de lord et lady Arundel, mais ne les renferme sans doute point. Les armoiries placées sur la draperie, ont pour soutien un lion et un unicorne, la jarretière comme devise. » Malgré ces remarques de sir Joshua, je crois que le portrait est celui de lord et lady Arundel, et que les armoiries sont exactes : (un lion et un cheval, l'écusson est rouge et blanc.)

cette ville; il sera donc difficile de le décider à quitter, surtout comme il doit remarquer quelle immense fortune Rubens est en train d'amasser [1]. »

Il n'y a point de doute que l'agent du comte d'Arundel n'ait communiqué à Van Dyck le désir du noble lord, de le voir passer en Angleterre, et l'on peut aisément s'imaginer combien une pareille proposition devait paraître flatteuse au jeune homme, surtout en ce qu'elle procédait d'un homme si bien connu par toute l'Europe comme le plus distingué protecteur des beaux-arts, et que Rubens avait cru digne du nom d'évangéliste du monde artistique. N'aurait-ce point en effet été étrange de la part de Van Dyck, de ne point accepter avec avidité un pareil patronage, quelque grande que put être pour lui l'importance de ce voyage en Italie, que Rubens lui avait si fréquemment conseillé.

On trouvera dans la partie ultérieure de cet ouvrage, un fragment d'une lettre adressée au comte d'Arundel, par sir Dudley Carleton, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, qui paraît avoir été employé par le comte à ses nombreux achats de tableaux. Il n'est point tout-à-fait improbable que celui-ci, connaissant sir Dudley pour l'ami et le correspondant de Rubens, lui ait communiqué son désir d'avoir Van Dyck à son service, et que Carleton sachant l'intention des États, d'envoyer à cette époque des commissaires en Angleterre, ait fait connaître l'occasion à Van Dyck, et lui ait conseillé de passer à Londres en se mêlant à leur suite.

[1] *Histoire et antiquités du château et de la ville d'Arundel, contenant les biographies de ses comtes depuis la conquête jusqu'à nos jours,* par le révérend M. A. Tierny, 2 vol., 8°, Londres 1834; vol. 2, pp. 489-490; l'original porte :

« Van Deick sta tuttavia con il Sigr. Rubens e viene le sue opere stimate pocho meno di quelle del suo maestro. E giovane di vintrun anno, con padre et madre in questa citta molto ricchi; di maniera che è difficile, che lui si parta de queste parti; tanto più che vede la fortuna nella quale è Rubens. »

Ce plan entrait peut-être mieux dans les vues de Van Dyck, Rubens étant alors absent, ayant été appelé par la reine Marie de Médicis à peindre les décorations du Luxembourg.

Félibien et d'autres biographes de Van Dyck, ont en effet constaté qu'il vint en Angleterre sans s'y établir, en 1632, qu'il exécuta quelques tableaux pendant son séjour, mais que n'y trouvant point de sympathie ni d'encouragement, il se rendit bientôt en France. On a longtemps entretenu des doutes sur ce point, car il semblait très-peu probable qu'un monarque aussi enthousiaste de l'art, si plein de goût et de délicatesse, aussi sain critique que Charles I^er^, eût refusé pour un moment à Van Dyck, la généreuse protection qu'il lui accorda plus tard, et l'année 1620 n'a jamais été considérée comme la date de son arrivée en Angleterre, ou comme antérieure à son voyage en Italie.

Le passage suivant, extrait des registres de l'Échiquier, en prouve cependant l'exactitude.

JOVIS XXVI OF FEBRUARY 1620—1

BY ORDER DATED XVI OF FEBRUARY 1620.

Anthony Van Dike in reward for service. — To Anthony Van Dike the sôme of one hundred pounds by way of reward for speciall service by him pformed for his Ma^tie^ without accompt imprest or other charge to be sett uppon him for the same or for anie part thereof.

Traduction.

JEUDI XXVI FÉVRIER 1620—1

PAR ORDRE DATÉ XVI DE FÉVRIER 1620.

Antoine Van Dyck, récompense de service. — A Antoine Van Dyck la somme de cent livres à titre de récompense pour un service particulier rendu par lui à Sa Majesté, sans quittance forcée ou autre charge à lui imposée pour ladite somme ou aucune de ses parties.

La date de cet ordre est si rapprochée de celle de l'arrivée des commissaires hollandais (janvier 1620-1), arrivée qui est ainsi mentionnée par sir John Finett « vinrent à Greenwich six commissionaires des États des Provinces Unies » qu'il y a fortement lieu de présumer que Van Dyck les a accompagnés.

Si cette somme de cent livres ne fut qu'une gratification volontaire, ou bien le paiement de tableaux exécutés par lui, on ne peut l'affirmer. Il existe dans la Galerie royale du château de Windsor, un portrait en pied de Jacques Ier, dont on a toujours cru que la tête était peinte par Van Dyck, d'après des matériaux à lui fournis par Charles Ier; cette supposition tire sans doute son origine, de l'idée que le grand peintre ne visita l'Angleterre qu'après la mort du roi Jacques. En comparant les différents portraits du comte d'Arundel peints par Van Dyck, on peut croire aisément, que l'un d'eux fut fait vers cette époque; il représente le comte couvert de son armure, et un bâton à la main. Ce tableau a été gravé par Hollar, et a été évidemment exécuté quatorze ou seize ans avant que le noble lord posât pour le sublime portrait placé autrefois dans la galerie d'Orléans, maintenant dans celle du duc de Sutherland.

Toutefois Van Dyck ne resta pas longtemps en Angleterre. Dans les registres du conseil privé, se trouve l'acte suivant, qui donne la date de son départ :

28 February 1620—1.

Lord Steward
Lord Chamberlien
Lord Arundel
R. Bp. Walton
Mr secr. Calvert
Mr of the Wards

A passe for Antonie Van Dyck gent his Maties servant to travaille for 8 monthes he havinge obtayned his Maties leave in that behalf. As was stignified by the E. of Arundel.

Traduction.

28 Février 1620—1.

Lord Steward
Lord Chamberlien
Lord Arundel
Mr l'évêque Walton
Mr le secr. Calvert
Le chambellan.

Un passeport pour messire Antoine Van Dyck, sujet de Sa Majesté, pour voyager durant huit mois, ayant obtenu la permission de Sa Majesté à cet effet. Ainsi est noté par le comte d'Arundel.

Il faut remarquer ici qu'il est désigné par l'épithète de « sujet de Sa Majesté » et aussi, que la permission ne dépasse point l'espace de huit mois. On peut conclure de là qu'il était chargé de quelque travail important, et qu'on l'attendait pour un jour fixé. L'influence de lord Arundel, eut pu lui procurer un emploi ou un titre à la cour de Jacques Ier, mais l'inimitié mutuelle, qui depuis longtemps existait entre le comte et le marquis de Buckingham, suffisait pour que le prince Charles n'accordât point son patronage au jeune peintre. Le prince était alors entièrement dominé par Buckingham, qui probablement favorisait Daniel Mytens, le portrait du ministre par ce dernier, se trouvant indiqué dans le catalogue de la galerie de Charles Ier, qui s'attacha Mytens comme peintre, aussitôt après son avènement au trône.

Lorsque Van Dyck sortit de l'atelier de Rubens, ils paraissent s'être quittés avec des démonstrations de la plus vive amitié; l'élève offrit au maître trois essais de son pinceau, couronnés du plus grand succès; c'était le portrait de son épouse, un Ecce Homo, et le Christ fait captif dans le jardin du mont des Oliviers, pendant la nuit. Ce dernier sujet fut, dit-on, estimé par Rubens à un si haut prix, qu'il lui assigna la place d'honneur dans le principal appartement de sa maison, et trouvait un plaisir toujours nouveau, à détailler aux nombreux visiteurs les qualités

de ce tableau, en échange duquel il fit présent à son élève, d'un des plus beaux chevaux de son écurie.

On ne sait point si cette amitié mutuelle entre Rubens et Van Dyck, existait avant ou après le départ de celui-ci pour l'Angleterre; mais il est certain que le changement de dessein du jeune homme par rapport à son voyage en Italie, ne diminua en rien l'intérêt que Rubens portait au bonheur de son élève, qui bientôt après son retour en Flandre, devint amoureux d'une jeune femme du village de Savelthem, près de Bruxelles, nommée Anne Van Ophem [1]. Une passion pour le beau sexe, paraît avoir prédominé en lui de tout temps; et dans cette occasion il bannit pour le moment de son esprit toute idée du voyage projeté dans les contrées méridionales. Son séjour à Savelthem doit avoir été d'assez longue durée, puisque sous l'influence des charmes d'Anne, il peignit selon son désir, dit-on, deux tableaux pour l'église de la paroisse. Le sujet de l'un était St.-Martin, patron de l'endroit, figuré à cheval, partageant son manteau avec un mendiant; il se représenta lui-même dans le personnage du saint, monté sur le cheval que lui avait donné Rubens. Celui-ci, quelque temps auparavant, avait traité le même sujet, et le tableau en question paraît avoir été semblable en tout à celui du maître. Michel, dans la *Vie de Rubens* [2], raconte une anecdote intéressante concernant cette œuvre de Van Dyck. Le curé et quelques autres autorités de la paroisse, crurent qu'il leur était permis de céder le tableau

[1] Mensaert en décrivant les tableaux du château de Tervure, pavillon du duc Charles de Lorraine, en mentionne un, qui serait indubitablement le portrait de la jeune femme nommée plus haut. « On y voit aussi le portrait d'Anne Van Savelthem, peint par M. A. Van Dyck; elle est représentée dans ce tableau entourée de plusieurs chiens de l'infante Isabelle, dont elle avait le soin. » — *Le Peintre amateur et Curieux*, 1re *partie, pp.* 160, 161.

[2] *Histoire de la vie de Rubens* par J. F. M. Michel. 8° Brux. 1771, p. 187.

pour une somme de 4000 florins à un M. Hoet de La Haye, à l'insu de son seigneur, le comte de Konigseck, et sans l'assentiment des habitants. Les villageois voyant que leur Saint avait été enlevé, et allait être emballé pour être envoyé à l'étranger, s'armèrent, et accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, munis de fourches et de toutes sortes d'ustensiles, entourèrent l'église, déterminés à empêcher le déplacement de leur tableau. Une partie d'entre eux courut à la poursuite de M. Hoet qui, pour se sauver, fut obligé de franchir la haie du jardin du presbytère, et de regagner à travers champs, la ville de Bruxelles. Le tableau resta dans l'église, et les habitants ayant violemment protesté contre son éloignement, il fut replacé au-dessus de l'autel.

Les habitants manifestèrent un tel enthousiasme pour leur St-Martin, lorsque les Français voulurent en 1806 enlever le tableau, qu'on n'osa point le déplacer avant qu'un renfort de troupes, fut venu de Bruxelles pour défendre les travailleurs. Le tableau resta exposé au Louvre jusqu'en 1815, époque où il fut rendu à ses premiers possesseurs. L'autre composition peinte par Van Dyck à Savelthem, était une Sainte Famille, dans laquelle il introduisit les portraits de sa maîtresse et de ses parents. Mensaert prétend que cette toile fut détruite pendant la guerre de Flandre, par les fourrageurs de l'armée, qui en firent des sacs pour y charger leurs grains [1].

Rubens ne put se défendre d'une certaine inquiétude, lorsqu'il apprit cette interruption inattendue des études de son élève, et il mit immédiatement tous les moyens à exécution pour l'éloigner du théâtre de sa passion. Heureusement ses exhortations et ses

[1] *Le peintre amateur et curieux*, 1re partie, p. 195.

remontrances prévalurent. Van Dyck ouvrit enfin les yeux sur sa folie, et prenant aussitôt congé de sa maîtresse, il se mit en route pour l'Italie.

Le coloris brillant quoique harmonieux de Rubens, peut être attribué à son admiration pour l'école vénitienne, et à ses efforts pour parvenir à l'atteindre ; il n'est donc point étonnant, que Van Dyck accoutumé à ce genre de peinture, ait tourné tout d'abord ses pas vers les murs de Venise. Il ne s'occupa dans cette ville que de l'étude et de l'analyse des principes, d'après lesquels Gorgione, le Titien, et les autres grands maîtres de cette belle école, exécutèrent les chefs-d'œuvres qui leur valurent une réputation immortelle : son enthousiasme pour eux, lui fit faire de nombreuses et exactes copies de leurs ouvrages. Il resta à Venise, jusqu'à ce que le mauvais état de ses finances le forca de se rendre à Gênes.

C'était des nobles et opulents habitants de cette cité que Rubens avait, treize ans auparavant, reçu un si brillant accueil, et le souvenir de son talent et de son caractère les avait favorablement disposés envers son élève qui, par son élégance naturelle, et la distinction de ses manières, gagna bientôt leur affection. Le talent supérieur de Van Dyck comme peintre de portraits, allant toujours en grandissant, les Spinola, les Raggi, les Brignoli, les Pallavicino et les Balbi, s'empressèrent de le mettre à contribution, et aujourd'hui encore, on peut trouver dans leurs palais [1], un grand nombre de productions de son génie. Bellori nomme quelques-uns des plus importants tableaux exécutés pour eux ; entre autres les portraits

[1] Beaucoup de notices intéressantes, quoique courtes, sur les tableaux de Van Dyck, qui sont encore à Gênes, pourront être trouvées dans les lettres de *sir David Wilkie*. Voir le 2e volume de la *Vie d'Allan Cunningham*, par sir D. Wilkie, pp. 420, 421, 448, 449, 494 et 495.

équestres de Giulio Brignole et Gio Paolo Balbi ; celui du doge Pallavicino dans son costume d'ambassadeur auprès du Saint Père; Spinola couvert de son armure d'acier poli, tenant de la main droite un bâton, et la gauche appuyée sur le pommeau de son épée ; et enfin le portrait d'un jeune homme de la famille impériale, tableau acheté par Christine de Suéde, et qui était exposé à Rome lors du séjour de Bellori dans cette ville.

Après avoir résidé quelque temps à Gênes, Van Dyck résolut d'aller visiter Rome, la glorieuse métropole de son art, la cité de Michel-Ange et de Raphaël. Il y habita le palais du cardinal Bentivoglio qui, ayant été nonce du Saint Père en Flandre, avait conservé pour les Flamands un attachement tout particulier. Il commanda à Van Dyck un tableau sur un sujet de la Passion, ainsi que son portrait en pied. Celui-ci, exposé aujourd'hui à la galerie de Florence, a toujours été regardé comme un des chefs-d'œuvre de notre artiste ; il prouve à un haut degré le résultat de ses études à Venise, où Bellori nous dit que « *intinse il suo pennello nè buoni colori venetiani.* » C'est aussi vers la même époque qu'il exécuta deux portraits en pied, placés aujourd'hui à Petworth, ceux de sir Robert Shirley et de son épouse; ils sont en costume oriental [1], sir Robert étant alors envoyé du roi de Perse, le shah Abbas, près du pape Grégoire XV, pour lui demander du secours contre les Turcs. Il existe en ce moment dans le palais

[1] Fuller dans son ouvrage intitulé *Worthies of England,* (célébrités de l'Angleterre), en parlant de sir Robert Shirley, dit : « Ces actions lui attirèrent l'envie des seigneurs perses, et l'affection des dames, parmi lesquelles il y eut une qui (connue pour parente du grand Sophi), l'épousa après quelque opposition. Elle avait plus d'*ébène* que d'*ivoire* dans sa constitution; était assez aimable et pleine de *vaillance,* qualité très-estimée pour son sexe, dans ces contrées. Il vint avec elle en Angleterre, et y demeura plusieurs années. Il affectait de paraître dans un costume étranger, et comme si ses habits faisaient partie de ses membres, il ne se regardait jamais comme bien, s'il n'avait sur lui quelque fragment du costume persan. »

pontifical sur le mont Cavallo, deux tableaux d'histoire par Van Dyck, l'Ascension et l'Adoration des Mages, compositions que le pape lui avait probablement commandées. On peut aussi trouver beaucoup de ses ouvrages dans les palais Braschi, Colonna, Corsini et autres à Rome; tous ont probablement été exécutés pendant son séjour dans cette ville, séjour que Soprani prétend avoir été de deux ans [1]. La cause de son départ de Rome fut, à ce qu'on dit, le dégoût que lui inspira la conduite des artistes flamands à son égard. Il les avait trouvés pour la plupart flânant par la cité, et à son arrivée, il s'était laissé volontiers introduire dans leur société; mais lorsqu'il les vit tous adonnés à l'inaction et à l'intempérance, il cessa de fréquenter leurs réunions, jugeant avec sagesse qu'un tel genre de vie était tout-à-fait incompatible avec les études que demandait son art. L'absence de Van Dyck de leur société irrita à un très-haut point ses prétendus amis; comme il déployait un grand luxe dans sa maison et dans sa toilette ils prirent sa froideur pour de l'orgueil et de la présomption. Dès lors il ne cherchèrent qu'à déprécier ses ouvrages, prétendant que le dessin en était inexact, et le coloris sans vigueur. Il est à regretter qu'il n'eut point assez de force de caractère pour soutenir les attaques de ces ennemis de sa gloire, et qu'il se laissa tellement impressioner par leur accusations, qu'il quitta la cité, et retourna à Gênes.

Après avoir séjourné encore quelque temps dans cette ville, Van Dyck passa en Sicile accompagné du chevalier Vani. A Palerme il fit le portrait du vice-roi, Philibert de Savoie, ainsi que celui de Soffonisba Angosciola, femme célèbre par son talent comme peintre, malgré sa vieillesse et sa cécité. Dans l'intéressante histoire de

[1] *Vite de Pittori*, 4 tom., Genève, 1674, p. 305.

sa vie, écrite par Soprani [1], il est dit que Van Dyck s'estima heureux d'avoir pu jouir de sa conversation, et qu'il dut avouer avoir reçu plus d'éclaircissements sur son art, d'une femme aveugle, qu'il n'en avait pu tirer des œuvres des plus grands peintres [2]. Son séjour en Sicile, fut du reste d'assez courte durée; car la peste y ayant éclaté, et le vice-roi lui-même étant du nombre des victimes, Van Dyck se hâta de quitter le pays. Il venait de commencer pour la chapelle de la confrérie du Rosaire, un grand tableau qu'il emporta avec lui à Gênes, où il l'acheva, et le renvoya en Sicile.

Dans le cours de ses voyages, il rencontra la comtesse d'Arundel, qui faisait alors avec ses deux fils, une tournée en Italie; il les accompagna jusqu'à Turin, et fut traité avec les plus grands égards par la noble anglaise, qui lui fit les instances les plus pressantes pour le décider à l'accompagner dans sa patrie. Il refusa respectueusement sa demande, et retourna à Gênes [3], pour y retrouver, dit-on, son ami et compatriote Cornelius De Wael, chez lequel il avait toujours reçu la plus généreuse hospitalité. Mais une cause plus probable de son fréquent retour dans cette ville, fut la bienveillance et la générosité des nobles Gênois, qui furent pour lui une abondante source de richesses.

On ne sait que très-imparfaitement ce qu'il fit pendant son séjour à Florence, où l'on ne trouve qu'un nombre très-restreint de toiles peintes par lui. On peut en quelque sorte s'expliquer ce point par cette circonstance que Justus Suttermans, artiste flamand d'un talent très-distingué dans les portraits, était attaché

[1] *Vite de Pittori*, p. 310.

[2] Walpole cite le duc de Devonshire comme possédant un album de Van Dyck, dans lequel se trouve un dessin de Soffonisba Angosciola. *(Anecdotes of Painting in England*, 5 vol. 12-mo. London 1786, vol. II, p. 159).

[3] Soprani, p. 305.

alors comme peintre à la cour de Toscane. Ses tableaux sont regardés comme à peine inférieurs à ceux de Van Dyck qui, étant de ses amis, fit de lui un superbe portrait. On trouve encore quelques ouvrages de Van Dyck à Turin, à Milan et à Brescia ; dans la cathédrale de Fano, il existe un portrait peint sur pierre, faisant partie d'un monument érigé à la famille Raynalducci.

Après avoir passé cinq ans en Italie, Van Dyck retourna à Anvers, vers la fin de 1626. Il était naturel que le bruit de sa gloire fût parvenu jusqu'à sa ville natale, et qu'on attendît avec impatience son arrivée. Enfant de la cité, il avait quitté l'atelier de Rubens, avec le présage du plus brillant avenir. Que ne pouvait-on donc attendre de l'influence d'un long séjour dans la patrie de l'art, sur un génie si supérieur? Heureusement ses productions furent de nature à réaliser les espérances qu'on avait conçues. Ses compatriotes ne le laissèrent point dans l'inaction et on ne cessa d'employer son pinceau pour décorer les monuments de sa ville natale. Sa première grande composition fut pour le maître-autel de l'église des Augustins. L'ensemble de ce tableau est majestueux et imposant ; il représente St-Augustin en extase, soutenu par deux anges, les yeux dirigés vers le Sauveur, porté lui-même sur un groupe de nuages et entouré de chérubins, qui offrent une foule d'emblêmes différents. L'effet du tableau fut malheureusement détruit par la confrérie qui voulut que la robe claire du saint (qui, ainsi que l'avait prouvé le peintre, formait le centre de la masse lumineuse du tableau) fut remplacée par un vêtement d'une couleur plus sombre. Reynolds dit : « Ce tableau quoique jouissant d'une grande célébrité, a trompé en grande partie mon attente. — Il ne fait point d'effet, à cause du manque d'une grande masse de lumière; les deux anges forment deux masses d'égale

grandeur [1]. » On peut se former une meilleure idée de l'intention du peintre d'après une belle esquisse en grisaille, en possession de lord Methuen, ou d'après une gravure de P. De Jode, qu'en voyant le tableau original, parce que dans le dessin et la gravure que nous citons, la robe du saint a conservé la couleur claire qu'elle avait d'abord sur le tableau.

Quelque fâcheuse que fût déjà cette intervention, le traitement qu'infligèrent au peintre les chanoines de l'église collégiale de Courtrai, fut bien plus affligeant encore. On lui avait commandé pour le maître-autel, une grande toile, qui devait être exécutée à Anvers : le sujet était l'Erection de la Croix. A cette époque, il dirigeait tous ses efforts vers l'établissement de sa réputation dans sa patrie, et il avait résolu de mettre tout en œuvre pour rendre ce tableau supérieur à tout ce qu'il avait fait jusqu'alors. Il ressentait d'autant plus d'inquiétude sur ce point, que déjà beaucoup de ses contemporains, bien au-dessous de lui, avait cherché à rabaisser la valeur de ses ouvrages. Aussi, dès que le tableau fut achevé, il se rendit lui-même à Courtrai pour en surveiller le placement. A son arrivée, les chanoines désirèrent le voir déballé, et soumis à leur critique; le peintre les pria d'attendre jusqu'au lendemain, afin qu'ils pussent voir alors le tableau placé convenablement. Mais non; ils insistèrent pour le faire dérouler, et grand fut le désappointement de Van Dyck, en les voyant porter leurs regards de lui à la toile, de la toile à lui, avec une expression évidente de dédain et de mépris. Ses compatriotes avaient montré de l'ignorance; les chanoines de Courtrai allaient jusqu'à l'insolence. Ils s'écrièrent que la contenance du Sauveur

[1] *A Journey to Flanders and Holland. (Voyage en Flandre et en Hollande).* OEuvres de sir Joshua Reynolds, 3 vol. 8°, Londres 1809, vol. II, p. 315.

était tout-à-fait dépourvue de dignité, qu'il ressemblait à un porte-faix, que toutes les figures faisaient l'effet de masques, et enfin, prétendant que le peintre n'était qu'un barbouilleur, ils lui tournèrent le dos et partirent. On lui permit cependant de placer le tableau sur l'autel, et après son érection, il se rendit chez plusieurs d'entre les chanoines, demandant à chacun d'eux de lui faire la faveur d'aller le contempler ; cette modeste prière ne valut à Van Dyck que plus d'outrages ; et il fut plusieurs jours dans la ville, sans pouvoir obtenir de paiement. Il reçut à la fin son salaire; mais on le lui remit de si mauvaise grâce, qu'il partit plus mortifié et plus abattu qu'auparavant. [1]

A son retour à Anvers, il résolut de tenir cette affaire cachée; mais des circonstances imprévues, vinrent bientôt la publier. Quelques personnes d'un goût reconnu, en visitant la ville de Courtrai, virent le tableau, et le comblèrent d'éloges; beaucoup d'artistes et de connaisseurs allèrent le contempler, et affirmèrent que c'était une œuvre extraordinaire, pour un homme encore si jeune. Maintenant les rôles changèrent; les arrogants censeurs furent forcés de joindre leurs éloges à ceux des spectateurs; on leur reprocha mêmes les insultes dont ils avaient chargé notre sensible artiste; et pour réparer leur faute, ils furent obligés de lui commander deux nouveaux tableaux pour leur église. Mais Van Dyck ne put oublier de si tôt la conduite qu'ils avaient tenue, et en réponse à leur demande, il fit dire qu'il y avait déjà assez de barbouilleurs à Courtrai sans qu'il fallut en appeler d'autres d'Anvers.

Nous trouvons encore deux importantes compositions de Van Dyck, l'une dans l'église de St-Michel à Gand, l'autre dans celle

[1] Voir à la fin du volume la réfutation de cette anecdote.

des Récollets à Malines. Le sujet de la première est tirée de la passion de notre Seigneur, et selon Reynolds, de fréquentes restaurations en ont presque effacé la couleur. Cependant à en juger d'après la partie conservée, cette toile fut un de ses meilleurs ouvrages. L'autre représente le Christ entre les deux larrons. Sir Joshua en fait ainsi l'éloge : « Ce tableau peut en général être considéré comme un des plus beaux qui existent, et donne la plus haute idée des talents de Van Dyck ; il prouve que l'artiste avait un génie réel pour la peinture historique, dont malheureusement il fut détourné par son habileté dans les portraits. [1] » Il nous reste à citer une autre œuvre du plus grand mérite, malheureusement détruite pendant le bombardement de Bruxelles en l'année 1695; elle avait pour sujet une convocation des magistrats de la cité, et contenait vingt-trois portraits.

Houbraken donne des détails amusants, sur une visite rendue par Van Dyck à Frank Hals, peintre à Haarlem. Il y était déjà plusieurs fois retourné, dans l'intention de faire la connaissance de cet artiste, dont il admirait beaucoup les portraits. On pouvait rarement trouver Hals ailleurs qu'au cabaret ; cependant, lorsque Van Dyck lui eut fait dire qu'un étranger attendait qu'il vint faire son portrait, le peintre apparut, et apprenant qu'il n'avait que deux heures pour exécuter le tableau, il saisit sa palette et ses pinceaux, la première toile qui tomba sous sa main, commença et acheva la commande dans l'espace de temps indiqué. Le visiteur manifesta sa satisfaction, observant en même temps que faire des portraits lui paraissait une besogne très-facile, et qu'il voudrait bien, s'il lui était permis, essayer à quoi il parviendrait lui-même.

[1] *Voyage en Flandre et en Hollande.* (OEuvres de Reynolds, vol. II, pp. 273, 274).

Il pria donc le peintre étonné, de lui céder la place qu'il venait de quitter ; Hals comprit bientôt qu'il avait devant lui, un homme très-expérimenté dans l'usage des instruments dont il se servait en ce moment ; mais grande fut sa surprise lorsqu'il vit ce que venait de faire l'étranger ; il se jeta à son cou, en s'écriant : « Vous êtes Van Dyck; il n'y a que lui qui puisse égaler ce que vous venez de faire. »

Van Dyck résida en Flandre jusqu'à environ cinq ans après son retour d'Italie; il s'y livra à un travail constant et assidu, s'il faut en juger d'après les tableaux qu'il exécuta pour les églises et les autres monuments publics de son pays. Descamps en cite plus de trente achevés pendant un temps si restreint. Indépendamment de ceux-ci, il produisit un grand nombre de ses meilleurs portraits, tels que ceux de l'archiduchesse Isabelle, du cardinal Infanta, de la reine-mère de France et de son fils Gaston, duc d'Orléans, qui tous deux à cette époque avaient cherché un asile à Bruxelles ; les portraits équestres du prince Thomas, du duc d'Aremberg, du duc d'Alva, d'Antoine Triest, évêque de Gand, de l'abbé Scaglia, et encore une bien plus grande quantité de superbes dessins en grisaille, formant cette série de portraits des plus grands hommes de son époque, tels que guerriers, poètes, historiens, etc., qui fut gravée et publiée par Marten Van den Enden. On peut trouver dans cette collection, beaucoup de vues contenant les portraits des plus grands généraux qui entrèrent en campagne, au commencement de la guerre de trente ans ; Gustave-Adolphe, l'empereur Ferdinand, Wallenstein, Tilly, Papenheim, et d'autres, de telle manière que Van Dyck doit avoir visité le théâtre de la guerre pour avoir su tracer quelques-unes de ces esquisses.

Une circonstance très-propice pour notre artiste, à cette époque, fut l'absence de Rubens, qui remplissait alors une mission diplomatique, près des cours d'Espagne et d'Angleterre. Il y avait été envoyé par l'infante Isabelle, dont l'époux, l'archiduc Albert, avait peu de temps avant sa mort, désigné le grand peintre comme un homme à la sagacité et à la probité duquel elle pouvait se fier dans un moment de péril.

Vers cette époque, Van Dyck fut invité par Frédéric de Nassau, prince d'Orange, à venir passer quelque temps en Hollande. Il y fit les portraits du prince, de la princesse et de leur famille, ainsi que ceux d'un grand nombre de personnages, résidant à la Haye, distingués par leur rang et leur influence. De Piles assure aussi qu'à peu de temps de là, il visita Paris, sur la demande du cardinal de Richelieu.

Descamps avance un fait étrange, que nous n'indiquons ici que pour en montrer l'injustice et la fausseté. Il affirme que Rubens offrit à Van Dyck, la main de l'aînée de ses filles, que celui-ci refusa sous prétexte d'un second voyage en Italie; mais qu'il n'écarta en réalité la proposition qu'à cause d'un amour insensé qu'il ressentait pour la mère. Or Rubens n'eut point de fille de sa première femme, Isabelle Brant, et celle-ci mourut l'année même que Van Dyck revint d'Italie.

Les circonstances qui amenèrent le départ de Van Dyck pour l'Angleterre, sont malheureusement entourées jusqu'aujourd'hui, d'une grande obscurité. D'après Félibien, Charles I^{er} pria sir Kenelm Digby qui avait connu notre artiste en Flandre, de l'inviter à passer à Londres ; mais Bellori dont le récit sur le séjour de Van Dyck en Angleterre, est complet et digne de foi, déclare positivement que ce fut lord Arundel, qui le premier

parla d'Antoine à Charles Ier [1], et il invoque à l'appui de son assertion, les paroles mêmes de sir Kenelm Digby, ayant rencontré ce seigneur à Rome lorsqu'il y était ministre de la reine Henriette, près du pape Urbain VIII [2].

Walpole dans son ouvrage intitulé : *Life of Mrs Beale,* (Vie de madame Beale), cite le passage suivant, extrait d'un journal rédigé par le mari de cette dame, dans lequel il est dit que le roi forma le projet d'inviter Van Dyck à visiter l'Angleterre, après avoir vu le portrait qu'il avait fait de Nicolas Lanière.

« M. Lely, contemplant le portrait de mon évêque par Van Dyck, je lui demandai comment il était possible que ce peintre put trouver le temps pour achever en un jour, une tête si détaillée et portée à un si haut degré de perfection. — Je crois même, répondit-il, qu'il l'a recommencée quatorze fois. Il me parla alors du portrait de M. Nicolas Lanière par Van Dyck, portrait pour lequel, d'après ce que m'a dit M. Lanière lui-même, ajouta-t-il, celui-ci posa sept jours entiers du matin au soir, ne se levant que pour prendre son repas. Quoique M. Lanière eut posé si longtemps pour son portrait, il ne lui fut permis de le voir que lorsque l'artiste l'eut complètement achevé selon son désir. Ce fut là le tableau qui fut montré à Charles Ier, et qui donna lieu au voyage de Van Dyck en Angleterre [3] ».

[1] « E perche il conte de Arondel signore studiosissimo delle belle arti del disegno haveva introdotto il Van Dyck alla gratia del Rè, et era stato promotore della sua venuta in Inghilterra, etc. »

[2] « Questo cavaliere nel Pontificato di Urbano Ottavo dimorando in Roma, residente della Regina d'Inghelterra, mi diede contezza di quanto avvenne al Van Dyck, dopo l'andata sua alla corte di Londra. »

[3] *Anecdotes of Painting in England,* vol. III, p. 125 et 126. Dans l'article *Mary Beale,* Walpole dit : « L'histoire la plus complète de sa vie et de ses œuvres fut racontée par son propre époux, qui mettait journellement sur papier tout ce qui avait rapport à lui-même, et aux tableaux de sa femme. » Le passage cité plus haut est tiré de son journal.

Le portrait dont on parle ici, est évidemment celui que nous trouvons cité dans le catalogue de la collection du roi Charles, fait par Abraham Vanderdort, lorsqu'on transporta les tableaux de St-James à Whitehall; le MS. original se trouve maintenant au Musée Britannique (MSS. Harl. 4718) ; le tableau y est ainsi décrit :

Exécuté par messire Antoine Van Dike, outre-mer. — 34. Item : un portrait de Nicolas Lanière, maître de chapelle de Sa Majesté — en profil dans un cadre ciselé et doré [1].

L'acte suivant, extrait du livre des comptes de la trésorerie, prouve que le roi possédait un tableau d'histoire par Van Dyck, fait au commencement de 1630, deux ans avant son arrivée en Angleterre :

23 MARCH 1629-30.

BY ORDER DATED 23 MARCH 1629.

Endymion Porter Esq. for a picture bought of him. — To Endymion Porter Esq., one of the grooms of his Majesties Bedchamber the sôme of 78 l. for one picture of the storie of Reynaldo et Armida bought by him of Mons. Van Dick of Antwerpe and delivered to his Ma^ties^ without accompt as per letter of privy Seal 20 march 1629.

[1] Lors de la dispersion de la galerie royale, ce tableau fut acheté par Lanière lui-même; car dans un autre manuscrit du Musée britannique, MMS. Harley 4898, intitulé : *Inventaire du garde meuble, joyaux, argenterie, etc., ayant appartenu au feu roi,* vendu par ordre du Conseil d'État, dans les différents châteaux et palais suivants : de Londres, Somersett-House, Whitehall, Greenwich, Wimbleton, Oatlands, Windsor, Hampton Court, Richmond, Lion House, St-James et plusieurs autres placés avec les divers contrats fait par les acheteurs, pour les effets cités plus haut, etc., depuis l'année 1649 à 1652, — nous trouvons à la page 150, parmi les tableaux de Whitehall, « n° 27, un portrait de Nicolas Lanière par Van Dike, 10 livres. Vendu à Nic. Laneer, le 2 novembre 1649, pour 10 livres. » Ce tableau était à l'époque de Walpole, en possession du lord chancelier Henley, mais appartient maintenant au marquis de Westminster.

Bellori parle d'un autre portrait de Lanière, peint par Van Dyck en Angleterre : « E perche frà gli altri altri nobile ingegni di quella corte vi si trovava Nicolò Laniere Pittore, e musico, lo ritrasse in sembianza de Davide che suona l'arpa avanti Saule. »

Traduction.

23 mars 1629—30.

Par ordre daté du 23 mars 1629.

M. Endymion Porter, pour un tableau à lui acheté [1].

A Endymion Porter, un des gentilshommes de la chambre du roi, la somme de 78 livres, pour un tableau représentant Armide et Reynaud, acheté par lui à monsieur Van Dick d'Anvers, et délivré à Sa Majesté, sans autre quittance qu'une lettre sous sceau privé, 20 mars 1629.

Dans ses recherches aux archives de la reine, l'auteur a découvert la lettre autographe suivante, écrite par Van Dyck en espagnol. Elle ne porte point d'adresse, mais la date, la somme payée pour le tableau, et cette circonstance, que la lettre a été trouvée dans un paquet de papiers, portant l'étiquette : « Papiers de M. Endymion Porter » prouve en quelque sorte qu'elle était écrite par le peintre à ce gentilhomme, et qu'elle avait rapport au tableau dont nous parlons. En voici la traduction : [2]

« Monsieur,

» Le tableau que vous m'avez commandé pour Sa Majesté est achevé, et selon votre désir, je l'ai remis entre les mains de

[1] Antoine Wood dit d'Endymion Porter. « C'était un grand homme, aimé par deux rois, par Jacques Ier pour son esprit vif et pénétrant, par Charles Ier (qu'il servit comme il a servi son père), pour son érudition, sa manière de s'exprimer, sa douceur, sa haute expérience, ses voyages et son habileté à parler diverses langues. Il accompagna Charles encore prince de Galles en Espagne, et fut ensuite nommé un des gentilshommes de la chambre; il était colonel du 7me régiment d'infanterie, et si ouvertement opposé au parlement, que jamais il ne reçut la moindre indemnité. Walpole le cite comme le favori de Marguerite Lemon, maîtresse de Van Dyck. Celui-ci fit pour lui un portrait de famille, contenant sa femme et ses enfants, que l'on trouve indiqué dans le catalogue imprimé de la collection de sir Peter Lely; il fut vendu au duc de Buckingham, et appartient maintenant à un des descendants de M. Porter, le vicomte Strangford. » — Le tableau de Reynaud et Armide, est cité dans *l'inventaire* comme « un épisode tiré de l'Arioste, par Van Dyck, vendu le 27 octobre 1649, pour 80 livres sterling. »

[2] « Mi Senor,

« La pintura que V. S. mi la ordenado por Su Magd yo la hecho y porsu orden l entrégado

M. Pery, c'est pourquoi je vous prie, qu'à l'arrivée du dit tableau, vous veuillez avoir la bonté d'en prendre soin, et d'y ajouter ce qui pourrait y manquer.

» Le dit M. Pery m'a payé 300 patacons, qui font 72 livres sterlings. Je termine ici ma lettre, me réservant le plaisir de vous rendre service, à la première occasion.

» Tout en vous priant de m'apprendre le plus tôt possible la réception de la présente, ainsi que celle du tableau, je prie le Seigneur qu'il vous protège pendant de longues et nombreuses années. C'est là mon sincère désir.

» Anvers, ce 5 décembre 1629.

» En vous baisant les mains, je reste

» Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

» Antoine Van Dyck. »

Le lecteur verra, en s'en rapportant au catalogue imprimé de la collection de Charles I^er^ [1], que beaucoup des tableaux qui y sont indiqués, furent offerts à Sa Majesté par des hommes de sa cour, qui, connaissant l'extrême amour du prince pour les productions de l'art, étaient assurées d'avance, que leurs offres seraient reçues avec empressement. Les pièces qui composent le n° II de l'appendice, consistent dans une correspondance relative à un présent fait

in manos proprios del Senor Pery. Assi suplico llegando la dicha pintura sea servida proteguerla y cobrir lo que pue de faltar en ella.

» Dicho Pery me ne ha pagado 300 patacones que hazen 72 libras sterlines. Y Con este hagho fin quedando obligado de servirla un todas occasiones que soffrescieren en sû servicio.

» Supplicandola se sirva avisarme con el primiero del recivo desta y de la dicha pintura. No digo mas sino que ruego a N^re^ Senor que guarde a V. S. largos y muchos anos come yo desseo. De Amberes a 5 de deziémbre 1629.

» De V. S. aquien yo beso las manos

» Umilde y muy affecionado Creado

» Antonio Van Dyck. »

[1] Un volume in-quarto imprimé par les soins de Vertue d'après un manuscrit du Musée d'Ashmol, à Oxford, en 1757.

au roi d'un tableau de Van Dyck, envoyé par sir Balthazar Gerbier, ministre de Charles Ier près de l'infante Isabelle, à Bruxelles, au lord-trésorier Weston [1]. L'intention de Van Dyck de visiter l'Angleterre, est manifestée dans ces lettres; mais l'auteur n'a réussi à découvrir aucun document constatant d'une manière précise que ce fut sur l'invitation du roi qu'il se rendit dans le pays.

Ce n'est que vers cette époque que l'ancien protecteur de Van Dyck, lord Arundel, gagna une influence marquante à la cour de Charles Ier. Il avait encouru la colère de son souverain, peu de temps après son avènement au trône, à cause du mariage de son fils ainé, lord Maltravers, avec lady Elisabeth Stuart, fille d'Esme, duc de Lenox. Cette alliance détruisait l'union projetée par la famille royale entre cette dame et lord Lorne, fils du comte d'Argyle, et il est presque certain que la haine du favori envers Arundel, eut une grande part à la froideur et à la sévérité que montra le roi à l'égard d'un seigneur, dont les goûts et les intentions étaient d'ailleurs tout-à-fait propres à gagner l'amitié et la confiance du monarque.

La mort du duc, qui eut lieu en août 1628, écarta le seul obstacle qui s'opposât à l'avancement de lord Arundel, et il parvint bientôt dans la cour de Charles, à la dignité à laquelle son rang et ses talents avaient droit de prétendre.

Van Dyck arriva en Angleterre, vers la fin de mars ou au commencement d'avril 1632, et reçut à Londres un accueil des plus flatteurs de la part du roi. Il fut tout d'abord logé dans

[1] Parmi les diverses notes qui se trouvent vers la fin de ce volume, on trouvera l'indication d'un contrat d'après lequel ce gentilhomme employa le sculpteur Le Sueur pour l'exécution d'une grande statue équestre en bronze, de Charles Ier. Il existe un beau portrait (demi-longueur) par Van Dyck, de lord Weston (créé ensuite comte d'Arundel), dans la collection du comte de Verulam à Gorhambury.

la maison d'Edouard Norgate [1], protégé du comte d'Arundel, et ses dépenses furent portées en compte à la couronne, ce que constate un acte sous seing privé [2], daté du 21 mai 1632.

La sollicitude du roi, pour lui trouver une résidence convenable, est prouvée par une pièce qui se trouve aux archives de l'État, et qui est écrite par sir François Windebanke; elle est intitulée : « *Choses à faire.* » L'une d'elles est « *Parler à Inigo Jones d'une maison pour Van Dike* ». Des appartements lui furent bientôt assignés à Blackfriars [3], ainsi qu'une résidence d'été à Eltham [4].

Deux hommes de grand talent, étaient à cette époque employés par la cour d'Angleterre, comme peintres de portraits : c'étaient Cornelius Jansen et Daniel Mytens; ce dernier recevait en sa qualité de *dessinateur des tableaux de Sa Majesté*, 20 livres sterlings d'appointements par an. Le goût délicat de Charles, lui

[1] Norgate fut envoyé en Italie pour faire des achats de tableaux et de statues pour le comte d'Arundel, qui peu après lui donna l'emploi de héraut de Windsor. Il fut aussi un des employés du Signet. Il y a dans les archives de la reine des lettres écrites par lui, desquelles il résulte qu'il était par alliance, le proche parent de sir Balthazar Gerbier. Dans l'une d'elles datée d'York, 3 avril 1639, il écrit : « Je vous en prie, faites-moi le plaisir de faire parvenir ce billet à ma femme. Il contient une lettre de change, pour mon frère Gerbier, signé par M. Secre. Coke, et échu le mois dernier. » Walpole donne des détails intéressants sur Norgate, et parle de lui avec respect, comme d'un habile dessinateur.

[2] Voyez Appendice V.

[3] La couronne doit avoir possédé à cette époque des propriétés à Blackfriars; car le comte de Tillier, ambassadeur de France, à la fin du règne de Jacques Ier, y fut logé; et Walpole avance que Cornelius Jansen y habita également.

[4] Felibien dans son *Entretien sur les Vies et les ouvrages des Peintres*, cite Van Dyck comme résidant à Eltham, et, Walpole dit aussi : « En été il vivait à Eltham dans le comté de Kent; dans une ancienne maison de l'endroit, Vertue a remarqué plusieurs esquisses d'histoires tirées d'Ovide, en deux couleurs, qui lui sont attribuées. (*Anecdotes of Painting*, vol. 11, p. 116). Mais n'est-il point probable qu'il ait eu une suite d'appartements dans ce qu'on appelait la *maison du roi* ou le palais d'Eltham : il fut vendu le 16 juillet 1648, en vertu d'un ordre de la république; on en parle en ces termes : Le *capital mansion house*, bâti en briques, pierre et bois, était appelée *Eltham house* et consistait en une jolie chapelle, une grande salle, 36 chambres et offices, au rez de chaussée, et deux grandes caves; et en haut, du côté appelé le côté du roi, 17 chambres à loger, 12 du côté de la reine et 9 du côté de la princesse, en tout 38. » (*Hasted's Kent*) 4 volumes in-folio, vol. 1, p. 52.

fit cependant aussitôt découvrir le talent supérieur de Van Dyck, auquel il accorda le titre de *Principal peintre ordinaire de Leurs Majestés,* ce qui affligea tellement le pauvre Mytens qu'il demanda au roi la permission de se retirer à La Haye ; mais Charles, devinant ses motifs, lui répondit affectueusement, qu'il trouverait assez d'ouvrage pour occuper à la fois lui et Van Dyck. Mytens retourna cependant après un ou deux ans dans sa patrie.

Il faut rappeler ici qu'à ses talents comme peintre, Van Dyck ajoutait une élégance aristocratique dans sa personne, et une distinction dans ses manières, qui contribuèrent beaucoup à lui gagner la faveur du monarque, qui lui paraît avoir immédiatement porté un vif intérêt. Il arrivait fréquemment à Charles, de quitter le palais de Whitehall dans sa barque, pour aller surveiller les travaux du peintre ; là le royal visiteur restait des heures entières, à contempler les progrès de quelque morceau favori, se plaisant à entendre les opinions d'un artiste si parfaitement à même de lui faire sentir les beautés de ces œuvres sublimes, avec lesquelles il s'était familiarisé pendant son séjour en Italie.

Trois mois après son arrivée, le roi lui conféra la dignité de chevalier [1], et, cet honneur fut rehaussé encore par le don d'une chaîne d'or, à laquelle était suspendu le portrait de son royal patron, encadré de brillants. Il avait peint dans ce court intervalle, le beau tableau qui occupe aujourd'hui l'appartement de Van Dyck au château de Windsor ; tableau qui consiste en un groupe en pied du roi, ayant à ses côtés le prince de Galles, et la reine

[1] L'acte est ainsi conçu dans une liste manuscrite des chevaliers, faite par Charles Ier. (Archives de la reine) :

Juillet 5. 1632. Sir Antoine Van Dike, principal peintre ordinaire de Leurs Majestés à St-James.

qui tient dans ses bras la princesse Marie. Il avait fait de plus un portrait en pied du roi, et un de moindre grandeur de la reine. [1]

Van Dyck paraît avoir pris grand plaisir à reproduire sous son pinceau les belles formes de lady Venetia Digby, femme de son ami et patron sir Kenelm : et quoiqu'elle mourut le 1er mai 1633, il existe d'elle quatre portraits différents, tous par notre artiste. L'un d'eux se distingue par l'originalité des allégories qui l'entourent ; il est d'une rare beauté et d'un grand intérêt en ce qu'il nous donne une idée des talents de Van Dyck, avant le temps où il se laissa aller à la touche légère et imparfaite, qui caractérise les tableaux qu'il fit plus tard. Le portrait dont nous parlons se trouve maintenant dans la galerie royale de Windsor. Bellori donne la description suivante fort minitieuse de son contenu ; comme le narrateur ne résida jamais en Angleterre, et qu'il n'existe point de gravure du tableau, le récit venait probablement de sir Kenelm lui-même :

« Il arriva au même seigneur, de faire exécuter le portrait de son épouse, sur une toile de grande dimension : elle est représentée comme la Prudence, couverte d'une longue robe blanche rehaussée par un voile de couleur et une ceinture de pierreries. Elle étend la main vers deux colombes blanches, et autour de son bras, s'enroule un serpent. A son char sont enchaînés le Mensonge à deux faces, la Colère au visage furieux, l'Envie couronnée de serpents, l'Amour profane, un bandeau sur les yeux, les ailes coupées, son arc brisé, ses flèches éparses et sa torche éteinte ; on y voit encore d'autres figures nues, de grandeur naturelle. Au-dessus de la déesse, un groupe d'anges joignent leurs chants

[2] Voir le registre du sceau privé, du 8 août 1632. Appendice VI.

mélodieux au son des instruments, et trois d'entre eux placent sur le front de la Prudence, un diadême en signe de victoire et de triomphe sur les vices, ainsi qu'une banderole portant ce mot de Juvénal : [1]

» Nullam numen abest si sit prudentia. »

Il ajoute que Van Dyck fut si satisfait lui-même de sa composition qu'il en fit une copie en petite dimension [2]. Lady Venetia mourut subitement, à peine dans sa trente-troisième année. Van Dyck fit son portrait, bienqu'elle fût déjà étendue morte sur son lit; à côté d'elle se trouve une rose fanée. L'expression de sa figure est sublime, et semblable à celle d'une personne plongée dans un sommeil paisible. [3]

Il paraît d'après les paiements indiqués sur les registres de la trésorerie, que pendant les deux premières années du séjour de Van Dyck en Angleterre, le roi fit de ses talents un emploi presque continu, et comme une preuve de sa haute considération pour le génie du peintre, il lui assura le 17 octobre 1633, une pension annuelle de 200 livres [4]. La munificence du souverain, et de là le patronage de la noblesse, le mirent bientôt en état de se

[1] « Venne in pensiere al medesimo cavaliere di far dipingere sopra una gran tela la Signora sua Consorta in forma deila Prudenza sedente in candide veste con un velo di colori e balteo di gemme. Stende ella la mano à due candide colombe, e l'altro braccio è avvolto dal serpente. Tiene sotto i piedi un cubo, al quale sono legate in forma di schiavi la Fraude con due faccie, l'Ira in aspetto furioso, l'Invidia magra, e crinita di serpenti, l'Amor profano bendato, tarpate l'ali, rotto l'arco, sparsi gli strali, spenta la face, con altre figure ignude al naturale. Sopra una gloria di Angeli con suoni, e canti, tenendo trè di loro la palma, e la ghirlanda sopra la testa della Prudenza in contrasegno di vittoria, el di trionfo de vittii, el motto, è cavato da Giovenale :

« Nullum numen abest si sit prudentia. »

[2] Smith dans son *Catalogue raisonné des OEuvres de Van Dyck*, dit que ce petit tableau appartient à la famille de sir Eliab Harvey.

[3] Ce tableau est à Althorp, château du comte Spencer, et il y en a encore un autre dans la galerie de Dulwich college.

[4] Voir l'Appendice, n° III.

laisser aller au luxe et aux dépenses pour lesquelles il avait toujours eu un malheureux penchant. Accoutumé de bonne heure à voir le faste qui régnait dans la maison de Rubens, ayant habité, pendant son séjour en Italie, les palais de ses protecteurs, il lui en était resté un goût très-prononcé pour toutes les aises, tous les raffinements de la vie. Déjà, à Rome il avait adopté un costume et un équipage si éclatant, qu'il n'était désigné que sous le nom de : « Il pittore cavalieresco. » Et maintenant que la fortune lui avait procuré une si grande opulence, il déployait le luxe le plus extravagant, jusqu'à se montrer le rival des hommes les plus haut placés, non-seulement dans sa toilette et sa suite, mais encore dans tous les détails de son intérieur [1]. Il donnait des fêtes splendides destinées à distraire ceux qui avaient posé pour leur portrait, les retenant à dîner pour mieux pouvoir étudier l'expression de leur figure, et retoucher le portrait dans une seconde séance après le le repas.

Il montrait une grande générosité envers tous les hommes de talent et de génie, surtout ceux qui professaient la musique, qu'il aimait avec passion; et de ce que le roi lui faisait de fréquentes visites, sa maison devint le rendez-vous des seigneurs de la cour et de tous ceux qui en recherchaient le patronage. On y trouvait ainsi réunis tout ce que la fortune et l'art comptaient de plus distingué, et une visite à l'atelier de Van Dyck était regardée comme indispensable dans la journée d'un élégant de ce temps. Très-enclin à la galanterie, il était prodigue envers ses maîtresses; une d'entre elles, Marguerite Lemon, paraît avoir été une femme de grande

[1] Dans les archives, il existe un relevé de tous les étrangers résidant à Londres en 1634; et parmi ceux demeurant dans Blackfriars nous trouvons : « Hollandais : sir Antoine Van Dyck, peintre, 2 ans, 6 domestiques. »

distinction, Van Dyck fit d'elle un portrait dont il existe des gravures par Hollar, Gaywood, Lommelin et Morin.

Un jour que le roi posait pour son portrait, le comte d'Arundel, alors grand-intendant du palais, venant à lui parler par hasard de finances, Charles s'adressa à Van Dyck : « Et vous, seigneur chevalier, dit-il, savez-vous ce que c'est que d'avoir besoin de trois ou quatre mille livres? » — « Oui sire » répliqua le peintre; « celui qui tient maison ouverte pour ses amis, et sa bourse pour ses maîtresses, trouve bientôt un vide *(vacuum)* dans ses coffres. »

On peut aisément s'imaginer que quelque grande que pût être la générosité dont il était l'objet, que quelque fût la libéralité avec laquelle on payait ses œuvres, il lui fallait pour suffire à des dépenses aussi énormes, se livrer sans cesse au travail; et ce genre d'occupation sédentaire, joint à ses habitudes de mollesse, affaiblit entièrement sa constitution qui n'avait jamais été trop forte. Quelques-uns de ses biographes prétendent que dans le but de relever sa fortune déjà réduite, il s'adonna follement à la recherche chimique de la pierre philosophale, détruisit ainsi de plus en plus sa santé, et diminua encore ses ressources. Madou constate [1] que Jean Lievens [2], dans son voyage en Angleterre, visita Van Dyck, et le trouva courbé sur son creuset, faible et décharné.

Le roi et les amis du peintre, virent avec chagrin la route dangereuse qu'il suivait, et crurent qu'on pourrait l'en détourner en lui faisant contracter une alliance avec quelque dame qui pût dominer son cœur, et dont l'influence le menât à l'adoption d'un genre de

[1] *Scènes de la vie des Peintres de l'école Flamande et Hollandaise*, folio, Bruxelles, 1841. Article Van Dyck. (Cet article est de M. Ad. Dechamps.)

[2] Descamps, vol. II, p. 117, dans sa *Vie de Jean Lievens*, dit que celui-ci vint en Angleterre en 1630 et y resta pendant trois ans; de sorte que cette visite devrait avoir été faite très-peu de temps après l'arrivée de Van Dyck en Angleterre, ce qui détruit un peu la probalité de l'assertion.

vie plus tranquille et plus modéré. C'est dans ce but qu'ils négocièrent un mariage entre lui et Marie Ruthven, jeune personne des plus accomplies, qui avait été élevée à la cour de la reine Henriette et avait un emploi dans sa maison. Elle était fille de Patrik Ruthven, médecin distingué et cinquième fils de Guillaume lord Ruthven, et comte de Gowrie [1]. Le docteur Ruthven avait subi un long emprisonnement à la Tour sous le règne précédent [2], à cause de sa complicité supposée dans la conspiration de Gowrie. Sa fille ne devait avoir pour douaire, que ce que la libéralité de Charles Ier voudrait lui accorder; mais elle était alliée à de grandes familles, ayant pour tantes la duchesse de Montrose, la duchesse de Lenox et la comtesse d'Athol.

Les affections de Van Dyck paraissent s'être dirigées sur lady Stanhope [3], comme nous l'apprend une lettre adressée au lord député Wentworth par lord Conway, datée de Sion, 22 janvier 1636 [4] : « On croyait que lord Cottington aurait épousé lady Stanhope; je pense qu'il en avait quelque intention, mais la noble dame est à ce qu'on dit, amoureuse de Carey Raleigh. Vous avez eu des relations si fréquentes avec Van Dyck, que vous avez dû remarquer ses démarches pour obtenir l'affection de cette dame; mais il a fini par une *coglioneria* (qui n'a pas eu de suite), car il a disputé avec

[1] *Douglas 's Scottish Peerage,* vol. 1, p. 662.

[2] « 24 mai 1614. Une lettre au lieutenant de la Tour, le priant de conduire Patrick Ruthven, prisonnier à la Tour, près de lady Barbara, sa sœur, dangereusement malade; il ne parlera plus ensuite dans sa compagnie, et aussitôt qu'il insistera sur ce qu'on n'écoute pas ce qui passe entre eux, on le reconduira à la Tour. »

(*Extrait du registre du conseil privé*).

[3] Catherine, fille de lord Thomas Wetton, veuve de lord Henry Stanhope, qui mourut avant son père, le comte de Chesterfield; elle était gouvernante de la princesse Marie, fille de Charles Ier, et épousa plus tard Poliander Kirkoven lord de Helmflest en Hollande, à la mort duquel elle devint la femme du colonel O'Neale.

[4] *Lettres et missives de Thomas, comte de Strafford,* 2 vol. folio, Londres 1739, vol. II, pp. 47 et 48.

elle sur le prix de son portrait, et lui a fait dire, que si elle ne voulait point payer la somme demandée, il enverrait le tableau à quelqu'un qui en donnât davantage [1]. »

Il est étonnant que parmi la grande quantité de lettres pubiées, écrites pendant le séjour de Van Dyck en Angleterre, il n'en est presque point qui renferment la moindre allusion à celui-ci, quoiqu'il ait dû être connu personnellement de la plupart de ceux qui les ont composées. De l'extrait précédent on pourrait conclure que lord Strafford était l'ami de Van Dyck, et celui-ci a exécuté en effet plus de portraits de ce gentilhomme que d'aucun autre personnage, si ce n'est de Charles I^er^. Ceux-ci sont regardés comme les plus beaux produits de son pinceau. L'un d'eux est mentionné dans une lettre adressée au comte par le révérend Garrard, datée de Sion, le 9 octobre 1637 : « Lord Northumberland [2], et lord Conway offrent leurs humbles services à votre seigneurie. Je vais contempler tous les jours votre portrait peint par Van Dyck, qui est suspendu ici dans une de nos galeries. Mes yeux ne peuvent rendre à votre seigneurie d'autre service [3]. »

Le comte Philippe de Pembroke était à cette époque un des

[1] Lorsque le roi Charles partit secrètement de Whitehall, il laissa au colonel Whalley une lettre contenant ses ordres : « Il y a ici trois tableaux qui ne sont pas les miens, et que je désire avoir restaurés; le portrait de ma femme, en satin bleu, assise sur une chaise, il faut l'envoyer à madame Kirk ; ma fille aînée, peinte par Belcam, à la comtesse d'Anglesea ; *et le portrait de mylady Stanhope, à Carey Raleigh.* » N'est-il pas possible que le tableau cité, soit celui en question?

[2] Algernon 10^me^ comte, fut un des premiers et des plus généreux patrons de Van Dyck; la belle et grande collection de ses tableaux, qui ornent encore le château de Petworth, furent peints pour ce gentilhomme. Le patrimoine des Petworth et la plus grande partie des portraits de famille, passèrent de la noble famille des Percy aux Wyndham, après la mort de lady Elisabeth, unique fille et héritière de Josceline, 11^me^ comtesse de Northumberland, qui avait épousé Charles Seymour, 6^me^ duc de Sommerset, sa fille Catherine, étant la femme de sir William Wyndham, créé ensuite comte d'Egremont.

[3] *Lettres et missives du comte de Strafford,* vol. II. p. 118. « Le portrait ici cité est maintenant à Petworth, et est un des plus beaux ouvrages de Van Dyck. Il est de demi-longueur. »

grands protecteurs de Van Dyck. C'est pour lui que notre artiste avait peint le plus grand et peut-être le plus important de ses tableaux exécutés en Angleterre. Il contient les portraits du comte, de la comtesse et de onze membres de leur famille ; chaque figure en particulier témoigne du goût et de l'élégance du maître, mais comme composition, l'arrangement des groupes est assez défectueux. La froideur et la pompe qui règnent dans tout le tableau, nous fait supposer que les tableaux du peintre furent fortement influencés dans leur progrès par les suggestions du noble lord qui les avait commandés. Cette toile occupe une des extrémités du salon de Wilton, et il résulte du passage suivant extrait des manuscrits de Vertue, que l'intention de lord Pembroke était d'employer Van Dyck pour un tableau correspondant, de même dimension, représentant la famille royale. « Il est dommage que Van Dyck ne vécut pas assez longtemps pour exécuter une toile analogue, qui devait occuper à son achèvement le même appartement que celle du comte de Pembroke. Celui-ci avait obtenu du roi la permission de faire représenter sur un même tableau toute la famille royale d'Angleterre, dont chaque membre avait été auparavant, portraité séparément. »

Le grand succès de Van Dyck dans sa carrière de peintre de portraits, et le genre de vie qu'il avait mené depuis son arrivée en Angleterre, avait contribué à lui ôter tout souci concernant sa réputation de peintre d'histoire. Les grands sujets qu'il traita sont en fort petit nombre, et la plupart sont des tableaux de chevalet, dont on trouvera les principaux indiqués dans l'extrait suivant de sa vie par Bellori [1].

[1] Per lo medesimo egli dipinse Christo sconfitto dalla croce, con Giuseppe e Nicodemo, che l'ungono avanti deporlo nel monumento; et vi è Madalena, et la Vergine che vien

« Pour la même personne (il parle de sir Kenelm Digby), il peignit encore le Christ descendu de la croix; Joseph et Nicodème, se préparent à oindre le Sauveur avant de le déposer dans son tombeau; à ses côtés se trouve la Madeleine et la Vierge qui s'évanouit à cette vue. Il lui fit encore d'autres tableaux religieux : St-Jean-Baptiste dans le désert; la Madelaine inspirée par les chants des anges : Judith tenant la tête d'Holopherne, (demi-longueur), le Sauveur rendant le dernier soupir, offert par sir Kenelm à la princesse de Guéméné à Paris. Il fit aussi le portrait d'une femme d'un teint sombre, portant les insignes de Pallas, couverte d'une armure, et une aigrette sur son casque. La tête est noble et pleine de vie. Pour le comte de Northumberland, il peignit le crucifiement; sur ce tableau cinq anges recueillent dans des coupes d'or le sang qui découle des blessures du Christ; au pied de la croix se trouvent la Vierge, St-Jean et la Madeleine. Pour le roi Charles, outre des portraits et autres tableaux, il représenta la danse des muses et d'Apollon sur le mont Parnasse; Apollon écorchant Marsyas; des

meno. Con questo altri quadri di dēvotione, san Gio-Battista nel deserto, Madalena rapita in estasi all'harmonia di gli Angeli, Giuditta con la testa di Oloferne in mezza figura, il crocifisso spirante dal medesimo cavaliere donato alla principessa di Guemenè in Parigi. Fecegli il ritratto di una donna bruna in habito de Pallada armata, conla piuma all' elmo et è una testa vaghissima è viva. Per lo conte di Northumberland dipinse il crocifisso con cinque Angeli che en tazze d'oro raccolgono el sangue dalle piaghe e sotto la croce vi dispose la vergine. San Giovanni e Madalena, Per lo Re Carlo, oltre i retratti et altri quadri dipinse il ballo delle Muse con Apolline in mezzo il Parnasso e l'altro Apolline, cheos cortica Marsia, la Baccanali, un altro ballo di Amori che giuo cano, mentre Venere dorme con Adone. E perche fragli altri nobili ingegni de quella corte vi si trovava Nicolò Lanieri Pittore, e musico lo retrasse en sembienza di Davide che suona l'arpa avanti Saule. Fece el retratto della duchessa di Richemont figliuola del duca di Buchingan e questo per la sua unica bellezza, fà restare in dubbio si più meriti l'arte ò la natura, havendola figurata in formâ de Venere; e l'accompagna l'altro ritratto del figiulo il duca di Hamilton tutto ignudo in habito de Amore faretrato e con l'arco Dipinse la contessa di Portland e la duchessa di Aubigny in habito di Ninfe. Colori uno Dama in forma di Venere appresso uno Etiope, la quale si rimira nello specchio e ridendosi di quel negro, fà paragone della sua bianchezza. Per la Regina fece la Madonna col Bambino, e San Guiseppe rivolti ad un ballo di Angeli in terra mentre altri diloro suonano in aria con veduta di paese vaghissima.

Bacchantes, la danse des Amours se jouant entre eux, pendant le sommeil de Vénus et d'Adonis. Ayant remarqué parmi d'autres hommes éminents de la cour, Nicolas Lanière, peintre et musicien, il le figura dans la personne de David jouant de la harpe devant Saül. Il fit aussi le portrait de la duchesse de Richmond, fille du duc de Buckingham, portrait tellement beau, qu'il faisait douter, à qui de l'art ou de la nature y avait la plus grande part de mérite; la duchesse y était représentée sous la forme de Vénus. Un autre tableau contenait le fils du duc de Hamilton, figuré tout nu avec les emblêmes de l'Amour, armé d'un arc et d'un carquois. Une autre des œuvres de Van Dyck, fut le portrait de la comtesse de Portland, et de la duchesse d'Aubigny dans le costume des nymphes. Il donna à une dame les attributs de Vénus; elle est servie par un nègre; la déesse se regarde dans un miroir, et sourit à l'esclave, comme si elle comparait sa laideur à l'éclat de sa propre beauté. Pour la reine il exécuta une madone avec l'enfant Jésus, et Joseph, contemplant les jeux d'un groupe d'anges qui se trouve au dessous d'eux, tandis que d'autres remplissent les airs de leurs accents; le fond est un superbe paysage. »

Il est naturel qu'un homme qui, ainsi que Van Dyck, s'était montré le digne compétiteur de Rubens, ait conçu par moments le désir d'exercer librement son talent, et sur une échelle plus élevée qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Il sentait que n'ayant encore produit aucune œuvre digne de son ambition, ou des espérances qu'il avait fait naître dans l'esprit de ses admirateurs, aucune dont la vue forçât la nation anglaise à lui accorder ce haut degré de gloire, auquel il a droit de prétendre, il lui fallait à la première occasion, établir pour jamais cette renommée sans laquelle son âme ardente ne pouvait être satisfaite.

L'effet admirable produit par les tableaux de Rubens alors encadrés dans la voûte de la salle des banquets à Whitehall, exigeait pour ainsi dire, qu'on ornât les murailles de décorations du même genre. Van Dyck comprit que c'était là un vaste terrain pour déployer son génie, et il proposa au roi, par l'intermédiaire de son ami sir Kenelm, de composer pour ce salon une série de tableaux sur des sujets relatifs à l'histoire de l'ordre de la Jarretière; c'était une noble pensée qui, mise à exécution, aurait permis la postérité de se former une juste opinion des talents du peintre, et du goût éclairé du monarque. Charles fut si satisfait de la proposition de notre artiste, qu'il lui fit aussitôt faire les esquisses, pour pouvoir les examiner. Les sujets qu'il indiqua, furent l'institution de l'ordre par Edouard III; le cortège des chevaliers en grand costume; [1] la cérémonie de l'installation, et la fête de St-Georges. Bellori assure que l'intention du roi, était de les faire exécuter en tapisserie; mais le prix demandé par Van Dyck pour ces cartons et ses tableaux était déjà si énorme, savoir, 300,000 scudi (75,000 livres), [2] que Charles hésita à s'engager dans

[1] Il y avait une esquisse en grisaille de ce sujet par Van Dyck, dans la collection royale, lors de sa dispersion; on le trouvera nommée dans un compte envoyé au roi. (Voir appendice IV). Dans l'inventaire des effets royaux, déjà cité (n° 4898 du MS. Harleyen) on trouve : « Dans la galerie de St-James, n° 2. Une esquisse sur deux planches, de la procession des chevaliers de la Jarretière, par Van Dike 005.0.0, vendue à M. Wagstaffe, le 16 juillet 1650, pour 5 livres. » Elle devint ensuite la propriété de sir Peter Lely, selon le catalogue imprimé de sa collection de tableaux, page 51, n° 135, où l'on dit qu'elle avait fait partie du cabinet de Charles Ier. En 1782, elle appartenait au comte de Northington; fut alors gravée par Robert Cooper, (de même grandeur que la peinture). Elle est à l'eau forte, ensuite peinte à l'aquarelle, et imprimée en couleur brunâtre pour imiter le dessin. A la mort de lord Northington, elle fut achetée à la vente de ses tableaux, par sir Joshua Reynolds, soixante-quatre livres. Elle occupe maintenant la galerie du duc de Rutland à Belvoir Castle.

[2] Graham dans son essai sur une école anglaise de peinture, dit : « Par l'intermédiaire de son ami sir Kenelm Dugby, il proposa au roi de faire des cartons pour la salle de Banquet à Whitehall, dont le sujet serait l'institution de l'ordre de la Jarretière, la procession des chevaliers en costume, et la cérémonie de l'installation, avec la fête de St-Georges; mais sa demande de 80,000 livres étant jugée exorbitante, etc. » (Voyez article Van Dyck).

des dépenses aussi considérables. Il est possible qu'en calculant tous les frais, et en y comprenant le prix des tentures, on arrive à la somme immense citée plus haut, mais il n'est point croyable que Van Dyck ait estimé si haut ses propres œuvres, sachant très-bien que peu de temps auparavant, Rubens n'avait reçu que 3,000 livres pour avoir décoré le plafond de la même salle. D'ailleurs, on trouvera dans le quatrième paragraphe de l'appendice, les prix modérés pour lesquels Van Dyck faisait ses tableaux. Le compte qui les indique, et la date, (la fin de 1638) nous montrent évidemment que le peintre ne demanda point une somme si exorbitante pour les ouvrages en question.

L'acte que nous venons d'indiquer est un document des plus curieux en ce qu'il nous prouve, que les réductions opérées dans les prix demandés par Van Dyck, sont de la main du roi lui-même. Les portraits du roi et de la reine, qui y sont cités comme offerts à lord Wharton, sont taxés à 50 livres chacun, mais réduits à 40 ; c'étaient des portraits en pied, qui furent vendus par la famille Warthon, à Robert, premier comte d'Orford, et dont la gravure est exposée dans la galerie de Houghton. Mytens, d'après un ordre daté du 18 mars 1633, reçut 105 livres pour deux portraits de Sa Majesté, (grandeur naturelle), circonstance qui nous fait nous étonner plus encore de ce que Charles I^er^ ait refusé le même prix à Van Dyck. Il est plus que probable que le compte aura été soumis aux remarques de l'évêque Juxon qui, par l'influence de l'archevêque Laud, reçut la place de Lord Trésorier en 1635, emploi qu'il conserva jusqu'en 1641 ; et Antoine Wood nous dit « qu'il garda la bourse du roi, lorsque les besoins étaient les plus pressants, et les réclamations les plus vives. » Ce digne prélat en entrant dans l'exercice de ses fonctions, s'aperçut que la libéralité du souverain,

avait mis quelque désordre dans sa cassette, et qu'il fallait effectuer un bien grand changement, avant de pouvoir payer les arriérés ; et ensuite, resserrer les dépenses dans des limites telles qu'on pût y subvenir au moyen des fonds dont on avait la disposition. Ce n'est que de cette manière qu'on peut s'expliquer la rigoureuse parcimonie (pour ne pas employer de terme plus fort) que l'on trouve dans le papier dont nous parlons. La preuve que l'on insista sur les dites réductions, se trouve dans un acte du registre du sceau privé, ordonnant le paiement [1], sous date du 14 décembre 1638. Si la cause que nous venons d'indiquer est réelle, c'est le même motif qui aura empêché le roi de permettre l'exécution du projet d'embellissements pour la salle des banquets, quoique ses intentions fussent bonnes ; mais l'approbation entière qu'il avait accordée aux dessins de Van Dyck, le caractère purement national du sujet, excusent le peintre pour avoir trop espéré d'être employé à ce grand ouvrage, et avoir trop peu considéré l'énormité du prix qu'il demandait ; aussi ressentit-il sans aucun doute, un vif chagrin, lorsqu'il vit les circonstances lui opposer un obstacle si difficile à surmonter.

Sa position en ce moment doit avoir été triste et douloureuse ; il avait été forcé de se contenter de payements insuffisants, pour tous les tableaux qu'il avait peints dans les derniers temps pour la famille royale, et il ne lui restait que peu d'espoir d'être appelé à exercer son talent dans les décorations de Whitehall. Contrarié et mécontent, il fit avec sa femme, un voyage en Flandre vers le commencement de l'automne de 1640 [2]. Pendant son séjour dans ce

[1] Voyez Appendice n° VI.

[2] Le passeport cité dans l'extrait suivant, fut selon toute probabilité, celui qu'il reçut en partant pour ce voyage; il est tiré d'une lettre manuscrite en possession de Jean Sheepshanks Esq., adressée au comte d'Arundel par le comte de Hamilton, datée d'York

pays , il apprend l'intention du roi de France, d'orner de tableaux la grande galerie du Louvre. Il se rend aussitôt à Paris dans l'espoir d'être employé à l'ornement de ce palais, comme l'avait été son maître à celui du Luxembourg : mais Louis XIII avait déjà fait venir de Rome Nicolas Poussin, qui arriva à temps, et auquel par conséquent l'ouvrage fut confié. Les cabales que Vouët et d'autres de ses contemporains élevèrent contre lui, l'empêchèrent cependant de se conformer aux premiers ordres du monarque. Après être demeuré deux mois dans la capitale, Van Dyck retourna en Angleterre.

Ce devait être une épreuve bien cruelle pour une âme aussi sensible que celle de Van Dyck, que de voir ainsi deux fois tromper ses espérances; et l'impression qu'en recevait son esprit, ne manquait pas de produire de sérieux effets sur une constitution depuis longtemps réduite et débile. Et puis, cette prospérité dont il avait joui si longtemps, lui faisait sentir plus profondément encore ce coup de la fortune. L'orage qui menaçait la politique anglaise, grondait déjà à l'horizon, lors de son retour dans le pays, et n'était pas propre à tranquilliser ses esprits : c'était là au contraire un fait de nature à lui suggérer de tristes prévisions. Il ne fallait pas une grande connaissance de l'avenir pour présager la tempête dévastatrice qui devait étouffer et détruire dans son cours ce sentiment de l'art, qu'avaient créé et soutenu, le goût et l'enthousiasme du souverain. Elles ne se réalisèrent que trop tôt, ces sombres prédictions. En mars 1641, Van Dyck fut témoin de la

15 septembre 1640. « Mon noble lord, votre seigneurie voudra bien soigner l'envoi de ce passeport à sir Antoine Vandyke, et je prie votre seigneurie de m'excuser pour ne pas l'avoir envoyé plustôt. » Ce qui confirme encore cette opinion, c'est que Félibien assure que Van Dyck était à Paris lorsque Poussin y arriva, au mois de décembre de la même année.

dispersion de la famille royale[1], dont il connaissait si bien chaque membre, et dont il avait reçu de si constants témoignages d'affection. Deux mois après, son noble ami et patron, le comte de Strafford, fut conduit à l'échafaud, victime d'une accusation inexcusable de la part du peuple.

Son esprit frappé de la rapidité avec laquelle s'étaient succédés tant de malheurs, était peu en état de surmonter ses souffrances physiques, et l'on voyait clairement qu'il succomberait bientôt. Le roi, à son retour d'Écosse, accablé qu'il était de toutes sortes de maux, aussitôt qu'il apprit le triste état dans lequel se trouvait Van Dyck, conçut pour lui le plus vif intérêt, et offrit une gratification de 300 livres à son médecin, s'il parvenait à conserver les jours de son patient. Tous ces efforts furent cependant inutiles pour le sauver; le malheureux languit encore jusqu'au 9 décembre 1641, époque de sa mort, qui le surprit dans sa résidence de Blackfriars. Il n'était âgé que de quarante-deux ans. Il fut enterré le 11 du mois. Son corps fut déposé dans le chœur de l'ancienne cathédrale de St-Paul, près du tombeau de Jean de Gand [2] (John of Gaunt).

[1] « Et ce qu'on avait craint, arriva; toutes choses, par l'influence du parti dominant dans le Parlement, s'avançant de jour en jour plus et plus dans ce chemin : de telle sorte qu'en mars suivant, le roi lui-même, la reine et la famille royale, forcés par les révoltés, contraints de chercher la sûreté dans d'autres endroits, c'est-à-dire, le roi, le prince et le duc d'York obligés de se rendre dans la cité d'York, 19 mars 1641, et la reine vers ses propres parents en France ; — *Vie, mémoires et correspondances de sir William Dugdale, chevalier :* édition de Guillaume Hamper. F. S. A. 4° Londres. 1827, p. 14.

[2] « Le 9 décembre 1641, sir Antoine Van Dyck mourut à sa résidence de Blackfriars, fut enterré le 11 du même mois à Saint-Paul, près du tombeau de Jean de Gand, ce qu'on comprendra mieux en regardant le plan de l'église par Ashmole. D'après un petit manuscrit de Nicaise Roussel, joallier du roi Jacques et de Charles Ier, qui demeurait à Blackfriars et assista à l'enterrement de Van Dyck. »

La note ci-dessus est extraite d'une masse de mémoires originaux faits par Vertue pour les *Anecdotes sur la Peinture en Angleterre.* Ils furent achetés à Strawberry hill, par M. Pickering de Piccadilly, qui fut assez obligeant pour procurer à l'auteur toutes les pièces qui avaient rapport à Van Dyck.

Van Dyck laissa une fille : elle était née le 1er décembre, et fut baptisée le jour même de la mort de son père, ainsi que nous l'indique un article du registre de St-Anne (Blackfriars), « 1641; 9 décembre. Justiniana, fille de M. Antoine Van Dyck, et de son épouse baptisée. » Justiniana épousa sir John Stepney de Frendergast [1], dans la province de Pembroke, troisième baronet de ce nom : il avait été dans la garde royale à cheval (Horse Guards), lorsque ce corps fut organisé sous le règne de Charles II. Leur dernier descendant, sir Thomas Stepney, mourut le 12 septembre 1825, époque de l'extinction de leur famille. La veuve Van Dyck épousa plus tard sir Richard Pryse de Gogerddan dans la province de Montgomery, premier baronet; elle fut sa seconde femme, mais d'elle il n'eut point de postérité.

Van Dyck par son testament déposé à *Doctors's Commons*, et daté du 1er décembre 1641, dispose ainsi de son bien : il lègue quatre mille livres à une fille naturelle appelée Marie-Thérèse, en désignant sa sœur Susanne Van Dyck, religieuse dans un couvent à Anvers, pour sa tutrice. A une autre de ses sœurs, nommée Isabelle, il assure une pension annuelle de deux cent cinquante florins. En cas que sa fille Marie-Thérèse vint à mourir sans être mariée, il faisait passer les quatre mille livres à une autre sœur, qui avait épousé M. Dirrick et à ses enfants. A sa femme Marie et à sa fille récemment née, Justiniana-Anna, il lègue tous ses tableaux, biens, effets et sommes dues à lui en Angleterre par Charles 1er, la noblesse et toute autre personne, pour être également

[1] « III. Sir John Stepney, baronet, épousa Justine, fille et héritière de sir Antoine Van Dyck, chevalier, le célèbre peintre ; il en eut un fils (Thomas) et deux filles, qui entrèrent comme religieuses dans un monastère à Bruxelles : elles devinrent abbesses et vécurent si longtemps, que le feu sir Thomas (qui mourut en octobre 1772), alla les visiter. » *Betham's Baronetage,* vol I, 4°, Ipswich 1801.

partagés entre elles. Il nomme pour exécuteurs testamentaires, sa femme, M. Aurelius de Meghem et Catherine Cowley; il confie à la dite Catherine Cowley, l'éducation de sa fille, à laquelle il alloue 10 livres par an, jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa dix-huitième année. Il laisse des dons en argent à ses exécuteurs testamentaires, ainsi que trois livres aux pauvres de la paroisse de St-Paul, ainsi qu'à ceux de Ste-Anne (Blackfriars) et la même somme à chacun de ses serviteurs [1].

Vu les troubles qui désolèrent ensuite l'Angleterre, pendant plusieurs années, et la guerre avec la Hollande, il ne fut pris copie du testament qu'en l'année 1663; alors toutes les parties intéressées se réunirent pour régler les comptes, et pour tâcher de recouvrer autant que possible le paiement des sommes qui leur étaient dues; en 1668, et de nouveau en 1703, les héritiers assistés de Martin de Carbonell, qui avait épousé Justiniana, après le décès de son premier mari sir John Stepney, firent de nouveaux efforts pour obtenir la remise de tout ce qui revenait à la famille du défunt. Il ne nous reste pas de documents qui constatent jusqu'à quel point leurs démarches ont obtenu du succès.

Deux ans après la restauration, Charles II accorda à Justiniana Van Dyck, autrement Stepney, une pension viagère, [2] commençant à la St-Michel 1661; d'après deux pétitions sans date, que l'on trouvera dans le N° IX de l'Appendice, elle ne fut payée au commencement, qu'avec beaucoup d'irrégularité. Dans les registres de la trésorerie, il n'existe aucun acte, qui indique un paiement fait à la fille du peintre, depuis le jour de l'Annonciation de 1665, jusqu'en

[1] Voyez la copie du testament, Appendice N° VII.
[2] Voyez l'acte, Appendice N° VIII.

1670, et c'est sans doute pendant cet espace de temps que fut présentée la seconde pétition, dans laquelle elle se dit réduite au plus grand besoin, cette pension étant sa seule ressource. Depuis 1670 les paiements sont régulièrement indiqués, comme ayant été faits à chaque trimestre.

A en juger d'après ses portraits, Van Dyck a dû être d'une grande beauté, son visage animé et intelligent, son œil plein d'expression. Il paraît avoir été d'une taille médiocre, mais bien proportionnée; son port était gracieux, sa démarche élégante, ses manières plus que distinguées. Plein de bonté de cœur, il était indulgent pour les fautes des autres ; son caractère toujours disposé à une gaîté que modérait cependant l'excessive sensibilité si commune au génie. Ses faiblesses dominantes étaient la vanité et un amour insensé pour le plaisir.

Comme peintre d'histoire, Van Dyck montre un talent supérieur dans la composition de ses tableaux; le dessin de ses personnages est toujours correct, et presque toujours gracieux; les têtes témoignent d'une délicatesse de goût rare parmi les peintres de l'école flamande, et sont souvent pleines d'expression et de sentiment. Ces qualités sont celles d'un grand peintre, et indispensables pour la production d'une œuvre digne du nom « d'un des plus beaux tableaux du monde entier » car c'est ainsi que sir Joshua Reynolds, comme on l'a vu plus haut, a jugé le tableau de Van Dyck, représentant le Christ entre les deux larrons.

Ses tableaux, il est vrai, n'ont point la richesse d'invention, l'énergie d'action, la force d'expression, que l'on trouve dans les œuvres de son maître, mais comme le remarque un des plus sains critiques, Fuselli, Van Dyck, plus élégant, plus raffiné, joignait à ces grâces que Rubens dédaignait d'invoquer, ce

goût exquis, que selon le principe du maître, il adaptait à toutes ses entreprises. [1]

Les portraits de Van Dyck ne le cèdent qu'à ceux du Titien dans lesquels règnent la grandeur et la majesté, unies à une simplicité sévère qu'on ne trouve point dans ceux de notre artiste qui, en revanche, nous entraîne par d'autres qualités : son génie reproduisait la nature sous sa forme la plus agréable et la plus séduisante. Quoiqu'il y ait dans la pose et le port de ses femmes, une majesté qui annonce une haute naissance, elle est toujours tempérée par une expression douce et tendre du visage, qui commande à la fois le respect et l'admiration, et pourtant il faut avouer que le sentiment du beau, n'était pas porté chez lui au plus haut degré. Ses portraits d'hommes sont remarquables par l'intelligence et la dignité, et l'on y retrouve pleinement l'âme passionnée ou sensible du personnage représenté. Les détails des trais se distinguent toujours par une délicatesse et une correction de contours, qu'aucun peintre n'a peut-être atteinte. Il y a bien un désir de paraître, dans l'action de la personne représentée, surtout dans la manière de placer les mains; mais si c'est là une faute, il faut reconnaître qu'elle est amplement compensée par le goût et le talent que dénote le dessin de ces importantes parties, dont la position ne manque jamais d'être en harmonie avec le reste du sujet.

Une différence considérable existe dans le coloris des tableaux de Van Dyck. Ceux qu'il peignit en Italie, et peu de temps après son retour, tiennent de la richesse et de la suavité de ton qu'on remarque dans les œuvres de Rubens, et dans celles de l'école

[1] Leçons sur la peinture, 4° Londres, 1820, p. 91.

vénitienne, et peuvent être désignés comme son premier genre, sur lequel Reynolds dit : « Il met le soleil dans l'appartement. » Plus tard il mêla à son coloris, une partie du ton brillant de l'école flamande, et les tableaux qu'il exécuta pendant les premiers temps de son séjour en Angleterre, se distinguent par l'éclat et la délicatesse des nuances, ainsi que par la fermeté des couleurs. C'est là ce que nous appelerons son second genre, et il nous répugne de dire que ses derniers ouvrages sont faibles, négligés, et prouvent clairement qu'ils n'ont été que très-peu travaillés.

Son exécution dénote de tout temps, un grand talent et une grande habileté. Entièrement maître de son art, plein de génie pour le dessin, il a donné à toutes ses œuvres une vigueur et une légèreté de contour, qui lui sont particulières [1].

[1] Les extraits suivants ont de l'intérêt, en ce qu'ils nous font connaître la méthode de Van Dyck et aussi l'impression que ses tableaux ont fait sur un de ses contemporains.

« Le fameux Jabac, homme connu de tout ce qu'il y a d'amateurs des beaux arts, qui était des amis de Vandeik et qui lui a fait faire trois fois son portrait, m'a conté qu'un jour, parlant à ce peintre du peu de temps qu'il employait à faire ses portraits, il lui répondit qu'au commencement il avait beaucoup travaillé et beaucoup peiné ses ouvrages pour sa réputation et pour apprendre à les faire vite dans un temps où il travaillait pour sa cuisine. Voici quelle conduite il m'a dit que Vandeik tenait ordinairement : ce peintre donnait jour et heure aux personnes qu'il devait peindre et ne travaillait jamais plus d'une heure par fois à chaque portrait, soit à ébaucher soit à finir, et son horloge l'avertissant de l'heure, il se levait et faisait la révérence à la personne comme pour lui dire que c'en était assez pour ce jour-là et convenait avec elle d'un autre jour et d'une autre heure : après quoi son valet de chambre lui venait nettoyer ses pinceaux et lui préparer une autre palette pendant qu'il recevait une autre personne à qui il avait donné heure. Il travaillait ainsi à plusieurs portraits en un même jour, avec une vitesse extraordinaire. Après avoir légèrement ébauché un portrait, il faisait mettre la personne dans l'attitude qu'il avait auparavant méditée, et avec du papier gris et des crayons blancs et noirs, il dessinait en un quart d'heure sa taille et ses habits, qu'il disposait d'une manière grande et avec un goût exquis. Il donnait ensuite ce dessin à d'habiles gens qu'il avait chez lui, pour le peindre d'après les habits mêmes que les personnes avaient envoyés exprès, à la prière de Vandeik. Les élèves ayant fait d'après nature ce qu'ils pouvaient aux draperies, il passait légèrement dessus et y mettait en très-peu de temps, par son intelligence, l'art et la vérité que nous y admirons. Pour ce qui est des mains, il avait des personnes à ses gages de l'un et de l'autre sexe, qui lui servaient de modèles. » De Piles. *Cours de Peinture par principes.* 12mo. Paris 1708. pp. 291, 292, 293.

Lorsque Richardson était très-jeune, il peignit le portrait d'une très-vieille dame, qui

D'après la masse de portraits peints par Van Dyck, que l'on trouve épars dans les diverses collections d'Angleterre et des autres contrées, il est évident qu'il a dû être assisté par des hommes nombreux et d'un grand talent. Il en est nommé trois comme ayant été ses élèves, et constamment employés par lui. Le premier, Jean De Reyn, natif de Dunkerque, qui étudia sous Van Dyck à Anvers, l'accompagna en Angleterre et fut avec lui jusqu'à sa mort [1]. Il revint ensuite dans sa ville natale, où son talent était grandement estimé, et à juste titre, puisque ses tableaux ont souvent été confondus avec ceux de son maître. David Beek, né à Arnheim en 1621, fut envoyé en Angleterre dès sa jeunesse, pour se former à l'école de Van Dyck, et devint un de ses meilleurs élèves : il fut choisi pour donner des leçons de dessin au prince de Galles, plus tard Charles II, ainsi qu'à ses frères. Sa rapidité d'exécution était si grande, que Charles Ier lui dit un jour : « Ma foi, Beek, je crois que vous pourriez peindre en poste [2]. » Jacques Gandy est cité par Pilkington, comme un élève de Van Dyck, et cet auteur attribue son obscurité en Angleterre, à ce qu'il accompagna en Irlande le marquis d'Ormond, lorsque ce gentilhomme fut nommé lord-lieutenant ; « Il existe aujourd'hui en Irlande, dit-il, beaucoup de portraits de nobles et de riches, peints par Gandy, qui sont très-peu

en posant, vint à dire par hasard, que lorsqu'elle n'avait que seize ans, elle avait fait faire son portrait par Van Dyck. Ce fait excita aussitôt la curiosité de Richardson, qui lui fit cent questions pour la plupart sans importance ; cependant la circonstance qui lui paraissait la plus intéressante dans les détails de la dame, c'est qu'elle se rappelait très-bien, que lorsqu'elle avait posé pour son portrait devant Van Dyck, et avait vu ses tableaux dans sa galerie, ils avaient un aspect blanc et rude, en comparaison du ton riche et doux, par lequel ils se distinguent aujourd'hui, et que le temps doit leur avoir donné, en ajoutant ainsi beaucoup à leur beauté. »

Vie de Northcote, par sir Joshua Reynolds. 4° 1813, pp. 233-7.

[1] Descamps.

[2] Ibidem.

inférieurs à ceux de Van Dyck, autant pour l'expression que pour la noblesse et le coloris ; et plusieurs de ses copies des tableaux de Van Dyck qui se trouvaient dans la galerie d'Ormond à Kilkenny, ont été vendus comme des ouvrages du maître lui-même.

C'est une chose remarquable, que le grand peintre de portraits, Reynolds, se soit inspiré des œuvres d'un fils de cet artiste, et qu'un élève qui avait pour ainsi dire, reçu par héritage, les fruits des leçons de Van Dyck, quoiqu'il paraisse n'avoir pas suivi aussi fidèlement l'exemple de son père que celui du grand maître, ait été des premiers, si non le premier, à exciter l'enthousiasme, à former le goût, et à diriger le jugement de l'illustre Anglais. Tel paraît pourtant avoir été le fait, selon le passage suivant, extrait de l'intéressante *Vie de Reynolds*, par Northcote : « C'étaient là les œuvres d'un artiste qui, quoiqu'il n'eût jamais été connu au-delà des limites du comté dans lequel il vécut et mourut, fut cependant un homme du premier mérite J'ai entendu moi-même sir Joshua Reynolds, parler des portraits de ce peintre, avec le plus profond respect : il ne se bornait pas à admirer ses talents, mais dans le commencement de sa carrière il adopta évidemment sa manière de peindre les têtes, et la conserva à un certain degré, pendant toute sa vie.

« Ce peintre était Guillaume Gandy d'Exeter, que je ne puis m'empêcher de regarder comme un des premiers maîtres de Reynolds. Les tableaux de Gandy, furent selon toute probabilité, les premiers bons portraits qu'il connût avant son voyage à Londres, et il m'a dit lui-même, qu'il avait vu des ouvrages de ce peintre, égaux à ceux de Rembrandt ; un portrait surtout, d'un magistrat d'Exeter, qui est placé dans un des édifices publics de cette ville. Je lui ai aussi entendu répéter quelques observations de Gandy, qu'il avait

apprises, et qu'il approuvait : l'une d'elles était, *qu'un tableau devait être riche en couleurs, comme si elles étaient composées de crême ou de fromage, et tout-à-fait opposé au genre dur ou sec* [1]. »

La supériorité du talent de Van Dyck dans les portraits, et le patronage élevé et étendu qu'il avait reçu, firent adopter son style et son genre à beaucoup d'artistes de l'époque, et il est presque certain que quelques-uns d'entre eux, sans être ses élèves, l'aidèrent à achever ses tableaux. Henri Stone, généralement connu sous le nom du Vieux Stone, pour le distinguer de ses deux jeunes frères, obtenait un succès si remarquable dans ses copies de Van Dyck, autant en ce qui concerne le caractère que pour l'exécution, que beaucoup de ses tableaux sont regardés maintenant comme les œuvres du maître. Il est bien connu que Dobson dût sa première réputation à Van Dyck, qui le présenta à Charles I^er^ et lui permit sans doute avec générosité, l'accès de son atelier, pour avancer ses progrès. Les tableaux d'Adrien Hanneman ont aussi une ressemblance frappante avec ceux de Van Dyck; et c'est par cette raison, quoique Descamps prétende qu'il ne quitta jamais La Haye, que nous aimons mieux ajouter foi à Walpole, qui nous dit qu'il étudia sous Mytens et résida pendant seize ans en Angleterre. Il paraît avoir eu assez de perspicacité pour découvrir la grande supériorité de Van Dyck, et le préférer à son maître ; car il est certain que Hanneman a suivi de plus près, avec plus de succès, les pas de Van Dyck, qu'aucun de ses imitateurs.

Il y a en Angleterre peu de familles de distinction, qui ne possèdent quelque portrait de leurs ancêtres, par Van Dyck. Ses

[1] *Mémoires de sir Joshua Reynolds* 4° London, 1813, pp. 15, 16.

plus beaux tableaux se trouvent dans les collections de la reine, des ducs de Bedford, Buccleugh, Devonshire, Grafton et Malborough ; des comtes de Clarendon, De Grey, Denbigh, Fitzwilliam, Pembroke, Radnor, Spencer, des lords Alford, François Egerton et Methuen, de sir Robert Peel, baronet, et du colonel Windham. Le grand nombre de ces ouvrages, ne permet point une énumération plus complète; mais les personnes qui désireraient avoir de plus amples informations, trouveront indiqué dans le catalogue raisonné des œuvres de Van Dyck, par M. Smith, le lieu où se trouve aujourd'hui chacun des tableaux connus de ce grand maître.

Aen Myn Heere

Myn Heere Junius

London

Myn Heere.

Den Baron Lanuvoe heeft my uyt See weder gesonden het Exemplar van Ue werck de pittura veterum, dwelck hy extraordinair estimeert et voor een seer geleert werck soudt Jck meyne bestelyck dat soo aengenaem aende weerelt sal syn dit werck als druck dat nog int licht sy, oor sal de kunste aende weerelt stercke gemaeckt worden door dit notabel werck. de vrucht van bevordering sal wesen tot herstelling vande verlooren kunste. dwelck een groote glorie ende contentement voor den autheur sal wesen. dese voorleden dagen hebbe by my eenige dagen gehadt eenen seer geleerden man, den welcke dit werck oock gesien hebbe. is en can Ue niet genoechsaem seggen de groote estimatie die hy daer van maeckte. Ue sulcht my te syn soo curieuse ende geleerden werck als hy noch gesien

[illegible].

den voorsz. Baron Canuwe dedicatie in
supplieert het werck volbrocht synde.
Syn exemplaer. wetende dat alle curieuse
mannen t'selve sullen desidereren. Ick
my accordeert U.E. te versoecken te willen
t'faveur doen. dat mits van Cavag[lier]o Digby
een contrefeytsel [illegible] [illegible] inplaetse
daervoor sou soude laeten [illegible]. dat U.E.
gelieffde een cleyn. comentario te maecken
om onder t'selve te schryven. ende my sal door
U.E. [illegible] [illegible] obligeeren ende [illegible] tot
geenen andere [illegible] als [illegible] aen U.E.
myne humilde dienst te [illegible] [illegible]
[illegible] ende te blyven

Myn Heere

U.E. oot moedighe dinaer
Ant° van Dyck

Adres 14 Aug 1636

APPENDICE AU MÉMOIRE.

APPENDICE I.

Lettre de Van Dyck à François Junius [1].

La pièce ci-jointe est le fac-simile d'une lettre autographe adressée par Van Dyck au savant François Junius, et conservée au Musée Britannique. Elle a été imprimée dans la seconde édition de l'ouvrage intitulé « *Junius de Pittura Veterum*, » publié in-folio à Rotterdam par Groevius, l'an 1694 ; il en existe une traduction italienne, dans le quatrième volume des « *Raccolta di Lettere sulla Pittura*, etc., » 7 volumes 4° Rome, 1754-1773. L'original se trouve sous le chiffre 26, dans un volume portant le titre de « *Epistolæ clarissimorum Virorum.* » Collection Harléenne, 4936.

Nous offrons à nos lecteurs la traduction suivante de cette lettre :

[1] François Junius était bibliothécaire du comte d'Arundel et tuteur de ses enfants.

Monsieur,

Le baron Canuwe [1], m'a renvoyé par mer un exemplaire de votre ouvrage « *De Pitturâ Veterum*, » qui lui paraît d'un grand mérite, et qu'il considère comme un travail des plus érudits. Je suis certain qu'il recevra du public, un accueil aussi satisfaisant que tout livre publié jusqu'à ce jour, et que les arts recevront de nombreux éclaircissements d'un ouvrage aussi remarquable, qui doit évidemment avancer leur réhabilitation, et assurer une grande réputation à son auteur. Je l'ai récemment communiqué à un homme très-instruit qui venait me visiter, et il m'est difficile de vous dire en quels termes favorables, il parla de votre livre, qu'il regarde comme le plus curieux et le plus profond qu'il ait jamais connu.

Le dit baron Canuwe désire en recevoir un exemplaire, aussitôt qu'il sera mis en publication, persuadé qu'il est que chacun le lira avec un intérêt particulier, et il est impatient de l'avoir sous ses yeux.

Comme j'ai fait faire la gravure du portait du chevalier Digby, dans l'intention de la mettre en vente, je vous prie humblement de me gratifier de quelques mots, pour lui servir d'inscription [2]. Ce sera me rendre un service, et me faire un grand honneur.

[1] Edouard, second vicomte de Conway, dont Arthur Collins donne le portrait suivant: « Il n'y avait point d'action chez les Anglais, sur terre ou sur mer, à laquelle il ne prît une part considérable. Il consacrait tant de temps à ses ouvrages et à ses études, qu'il était très-versé dans toutes les branches de l'instruction. » *Sidney State Papers,* ouvrage publié par Arthur Collin. 2 vol. folio, 1746. Vol. II, p. 262.

[2] Il existe une gravure faite par Van Voerest, d'un portrait de Van Dyck, représentant sir Kenelm Digby, dans le *Centum Icones*. Le fond du tableau contient une sphère armillaire brisée, et au-dessous ces mots : « *Imparedum ferient*, » ce qui paraît être une allusion à une victoire navale gagnée sur les Français et les Vénitiens, dans la baie de Scanderoon, par un détachement placé sous le commandement de Digby. C'est là sans doute, l'inscription fournie par Junius. Ce fait est rappelé dans un poème de Ben Jonson, intitulé : « *Epigramme à ma Muse lady Digby, sur son mari sir Kenelm Digby ;* » il dit :

« Wittness thy action done at Scanderoon,
Upon thy birth-day the eleventh of June. »

(Rappelle-toi ton exploit à Scanderoon, le jour de ta fête, le onze de Juin.) Dans les premières impressions de cette gravure, sir Kenelm est cité sous le titre singulier de « Astrologus Caroli Regis magnæ Britanniæ, »

La présente ne tendant qu'à vous offrir mes respectueux services, croyez-moi toujours, Monsieur,

Votre indigne serviteur,

Ant. Van Dyck.

14 Août 1636.

APPENDICE II.

Correspondance et papiers relatifs à un tableau de Van Dyck. [1]

Postscriptum d'une lettre adressée par sir B. Gerbier [1] au Lord Trésorier Weston.

J'ay creu que V. Ex. auroit pour agréable quelque rareté pour donner au Roy ou à la Reyne pour un nouvel An. J'ay acheté une fort belle Notre Dame et Ste-Catharine faict de la main de Van Dyck que j'envoye à V. E. par ce porteur. C'est une des meilleur pièce que je croy Van Dyck a faict, et croy quelle plaira fort au Roy.

Je supplie qu'il plaît à V. Ex. de l'accepter de son très-humble serviteur,

B. G.

[1] Les documents originaux se trouvent aux archives de la Reine.

[2] Dans Walpole (*Anecdotes of Painting*) on trouvera une notice très-intéressante sur Gerbier qui, d'après ce qui suit, aurait volontiers renoncé au titre d'artiste. Dans une lettre au duc de Buckingham, il dit : « Je jure devant Dieu, que jamais je ne fus un peintre avant de m'être placé sous votre patronage en quittant le prince d'Orange; arrive que pourra je n'en serai jamais un; la pauvreté ne changera ni mon sang ni mon courage. » *La cour de St-James, par l'évêque Goodman* ; publié par le révérend J. S. Brewer, M. A. Vol. II, p. 397.

Dans sir Sackville Crow (Registre manuscrit des dépenses du duc de Buckingham), nous trouvons pour l'année 1622 : « Donné aux domestiques de M. Gerbier, lorsque sa seigneurie posa pour son portrait, savoir : aux deux filles, 2 £., aux deux hommes qui prétendaient avoir eu soin de son portrait, 5 £. . . . 7 £.

Lettre adressée par sir Balthazar Gerbier au Lord Trésorier Weston.

A Monsieur le grand Trésorier Weston.

Monseigneur,

Je ne puis exempter d'importuner V. Exc. de cette lettre apart avecq la reveue de l'inclusé de la main d'un pou're homme, laquelle lettre me faict cognoistre que des malicieux sont fort enpeschez à mal faire. Il ne faut jamais attandre aultre de telles sortes de gens, et le subject est trop bas pour divertir votre Exc. d'aultres pençées. Je la supplie seulement de croire, que je ne ressembleray jamais ceux lesquels offrerent aux Dieux des Gerbes de paille. La petite offrande que j'ay envoyée à V. Exc. ay acheptée pour Originelle, pour telle la recognoissent touts les paintres, le Sr. Rubens quy est le maistre en ce Pais la cognoist pour estre de la main de Van Dyck, et d'abondant le dit Van Dyck ayant dessain d'aller en Angletere m'a de sa bouche mesme remercié que j'avois envoyé la dite painture, estant la mesme que l'infante avait fait mettre à la chapelle de la Royne mère, quand elle estait en sa court et ne la voulant celuy à quy elle appartenoit laisser pour cent patacons l'a retirée et à moy vendue. Tout le mal entendu procedde de la malice de Van Dyck, qui apprés m'aveoir tesmoigné de vouloir faire un voiage en Angleterre, m'aveoit portté à parler pour luy à la Royne mère et à l'Infante qu'il leur pleut y envoyer le dit Van Dyck avecq leurs portraits, c'estoit mis un soudaine caprice, en teste de ne vouloir faire le dit Voiage, comme appert son changement par la lettre si jointe de sa propre main.

L'Infante mesme s'en trouva offencée, et le fist tancer de son changement. Il a esté doncq si malicieux que d'aveoir voulu faire passer pour bastard sa propre créature, croyant que je pouvais receveoir désplaisir en ce que mon present serait rendu desagréable. Quand le dit Van Dyck sera en Angleterre, (comme dit le signor Rubens), il le fault mettre à l'espreuve pour veoir s'il scaurait faire mieulx, c'este autentique atestation si jointe fait foy de la vérité, c'est ce dont je feray toujours estat et de vivre en qualité de, Monseigneur, de V. Ex. Le très-humble etc.

Bruxelles, 3-13 Mars, 1631-2. B. Gerbier.

Lettre adressée par Isaac Besnier, sculpteur, à sir Balthazar Gerbier.

Monsieur,

Monsieur je prandray la hardiesse de vous presanter mes humbles recommandations comme aussy faict Mr Killet lequel ma dit que vous desiriez de cognoistre commant louvrage de Mr le Tresorier alloit vous asurant qu'il ya 6 semaines que je travaille après les Busques de marbre et ce par le commandemant de Mr Guesohes et ne anmoings le marché nest ny conclu ny nay reseu aucun argant. Ce que tous les joure Mr Guesohes difere le grifonnement ycy est le dernier lequel a este accepté de Mr le Tresorier [1] dont les qualites des marbres seront à scavoir les corniches et la sculpture de marbre blands, et les fonds de marbre de lieanse et la marche de portlan. J'ay este sur les Rux la plase est de 16 pied de large et de 20 pieds de hault — pour l'ouvrages de madame la duchesse Dieu mercy je continue toujours comme jay promis Mr St Gilles me visitte souvent Mr Balean nes pas ancore party pour Paris faisant fin en priant l'éternel qu'il vous continue ses grasse et vous donne heureuse et longue vie et demeure à jamais

Mr votre très-humble et obéissant serviteur,

Isaac Besnier [2].

Monsieur,

Monsieur Garbier Agant pour Sa Majeste pres le Ser. Infante à Bruxelles.

Postcriptum.

Monsieur,

Je vous donnere aussy advis que Mr Gueldrop et Monsieur Vandeique s'écrive l'un l'autre tout ce qui se passe *Tant de par dora que de par dola* [3] sy

[1] Sur la page opposée de la lettre originale se trouve le plan d'un grand monument qui fut plus tard érigé à la mémoire du trésorier Weston, dans la partie nord d'une petite chapelle située dans la cathédrale de Winchester ; il en existe une mauvaise gravure dans Gale, *Histoire des antiquités de la cathédrale de Winchester*. 8°. Londres, 1715, p. 35.

[2] Isaac Besnier n'est pas mentionné par Walpole; mais il donne une courte notice sur Thomas Beniere, sculpteur, né, à ce qu'il assure, en Angleterre, de parents français, en 1663. Ne serait-ce point là un fils d'Isaac Besnier?

[3] Phrase de l'original. Elle signifie : *aussi bien ici que là.*

bien que je say que le dict Vandeique a escrit au dict Gueldrop que vous aviez anvoyez un tableau à Mr le Tresorier lequel avez anvoyez pour original et n'est que copie si bien que le dict lettre au Tresorier avec aussy quelques outre lettre que le dict Gueldrop a faict voyer au Roy lequel Gueldrop j'apersoit vous nuire fort s'il estait possible. Mon devoir m'oblige à vous escrire ses choses.

(Endossée par Gerbier « Londres Isa Besnier Sculpteur a poste avec les lettres du 17 de febrier 1631 »).

Billet adressée par Van Dyck à sir Balthazar Gerbier.

A Monsieur, Monsieur l'Agente d'Angleterre, etc.

Molto Ill Sig. mio, osserᵐᵒ

V. S. mi fare gratia de tenire in suspenzione di trattare con la Regina madre del Ré di Franca quanto ancora con tu Altezza sul mio viagio per Engleterra, sino a tanto ch'io parli con V. S. e non per altro, bacio la mano di V. S. et la resto etc.

Anto Van Dyck.

Gerbier écrivit au bas de cette lettre :

Depuis que Van Dyck m'este escript c'este lettre, ne ce laissa plus voir.

Traduction.

A l'Agent d'Angleterre.

Votre Excellence me fera la grâce de suspendre le contrat avec la Reine mère de France, ainsi qu'avec son Altesse, par rapport à mon voyage en Angleterre, jusqu'à ce que j'aie pu parler à Votre Excellence en personne, et par aucun intermédiaire. Je vous baisse les mains et reste etc.

Ant. Van Dyck.

Acte relatif à ce tableau.

Aujourdhuy douziesme du mois de mars l'an mil six cent et trente deux par devant mois Joan Maurice notaire et Tabellion royal resident à Bruxelles. Comparut en sa personne le s^r^ Salomon Nobliers paindre resident en ceste ville a moy notaire bien cognu. Lequel en fauveur de la vérité et sur sa proudhomie, a dict et affirme par cestes, qu'il a vendu au seigneur Balthasar Gerbier, escuyer du corps de sa Ma^e^ de la Grande Brettaigne et son agent en ceste cour près la Ser^me^ Infante une paincture faicts de la main du s^r^ Antonio Vandycq paindre en la ville d'Anvers, représentant Notre Dame et la Ste-Catarine, et avoir la mesmes paincture emballée en une petitte caisse Laquelle de ses mains propres il a délivré à un nommé Killit courrier d'Angl^tre^ au mois de décembre dernier, le mesme jour qu'il partit de ceste ville de Bruxelles vers ceste de Londres. Declarant en oultre ne seavoir s'y sig. Antonio Vandycq aye faict aultres paintures de ce mesme subject desseing et granddur. — Sinon une laquelle aiest envoyé en Hollande laquelle le S^r^ Petro Paulo Rubbens a veoir et aussi celle en question et a dit en présence du S^r^ Johan de Montfort [1] garde dame de la Ser^me^ Infante que la dit paincture envoyée à Londres surpasse en plus^rs^ parties celle envoyée en Hollande. — Et que selon son jugement le dit Vandycq ne scaurait faire mieulx. Et qu'ayant le dit sig. Rubbens entendu que celluy Vandycq par quelque malicieuse menée taschoit a desadvouer son œuvier. A sur ce dit que pour destromper le monde, il faudroit mettre le dit Vandycq à l'espreuve afin de veoir s'il scaurait faire mieux. — Laquelle déclaration le sig^r^ Nobliers [2] a faict au sig^r^ Gerbier pour lui servir et valoir la et ainsy que de raison —

[1] Il existe un portrait de Jean de Montfort, par P. de Jode d'après Van Dyck, d'où nous savons qu'il était chambellan de l'Archiduc Albert.

[2] Le nom de Nobliers n'est cité dans aucune *Vie des Peintres*. Il l'est cependant dans une lettre adressée par sir Guillaume Trumball, au comte d'Arundel, daté de Bruxelles 22 septembre 1618. Il ajoute à une notice sur un tableau de Raphaël : « Nobeliers peintre en cette ville, l'a acheté pour lui, de Lermans d'Anvers, et l'a payé en argent comptant, à ce que son fils m'assuré en secret), 180 livres sterling. Nobeliers est une de mes anciennes connaissances. (Fierney, *Histoire d'Arundel*, vol. II, p. 438).

faict à Bruxelles en presence de Sidney Bere [1] et Jacques Janssens come têms à ce appelez et requiz à les dits comparant signé la minut de cestes.

Tesmoing mon nom et seing notarial accoustumé cymis.

Van Maurice, Not.

Les quelques lignes qui suivent sont ajoutées comme postcriptum à une lettre adressée par Gerbier au roi Charles Ier, datée de Bruxelles, 13 mars 1632:

« Van Dyck est icy, et fait dire qu'il est résolu d'aller en Angleterre, il prétend estre fort mal satisfait de moy parce qu'y cacquetteur de Gueldrop auroit escript que j'avois ordre de parler au dit Van Dick de la part de V. M. et que je l'ay celle ; V. M. me la ainsy prescrit et pourtant n'en avois a rendre compte à personne, n'y le pretens aussy. »

APPENDICE III.

Copie de l'acte qui assure une pension à Van Dyck.

Ann. D. 1633. De concessione pensionis Anthonio Vandike militi.

Charles, par la grâce de Dieu, etc., aux trésorier, chancelier, sous-trésorier, chambellans, et barons de l'Echiquier, de nous, de nos héritiers et successeurs, présents et à venir et à tous les autres, nos officiers et ministres de ladite cour, et de la *Recette* auxquels elle doit ou peut appartenir, salut. Sachez que nous, des causes et considérations diverses et bonnes nous portant à cela, avons de notre grâce spéciale, de raison certaine, et de *notre* propre gré, accordé et donné, accordons et donnons par ce présent

[1] Sidney Bere était de la maison de Gerbier. Dans un papier sans date, trouvé aux archives et intitulé, « *Clercs du Signet* » il est ainsi qualifié : M. Beare domestique survivant de sir Balthazar Gerbier, et depuis, pendant la guerre, serviteur du dernier comte de Pembroke, pendant toute sa vie.

arrêté, pour nous nos héritiers et successeurs, à notre fidèle et bien aimé *Antoine Van Dike*, chevalier, et à ses assignés, une rente ou pension annuelle de *deux cent livres*, en argent courant d'Angleterre par an.

Doit avoir et garder la dite annuité ou pension annuelle de *deux cents livres*, le dit sir *Antoine Vandike* et ses assignés, d'après et durant notre désir, doit toucher, recevoir et accepter la dite annuité ou pension annuelle de *deux cents livres* d'argent courant d'*Angleterre* à la recette de l'Echiquier de *nous* nos héritiers et successeurs, du Trésor de *nous*, nos héritiers et successeurs, restant là d'époque en époque, par la main des trésoriers, sous-trésorier, et chambellans du dit Echiquier ou de quelques uns d'entre eux, aux fêtes de St.-Jean Baptiste, St.-Michel, archange, la naissance de Notre Sauveur, et l'Annonciation de la Vierge, à payer par égales et exactes parties, le premier paiement à commencer à la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge Marie, ayant eu lieu, avant la date de cet acte, aucune restriction faite auparavant par notre feu cher père, ou par nous, pour le paiement, ou la donation de pensions et annuités, ou aucune déclaration, acte chose ou fait, ne s'opposant en aucune manière.

Signé etc.

Signé par *nous même* à *Westminster*, le dix-septième jour d'octobre, de la neuvième année de notre règne.

Per Breve de Privato sigillo [1], etc.

APPENDICE IV.

Compte présenté au Roi par Van Dyck.

L'original du précieux document qui suit, se trouve dans les archives de la Reine, et il y a tout lieu de croire qu'il est de la main de Van Dyck. Les

[1] *Rymer Fœdera*, tom. VIII, pars IV, p. 26.

maigres réductions, faites aux sommes demandées par l'artiste, de la main du roi lui-même, n'avaient pas lieu d'être attendues d'un monarque aussi généreux dans la protection qu'il accordait aux beaux arts. En nous rapportant au premier paiement fait à Van Dyck par la couronne (en 1632), nous trouvons qu'il reçut 20 livres pour un portait de demi longueur, et 25 livres pour un de longueur entière, ce qui équivaut à environ 80 et 100 livres de nos jours. Dans le compte ci-joint, qui fut rendu six ans plus tard, le prix est accru jusqu'à trente livres pour une demie longueur, et jusqu'à 50 pour pour la longueur entière. Ce sont ces derniers chiffres que le roi réduit à 20 et à 40.

Entre autres tableaux cités, nous voyons : « *Le Roi à la ciasse.* » Nous pensons que c'est là le portrait de Charles I^er^, actuellement au Louvre, et dont le duplicata se trouve dans la galerie du duc de Grafton ; Charles y est représenté debout, à côté de son cheval, et s'appuyant sur une canne. Un écuyer et nn page attendent ses ordres. S'il faut en juger d'après l'opinion générale, le prix fixé par le roi, 100 livres, est quelque peu inférieur au mérite du tableau, qui est un des plus beaux que l'artiste ait produit. Il fut acheté par madame de Barri en 1770, pour 24,000 francs (960 livres), et évalué en 1816 par les *experts du Musée*, à 100,000 francs (4,000 livres). Van Dyck reçut en 1632, 100 livres pour le groupe de Charles, la reine, le prince Charles et la princesse Marie encore enfant. Le compte susdit paraît avoir été livré vers la fin de 1638, un ordre du sceau privé ayant été publié le 14 décembre de cette année, pour la somme de 603 livres, allouée par le roi, en même temps que les arriérés de la pension (1000 livres) ; et un autre acte, du 25 février 1638-9, notifia le paiement de 305 livres, probablement pour ses tableaux exécutés pour la reine, et dont le prix sans réductions, montait à 320 livres. Les registres du Pell Office de la Recette de l'Echiquier, constatent que les 603 livres furent payées le 12 mars 1638-9, mais que d'après ces mêmes registres, aucun paiement des arriérés de la pension, n'eut lieu avant la mort de Van Dyck.

Mémoire pour sa Mag^tie le Roy.

	Pour mollures du veu' conte	~~27 l.~~
	Une teste d'un veliant poete [1]	~~20 l.~~ 12
+	Le prince Henri [2]	50 l.
	Le Roi à la ciasse [3].	~~200 l.~~ 100
	Le Roy vestu de noir au Prince Palatin avecq sa mollure	~~34 l.~~ 30
	Le prince Carles aveq le ducq de Jarc, princesse Maria, P^se Elizabet, P^r Anna [4].	~~200 l.~~ 100
	Le Roy vestu de noir au mons^r Morre [5] avec sa mollure	~~34 l.~~ 26
+	Une Reyne en petite forme.	20 l.
+	Une Reyne vestu 'en blu'.	30 l.
+	Une Reyne mère	50 l.
+	Une Reyne vestu en blanc	50 l.
	La Reyne pour mons^r Barnino [6].	~~20 l.~~ 15
	La Reyne pour m^r Barnino.	~~20 l.~~ 15
	La Reyne pour la Reyne de Bohême	~~20 l.~~ 15
+	La Reyne en petite forme.	20 l.
	La Reyne envoye à mons. Fielding.	~~30 l.~~ 20

[1] Il existe des portraits de deux poètes, tous deux soldats, par Van Dyck : sir John Suckling et sir John Mennis, le premier gravé par Vertue, le dernier par Charles Warren, d'après un tableau appartenant au comte de Clarendon.

[2] Il est probable que c'est le portrait du prince Henry, frère du roi. Walpole, en parlant de Hampton Court, dit : « dans le même palais se trouvent des portraits en pied de Jacques I^er, de la reine son épouse, de la reine de Bohème, et du prince Henry, exécuté par Van Dyck, d'après des tableaux du règne précédent. Le prince Henri est en armure, costume que Van Dyck traitait à merveille, et a une figure agréable. C'est un très-beau tableau. » Le portrait est encore à Hampton Court.

[3] On suppose que le portrait cité, est celui qui se trouve aujourd'hui au Louvre.

[4] Ce tableau se trouve dans la salle Van Dyck, au chateau de Windsor. Le nom du peintre s'y trouve marqué avec la date de 1637.

[5] C'est sans doute Murray; le roi avait plus d'un gentilhomme de ce nom attaché à sa maison, l'un d'eux, M. William Murray, paraît avoir été l'ami et le protecteur des arts.

[6] Ces deux portraits de la reine Henriette Marie, se trouvent aujourd'hui dans la salle Van Dyck à Windsor, et sont d'un travail parfait et très-fini. La lettre adressée par la reine à Bernini, sur ces tableaux, se trouve citée à la page suivante. Feu M. Seguier a assuré à l'auteur que la lettre authographe est au pouvoir de la couronne.

+	Le prince Carlos en armes pour Somerset [1] . . .	40 l.
	Le Roy alla Reyne de Bohême.	~~20 l.~~ 15
	Le Roy en armes donne au Baron Warto. . .	~~50 l.~~ 40
	La Reyne au de Baron [2]	~~50 l.~~ 40
	Le Roy la Reyne le Prince Carlos au l'ambas[r] Hopton	~~90 l.~~ 75
+	Une Reyne vestu en blu donne au Conte d'Ollande.	60 l.
+	Deux demis portraits della Reyne du veu comte.	60 l.
	Une pièce pour la maison à Green Witz [3]. . . .	100 l.
	Le dessein de Roy et tous le chevaliers [4]. . . .	—

Note jointe au compte susdit :

Le total du prix de tous les tableaux que Sa Majesté devait payer d'après le compte envoyé et taxé par le roi, en comptant ce que Sa Majesté accorde, monte à cinq cent vingt huit livres . . 528

Les autres tableaux que le roi a désigné par une croix placée en marge, doivent être payés par la reine, et Sa Majesté doit en fixer le prix.

Les arriérés de la pension, montant depuis cinq années à mille livres, à 200 livres par an. 1000

Plus, pour les tableaux que sir Arthur Hopton reçut en Espagne. 0075

Le total est de . . . 1603 l.

Les tableaux pour la reine. . . . . 200 l.

Cinq ans de pension. . . . . 1000 l.

(Endossé) Antoine Van Dike.

[1] Aujourd'hui dans la salle Van Dyck à Windsor. Il paraît avoir été fait pour le salon de la reine à Somerset House.

[2] Ces deux portraits au pied de Charles I[er] et de la reine, furent achetés à la famille Wharton par sir Robert Walpole, et faisaient partie de la galerie Houghton, qui fut vendue à l'impératrice Catherine de Russie.

[3] Ne serait-ce pas là le tableau qui se trouve encore à la galerie royale, et qui fut exposé au Musée Britannique en 1826, et de nouveau en 1827, et cité dans le catalogue, en ces termes : « Une vue de l'ancien palais de Greenwich, avec les portraits de Charles I[er], Henriette-Marie, lord Arundel, etc.

[4] Aujourd'hui dans la galerie du duc de Rutland, à Belvoir Castle.

Lettre adressée par Henriette-Marie à Bernino [1].

Sig. Cavalier Bernino.

La stima che il Re mio Sig., et io abbiamo fatta della Statua, che voi gli avete fatta, camminando del pari colla sodisfazione, che noi ne avemo avuta, come d'una cosa, che merita l'approvazione di tutti quegli che la guardano, mi obbliga adesso a testificarvi, che per render la mia satisfazione intiera, desidererei averne similmente una mia lavorata dalla vostra mano, e tirata sopra li rittrati, che vi porgerà il Sig. Lomes, al quale io mi rimetto, per assicurarvi più particolarmente della gratitudine, che io conservero del gusto, che aspetto di voi in questa occasione, pregando Iddio, che vi tenga in sua santa custodia. Data in Voluthul li 26 Giugno 1639.

Enrietta Maria R.

Traduction.

Seigneur Chevalier Bernino.

D'après l'estimation que le Roi, mon maître, et moi-même, nous avons faite du buste que vous avez exécuté de Sa Majesté, et la satisfaction que nous avons ressentie l'un et l'autre pour une œuvre qui mérite l'approbation de tous ceux qui peuvent la contempler, je désire en avoir un semblable de moi-même, fait de votre main, et exécuté d'après les portaits qui vous seront remis par le seigneur Lomes; je vous renvoie à lui pour vous mieux convaincre de la reconnaissance que je vous témoignerai du goût dont, je l'espère, vous ferez preuve en cette occasion. Je finis en priant Dieu qu'il vous garde sous sa sainte protection. Daté de Whitehall, 26 juin 1639.

Henriette Marie. R.

---

[1] *Baldinucci Vita del Cavaliere Gio. Lorenzo Bernino.* 4°. In Firenza, 1682, p. 19.

APPENDICE V.

Ordre du sceau privé à Edouard Norgate.

Tiré des registres du sceau privé ou de l'enregistrement des lettres sous sceau privé, et des ordres du seing royal, se trouvant dans le bureau de l'ex-percepteur de la Recette de l'Echiquier, aujourd'hui dans le Public Record office. (N° 7, folio 108.)

Edouard Norgate Esq^r. pour le logement et la nourriture du Signor Antoine Van Dike.

XV Schellings per diem.

A commencer du 1^r avril dernier pour durer pendant tout le séjour de Van Dike en ce pays, à payer chaque mois sans quittance.

Ex^r. 21 Mai 1632.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., aux trésorier, et sous-trésorier de notre Echiquier, pour aujourd'hui, salut ; nous par cet acte, voulons et ordonnons que vous, de notre trésor, compris dans la recette de notre dit Echiquier, payiez ou fassiez payer à notre fidèle et bien aimé Edouard Norgate esq^r. une somme de 15 shellings par jour pour la nourriture de S^r Antonio Van Dike, et ses serviteurs, à commencer du premier jour d'avril dernier, pour continuer durant le séjour du dit Van Dike en ce pays ; la somme susdit devant être payée mensuellement au dit Edouard Norgate ou à ses assignés sans aucune quittance ou autre charge imposée à lui ou à eux pour la dite somme, ou aucune de ses parties. Et ce présent acte vous sera une garantie suffisante à cet effet. Donné sous notre sceau privé, à notre Palais de Westminster, le vingt et unième jour de may, dans la huitième année de notre règne.

Jo : Packer.

APPENDICE VI.

Copie de sept actes du sceau privé ordonnant des paiements en argent pour Van Dyck.

From the Privy Seal Books, or Inrolments of letters of Privy Seal and Sign Manual Warrants in the office of the late auditor of the receipt of the Exchequer, now in the Public Record Office.

N° 7. Folio 117. b.

S^r^ Anthony Van Dike for divers pictures psented to y^e^ kinge.

Charles by the grace of God, kinge of England, Scotlande, France and Ireland Defendor of the Faith, etc., To the Trer and Undertrer of our Exchequor, for the tyme beinge greetinge. Whereas S^r^ Anthony Vandike hath by o^r^ commaund made and psented vs wit^h^ divers pictures (viz^t^) our owne royall portrature another of Monsieur the french Kinge brother, and another of the Archdutchesse at length at twenty five pound apeece. One of or royall Censort, another of the Prince of Orange, another of the Princesse of Orange, and another of their sonne at half length, at Twenty pounds apeece. One greate peece of our royall selfe, Consort and children, One hunderd pounds. One of the Emperour Vitellius, Twenty pounds, and for mendinge the Picture of the Emperour Galbus five pounds amountinge in all to the sûme of Two hundred and eighty pounds which o^r^ pleasure is shall be accordingly allowed and paid vnto him, We doe therefore hereby will and Comaund you out of our Treasure remayninge in the Receipt of our Exchequor forthwith to pay or cause to be paid unto the said sir Anthony Vandike, or his Assignes the said sûme of Two hundred and Eighty pound. The same to be taken to him or them for the services aforesaid with out accompt Imprest or other charge to be set̄ upon him or them for the same or any pte thereof.

Ex^r^.

CCviij^li^ (sic)

without accompt.

viij to Augusti 1632.

And these our lres shalbe yor sufficient warrant and discharge, in this behalfe. Given under our Privy Seale at our Palace of Westm the Eight day of August in the Eight yeare of or Raigne.

Wm Watkins. Dept Edi Clerke.

Traduction.

Tiré des registres du sceau privé, ou de l'enregistrement des lettres sous sceau privé, et ordres sous seing royal, dans le bureau de l'ex-receveur de l'Echiquier, aujourd'hui dans le Public Record Office.

No 7. Folio 117. .b

Sr Antoine Van Dike, pour divers tableaux remis au roi.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc, aux trésorier et sous-trésorier de notre Échiquier, pour le présent, salut ! De ce que Sr Antoine Van Dike, a par notre ordre, fait et à nous remis, divers tableaux, savoir : le portrait de notre propre personne royale, un autre de Monsieur, frère du roi de France, un autre de l'archiduchesse, tous en pied, et à 25 livres chacun ; plus un portrait de notre royale épouse, celui du prince d'Orange, de la princesse sa femme et de leur fils, à vingt livres chacun, plus un grand tableau contenant notre propre personne royale, notre épouse et nos enfants, à cent livres ; plus une toile représentant l'empereur Vitellius, à 20 livres, et le tableau restauré, de l'empereur Galba, à 5 livres, formant en tout

CCviij li (*sic*)

la somme de deux cent quatre-vingts livres, notre désir étant qu'elles lui soient accordées et payées, nous ordonnons et voulons, que vous, agent de notre Trésor, consistant en la recette de l'Echiquier, payiez ou fassiez payer au dit Antoine Vandike, ou à ceux assignés par lui, la dite somme de deux cent quatre-vingt livres, pour la remettre

Sans quittance.

à lui, pour les services susdits, sans aucune quittance ou autre charge imposée à lui ou à eux, pour la dite somme

ou aucune de ses parties. Et cet acte vous sera garantie
viij Août 1632. suffisante, de la permission, à vous donnée sous sceau privé à notre palais de Westminster, le huitième jour d'Août, la huitième année de notre règne.

Wm. Watkins. . . . .

N° 8. Folio 11 b.

Phillip Burlamachi, merchant for money paid unto Sir Anthony Van Dike, knight etc.

Charles by the grace of God King of England Scotland France and Ireland Defendor of the Faith etc. To the Trer [and] Undertrer of or Excheqr. for the time beinge greetinge, Whereas or trustie and Welbeloved Philip Burlamachi merchant, hath upon signification of or Pleasure vnto him under our Royall Signature paid unto Sir Anthony Vandike Knight, the some of Two hundred pounds which or pleasure is shalbe fort[h] with repaid him wee doe therefore hereby will and command yon out of such our treasure *or* is or shalbe remayninge in the receipt
(sic) CCli of our said Exchequer forthwith to pay or cause to be paid unto the said Philip Burlamachi, or his assignes, the
Without accompt said some of two hundred pounds without accompt imprest or any other charge to bee sett upon him or them for the some, And these or lres shalbe yor sufficient warrant and discharge in this behalfe; Given under our Privye Seale
iiijto February 1632 (1633) at or Pallace of Westminster the Fourth day of February in the Eight yeare of or raigne.

Wm. Hawkins.

Traduction.

N° 8. Folio 11 b.

Philippe Burlamachi, négociant

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier

pour somme remise à sir Antoine Van Dike, chevalier, etc.

[et] sous-trésorier de notre Echiqu ier , pour le temps présent, salut. De ce que notre fidèle et bien aimé Philippe Burlamachi, négociant, a selon l'expression de notre désir, faite à lui sous notre seing royal, payé à sir Antoine Vandike, chevalier, la somme de 200 livres que nous désirons être repayées à lui ; par cet acte nous voulons et ordonnons, que vous de notre Trésor présent et à venir, consistant en la recette de notre dit Echiquier, payiez ou fassiez payer au dit Philippe Burlamachi, ou à ceux indiqués par lui, la dite somme de 200 livres, sans quittance ou aucune autre charge imposée à lui pour la dite somme ou aucune de ses parties. Et ceci vous sera garantie suffisante pour cette affaire. Donné sous notre sceau privé, à notre palais de Westminster, le quatrième jour de Février, la huitième année de notre règne.

(sic.)

CC^{li}.
Sans quittance

iiij^{to} Février 1632-(1633).

W^{m}. Hawkins.

—

N° 8. Folio 25.

Sir Anthony Vandike kn^{t} in full satisfaction for nine pictures of the King and Queenes Ma^{ties} by him made.

Charles by the grace of God King of England Scotland France and Ireland, Defendor of the Faith, etc. . . To the Trer and Undertrer of o^{r} Exchequer, for the time being greeting. Our will and pleasure is *wee* doe hereby will and command you of our Treasure remayninge in the Receipt of o^{r} Exchequer fort[h] with to pay or cause to be paid unto our trustie and welbeloved Sir Anthony Vandike Kn^{t}. or his assignes the some of fowre hundred fortie fowre pounds, the same to be taken to him in full satisfacon for nine pictures of our Royall self and most dearest consort the Queene lately by him made without accompt imprest or other charge to be sett uppon him or his assignes, for

iiij ^{c}. xliiij ^{li}.

Without accompt.

the same or any parte thereof. And these o^{r} lres shalbe sufficient warrant and discharge in this behalf. Given under o^{r}. Privy [Seale] at o^{r} Pallace of Wesminster the seaventh day of May in the ninth yeare of our raigne.

9^{o} (7^{o}) May 1633.

Jo. Packer.

Traduction.

N^{o} 8. Folio 25.

Sir Antoine Van Dike, chevalier, en pleine satisfaction pour neuf portraits de LL. MM. le roi et la reine, faits par lui.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier et sous-trésorier de notre Echiquier, pour aujourd'hui salut ! Notre volonté et désir est d'ordonner par cet acte, à vous de notre Trésor, consistant en la recette de l'Echiquier, de payer ou faire payer à notre fidèle et bien-aimé Antoine Vandike, chevalier, ou à ceux assignés par lui, la la somme de 444 livres, en notre pleine satisfaction pour neuf portraits de notre royale personne, et de notre chère épouse la reine, faits récemment par lui ; sans quittance ou autre charge imposée à lui ou à ses assignés, pour le paiement de la dite somme, ou d'aucune de ses parties. Et ceci vous sera garantie suffisante pour cette affaire. Donné sous notre sceau privé à notre palais de Westminster, le septième jour de Mai, la neuvième année de notre règne.

iiij ^{c}. xliiij ^{li}.

Sans quittance.

9^{o} (7^{o}) Mai 1633.

Jo. Packfr.

—

Ibidem Folio 39.

S^{r} Anthony Van Dike kn^{t}. for a picture of the Q. Majestie.

Charles by the grace of God King of England Scotland France and Ireland, defendor of the Faith etc. To the Trer and Undertrer of our Exchequer for the time beinge greeting, We will and commaund you out of o^{r} Treasure

remeyninge in the Receipt of our Exchequer to pay or cause to be paid unto S^r^ Anthony Van Dike kn^t^. or to his Assignes, the somme of Fourty pounds of lawfull money of England for the Pictury of our dearest Consort the Queene by him made and by our commaundement : delivered unto our right trustie and right welbeloved Cosin and councellor the lord Viscount Wentworth our Deputy of our Realme of Ireland, and these our lres shalbe your sufficient Warrant and discharge in this behalf. Given under our Privy Seale at our Pallace of Westminster the one and twentith day of October in the nynth yeare of our Raigne.

XI^li^. Ex^r^. xxj^o^ October 1633.

W^m^. Watkins. Dep^t^. Ja : Mylles.

Traduction.

N° 8. Folio 39.

Sir Antoine Van Dike, chevalier, pour un portrait de S. M. la reine.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier et sous-trésorier de notre Echiquier, pour le présent, salut. Nous voulons et ordonnons que de notre Trésor, provenant de la recette de l'Echiquier, vous payiez, ou fassiez payer à sir Antoine Van Dyck, chevalier, ou à ceux par lui assignés la somme de quarante livres d'argent courant d'Angleterre, pour le portrait de notre très-chère épouse, fait par lui, d'après notre désir, et remis à notre très-fidèle et très-bien aimé cousin et conseiller, le lord vicomte Wentworth, député de notre royaume d'Irlande, et ceci vous sera garantie suffisante à cet effet. Donné sous notre sceau privé à notre palais de Westminster, le vingt et unième jour d'Octobre, de la neuvième année de notre règne.

XI^li^. Ex^r^. xxj^o^ October. 1633.

W^m^. Watinks.

N° 9. Fofio 27.

S^r Anthony Vandike kn^t.

Charles by the grace of God, King of England Scotland France of Ireland, Defendor of the Faith etc. To the Trer

Ex^r.

and Under-Trer of our Exchequer now being and that hereafter for the time shall be greeting. Our will and pleasure is and we doe hereby will and comaund you out of our treasure remayning in the Receipt of our Exchequer fort with to pay or cause to be paid unto our trusty and

M^lCC^li. For certen pictures delivd to his Ma^ts use.

welbeloved Sir Anthony Vandike kn^t. or his assignes the some of twelve hundred pounds for Certaine pictures by him delivered for our use. To be paid to him or his

without accompt

assignes witthout accompt Imprest or other charge to be sett upon him or them for the same or any part Thereof. And these our lres shallbe your sufficient warrant and discharge in that behalfe. Given under our Privy Seale at

xxiij^tio February 1636(7)

our Pallace of Westminster the three and twentieth day of February in the twelvth yeare of o^r Raigne.

Will. Watkins.

Traduction.

N° 9. Folio 27.

Sir Antoine Vandike, chevalier.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier et sous-trésorier de notre Echiquier, présent et à venir, salut ! Notre volonté et désir est, et nous voulons et ordonnons par ceci, que vous, de notre trésor, provenant

Ex^r.

de la recette de notre Echiquier, payiez ou fassiez payer à notre fidèle et bien-aimé sir Antoine Vandike chevalier, ou

M^l CC^li pour certains tableaux exécutés pour Sa Majesté.

à ceux par lui assignés, la somme de douze cents livres pour certains tableaux par lui exécutés, pour notre usage. A payer à lui ou à ses assignés, sans quittance ou aucune

Sans quittance.

autre charge imposée à lui, pour ladite somme ou aucune de ses parties; ceci vous sera garantie suffisante à cet effet. Donné sous sceau privé, à notre palais de Westminster, le vingt-troisième jour de Février, la douzième année de notre règne.

xxiij^e Février 1636(7).

Guillaume Watkins. Dep^t. Ja. Mylles.

—

Ibid. Folio 82 b.

Sir Anthony Vandike kn^t. for divers pictures sold to his Ma^tie.

Charles by the grace of God King of England Scotland France and Ireland, Defender of the Faith, etc. To the Trer and Under-Trer of our Exchequer for the time being Greeting. Our will and pleasure is and we doe hereby will and comand you out of our Treasure remayninge in the Receipt of our Exchequer to pay or cause to be paid unto S^r Anthony Van Dyck, or his assignes, for divers pictures by him made and sould to us the some of six hunderd and three pouds of lawfull money of England. And our further will and pleasure is that out of our said Exchequer remeyning you likewise pay or cause to be paid unto the said S^r Anthony Van Dyck or his assignes the some of one thousand pounds of like lawfull money of England, the same being in arreare to him upon his Pencon of two hundred paunds p annu for five years ended at the feast of Th'annunciation of the blessed Virgin Mary last past, Both which somes amounting to one thousand sixe hundred and three pounds are to be taken to him the said S^r Anthony Van Dyck or his assignes, without accompt imprest or other charge to be sett upon him or them for the same or any part thereof. And these our Lres shalbe your sufficient warrant and discharge in this behalfe. Given under our privy seale at our Pallace of Westminster the

vj^c iij^li &

M^li Arreare to him upon his pencon for 5 yeares at o^r lady day last.

Ex^r. without accompt.

(14 Dec. 14 Car. I, 1638.) fourteenth day of December in the fourteenth yeare of our Raigne.

Jo : Chapman.

Traduction.

Ibid. Folio 82 b.

Sir Antoine Van Dyck, chevalier, pour divers tableaux vendus à Sa Majesté.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier et sous-trésorier de notre Echiquier, pour le présent, salut. Notre volonté et désir est, et nous voulons et ordonnons par cet acte, que vous de notre Trésor, provenant de la recette de l'Echiquier, payiez ou fassiez payer à sir Antoine Van Dyck, ou à ceux assignés par lui, pour

vj^c iij^li &

divers tableaux faits par lui et vendus à nous, la somme de six cent trois livres d'argent courant d'Angleterre. Notre désir et volonté est encore, que, de notre dit Trésor provenant de la recette de notre dit Echiquier, vous payiez également à Antoine Van Dike, ou à ceux assignés par lui,

M^l Arriérés de sa la pension depuis cinq années, échus à l'annonciation de la Sainte Vierge.

la somme de mille livres d'argent courant d'Angleterre, arriérés de la pension annuelle de deux cents livres, depuis cinq années, échues à la dernière fête de l'annonciation de la bienheureuse Vierge Marie, lesquelles deux sommes

Ex^r. Sans quittance.

réunies, montant à mille six cent trois livres, doivent être remises au dit sir Antoine Van Dyck, ou à ceux assignés par lui, sans quittance ou autre charge à lui imposée pour ladite somme ou aucune de ses parties. Et ceci vous sera garantie suffisante à cet effet. Donné sous sceau privé, à notre palais de Westminster, le quatorzième jour de Décembre, la quatorzième année de notre règne.

(14 Déc. 14 Car. I. 1638).

Jo. Chapman.

Ibid. Folio 97 b.

Sir Anthony Van Dike.

Charles by the grace of God King of England Scotland France and Ireland, Defender to the Faith etc. To the Trer and Under-Trer of our Exchequer now and for the time being, Greeting. Whereas there is due unto our Trustie and welbeloved S^r Anthony Vandike kn^t. for certaine Pictures by him provided and delivered for our use, the some of three hundred and five pounds. Our will and pleasure is and wee doe hereby willand comand you out of our treasure remayning in the Receipt of our Exchequer to pay or cause to be paid unto himthe said S^r Anthony Van Dike or his Assignes the said some of three hundred and five pounds. The same to be taken to him or his assignes witthout accompt Imprest or other charge to be sett upon him or them for the same or any part thereof. And these our lres shalbe your sufficient warrant and discharge in this behalfe. Given under our Privy Seale att our Pallace of Westm the five and twentith day of February in the fourteenth yeare of our Raigne.

CCCV^li for pictures provided and.

Delivd for his ma^ties use.

Without accompt.

25^to February 1638(9).

W. Lane.

Traduction.

Ibid. Folio 97 b.

Sir Antoine Van Dike.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., au trésorier et sous-trésorier de notre Echiquier, aujourd'hui et pour le présent, salut. De ce que il est dû à notre fidèle et bien-aimé sir Antoine Vandike, chevalier, pour certains tableaux, faits par lui et à nous remis, la somme de trois cent cinq livres, nous voulons et désirons, et voulons et ordonnons que de notre trésor, provenant de la recette de

CCCV^li pour des tableaux faits et

remis pour l'usage de Sa Majesté.

Sans quittance.

25to Février 1638(9).

l'Echiquier, vous payiez ou fassiez payer audit Antoine Van Dike, ou à ceux assignés par lui, ladite somme de trois cent cinq livres, à remettre à lui ou à ses assignés, sans quittance ou aucune autre charge imposée à lui pour la dite somme ou aucune de ses parties. Et ceci vous sera garantie suffisante à cet effet. Donné sous sceau privé à notre palais de Westminster, le vingt-cinquième jour de Février, de la quatorzième année de notre règne.

W. Lane.

APPENDICE VII.

Testament de Sir Antoine Van Dyck.

Extracted from the Registry of the Prerogative Court of Cantorbury.

(151 Evelyn.)

In the name of God Amen. I Sr Anthony Van Dyke knt borne in Antwerpe in Brabandt weake of body yet enjoyinge my senses memorie and understandinge laude and praise be given to allmightie God consideringe that there is nothing more certaine then death, and nothinge more uncertaine than the houre thereof have made and ordayned and by these pnts doe make dispose of and ordayne this my last will and Testament in manner and forme followinge. First I comend my soule into the hands of allmightie God my heavenly father, and my body to the earth to be christianlike and decently buryed in the cathedrall Church of St Paul in London. And soe cominge to the orderinge and disposinge of my temporall goods and estate wich it hath pleased the almightie God to lend unto mee here upon earth, I doe order and dispose

of the same as followeth : Imprimis in respect of my moneys meanes and goods the which I have now lyeinge and remayninge in Antwerp aforesaid (exceptinge twoe obligacons or bonds amountinge both to the some of fower thousand pounds sterlinge) and left in the hands of my sister Susanna Van Dyck in Antwerpe, the same I doe leaving wholly to the disposeing or my said sister condiconally that out of and with the rents of use money thereof my said sister shal be bound to mayntayne and keepe my young Daughter by name Maria Theresa Van Dyke, And if soe be my said sister sould chance to dye or depart this life, then and in such case my said goods and moneys there shalbe receaved and employed to the benefitt and profitt of my said Daughter survireing by the foure Madams of the Nunnery where my said sister Susanna now liveth at pnte And alsoe it is my will and pleasure that out of the said moneys and goods my other sister Isabella Van Dyke shall have and enjoy for her propre use twoe hundred and fiftie gilders yeerely to be payd her out of the said moneys and estate left behinde me in Antwerpe as aforesaid and after the decease of my sister Susanna and of my Daughter Maria Teresa Van Dyke, the aforesaid moneys and estate afore menconed, shall fall and come to my lawfull daughter borne here in London on the first day of December Anno Dni One thousand sixe hundred fortie and one stilo Angliae whereof I make and ordyne her full and lawfull heire. Secondly concerninge all the rest of my estate, moneys, debts, pictures, and goods, bonds, bills and writings whatsoever left behind mee in the kingdome of England with all such debts as are owinge and noe unto mee by the kings ma^{tie} of England or any of the nobility or by any other person or persons whatsoever the same, shall all with that which shalbe recovered thereof be equally devided betweene Wife Lady Maria Van Dyke and my Daughter new borne in London aforesaid in just andequall portions. Provided allwayes that such moneys as are out at interest shall soe still contynue and remayne at interest and my said Wife shall expend of the use money onely with care and discrecon. And in case my said Daughter borne here in London shall happon to dye before the mother my Wife, in such case shall the said

mother inherite and Enjoy halfe of the said childs part or Porcon. And my other Daughter beyond sea shall enjoy the other halfe of the said childs parte. And if soe bee my said Daughter in Antwerpe and my sister Susanna Van Dyke both come to dye before my Daughter borne in England, them shall the saids rents goods and meanes which are in Antwerpe and left behinde mee as aforesaid, fall and come to my said Daughter in England survivinge. And if both my said Daughters dye or happen to dye without issus before my Wife survivinge, then and in such case shall my said Wife enjoy and posesse the said rents or use of the said moneys in Antwerpe. And after the death of my said Wife, the children then of my sister Catarina married with S^{r} Adrian Dircke shall inherite and enjoy the said rents and meares left in Antwerpe aforesaid. And likewiss I doe given and bequeath unto the Poore of S^{t} Pauls church where I doe purpose and desire to be interred, three pounds sterlinge to be distributed amongst them. And likewise I doe give unto the Poore of the Parish of Blackfriers where I live the like some of three pounds sterlinge amongst them. And alsoe I doe give and bequath unto every one of my servants both menservants and maydservants at pnte lyvinge with mee in my howse, twentie shillings sterlinge apeece for a remembrance the which said legacyes, are to be first payd out of my estate afore menconed by the Executors of this my last will and Testament. And I doe appoint mecke and ordeyne my said Wife Maria Van Dyke M^{ris} Catharina Cowley and M^{r} Aurelius de Meghem all herewith prente, alland every of them joyntly and severally full and whole Executrices and Executor of this my last will and Testament welling and requestinge them to see this my last Will performd in all points to their power. And I doe give unto the said Aurelius de Meghem for his paynes and care herein, the some of fifteene pounds sterlinge. And I doe given and allow unto the said Catharina Cowley te some of tenn pounds sterlinge for her paynes and care hereid. And my will and pleasure is that the said Catharina Cowley shall over and above have and receave out of my said Estate the some of tenn pounds sterlinge for fower yeeres to witt duringe the

tyme of fowre yeeres together yeerlly ten pounds sterling beginninge from the day of my decease. And after the said fower yeeres are expired then shall the said Catharina Cowley have and enjoy eighteene pounds sterlinge p annum, that is to say every yeere eighteene pounds for the being Guardian unto my Daughter till she bee eighteene years of age. And this doe I acknowledge for my last Will and Testament revokeing and disannulinge all former Testaments guifts and Codicells Causa Mortis or otherwise by mee heretofore made and graunted, by vertue of this pnte. In witness whereof I the said S^r^ Anthony Van Dyke have hereunto putt my head and seale for my last will and Testament on the fourth day of December, anno Dni 1641, and in the seventeeth yeore of the Raigne of our Soveraigne Lord King Charles.

Antonio Van Dyck.

Ant^o^ Van Dyck. — Ego Notarius et testes infrascripti fidem facimus et attestamur, quod prefatus Duus Testator compos mentis memorie et intellectus, hanc ultima s^m^ esse voluntat et testamentu significavit signavit et sigillavit et supra et p facto sustradit die Mense et Anno ut prius Ita attestor rogatus — Abr. Derkindee, Notarius Pubius. — Teste Dirrick Van Hoost.

Traduction.

Extrait du registre de la cour des prérogatives royales de Cantorbery.

(151 Evelyn.)

Au nom de Dieu, Amen. Moi, Antoine Van Dyck, chevalier, né à Anvers en Brabant, faible de corps, mais jouissant de mes sens, mémoire et intelligence, grâce soit rendue au Dieu tout-puissant, considérant que rien n'est plus certain que la mort, et rien plus incertain que l'heure du trépas, ai fait et ordonné, et par cet acte, déclare et dispose mes dernières volontés et testament, comme suit : D'abord je remets mon âme entre les mains du Dieu tout-puissant, notre divin père, et je confie mon corps à la terre, pour être déposé chrétiennement et décemment dans la cathédrale

de St-Paul à Londres. Et venant ainsi à l'arrangement et à la disposition de mes biens et de ma fortune temporelle, qu'il a plu au Dieu tout-puissant de me prêter sur cette terre, j'en dispose de la manière suivante : Imprimis. Quant à mes espèces, biens et possessions, laissés et conservés dans ladite ville d'Anvers (exceptés deux obligations ou billets, montant ensemble à la somme de quatre mille livres sterling), et confié à ma sœur Susanna Van Dyck, à Anvers, je les lègue entièrement à ma dite sœur, à condition que, des dites rentes et du dit argent, ma dite sœur s'engage à soutenir et à élever ma jeune fille, nommée Marie Therèse Van Dyke, et s'il arrivait que ma dite sœur vint à mourir ou à quitter cette vie, alors mes dits biens et espèces, seront touchés et employés au bénéfice et au profit de ma dite fille survivante, par les quatre dames du couvent, où ma dite sœur Susanne demeure aujourd'hui. Et c'est aussi mon désir et ma volonté que des dits biens et espèces, mon autre sœur Isabelle Van Dyke, recevra et employera pour son propre usage, deux cent cinquante florins, par an, à lui payés des dits biens et espèces, laissés par moi à Anvers, comme je l'ai dit ci-dessus. Et après le décès de ma sœur Susanne et de ma fille Marie Thérèse Van Dyke, les dits biens et espèces, reviendront et écherront à ma fille légitime, née ici à Londres, le premier jour de décembre de l'an mil six cent quarante ; et je l'en fais et déclare pleine et légitime héritière. Secondement, le reste de mes biens, espèces, créances, tableaux, comptes, billets et écrits quelconques laissés après moi dans le royaume d'Angleterre, avec toutes les sommes à moi dues par Sa Majesté le roi d'Angleterre, par la noblesse, ou tout autres personnes, qu'elles qu'elles soient; et ce qui en sera recouvré, sera également réparti entre ma femme lady Marie Van Dyke, et ma dite fille nouvellement née à Londres, en parties justes et égales. Pourvu que les sommes placées à intérêt, continueront et resteront à intérêt, et que ma dite femme employera le dit argent, seulement avec soin et discrétion. Et en cas que ma dite fille née ici à Londres, vienne à mourir avant sa mère, ma femme alors, la dite mère héritera et jouira de la moitié de la part du dit enfant; et mon autre fille d'outre-mer recevra l'autre moitié de la part du dit

enfant. Et s'il arrive que ma dite fille à Anvers, et ma sœur Susanne Van Dyck, viennent à mourir toutes deux avant ma fille née en Angleterre, alors les dits biens et espèces, laissés après moi à Anvers, comme est dit ci-dessus, reviendront à madite fille en Angleterre, survivant. Et si mes deux dites filles viennent à mourir sans postérité, avant ma femme survivante, alors ma dite femme héritera et jouira des dits biens et espèces laissés après moi à Anvers. Et après la mort de ma dite femme, les enfants de ma sœur Catherine mariée à sir Adrien Dircke, hériteront et jouiront des dits biens et espèces laissés à Anvers, comme il est dit ci-dessus. Et de même je donne et lègue aux pauvres de l'église de St.-Paul, où je désire être enterré, trois livres sterling, pour être partagées entre eux. Et de même je donne aux pauvres de la paroisse de Blackfriers, où je demeure, une même somme de trois livres sterling, pour être partagée entre eux. Et de même je donne et lègue à chacun de mes domestiques, autant mâles que femelles, aujourd'hui à mon service, vingt shellings chacun, comme souvenir, lesquels dits legs doivent être payés d'abord de ma fortune ci-dessus mentionnée, par les exécuteurs de ceci, mon Testament. Et je fais et déclare ma dite femme Marie Van Dyke, madame Catherine Cowley, et M. Aurelius de Meghem, ici présents, tous et chacun d'eux séparément, pleins et entiers exécutrices et exécuteur de ceci mon Testament, voulant et exigeant qu'ils voyent ceci ma dernière volonté, exécutée en tous points par leurs efforts. Et je donne au dit Aurelius de Meghem, pour ses peines et soins à cette occasion, la somme de quinze livres sterling. Et je donne et alloue à la dite Catherine Cowley, la somme de dix livres sterling pour ses peines et soins à cette occasion. Et mon désir et volonté est que, la dite Catherine Cowley, reçoive de plus, de ma dite fortune, la somme de dix livres sterling pour quatre ans à venir, savoir, pendant quatre ans, annuellement dix livres sterling, à commencer du jour de mon décès. Et après que ces quatre ans seront expirés, la dite Catherine Cowley, aura et recevra 18 livres sterling par an, c'est-à-dire chaque année 18 livres, comme tutrice de ma fille jusqu'à sa dix-huitième année. Et ceci je reconnais pour ma dernière volonté et mon testament, abolissant et annulant

tous testaments, donations et codicilles, faits ci-devant *causa mortis*, ou autrement, par moi, en vertu du présent acte. En témoignage duquel, moi Antoine Van Dyck, ai ajouté ma signature et mon sceau à ma dernière volonté et mon testament, le quatrième jour de Décembre, Anno Domini 1641, la dix-septième année du règne de notre souverain maître, le roi Charles.

ANTOINE VAN DYCK.

ANT° VAN DYCK. — Ego Notarius et testes infrascripti fidem facimus et attestamur, quod prefatus Duus Testator compos mentis memorie et intellectus, hanc ultima s^m^ esse volunta et testamentu significavit signavit et sigillavit ut supra et p facto sustradit die Mense et Anno ut prius Ita attestor rogatus — ABR. DERKINDEE, Notarius Pub^cus^. — Teste DIRRICK VAN HOOST.

(Le testament fut ouvert le 13 décembre 1641).

APPENDICE VIII.

Registres du Bureau du Clerc des Pells, aux archives publiques, N. 14, folio 71.

Justinia Stepney, alias Van Dike.

Charles the second, by the grace of God king of England Scotland France and Ireland, Defender to the Faith etc. to the Trer, Chancel^or^, Undertrer, Chamberlaines and Barons of our Exchequer now being and that hereafter shall be, and to all other the officiers and Ministers of our said court and of the Receipt there for the tyme beinge and to al others whone it shall or may appartaine

Greetinge. Know yee that Wee for and in consideration of the good and faithfull services done unto us by our Trustie and welbeloved Justina Stepney als Van Dike and for divers good causes and consideracons us hereunto movinge of our speciall grace certaine knowledge and meere mocon have given and granted, and by these pnts for Us, our heires and successors, doe give and grant unto the said Justina Stepney, als Van Dike one Annuitie or yearely Pencon of two hundred pownds of lawfull money of England to have and to hould enjoy and yearly to receive the said Annuity or yearely Pencon of two hundred pounds, unto the said Justina Stepney als Van Dike, and her Assignes from and after the feast of S^{t}. Michaell the Archangell, last past, for and duringe the nrall life of her the said Justina Stepney als Vandike out of the Receipt of our Exchequer from time to time of us our heiress and Successors by the hands of the Trer chancellor Undertrer chamberlanes and Barrons and other the officiers and Ministers of Us our Heires and successors there for the time beinge at the fower most usuall feasts (*a*) *of* the yeare. That is to sayat the feast of the birth of our Lord God, the Anunciacon of the blessed Virgin Mary, the Nativity of S^{t}. John Baptiste and S^{t} Michaell the Archangell, by equal porcons to be paid. The first payment to commence and beginne from the Feast of S^{t} Michaell the Archangell last past before the date hereof. Wherefore wee wilf and for Us our heires and Successors doe hereby authorize and require you the Trer, Chancellor, Undertrer, Chamberlaines and Barrons and other the officiers and Ministers of Us, our heires and Successors of our said Exchequer (*b*) and of the Receipt there for the time beinge to whom it shall or may appartaine that y^{n} or some of y^{n}

CC^{li} Annuity.

Dureing her life.

At the foure most usuall feasts of the year by équall porcons.

(*a*) *In* (Auditors Pat. book.

to comence from feast of S^{t} Michael the Archangel.

(*b*) folio 71 b.

doe from time to time duringe the nrall life of her, the said Justina Stepney, als Vandike well and trully pay or cause to be paid unto the said Justina Stepney als Van Dyke, or her assignes the foresaid annuity or pencon of two hundred pounds by the yeare on the feast dayes above menconed without any farther or other warrant to be had sued for or obtained from us our heires and Successors, in that behalfe. And these pnts orthe enrollment there of shall be to you and every of you a sufficient warrant and discharge for the payment of the said Annuity or yearly Pencon from tyme to time in maner aforesaid accordinge to the purport, true intent, and meaninge of these pnts. Although Expresse mencon, etc. In witness whereof wee have caused theise our Lree to be made Patents, Witness our selfe at Westm the fifth day of May in the fowerteeth yeare of our Raigne.

v° die May A° RB. Caro. scdi. xiiij^to.

By witt of privy seale,

HOWARD.

Traduction.

Justina Stepney, *alias* Van Dike.

Charles, second du nom, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., aux trésorier, chancelier, sous-trésorier, chambellans et barons de notre Echiquier, présents et à venir, et à tous les autres officiers et ministres de notre dite cour et de la recette, présents et futurs, salut ! Sachez que nous, en considération des bons et loyaux services rendus à nous par notre fidèle et bien-aimée Justina Stepney, *alias* Van Dike, pour diverses causes plausibles, et différentes considérations nous y poussant, avons par notre grâce spéciale, de connaissance certaine, et propre désir, donné et accordé, et par cet acte, pour nous, nos héritiers et successeurs, donnons et accordons

CC^li annuité

à la dite Justina Stepney, *alias* Van Dike, une annuité ou pension annuelle de deux cents livres d'argent courant d'Angleterre, à donner, à remettre annuellement la dite pension de deux cents livres accordée à la dite Justina Stepney, et à ceux assignés par elle, depuis et après la fête de S.-Michel archange, dernièrement écoulée, pour et

durant sa vie.

pendant la vie naturelle de la dite Justina Stepney, *alias* Vandike, hors de la recette de notre Echiquier, plus tard, de nos héritiers et successeurs, par les mains des trésorier sous-trésorier, chambellans et barons, et autres officiers et ministres de nous, nos héritiers et successeurs, prenant

Aux quatre fêtes les plus marquantes de l'année, par parties égales.

pour époque de paiement, les quatre fêtes les plus marquantes *de* (*a*) l'année, c'est-à-dire aux fêtes de la Nativité de notre Seigneur, de l'Annonciation de la Sainte Vierge Marie, de la Nativité de St.-Jean Baptiste et de St.-Michel archange, à payer par portions égales, et le premier paiement aura lieu et commencera à la dernière fête de St.-Michel archange, passée avant la date de ce présent acte. C'est pourquoi nous voulons et pour nous, nos héritiers et successeurs, permettons et ordonnons, que vous trésorier, chancelier, sous-trésorier, chambellans et barons et autres officiers et ministres de nous, nos héritiers et successeurs,

(*a*) *dans* (registres de l'auditeur.)

A commencer de la fête de Saint Michel archange.

(*b*) folio 71 b.

payiez ou fassiez payer de notre dit Echiquier (*b*), et de la Recette là gardée, là pour le présent et l'avenir, de temps en temps, durant la vie naturelle de la dite Justina Stepney, *alias* Van Dike, à la dite Justina Stepney, *alias* Van Dike, ou à ses assignes, exactement et fidèlement, la dite annuité ou pension de deux cents livres par an, aux fêtes ci-dessus indiquées, sans aucune garantie ultérieure, à recevoir de nous, nos héritiers et successeurs, à cet effet. Et cet acte de l'enregistrement sera donc pour vous et chacun d'entre vous, une garantie suffisante pour le

paiement de la dite annuité, ou pension annuelle, de temps en temps, de la manière indiquée ci-dessus, conformément à la teneur, le véritable sens et la valeur de ces paroles, par mention expresse, etc. En témoignage de ceci nous avons voulu que celles-ci nos volontés fussent rendues publiques. Temoin nous-même à Westminster, le cinquième jour de Mai, la quatorzième année de notre règne.

V° die May A° RR. Car° scdi xiiij^to.

Comme ordre du sceau royal,

HOWARD.

Ex^r.

Irrotulatur X^mo die Junii 1662.

APPENDICE IX.

Pétition de Justina Van Dyck.

To the kings most excellent Majesty, the humble Pétition of Justina Van Dyck, daughter of sir Anthony Van Dyck.

Humbly sheweth,

That about 2 years since (your M^tie taking into your Princely consideration the Loyalty and services of her deceased Father, and the debts due to him by his late Ma^tie of blessed memory, tegether with the losses and wrongs of y^r pet^r) your Ma^tie was grationaly pleased to Grant her a Pension of 200 l. a year, for her life, to be issuing out of your Ma^ties Exchequer, wich Pension was stop 'd amoungst others about a year since by your M^ties Order since which time your pet^r hath been very much necessitated, having nothing else to subsist upon : The estate of her said Eather, being all wrongfully Kept from her and Imbezled by those with whom the same was intrusted in the time of the late war.

Wherefore she humbly prostrates herself at your sacred feet, imploring y^r^ gracious Commiseration of her wants and suffering, And that your Majesty will be gratiously pleased to Order the continuance of the said Pension, or to Grant her such other present relief or maintainance, out of your Ma^ties^ Privy Purse as your Majesty shall think fit.

And your Petitioner shall ever proy etc.

Traduction.

A sa très-généreuse Majesté le roi,

La très-humble pétition de Justina Van Dyck,tend à prouver humblement :

Que il y a deux ans que Votre Majesté (prenant en sa royale considération la loyauté et les services du défunt Van Dyck, ainsi que les dettes contractées envers celui-ci par le feu roi, d'heureuse mémoire, sans oublier les pertes et les malheurs de la suppliante) a bien voulu lui accorder une pension annuelle et viagère de deux cents livres, à toucher sur le Trésor royal ; que depuis environ un an, par l'ordre de Votre Majesté, on en suspendit le paiement, et que depuis lors la suppliante a été dans le plus grand besoin, ne possédant aucune autre ressource : l'héritage de son père lui étant injustement ravi et enlevé par ceux auxquels on l'avait confié pendant la dernière guerre.

C'est pourquoi elle se jette humblement aux genoux bénis de Votre Majesté, implorant son auguste pitié pour ses besoins et ses souffrances, et espérant que Votre Majesté voudra bien ordonner la continuation de la pension, ou lui accorder tout autre soulagement ou soutien, de sa caisse privée, comme il plaira à Votre Majesté.

Et la suppliante priera toujours, etc.

—

Pétition de Justina Van Dike, alias *Stepney*.

To the Kings most excellent Majestie,

The humble petition of Justina Vandike alias Stepney,

Sheweth,

That wheras your Majestie hath been gratiously pleased to allow your Pet^t a Pension of 200^li pound during her life, which Pension your M^tie hath since restrained and sett a stop to, by which means your Pet^r is reduced to great want and necessity, it being her sole subsistence; and your Pet^r haveing occasion to goe for Antwerp in Brabant to looke after a small fortune left her by her ant there which she may bee in danger of looseing unlesse she speedily repair thither.

Your Petitioner therefore most humbly prayes, that your Royall Ma^tie will be gratiously pleased effectually to order y^r petioner the arrears of her said Pension (being three hundred pounds) that she may be in a condicon to transport herself to Antwerp aforesaid to looke after y^r same small ffortune left her by her deceased Aunt.

And y^r Pet^r (as in duty bound) shall ever pray, etc.

(The original Petitions are in the State Paper Office.)

Traduction.

A sa très-généreuse Majesté le Roi,

La très-humble pétition de Justina Vandike, *alias* Stepney,

Expose :

Que Votre Majesté, après avoir bien voulu accorder à la suppliante, une pension viagère de 200 livres, l'ayant depuis lors retenue, et en ayant empêché le paiement, la suppliante se trouve réduite à un grand besoin, car c'était sa seule ressource. Etant dans l'obligation de se rendre à Anvers en Brabant, pour y recueillir une petite succession provenant de sa tante, succession qu'elle serait en danger de perdre, si elle ne se rendait aussitôt sur les lieux;

Elle demande donc humblement, que Votre Majesté royale veuille bien ordonner le paiement des arriérés de la dite pension, (montant à trois cents livres), pour qu'elle soit en état de se rendre à Anvers, pour veiller au dit héritage que lui a laissé sa défunte tante.

Et la suppliante (selon son devoir) priera toujours, etc.

(Les pétitions originales se trouvent au State paper Office.)

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

EAUX-FORTES

DE

VAN DYCK.

INTRODUCTION.

Comme Bartsch dans son grand et précieux ouvrage intitulé : « *Le Peintre Graveur* » n'a donné aucun détail sur les eaux-fortes de Van Dyck, l'auteur ose espérer qu'un catalogue descriptif de celles qui sont dues à l'illustre peintre, causera quelque plaisir aux connaisseurs et aux amateurs de l'art. Son but principal a été de donner une description aussi exacte que possible, du degré de perfection des différentes épreuves de chaque planche, et partout où il y a eu occasion de les comparer, il l'a fait avec le plus grand soin. Il est à regretter que ces eaux-fortes soient en si petit nombre. Elles se distinguent par la même délicatesse, la même correction de dessin, par la même grâce d'exécution qu'on trouve portées à un si haut point dans les tableaux du grand peintre ; et comme

ce sont pour la plupart les portraits d'hommes qui vivaient dans son intimité, quelques-uns, ceux de ses anciens compagnons d'étude, lorsqu'il travaillait encore à l'atelier de Rubens, sont remarquables par leur hardiesse de touche et leur force d'expression.

On ne trouve sur aucune épreuve des eaux-fortes de Van Dyck, le nom de Martin Van den Enden, ce qui nous porte à supposer que celui-ci ne posséda jamais aucun des cuivres originaux. L'auteur présume que ce ne fut qu'après la mort du peintre que Giles Hendrickx en devint possesseur; il y fit graver ses initiales G. H. et elles se trouvent sur les gravures des portraits de Van Dyck, formant un volume publié par lui à Anvers en 1645. En voici le titre : « *Icones Principum, Virorum doctorum, Pictorum, Chalcographorum, Statuariorum, nec non amatorum pictoriæ artis numero centum ab Antonio Van Dyck pictore ad vivum expressæ ejus que sumptibus œri incisæ.* » Plus tard, ces mêmes cuivres passèrent en d'autres mains et les initiales de Giles Hendrickx en furent effacées, de sorte qu'il existe des épreuves faites avant qu'elles y fussent ajoutées et après qu'on les eût fait disparaître.

Les épreuves en assez grand nombre, tirées avant l'époque de cette inscription, sont les premières, et les plus belles que l'auteur ait jamais vues; elles sont sur papier portant une empreinte

semblable à la figure ci-jointe; quelques-unes ont pour cachet un aigle aux ailes déployées; d'autres une guirlande frappée dans le papier, et le reste se distingue par un écusson à fleurs de lis, surmonté d'une couronne. Celles tirées ultérieurement, moins remarquables aussi par leur beauté, portent l'empreinte d'un bonnet d'âne, ou sont sur papier très-grossier sans aucune marque distinctive.

L'auteur s'empresse d'adresser ses remerciements, aux nobles et aux particuliers, qui lui ont si généreusement offert l'accès de leurs galeries, et l'ont aidé de tant d'utiles conseils dans le cours de ses recherches; mais surtout à cet amateur distingué, John Sheepshanks Esquire, qui, avec sa complaisance et sa libéralité ordinaires, lui laissa le libre usage de son Memoranda, fait après une visite aux diverses collections célèbres de gravures du continent. Sans le secours d'avis aussi précieux, l'auteur n'aurait jamais pu offrir au public ce catalogue. Il doit en outre, exprimer sa satisfaction à son fils aîné pour l'exécution des deux belles eaux-fortes, qui se trouvent annexées à ce volume.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES

EAUX-FORTES

DE

VAN DYCK.

JEAN BREUGEL,

NÉ EN 1565, MORT EN 1642.

Jean Breugel, natif d'Anvers, était fils de Pierre Breugel, artiste d'un haut mérite. Son père étant mort, lorsqu'il était encore en bas âge. il devint l'élève de Pierre Goe-Kindt, et acquit bientôt une grande réputation, comme peintre de fleurs et de fruits. Il visita l'Italie, où il fut protégé par le cardinal Frédéric Boromeo, et ce fut pendant son séjour dans cette contrée, qu'il tourna ses vues vers l'étude du paysage : ses compositions sont agréables ; les détails du feuillage et des parties de l'avant-scène sont d'une grande beauté, mais la masse bleuâtre du fond, donne quelquefois de la lourdeur à l'ensemble ; les figures qui ornent ses compositions sont correctes

et pleines de goût. A son retour en Flandre, Rubens fut si frappé de son mérite, qu'il l'employa à peindre les paysages du fond, dans plusieurs de ses tableaux. Breugel rendit le même service à Henri Van Balen et à Rothenhamer ; Steenwyck et Neefs ainé, ainsi que Momper, profitèrent également de son art, en lui faisant dessiner les figures de leurs intérieurs et de leurs paysages, preuve que son talent doit avoir été distingué dans l'une et dans l'autre branche de la peinture. On le nommait Breugel de Velours, de ce que cette étoffe dominait toujours dans son costume. Il existe de lui quatre eaux-fortes qui sont rares.

Son portrait à l'eau-forte par Van Dyck, paraît avoir été exécuté après le voyage de celui-ci en Italie, lorsque Breugel avait atteint l'âge d'environ soixante ans. La tête est belle d'expression ; la touche en est hardie quoique légère, comme elle l'est pour la main et la fraise ; les draperies ne sont qu'esquissées. Un manteau rabattu sur l'épaule droite, passe derrière le dos du peintre, ainsi que sous le bras gauche, et sa main droite le retient sur sa poitrine; le bras gauche est recourbé. On voit le corps jusqu'aux hanches.

[1] Hauteur, 9 p. ½ lign. — Largeur, 5 p. 9 lign.

1. Gravure simple sans fond, ni bords, ni inscription.

2. Le fond n'y existe qu'en petite partie; il est fait en lignes horizontales très-fines, parcourant la gravure dans toute sa largeur, et montant jusque près du sommet sans descendre plus bas que l'oreille. Les lignes qui terminent le dessin au sommet et aux deux côtés sont très-faiblement marquées. Le bord inférieur est simplement tracé dans le cuivre avec le burin. Il n'y a pas d'épigraphe.

[1] La mesure donnée est celle du cuivre, jusqu'à preuve du contraire.

3. Les bords beaucoup plus prononcés. L'inscription suivante : Joannes Breugel, Antverpiœ Pictor Florum et Ruralium prospectuum. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.* Les lettres G. H.

4. Le fond terminé en lignes horizontales, moins rapprochées que dans la partie décrite d'abord. Les lettres G. H.

5. Les initiales G. H. effacées.

PIERRE BREUGEL,

NÉ EN 1562, MORT EN 1642.

Pierre Breugel, frère aîné de Jean, était natif de Bruxelles : il fut surnommé le Jeune, pour le distinguer de son père qui avait le même prénom. On dit qu'il étudia sous Giles Coningsloo, paysagiste d'assez de mérite. La nature des sujets qu'il se plaisait à traiter lui valut la dénomination de *Breughel d'enfer;* ses tableaux sont remplis de figures grotesques et surnaturelles, et quoique dénotant un grand talent pour la peinture, ils ne sont pas recherchés à cause du choix de leurs sujets et de l'exagération que le peintre a mise dans leur exécution.

Le portrait de Breugel (à l'eau-forte), paraît avoir été un des premiers essais de Van Dyck ; car les lignes sont tracées avec hésitation et le dessin est incorrect, si l'on le compare à celui de ses autres ouvrages. La tête est cependant d'une expression remarquable ; la main et la draperie sont très-légèrement esquissées. Il porte une fraise entièrement froncée ; sur son épaule droite s'attache un manteau à collet rabattu, qui couvre ce côté de sa personne ; le coude est enveloppé dans les plis, et la main retient un pan du vêtement qui s'échappe de dessous le bras gauche. On voit le corps jusqu'aux hanches. Dans le fond, derrière l'épaule gauche, sont les contours d'une colonne ; quelques lignes verticales viennent jusque près du côté gauche de la tête, et il y en a de même quelques-unes à droite, au-dessus de la fraise.

Hauteur, 9 p. ½ lign. — Largeur, 5 p. 9 lign.

1. Pas encore d'inscription ; bord très-légèrement indiqué, à la partie inférieure.

2. Des bords et l'inscription suivante : Petrus Breugel, Antverpiæ Pictor Ruralium Prospectuum. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

3. Dans l'inscription, le mot *Prospectuum* effacé, et remplacé par *Actionum;* les lettres G. H.

4. G. H. effacées.

ANTOINE CORNELISSEN.

Antoine Cornelissen descendait d'une des plus anciennes et des plus opulentes familles d'Anvers. On ne trouve dans ses diverses biographies, ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Ses parents le destinant à l'église, l'envoyèrent étudier la théologie à l'université de Louvain, où son assiduité et son talent lui valurent de grandes distinctions. Il fut toutefois subitement arraché à sa carrière par son père qui, ayant perdu sa femme et trois de ses enfants, le rappela chez lui, dans l'espoir que sa société lui offrirait quelque consolation.

Le jeune homme, ainsi délivré de l'étude de la théologie, tourna ses vues vers celle de la littérature et des beaux-arts. La belle galerie de sculptures grecques et romaines, et la collection de pierres précieuses, que renfermait le cabinet de Rubens, frappa surtout ses regards et l'attira constamment vers la demeure de l'illustre peintre. C'est là qu'il acquit l'amitié de Van Dyck et d'autres artistes célèbres à cette époque, dont il devint le généreux et constant protecteur. Ce fut une source de regrets pour Cornelissen, lorsque Rubens, tenté par l'offre royale de dix mille livres, transmit sa collection au duc de Buckingham ; d'autant plus qu'il avait souvent cherché et espérait réussir à obtenir de Rubens la permission de devenir un jour, moyennant une somme convenable, le possesseur d'une partie des objets les plus précieux.

Devenu, à la mort de son père, maître d'une fortune considérable, il ne négligea rien pour acquérir les plus belles productions de l'art. Il sut mettre sagement à profit le goût et le jugement d'un grand

nombre d'artistes qui avaient visité l'Italie, et les chargea du choix et de l'achat des objets qu'ils croiraient dignes de leur attention ; de cette manière, il parvint à se former une des plus belles collections qu'on connût dans les Pays-Bas.

Son portrait le représente comme un homme d'une taille élevée, d'un âge mur, d'un visage animé, la tête un peu rejetée en arrière, mouvement qui lui était sans doute particulier; il paraît être en train de parler. La gravure est pleine de vie, et d'une exécution à la fois hardie et délicate.

Il porte un simple collet en toile, rabattu et venant jusque près de la joue. Le bras droit traverse la poitrine, les bouts des doigts s'étendent au-delà du contour du bras gauche; une manchette de toile se replie sur le poignet, et sur l'épaule droite s'attache un manteau qui descend jusqu'au bas du dessin ; il cache en partie le dessus du bras.

La grisaille originale, d'après laquelle Vorsterman acheva la gravure, appartient aujourd'hui au duc de Buccleugh.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 10 ½ lig.

L'exécution de cette eau-forte est correcte, la tête expressive et soigneusement achevée. Le collet est à peine esquissé; les boutons et l'espace qu'ils occupent ne sont que légèrement indiqués. Il n'y a d'ombre, ni sur le manteau, ni au-dessous du bras; il ne s'en trouve qu'une petite partie, immédiatement au-dessous de la main. Les extrêmités des doigts ne sont pas marquées, cette partie du cuivre ayant été endommagée. Quant au fond, quelques lignes horizontales tracées au-dessus de l'épaule droite, sont croisées près des cheveux et de l'oreille, mais les lignes croisées s'étendant jusqu'au collet, il y a lieu de croire à quelque faute dans l'impression. Le bord

inférieur est seul et légèrement indiqué. Il n'y a ni inscription, ni encadrement.

Les épreuves de cette eau-forte sont rares. Elle fut gravée plus tard par Vorsterman [1], et la gravure une fois achevée, fut inserrée par lui dans le « *Centum Icones*, » avec l'inscription suivante : Antonius Cornelissen, Pictoriœ Artis Amator, Antverpiœ.

[1] Evelyn, dans son ouvrage intitulé *Sculptura*, prétend que Van Dyck aida Vorsterman dans l'exécution des gravures que celui-ci fit de ses portraits « *Et pour montrer combien le meilleur des peintres avait d'estime pour cet art, Sir Ant. Van Dyck grava lui-même plusieurs sujets à l'eau-forte, entre autres une Madone, un Ecce Homo, le Titien et sa maîtresse, Erasme de Rotterdam et retoucha plusieurs d'entre les têtes qu'on a regardées d'abord comme gravées par Vorsterman.* »

ANTOINE VAN DYCK.

NÉ EN 1599, MORT EN 1641.

Ce beau portrait de lui-même, paraît avoir été fait lorsqu'il était âgé d'environ trente ans. Il y a dans la figure beaucoup de pointillage, mais les contours des traits sont fortement marqués, et il y a beaucoup de grâce et de liberté dans le jeu de la chevelure. L'ensemble de la tête est on ne peut plus expressif. Les cheveux se séparent sur le front et pendent en boucles touffues des deux côtés. Il y a une légère indication d'un collet rabattu.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

Tête bien exécutée ; une ligne faiblement marquée, indiquant le collet. Ni bord ni inscription.

Isaac Neefs ajouta plus tard à cette gravure, l'épaule et les draperies qui y manquaient, mais laissa intact le dessin de Van Dyck, en formant un buste, placé sur un piédestal. Sur celui-ci est gravé le titre de l'ouvrage des *Centum Icones*, publié par Gilles Hendrix en 1645 [1].

[1] Le dessin original de ce titre, se trouve dans la belle collection des Portraits de Van Dyck, au Musée Britannique. Il est fait au crayon noir et à l'encre de Chine, à l'exception de la tête, qui est une épreuve de la gravure.

ERASME.

NÉ EN 1467, MORT 1536.

Erasme naquit à Rotterdam; ses titres à la gloire littéraire sont établis à la fois par la beauté et le nombre de ses ouvrages; mais ses talents comme peintre sont peu connus, et même ignorés du public. Descamps lui assigne une place dans les *Vies des Peintres flamands et hollandais*, et ajoute : « *Dirck Van Blaeswyck nous apprend dans son introduction à la description de la ville de Delft, que lorsque Erasme se retira dans le monastère d'Emaus ou Tensteene près de Gouda, dont il avait fait choix uniquement à cause de sa superbe bibliothèque, il s'appliqua à la peinture, dans laquelle il obtint bientôt autant de succès que dans ses autres études.* » Parmi les tableaux nombreux qu'il exécuta, le plus important fut un Calvaire, où le Sauveur était représenté au moment du supplice. Cette toile fut conservée avec le plus grand soin dans le cabinet de Corneille Muscius, le prieur du couvent. Les artistes de l'époque ont rendu justice aux tableaux du savant hollandais.

M. Charles Butler, dans sa *Vie d'Erasme*, dit : « On prétend que dans une collection hollandaise se trouve la peinture d'un crucifix avec l'inscription suivante : *Ne méprisez pas ce tableau, il fut peint par Erasme, lorsqu'il était un des religieux du monastère de Stein.* »

Le voyage de Holbein en Angleterre est généralement regardé comme fait d'après les conseils d'Erasme, qui ne visita pas moins de cinq fois cette contrée, et resta toujours l'ami et le correspondant de tous les hommes de mérite qui y résidaient. Lorsque

Holbein quitta Bâle, Erasme lui fournit des lettres d'introduction, et dans la lettre par laquelle il le recommande à Pierre OEgidius, il dit : *Hic, artes frigent, petit Angliam at corrodat Angellotos.* » Faisant par là allusion aux monnaies d'Angleterre. Il écrivit aussi à Thomas Morus, auquel il envoya son portrait par Holbein, lui disant, que la ressemblance y était mieux saisie que si Albert Durer en avait été l'auteur.

(Eau-forte de Van Dyck). — La douceur et l'intelligence qui brillent dans son regard, expriment parfaitement le caractère que l'on connaît au personnage, et il existe dans le dessin de la bouche et de la partie inférieure du visage, une vérité et une délicatesse inouies. La tête est couverte d'un bonnet, et une robe doublée en fourrure, s'attache par une ceinture autour du corps. Devant lui se se trouve un livre ouvert, que soulève légèrement la main gauche, le pouce s'appuyant sur la page, où l'on peut reconnaître le mot Rotterd. Les doigts de la main droite, se reposent sur la page opposée où sont tracées les lettres Er. La manche fourrée de la robe, tombe jusqu'au dessous de la ligne qui termine le dessin. Le bonnet, le front, l'œil et la joue gauches ne sont qu'esquissés, tandis que l'ombre de la joue droite est soigneusement achevée. Celle du menton et de la partie de la robe qui se trouve au-dessous de la joue gauche est très-fortement marquée. Les drapperies sont peu soignées ; de la main et du livre il n'existe vraiment que les contours, quoiqu'on ait introduit quelques ombres légères entre les doigts et les angles des pages du livre. Quelques lignes fortement marquées et peut-être trop dures, se trouvent dans la partie extérieure de la manche droite. On voit le corps jusqu'à la ceinture.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

1. Point d'inscription. Le bord inférieur est faiblement marqué; les autres ne sont pas indiqués. L'acide a endommagé l'un et l'autre côté de la planche, surtout la manche droite, dans certaines parties de laquelle il n'a point mordu, à cause du mauvais état du métal, et en-dessous, la corrosion s'est étendue plus bas que la ligne qui termine le dessin.

2. De plus, les bords et l'inscription : Erasmus Rotterdamus.

3. Cette addition : *Ant. Van Dyck fecit aqua forti*, et les initiales G. H. La partie fautive à gauche, au-dessous du bord, est corrigée ; il en est de même de l'autre côté.

4. Les initiales G. H, effacées.

FRANÇOIS FRANCK,

NÉ EN 1580, MORT EN 1642.

François Franck, originaire d'Anvers, était le fils d'un peintre d'histoire du même nom, et fut pour ce motif appelé *le jeune*. Il étudia sous son père, dont il adopta le genre et les goûts, et fit d'immenses progrès en s'excerçant à copier plusieurs des plus beaux tableaux de l'école vénitienne, pendant un voyage en Italie. A son retour de cette contrée, il fut reçu à l'Académie d'Anvers. Sir Joshua Reynolds, dans son ouvrage intitulé, « *Tour through Flanders and Holland,* » *(Tour dans les Flandres et la Hollande),* donne de grands éloges à son tableau du Christ discutant avec les Docteurs, toile qui avait été destinée à orner la principale église de de sa ville natale.

Dans son portrait gravé par Van Dyck, les contours de la tête sont fermes et hardis ; elle est remarquable par la largeur des ombres et des lumières : le collet est achevé et l'ombre est fortement marquée à la partie inférieure. La main et le manteau sont à peine esquissés. Le collet rabattu du peintre, vient effleurer sa figure ; son pourpoint est entr'ouvert à la gorge, mais pour le reste entièrement boutonné. Un manteau jeté sur son épaule gauche, se drape ensuite sur la droite en couvrant le bas du visage, et est enfin retenu par la main gauche sur la poitrine. On voit le corps jusqu'à la ceinture.

Hauteur, 9 p. 3 lig. — Largeur, 5 p. 10 ½ lig.

1. Simple eau-forte : ni fond, ni bords, ni inscription [1].

2. Un fond gravé. A gauche du personnage un pilier, dont les ornements touchent son épaule : la partie visible du piédestal n'est pas achevée : le reste du fond se compose de lignes horizontales croisées au sommet de la gravure, à gauche de la tête et sur le côté ombré de la colonne. Il n'y a ni bord, ni épigraphe.

3. De plus, les bords et cette inscription : Franciscus Vranx, Antverpiæ Pictor humanarum figurarum. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

4. Les initiales G. H.

5. Le nom changé en *Franck.*

6. Les lettres G. H. effacées.

[1] Dans la collection du duc de Devonshire, il existe une épreuve en cet état. Le fond ajouté au crayon noir, est d'une grande beauté, et tel qu'il fut gravé dans la suite. Elle porte le nom de Prosper Henri Lanckrinck, peintre d'un grand mérite dont on trouvera une intéressante biographie dans Graham, *Essay towards an English school of Painters;* ouvrage qui forme une espèce de supplément à la traduction de la *Vie des Peintres*, et de l'*Art de peindre*, par de Piles (1 vol. 8°. 1706). Lanckrinck fut fréquemment appelé à peindre des fonds et des draperies, pour sir Peter Lely, à la mort duquel, il compléta un grand nombre de portraits laissés inachevés. Il acheta à la vente des effets de Lely, des dessins et des gravures, pour la somme de 242 livres, 17 s., d'après ce que nous dit un registre manuscrit, tenu par les exécuteurs testementaires. Cette pièce est aujourd'hui entre les mains de M. Molteno de Pall Mall. Nous trouvons énumérés dans le catalogue imprimé de la galerie de tableaux de Lely, rien moins que vingt-six toiles importantes de Van Dyck, outre trente-sept dessins en grisaille, qui appartiennent ajourd'hui au duc de Buccleugh, le tout probablement acheté par Lely, lors de la vente des biens du grand maître, et il est très-probable que cette épreuve, ainsi que deux autres, décrites dans ce catalogue, et portant le chiffre de Lanckrinck, aient été acquises par Lely en même temps.

JUDOCUS DE MOMPER,

NÉ EN 1580, MORT EN —

Ce peintre, quoique natif d'Anvers, n'ayant pour le style, de ressemblance avec aucun de ses contemporains, il est difficile de découvrir sous quels maîtres il fit ses études. La plupart de ses toiles représentent des sites montagneux, hardiment esquissés, et fréquemment enrichis de figures dues au pinceau de Teniers ou de Jean Breugel. On dit que Rubens appela notre artiste, à peindre une partie des fonds paysagés de ses tableaux. De Momper exécuta aussi quelques eaux-fortes, aujourd'hui très-rares, et très-difficiles à obtenir.

La gravure le représente comme un homme d'un visage maigre, mais rempli de finesse. Il paraît s'adresser à une personne présente; les traits sont marqués avec délicatesse, mais avec force, et la tête est superbe dans les détails, surtout dans le dessin de la joue. Il porte un simple collet rabattu. Un manteau qui se drape sur l'épaule droite, est ramassé sous le bras, et enveloppe le coude dans ses plis; le bras traversant horizontalement le dessin, les doigts s'étendent jusqu'aux bords. La main est couverte d'un gant qui dépasse de beaucoup le poignet. Ce dessin est en général une preuve brillante des talents de Van Dyck. Il fit de De Momper deux portraits différents.

Le premier, cité ci-dessus, est plus beau, quant à l'expression de la tête; les parties saillantes de la figure, le nez surtout, sont plus achevés; le contour de la machoire est plus fortement marqué, et la joue droite, ainsi que le front sont pointillés. Les deux eaux-fortes diffèrent surtout pour le fond. Dans l'une, une masse

de rocher s'élève derrière l'épaule droite, et monte jusqu'aux bords de la gravure. Tout autour de la main, on aperçoit un groupe de montagnes dont la plus haute a son sommet de niveau avec le menton. Le ciel est marqué en lignes irrégulières.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

1. Ni inscription ni bords, à moins qu'on ne veuille regarder comme tel une ligne marquée dans le cuivre avec le burin, à la partie inférieure.

2. De plus, les bords et cette inscription : Judocus De Momper, Pictor, *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

3. Les mots *Montium Antverpiæ*, ajoutés à l'épigraphe.

4. Les initiales G. H.

5. G. H. effacées.

La deuxième planche est d'une exécution bien moins hardie que la première ; l'ombre de la joue droite est indiquée en lignes et non pas pointillée. Le front et l'oreille sont très-peu travaillés ainsi que le collet. Le corps est à peine esquissé ; la main droite ne l'est point. Dans le fond, le rocher occupe toute la partie supérieure et descend jusqu'à l'épaule gauche, en s'éloignant en sens oblique du collet ; de ce côté il est bien travaillé, mais de l'autre, il n'en existe que les contours [1]. Ce dessin fut gravé plus tard par Vorsterman et et inserré dans les *Centum Icones.*

Hauteur, 8 p. 7 lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

[1] Cette eau-forte est extrêmement rare. Notre description est faite d'après une épreuve qui se trouve au Musée Britannique. Elle est malheureusement coupée de très-près, n'ayant de marge qu'à la partie inférieure où le bord est légèrement marqué. En travers du centre de la gravure, il est écrit d'une main qui ressemble beaucoup à celle de Van Dyck : « *Questa e la forma e grandezza.* »

ADAM VAN OORT,

NÉ EN 1557, MORT EN 1641.

Adam Van Oort et non Van Noort, comme il est inscrit sur la gravure, était originaire d'Anvers ; il étudia sous son père Lambert Van Oort, et fut le premier précepteur de Rubens. Possédant un génie supérieur, il s'était acquis la plus grande considération, et beaucoup de peintres les plus distingués de l'époque, se formèrent à son école ; mais adonné à l'intempérance, il se livrait parfois à des emportements subits, qui blessaient ses élèves, et les chassaient de son atelier. On rapporte que Rubens dit un jour, que si Van Oort avait pu faire un voyage en Italie, et n'avait pas énervé son esprit par la débauche, il aurait surpassé tous ses contemporains.

Malgré quelque rudesse dans les traits, son portrait nous montre une figure animée, et annonçant un caractère joyeux. La tête, la fraise et la main sont exécutées avec une vigueur étonnante, et l'ensemble du dessin est d'une puissance et d'une richesse admirables. Les quelques lignes qui indiquent les draperies sont tracées avec force. La fraise est entièrement froncée, et retombe à gauche en laissant découverte une partie de la gorge, dans laquelle la veine est fortement marquée. Un manteau est jeté sur l'épaule gauche et passe sous le bras droit, d'où il est amené sur la poitrine par la main gauche dont les doigt seuls sont visibles. Le bras droit est appuyé sur le dos. Le corps est représenté jusqu'au-dessous des hanches.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

1. Eau-forte simple, sans aucun fond gravé ; derrière la tête se

trouvent quelques lignes isolées; tout est blanc autour du bras droit; au sommet on n'aperçoit que quelques faibles traits qui marquent les séparations des pierres d'un mur. Ni bords, ni inscription.

2. Un pilier est gravé dans le fond derrière la tête, et s'étend depuis le bord de gauche, jusqu'à près de l'extrémité de la fraise au-dessus de l'épaule, à la droite du spectateur. Il n'y a pas d'inscription. Un bord est tracé à la partie inférieure. La planche est couverte de taches depuis l'épaule droite jusqu'au bas, comme si une partie de l'acide avait été répandue sur le cuivre.

3. De plus, les bords et l'inscription suivante : Adamus Van Noort, Antverpiæ Pictor iconum. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

4. Les initiales G. H.

5. Les lettres G. H. effacées, ainsi que les taches qui se trouvaient à droite du personnage.

PAUL DU PONT.

Paul Du Pont, plus connu sous le nom de Paul Pontius, était natif d'Anvers : on ne trouve dans aucune de ses biographies la date de sa naissance ou celle de sa mort. Il fut contemporain de Rubens et de Van Dyck, et c'est à lui que l'on doit quelques-unes des plus belles gravures de leurs ouvrages. Il est dit que Rubens se donna les plus grandes peines pour lui enseigner le dessin lorsqu'il travailla d'après ses tableaux. Il grava plusieurs des grandes compositions historiques de l'illustre peintre, et les copies de plus de trente portraits de Van Dyck, sont de sa main. Son style comme graveur, n'a pas la force de Bolswert ; mais sa grande douceur, et surtout la netteté des contours lui assignent une place des plus honorables parmi les artistes de son époque.

Le portrait de Pontius par Van Dyck, est celui d'un homme à la fleur de l'âge, et l'expression de la figure, aussi bien que le mouvement du corps, indiquent une grande vivacité. Le visage ressort d'une manière admirable, à cause de la masse de cheveux noirs dont il est entouré. Un collet rabattu, et garni de dentelles, laisse la gorge découverte, et le pourpoint de soie, à corsage et à manche tailladées, se termine en froncis à la ceinture. Une draperie plus claire est jetée sur l'épaule droite. Le bras est porté en avant et la main se dirige vers le sol.

Hauteur, 8 p. 6 ½ lig. — Largeur, 6 p. 8 lig.

1. Simple eau-forte, n'ayant encore ni fond, ni bords, ni épigraphe [1].

[1] L'auteur regrette de ne pouvoir donner une description plus détaillée de la planche à son premier état, n'en ayant jamais vu d'épreuve.

2. Point d'inscription ; les bords sont marqués, mais légèrement et avec négligence. La surface du cuivre est fortement endommagée par des raies qui, passant sur l'œil droit et le contour du nez, gâtent en partie l'expression ; elles traversent aussi la draperie qui couvre l'épaule droite, jusque vers la main ; il y a deux coupures profondes en travers du pouce, et le cuivre ayant été remis à l'eau-forte, les ombres qui devraient être les plus marquées, sont imparfaitement rendues. Le fond est uni et fait en lignes horizontales, la partie située au-dessous du coude droit est entièrement blanche; le cuivre au-delà des limites de la gravure, est entièrement brûlé par l'acide.

3. De plus, l'inscription : Paulus du Pont, Calcographus. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

4. Les raies qui coupaient la figure sont effacées, le cuivre ayant été entièrement nettoyé ; mais l'opération a fortement endommagé le dessin original de la tête qui, retouchée ensuite au burin par une main encore novice, a perdu beaucoup de sa première expression. La manche gauche, la partie du corps située au-dessous de la main droite, et la portion du fond qui était restée incomplète, ont été également refaites au burin, et les lignes horizontales du fond sont croisées. Les taches de la draperie qui couvre l'épaule droite n'ont pas disparu. Le mot *Antverpiæ* est ajouté à l'inscription, et la largeur de la gravure est réduite de 9 lignes. Les initiales G. H. sont ajoutées.

5. G. H. effacées.

PHILIPPE LE ROY,

CHEVALIER.

Les ancêtres de Philippe le Roy, étaient originaires de France. Plus attaché aux ducs de Bourgogne qu'à leurs souverains légitimes, ils quittèrent leur patrie avec Philippe-le-Bon, vers le milieu du quinzième siècle, et s'établirent dans les Pays-Bas. Philippe Le Roy fut, dit-on, un politique profond et sage, jouissant de la confiance du roi d'Espagne Philippe IV, et des titres de conseiller privé, et de membre du Conseil de Finance de Brabant, assemblée que son père présidait.

Son portrait le représente dans la fleur de l'âge ; l'expression de sa figure est ferme et sévère ; le dessin en est d'une vigueur remarquable, et l'effet brillant, à cause de la force avec laquelle sont marquées les ombres. Il porte un collet rabattu, garni tout autour de dentelles, et attaché par devant avec un lacet. Du pourpoint on ne voit qu'une très-petite partie.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

1. Simple eau-forte ; ni fond, ni bord, ni épigraphe. L'acide a fait une légère tache sur le cuivre à l'endroit de l'épaule gauche [1].

2. Entièrement semblable, mais la tache effacée.

On fit dans la suite de cette eau-forte, une superbe gravure de forme ovale, en laissant intact le dessin de la tête. On y lit l'inscription suivante : Philippus Baro Le Roy. S. R I. Dominus de Ravels

[1] Dans la collection de M. Knight, il se trouvait une épreuve sur laquelle la trace de la corrosion était visible, mais l'encre ayant été enlevée à temps, elle n'avait pas marqué.

de Brouchem, Oelegern et in Fano S^ti^ Lamberti. *A. Van Dyck faciem delineavit et fecit aqua forti.*

Planche II.

Il existe dans la collection du Musée britannique, une épreuve portant une figure d'homme, la tête dirigée vers l'épaule droite; un observateur peu expérimenté, pourrait la regarder comme une contre-épreuve de la gravure citée ci-dessus, encore dans son état primitif; mais après un examen plus rigoureux, on découvre qu'elle est exécutée avec moins de connaissance de l'art, surtout la partie du visage comprise entre le nez et la lèvre supérieure; les détails des ombres principalement autour des yeux, sont traités avec moins de facilité, et le dessin de la chevelure dénote l'ouvrage d'une main moins ferme. On y trouve néanmoins tant de ressemblance avec le style de Van Dyck, que l'auteur se ferait scrupule de la passer sous silence.

Hauteur, 9 p. 8 lig. — Largeur, 7 p.

JEAN SNELLINX,

né en 1544, mort en 1638.

Jean Snellinx naquit à Malines : on ignore sous quel maître il étudia, mais ses ouvrages sont de nature à lui assurer une place distinguée parmi les peintres d'histoire de son époque. Ses tableaux qui le plus souvent représentent des batailles, dénotent, quant au dessin en général, un talent supérieur ; les personnages sont groupés avec goût, et le trouble et la confusion naturels à ses sujets, sont rendus avec un effet admirable. Snellinx passa la plus grande partie de sa vie à Bruxelles où il eut pour protecteurs, d'abord le comte Ernest de Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas, et plus tard l'archiduc Albert et l'Infante Isabelle. Dans sa vieillesse il alla résider à Anvers, et d'après l'inscription qui se trouve sur notre eau-forte il y aurait été employé à dessiner des modèles de tapisserie ; il mourut dans la même ville ; ses restes furent déposés dans l'église de St.-George, et au-dessus de sa tombe fut placé son portrait dû au pinceau de Van Dyck.

La gravure nous le montre comme un homme de haute taille, déjà avancé en âge, et d'une figure des plus animées. L'ensemble du portrait est d'une grande beauté, mais les ombres sont devenues grossières et peu distinctes, l'eau-forte ayant été étendue pour la deuxième fois sur le cuivre. Notre peintre a la tête couverte d'un bonnet ; un simple collet blanc, qui se rabat sur son pourpoint, s'écarte en laissant à découvert le cou depuis l'oreille et la gorge qui est fortement marquée. Un ample manteau se drape sur l'épaule gauche ; la main droite est étendue sur la poitrine, et une manchette en toile se replie sur le poignet. Le bras gauche descend

le long du corps ; une ceinture attaché par devant, est serrée autour des reins. Les lignes du fond, se terminent très-irrégulièrement vers les bords, à cause du mouvement de la paroi destinée à retenir l'acide sur la planche.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

1. Point d'inscription, et un seul bord à la partie inférieure.

2. L'épigraphe : Joannes Snellinx, Pictor. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.* Les bords très-faiblement indiqués.

3. Ces mots : Humanarum Figurarum in Aulœis et Tapetibus Antverpiœ, ajoutés à l'inscription.

4. Les initiales G. H., et les bords plus prononcés.

5. Les lettres G. H. effacées.

Planche II.

Van Dyck fit de cette tête une seconde eau-forte, qui fut achevée par De Jode. Elle est d'une exécution bien plus délicate que la première, quoiqu'elle n'en diffère que très-peu pour l'expression; les ombres sont moins fortes, la main et les draperies arrangées avec plus de goût. Dans le fond, près du collet et de la joue gauche se trouvent quelques lignes horizontales ; et de l'autre côté du personnage, elles sont croisées depuis l'oreille jusqu'au-dessous de l'épaule. Une ligne qui termine le dessin à la partie inférieure, est dépassée par l'extrémité de la ceinture. Ce défaut est encore visible dans la planche achevée, quoique les lettres NELL, qui font partie de l'inscription, soient gravées par dessus. P. De Jode, dans sa gravure définitive, a écrit ainsi le nom du peintre : Snellincx [1].

Hauteur, 9 p. ½. lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

[1] Dans la collection du duc de Devonshire, il se trouve une épreuve à l'eau-forte de ce cuivre. Les ombres y sont renforcées au bistre et à l'encre de Chine.

FRANÇOIS SNYDERS,

NÉ EN 1579, MORT EN 1657.

Cet habile collaborateur de Rubens, était natif d'Anvers, et reçut son éducation artistique de Henri Van Balen, le premier maître de Van Dyck. Au commencement de sa carrière, il n'employa ses talents qu'à peindre des fleurs et des fruits, ou à traiter des sujets de la vie privée; mais plus tard il tourna ses regards vers l'étude des animaux, et produisit dans cette nouvelle branche des ouvrages de la plus grande beauté. On a longtemps prétendu qu'il ne dirigea ses vues vers cette partie de l'art, qu'après avoir admiré en Italie, les œuvres de Giovani Benedetto Castiglione.

C'est là évidemment une erreur; si Snyders visita en effet l'Italie, ce qui n'est pas hors de doute, ce dût être à une époque antérieure à celle où Castiglione acquit sa réputation, car né en 1616, ce peintre n'avait pas encore atteint l'âge mûr, lorsque déjà l'artiste flamand était parvenu au comble de sa gloire. Telle fut l'estime que Rubens ressentit pour ses talents, que bien des fois il s'en rapporta à lui, pour l'arrangement et l'exécution d'une partie de ses grandes chasses; et sa manière pittoresque de grouper les animaux, la vivacité et le naturel de leurs mouvements, s'accordent parfaitement avec l'énergie et l'action des personnages de Rubens. Snyders fut généreusement protégé par l'archiduc Albert. Celui-ci lui commanda plusieurs grandes compositions, qu'il offrit à Philippe III d'Espagne, et qui décorent aujourd'hui l'antique palais de Buen-Retiro. De plus, notre peintre publia une série de dessins d'animaux, qui participent tous du caractère distinctif de ses grandes toiles.

Sa tête est d'une expression calme et majestueuse, et se distingue par la délicatesse et le fini de l'exécution. Cette eau-forte est peut-être la plus soignée et la plus parfaite de celles qui nous restent de Van Dyck. La figure est vue à-peu-près de face ; un collet rabattu et garni de dentelles, laisse la gorge en partie découverte ; le pourpoint, qu'une rangée de quatre boutons, attache sur le devant, n'est que faiblement indiqué. Quelques lignes horizontales occupent le fond, et s'étendent derrière la tête, depuis le milieu de l'oreille gauche jusqu'au-dessous du collet.

De cette planche, Jacques Neefs fit plus tard une gravure achevée, tout en laissant la tête telle qu'elle avait été faite par Van Dyck.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

1. Ni bords, ni inscription.

2. Sans bords, avec cette épigraphe : Franciscus Snyders, Venationum Ferarum, Fructuum et Olerum Pictor Antverpiæ. *Ant. Dyck pinxit et fecit aqua forti.*

PIERRE STEVENS.

Les parents de Pierre Stevens étaient des négociants d'Anvers, qui, par leurs grandes entreprises commerciales avaient acquis des richesses immenses. A la mort de son père, il hérita d'une fortune énorme, d'une superbe collection de tableaux, et sans doute en partie du goût qui avait présidé à leur choix. Son amour pour la peinture, lui fit prendre pour maître Otho Venius, sous les leçons duquel il acquit une habileté remarquable. Il eut les relations les plus amicales avec les hommes distingués de cette époque si glorieuse pour l'art flamand, et leur accorda sans cesse une généreuse protection.

Son activité, sa bienveillance, sa probité à toute épreuve, engagèrent ses compatriotes à lui conférer, en l'an 1632, la charge honorable de grand aumônier de la ville d'Anvers. Par l'emploi judicieux des fonds dont il pouvait disposer, et les nombreuses dépenses qu'il solda de sa propre cassette, il se montra un administrateur zélé des richesses que la Providence lui avait confiées.

Son portrait le représente à la fleur de l'âge ; sa figure est pensive et intelligente. Sa fraise à doubles froncis, est garnie de dentelles. Une riche et ample draperie de soie, jetée sur l'épaule droite, et drapée autour du corps, dérobe à la vue une partie de son pourpoint. Le bras est recourbé ; la main qui repose sur la hanche tient un gant bordé de franges ; une bague orne le petit doigt, et une large manchette à la Van Dyck se replie sur le poignet. Le bras gauche pend le long du corps.

Cette eau-forte étant généralement attribuée à Van Dyck, l'auteur se ferait scrupule de l'exclure de son catalogue ; il ne croit point

toutefois, qu'elle soit de la main de cet artiste ; car l'exécution est totalement différente de celle qui distingue les œuvres du grand peintre, et cette rare union de la vigueur et de la délicatesse du dessin qui les caractérise, ne se retouve aucunement dans le portrait de Pierre Stevens.

Le duc de Buccleugh possède l'esquisse en grisaille d'après laquelle cette estampe fut gravée.

Hauteur, 8 p. 8 lig. — Largeur, 5 p. 10 lig.

Simple eau-forte, la tête inachevée; la fraise indistinctement marquée, au-dessous de l'épaule droite. De ce côté la draperie est peu travaillée ; de la main et du gant on ne voit que de faibles contours. Dans le fond quelques lignes horizontales semblent devoir indiquer le ciel, et une autre ligne verticale qui, interrompue en quelques endroits, descend du sommet de la gravure jusqu'au-dessous de l'épaule gauche, montre le déplacement de la paroi qui devait retenir l'acide, pendant l'exécution de la planche définitive [1].

Cette eau-forte fut faite, selon toute probabilité, par Vorsterman, qui l'acheva, et la fit insérer dans les *Centum Icones*.

[1] Cette description est faite d'après une épreuve réputée unique, faisant partie de la collection de feu William Seguier, Esquire.

JUSTE SUTTERMANS,

NÉ EN 1597, MORT EN 1681.

La courte, mais intéressante biographie que nous donnons de cet artiste, est extraite de l'*Histoire de la Peinture*, de Lanzi, traduite par M. Roscoe [1]. « Juste Suttermans, natif d'Anvers et élève de Guillaume de Vos, fut l'objet d'une égale admiration. Ayant fixé son séjour à Florence, sous le règne de Côme II, il y fut retenu à la cour jusqu'à la mort de Côme III, et se rendit ensuite aux prières de plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie, désireux d'obtenir quelque souvenir d'un peintre, dont les portraits étaient regardés comme peu inférieurs à ceux de Van Dyck. Ce dernier ayant pour lui la plus haute estime, lui fit demander son portrait, accompagnant sa prière de l'envoi du sien. Pierre Paul Rubens nourrissait les mêmes sentiments à son égard, et lui fit présent d'une de ses propres compositions, le regardant comme une des gloires de sa patrie. Suttermans peignit tous les membres vivants de la famille des Médicis, dans une foule d'attitudes différentes, et lorsque le jeune Ferdinand II monta sur le trône, il exécuta un superbe tableau uniquement composé de portraits. Il y représenta la cérémonie du serment de fidélité fait au nouveau souverain, qu'il y plaça, non seulement avec sa mère et son aïeule, mais entouré de tous les sénateurs et des nobles qui avaient assisté à la solennité. Ce tableau est d'une grande dimension ; il a été gravé sur cuivre, et existe encore dans la galerie de Florence. Notre artiste se

[1] Vol. I. pp. 329, 330.

distingue par une netteté et une élégance de contours qui parurent étonnantes même aux peintres de l'école à laquelle il appartenait ; il possédait de plus, le talent remarquable d'ennoblir les traits de ses personnages sans diminuer en rien leur ressemblance. C'était son usage d'étudier les manières et le caractère distinctif de son modèle, pour les transporter ensuite sur la toile, de telle sorte que sans voir la figure d'un portrait, les spectateurs devinaient sans la moindre hésitation, la personne représentée, d'après la position des mains ou l'attitude du corps. »

Le portrait de Suttermans par Van Dyck, fut sans doute exécuté pendant le séjour de ce dernier en Italie. La figure pleine d'intelligence et de vivacité, nous dispose favorablement à l'égard de cet homme, dont l'aisance et le maintien distingué conviennent parfaitement au peintre favori de la cour de Toscane. L'exécution de cette eau-forte est d'une vigueur remarquable. La tête, le collet, une partie du pourpoint et le dessus du bras gauche sont presque entièrement achevés; mais des mains, il n'existe que les contours, et les draperies sont à peines esquissées. Un collet rabattu et garni de riches dentelles, laisse la gorge découverte ; deux rangées de boutons, se dessinent sur le devant du pourpoint, qui est orné de galons et de broderies et tailladé sur l'épaule. Le bras gauche est recourbé ; la main repose sur la hanche, et une manchette de dentelles se replie sur le poignet. Le bras droit est levé, un léger manteau jeté sur l'épaule, sert de fond à la main, dont le pouce disparaît sous la ceinture qui ceint les reins du personnage ; une bague brille à son petit doigt.

Hauteur, 9 p. 3 lig. — Largeur, 6 p. 2 lig.

1. Point d'inscription : à la partie inférieure, un bord au-dessous

duquel le cuivre est fortement endommagé par l'acide. Il l'est aussi, mais légèrement, vers le sommet, au-dessus de l'épaule droite. Ce sont les inégalités de la planche, qui sont cause de ces accidents.

2. De plus, les bords et cette épigraphe : Judocus Citermans Antverpiensis Pictor Magni Ducis Florentini. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.* Les taches sont effacées.

3. Les initiales G. H.

4. Le nom changé en Justus Suttermans.

5. Les lettres G. H. rayées.

D. ANTOINE TRIEST,

NÉ EN 1576, MORT EN 1657.

Ce digne prélat, issu d'une ancienne et noble famille, naquit au chateau d'Auweghem, près d'Audenaerde. Encore étudiant à l'Université de Louvain, il s'y distingua par son éloquence, sa conduite exemplaire et son inépuisable charité. Ces qualités lui valurent l'estime générale, et il fut élu successivement évêque de Gand et de Bruges. Admirateur zélé des beaux-arts, il fut l'ami et le patron de tous les peintres distingués de la Flandre. C'est pour l'évêque de Gand, que Rubens peignit le Massacre des Innocents et la Conversion de St.-Paul. Van Dyck fit de lui plus d'un beau portrait, et Du Quesnoy exécuta son buste, ainsi que le mausolée érigé à sa mémoire dans l'église de St.-Bavon. A sa mort, Triest légua des sommes considérables aux hospices et aux établissements charitables de la ville de Gand, dont il voulut que la cathédrale fut embellie à ses frais.

La gravure nous montre un homme à la fleur de l'âge, d'un extérieur distingué, et d'une figure douce et intelligente. Le dessin de la tête est énergique et d'un grand effet; les détails sont d'une rare délicatesse, surtout dans le côté ombré de la figure et du front. Un collet simple et étroit est rabattu sur le pourpoint, qui vient presque effleurer la figure; une riche et ample draperie de soie, qui enveloppe entièrement le personnage, est retenue par la main dont le troisième doigt est orné d'une bague de couleur foncée. Dans le fond, un rideau de damas touche l'épaule droite et s'élève jusqu'au sommet de la gravure; enfin, derrière la tête et l'épaule gauche se dessine un amas de colonnes.

Hauteur, 9 p. 7 ½ lign. — Largeur, 6 p. 4 lign.

1. Eau-forte, dans laquelle la tête est moins achevée que dans la gravure définitive ; la main est indiquée et la bague entoure le doigt. La draperie est fort peu travaillée, surtout la partie située au-dessus de la main. Le rideau est dessiné avec talent, sans être amené jusqu'au bord supérieur. Dans le fond, quelques lignes horizontales se montrent à la hauteur de la joue, et d'après l'examen des différentes parties, on dirait que le fond tout entier, gravé d'abord à l'eau-forte, aurait été effacé [1].

Le corps et le fond furent achevés par P. de Jode [2], et l'inscription suivante ajoutée : Perill^us^ et Re^mus^ Dnus. D. Antonius Triest, Episcopus Gandavensis Toparcha Dominy S^ti^ Bavonis Comes Everghemiensis et Regiœ Ma^ti^ a Consilio Status, etc. Dans la gravure définitive, la hauteur du cuivre est réduite de sept huitièmes de pouce, ayant ainsi pour

Hauteur, 8 p. 10 lign. et pour largeur, 6 p. 4 lign.

[1] Dans la collection du duc de Devonshire, on trouve une contre-épreuve de la gravure dans cet état. Elle est amenée au moyen de couleurs à l'effet produit dans la suite par le burin. Elle porte le chiffre de Sanckrinck.

[2] Evelyn, dans son ouvrage *Sculptura*, en parlant des œuvres de Pierre De Jode, dit : « L'évêque de Gand, dont on assure que la tête fut gravée par Van Dyck lui-même. »

LUCAS VORSTERMAN.

Lucas Vorsteman fut un des graveurs les plus distingués de son époque. Ses biographes n'ont cité ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort; on ignore aussi sous quel maître il étudia. On ne peut douter qu'il retira de grands avantages des conseils de Rubens, pendant qu'il s'exerçait à copier ses tableaux ; la plupart des plus belles gravures de Vorsterman, étant exécutées d'après les œuvres du grand maître. Venu en Angleterre, sur la demande, dit-on, du comte d'Arundel, notre artiste y passa plusieurs années ; il y grava les tableaux suivants, faisant partie de la collection de Charles I^er^: St.-Georges et le dragon, par Raphaël ; le Christ dans le jardin des Oliviers, par Annibal Carrache; Lot et ses filles, et l'ensevelissement du Sauveur, de Parmigiano. Il copia aussi un tableau de Van Dyck, représentant le comte et la comtesse d'Arundel assis, le premier désignant de la main un globe placé devant lui. Au-delà de vingt des portraits d'hommes célèbres, de Van Dyck, sont gravés par Vorsterman, et il a réussi à rendre la délicatesse qui caractérise les œuvres du peintre, mieux qu'aucun de ses successeurs. Evelyn, dans son ouvrage sur la *Sculpture*, assure que Van Dyck lui-même travailla à quelques-unes de ces planches, et il existe des épreuves de ses eaux-fortes, qui furent dans la suite achevées par Vorsterman, telles que les têtes de Cornelissen et de Momper. L'appréciation suivante de ses talents, est extraite de Strutt, *Dictionnaire des gravures* : « Il était maître du burin, et savait le manier avec la plus grande facilité ; mais il fit plus d'attention à l'effet général de ses gravures, qu'à la correction des traits, et comme Gérard Audran, il aimait mieux s'initier aux idées du maître, et transporter sur

le cuivre, si je puis me servir de cette expression, l'esprit et le sentiment de ses personnages, que de montrer sa propre habileté dans la partie purement mécanique de l'art [1].

La tête de Vorsterman est des plus attrayantes. L'expression de la figure est pensive et agréable, le front large et élevé, les yeux remplis d'intelligence. Dans ce dessin, le plus beau peut-être que Van Dyck ait jamais exécuté, le travail minutieux des détails, ne diminue en rien la parfaite liberté et la vigueur étonnante de l'ensemble. Une fraise à doubles froncis retombe d'un côté sur un pourpoint à taillades ; le manteau qui paraît être bordé de velours, est jeté sur les épaules et enveloppe la plus grande partie du corps ; le bras droit, visible depuis le coude, est amené sur la poitrine, et y retient un des pans du manteau, qui descend de l'épaule gauche. Une large manchette recouvre le poignet.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 ½ lig.

1. Ni inscription, ni lignes marginales, excepté à la partie inférieure où l'on en a tracé deux ; la première est immédiatement au-dessous de la main, l'autre est moins élevée d'un demi-pouce : c'est jusqu'à celle-ci que s'étend la gravure. Une coupure qui se trouve dans le cuivre, traverse l'œil gauche, et trois légères taches se montrent au sommet, quelque peu au-dessus de l'épaule droite. Il n'y a point de fond. Les quelques imperfections de la gravure,

[1] « He was master of the graver, and could handle it with the greatest facility ; bout he paid much greater attention to the general effect of his prints, than to the regularity of the strokes, and, like Gerard Audran, wished to enter into the thoughts of the master, and transcribe, if I may be allowed the term, on copper, the very life and spirit of his pictures, rather than show his own skill in the mere mechanical part of the workmanship. »

sont dues aux inégalités de la planche, qui ont empêché l'acide de mordre partout avec la même force ; c'est ainsi que les cheveux sur le côté gauche de la tête, et la partie ombrée de la bouche ont été endommagées.

2. De plus, les bords et cette inscription : Lucas Vorstermans, Calcographus Antverpiæ in Geldriâ natus. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

3. Un fond plat, travaillé en lignes horizontales, est ajouté.

4. Les initiales G. H.

5. Les lettres G. H. effacées.

GUILLAUME DE VOS.

Guillaume De Vos était originaire d'Anvers ; on ne connaît ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Fils de Pierre De Vos, artiste peu renommé, il fut initié par son père aux principes de l'art, mais ayant été dans la suite, adopté par son oncle Martin De Vos, célèbre peintre d'histoire et élève de Frans Floris et du Tintoret, il fit en peu de temps, des progrès si sensibles, que son protecteur l'envoya se perfectionner en Italie, et à son retour en Flandre, il fut immédiatement reçu membre de l'Académie d'Anvers.

Le caractère intelligent et le maintien distingué de l'artiste frappent au premier abord tous ceux qui contemplent son portrait. Il représente De Vos dans un âge déjà avancé, et nous donne une preuve éclatante des talents de l'artiste qui l'a exécuté. Un simple collet en toile se rabat sur le pourpoint, qui est entièrement boutonné; un manteau jeté sur l'épaule droite, enveloppe une partie du corps, passe sous le bras gauche et est enfin ramené sur la poitrine par la main, dont une manchette de toile, recouvre le poignet.

Hauteur, 9 p. ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

1. Il n'y a d'achevé que la tête et le collet ; le corps n'est que légèrement esquissé, et les doigts de la main ne sont pas même indiqués. Le contour extérieur du bras droit, n'est pas prolongé au-delà de l'épaule ; le fond n'est pas encore ajouté,

et un seul bord est tracé, à la partie inférieure : il n'y a pas d'inscription [1].

Ce n'est qu'en voyant la planche à ce premier état, qu'on peut se former une juste idée de l'expression de la tête, et de la beauté du dessin ; il y a dans cette gravure une délicatesse et une douceur qu'on trouve rarement portées à un si haut point dans les œuvres du peintre lui-même; le front surtout, et la machoire sont d'un travail exquis.

2. La surface du cuivre ayant été endommagée à l'endroit du visage, et plus particulièrement sur l'œil droit et le contour du nez, il a été nécessaire d'enlever une partie du dessin original, ce qui a considérablement changé l'expression de la figure. Une partie de la gravure a été refaite, ce qui a donné l'occasion de compléter toute la partie gauche du pourpoint et le bras resté inachevé : on a changé les contours du manteau qui passait au-dessous, ajouté les doigts, et achevé les ombres de la main; celles qui se trouvent sous le bras, s'étendent au-delà du bord inférieur, et une grande partie du cuivre depuis l'épaule gauche, jusqu'au bas du dessin, est restée vide, ayant été couverte par la paroi destinée à retenir l'acide sur la planche. Le fond est plat et en lignes horizontales. Les bords sont faibles et irréguliers. Il n'y a pas d'inscription.

La gravure fut achevée par Bolswert, mais cette belle expression qui caractérise le cuivre primitif, a été détruite par le nettoyage de la planche, opération qui a effacé presque entièrement le dessin original. En comparant l'eau-forte première avec la gravure achevée, on verra combien la ressemblance qui existe entre elles est minime.

[1] Cette description est faite d'après une épreuve du cuivre primitif conservée au Musée Britannique.

PAUL DE VOS.

Les opinions des biographes de Paul De Vos varient sur l'époque et le lieu de sa naissance. Houbraken prétend qu'il naquit en 1607, à Hulst, petite ville située à environ quinze lieues d'Anvers ; Descamps, qu'il vit le jour dans cette dernière cité. Comme il peignit le plus souvent des animaux et des chasseurs, sur une grande échelle, on croit généralement qu'il fut l'élève de Snyders. Il fait preuve de grands talents dans le dessin des scènes qu'il nous représente, et sait rendre la nature avec âme et avec vérité. Ses tableaux sont d'une composition habile, d'un coloris brillant et agréable, et quelquefois d'une exécution si parfaite qu'ils sont ordinairement attribué à son illustre modèle. Il visita les principales cours de l'Europe, et eut successivement pour protecteurs l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne. Quelques-unes de ses plus belles toiles qui ornent le palais de Buen-Retiro, sont citées par Cumberland, dans son catalogue des tableaux de la Galerie royale espagnole, mais sont attribués par lui à Pierre De Vos, qui florissait environ un siècle plus tôt, et dont les compositions sont d'un tout autre genre. A son retour en Flandre, il fut appelé par le duc d'Arschot à décorer son château, pour lequel il exécuta quelques tableaux de la plus grande beauté.

La gravure nous le représente à la fleur de l'âge ; sa figure est énergique et admirable d'intelligence et de douceur. Le dessin en est hardi et soigné. Une fraise à double froncis s'attache autour du cou.

Hauteur, 8 p. 11 lig. — Largeur, 5 p. 7 ½ lig.

La tête et le collet sont achevés, mais il n'y a pas la moindre indication du corps ; le fond est plat, des lignes croisées traversent le sommet de la planche, occupent tout le côté droit de la figure et de l'épaule, et prennent une couleur plus sombre, près du contour de la joue. Le cuivre est couvert de raies à gauche de la tête; les ombres les plus fortes ne sont pas marquées, l'eau-forte ayant été étendue pour la seconde fois sur la planche. La première gravure paraît avoir été faite sur un cuivre très-tendre, qui ne permettait pas à l'acide d'agir avec assez de force ; et l'on dirait qu'on a égalisé avec du vernis certains endroits du fond qui était inégal. Ni bords ni inscription.

Meyssens ajouta le corps, mais son dessin est incorrect et dépourvu d'énergie ; ce portrait fut gravé au burin par Bolswert, qui fut obligé de refaire les mains, beaucoup trop grandes en proportion du reste de la personne. La planche définitive porte cette épigraphe : Paulus De Vos, pictor Venationum Antverpiæ. *Ant. Van Dyck pinxit et fecit aqua forti.*

JEAN DE WAEL,

NÉ EN 1560, MORT EN 1633.

Jean De Wael, natif d'Anvers, étudia la peinture historique sous l'aîné des Franck, dont il réussit parfaitement à imiter le style. Il accompagna à Paris Jean Meyer, peintre et graveur, et reçut dans cette ville un accueil brillant. Les quelques beaux tableaux que De Wael avait vus des grands maîtres italiens, firent naître en lui le désir d'un voyage dans leur contrée. Là, à force d'études et de patience, il se créa un genre, dont la beauté éclatante était encore étrangère à ses compatriotes qui, reconnaissant son mérite, le nommèrent après son retour, membre de l'Académie d'Anvers.

L'expression sévère de son portrait, rappelle le style du Titien, plutôt que celui de Van Dyck. Le dessin de la figure est soigné, mais en même temps remarquable de hardiesse et d'énergie. De Wael paraît être dans un âge déjà avancé ; une calotte couvre le sommet de sa tête, et une large fraise lui monte jusque près du visage. Son pourpoint est détaché, et d'une couleur claire ; le bras gauche est levé et porté en avant de la hanche ; la main relève une partie du pourpoint.

Hauteur, 9 p. 3 ½ lig. — Largeur, 6 p. 7 lig.

1. Après un examen attentif, on serait porté à croire qu'une grande partie de cette gravure aurait été, pour l'une ou l'autre raison, effacée de la planche. La main, la manche et la partie inférieure de l'habit ont disparu, et un large espace vide se montre sur l'épaule gauche, immédiatement au-dessous de la fraise. Les ombres les plus fortes de la tête et du collet, ont

mordu de manière à former des trous dans le cuivre. Le fond est gravé au burin. A droite du personnage, il est en simples lignes horizontales ; elles sont croisées au-dessus de la tête. Derrière l'épaule droite on voit quelques colonnes qui semblent être celles d'un péristyle. Pas d'inscription.

2. La manche et la main sont ajoutées ; les ombres qui avaient été marquées, et l'espace resté vide au-dessus de l'épaule, sont refaits au burin. L'épigraphe suivante : Joannes De Wael, Antverpiæ Pictor Humanarum figurarum. *Ant. Van Dyck fecit aqua forti.*

3. Les initiales G. H.

4. G. H. effacées.

D. JEAN WAVERIUS ou VAN DEN WOUWER,

né en 1574, mort en 1635.

Jean Van den Wouwer, issu d'une des plus illustres familles d'Anvers, fut envoyé par ses parents à l'université de Louvain, et résida dans la maison de Juste Lipse. Ce savant célèbre conçut un tel attachement pour son élève, qu'il le nomma un de ses exécuteurs testamentaires, confiant à ses soins, l'arrangement de la masse énorme de ses ouvrages inédits. En quittant l'université, Van den Wouwer poussé par son amour de la littérature, et son ardeur pour la science, visita l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne, fréquenta dans ces divers pays, la société des plus grands écrivains, et s'y adonna à la recherche de ces antiquités sur lesquelles il avait si souvent entendu son tuteur, discuter avec enthousiasme. Bientôt après son retour dans les Pays-Bas, ses talents et sa probité le signalèrent à l'archiduc Albert qui, le mandant à Bruxelles, le nomma membre de son conseil, et lui confia les missions les plus importantes. A la mort de ce noble protecteur, il fut chargé par l'infante Isabelle d'un message pour le roi d'Espagne, qui lui conféra le titre de chevalier. Ses services furent tellement approuvés par sa maîtresse, qu'elle l'honora de sa confiance jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1633. Son protégé ne lui survécut que de deux ans. Il avait publié deux séries de lettres de Juste Lipse, ainsi que des éditions nouvelles de Sénèque et de Tacite, enrichies des notes du savant commentateur.

L'expression de sa figure pleine de calme et de prudence, l'aisance et la noble fierté de son maintien frappent au premier

abord le spectateur. Le dessin des traits est d'une extrême finesse, et cette eau-forte est une preuve remarquable des talents de l'artiste, en ce qu'elle réunit d'une manière si parfaite, la vigueur et la délicatesse d'exécution. Un simple collet en toile, se rabat sur le pourpoint, qui s'entr'ouvre à l'endroit de la gorge, et dont on ne voit qu'une très-petite partie ; il est garni de boutons et de passementeries. Un large manteau doublé en hermine, entoure le corps ; il est jeté sur l'épaule gauche, et se drape ensuite sur la droite, enveloppant le coude dans ses plis ; la main dont le troisième doigt est orné d'une bague, retient des papiers ; une chaîne d'or enfin, retombe sur la poitrine.

Hauteur, 9 p. 1 ½ lig. — Largeur, 5 p. 9 lig.

1. Simple eau-forte. La tête exécutée avec une étonnante délicatesse, et en même temps avec vigueur ; le collet très-peu achevé ; de la chaîne, des broderies, des boutons, rien que les contours. L'hermine, très-peu indiquée. Quelques faibles lignes marquent le manteau sous l'épaule droite ; elle-même à peine esquissée ; la main omise, ainsi que le fond. Ni inscription, ni bords, excepté une faible ligne tracée avec le burin, à la partie inférieure [1].

2. La tête achevée en partie au burin. Le pourpoint plus fini ; la chaîne passée sur l'épaule droite. La main, introduite ainsi que la bague et les papiers. Le fond travaillé des deux côtés de la tête ; une ligne fortement marquée, menée de l'épaule gauche au sommet de la gravure, et causée par le déplacement de la paroi destinée à retenir l'acide sur la planche. Quelques traits

[1] Décrit d'après une épreuve réputée unique, de la collection de C. S. Bale, Esq.

au-delà. La forme du rideau qui surmonte l'épaule droite, légèrement indiquée [1].

Cette eau-forte fut achevée au burin par Paul Pontius, et porte cette épigraphe : D. Joanus Waverius Eques, regi Catholico a Consiliis.

[1] Dans la collection du Musée Britannique, il existe une épreuve de ce cuivre, amenée au moyen de blanc et de noir, à l'effet que Van Dyck désirait que produisît Pontius dans la gravure définitive.

LE CHRIST COURONNÉ D'ÉPINES.

Ce dessin renferme trois personnages représentés jusqu'aux genoux : le Sauveur frappe le premier nos regards ; il a la tête penchée sur l'épaule droite, les yeux baissés et les mains attachées en croix sur la poitrine. Une large draperie lui ceint les reins. Derrière lui, sur la droite, un soldat en casque et en cuirasse se prépare à couvrir d'une robe, les épaules du Christ. L'étoffe lui couvre la main gauche ; de la droite il tient un bâton. De l'autre côté s'avance vers le Sauveur, un de ses bourreaux. Il a la tête levée, son visage est vu de profil ; d'une main il présente à sa victime un roseau, l'autre est dirigée vers la terre.

Hauteur, 9 p. 7 lig. — Largeur, 7 p. 10 lig.

1. Simple eau-forte : le dessin des yeux est correct, leur expression, sublime ; dans les gravures ultérieures, ils sont d'une couleur si sombre, qu'on les croirait sortis de leur orbite. Quant au reste des contours, ils ne diffèrent en rien de ceux de la planche définitive, si ce n'est que dans celle-ci, les rayons de l'auréole qui surmonte la tête du Sauveur, ne sont pas aussi nombreux que dans la première. Un seul bord, celui de droite est indiqué. Point d'inscription [1].

2. Entièrement retouché au burin ; des bords et cette épigraphe :

Ecce stat innocuus spinis redemitus acutis,
Æmula sunt cuias bella labella rosis :

[1] Il existe une épreuve de cette gravure dans la collection du duc de Devonshire; elle est bien conservée, mais malheureusement coupée trop près des bords.

Et vero Judœe illudis arundine regi
Impie sed nescis te mala quanta manent.

Anton. Van Dyck inven. Cum Privilegio.

3. Addition du mot *Regis* après *Cum Privilegio;* on y lit de plus cette phrase : *A Bon Enfant excu.*

4. *Invenit* en toutes lettres ; *et fecit aqua forti*, écrit à la suite. *Bon Enfant*, effacé.

5. Le mot *Regis* a disparu.

6. L'adresse suivante : *A Paris, chez J. P. Le Bas, 1^er^ graveur du cabinet du Roi, rue de la Harpe.*

LE TITIEN ET SA MAITRESSE.

Cette dernière est placée à droite du spectateur ; son extrême beauté est relevée encore par l'éclat des cheveux noirs qui encadrent son visage, et qui, réunis sur le sommet de la tête, retombent sur les épaules, en boucles d'une couleur moins sombre. La tunique rayée qui recouvre son sein, s'attache autour du corps à trois différentes reprises. Elle est surmontée d'une robe serrée autour de la taille et doublée en fourrures. Celles-ci en quelques endroits et surtout sur l'épaule droite, ont une ressemblance assez marquée avec l'hermine. Le bras gauche repose sur un piédestal dans lequel est inserrée une tête de mort. La main est posée sur la poitrine. Le Titien paraît être dans un âge déjà fort avancé ; il a le corps penché en avant ; sa tête vue de profil, se dessine en avant de l'épaule droite de sa maîtresse, sa longue barbe blanche descend sur la poitrine, et un bonnet de velours noir couvre sa tête. Son surtout, garni en fourrures d'une couleur claire, est rabattu sur les épaules, et n'a point de manches. Le bras droit s'appuie sur une ballustrade qui occupe tout le bas de la gravure, depuis le bord jusqu'au piédestal dont nous avons parlé. Cette eau-forte est d'un effet riche et brillant, à cause de la largeur des ombres et des lumières. Le burin a beaucoup contribué à son exécution.

Hauteur, 11 p. 3 lig. — Largeur, 8 p. 7 lig.

1. Simple eau-forte avec fond très-lâchement dessiné. Une grande partie du bas de la joue gauche et le cou de la dame, manquent entièrement, Van Dyck ayant été sans doute obligé de faire disparaître ce fragment du dessin, à cause des inégalités de la

planche. Il y a un défaut dans la gravure vers le bord supérieur, immédiatement au-dessous de la tête de la femme, et elle est également endommagée depuis le sommet jusqu'à l'épaule gauche. Il faut attribuer cet accident au déplacement de la paroi destinée à retenir l'acide sur le cuivre [1]. Point de lignes marginales.

2. Les parties de la joue et du cou, citées plus haut comme imparfaites, sont refaites au burin, et la plus grande partie de la gravure est achevée, excepté le piédestal et la tête qu'il supporte. La main du Titien, ainsi que la main et la manche de sa maîtresse, sont dans le même état que sur la planche primitive [2].

3. Entièrement achevé ; en outre les vers et l'inscription cités ci-dessous :

Ecco il Belveder ! ô che felice sorte !
Che la fruttifera frutto in ventre porte,
Ma ch'ella porte, ô me ! Vita et morte piano
Demonstra l'arte del magno Titiano.

Al molto illustre, magnifico et osservandis^mo^ Sig^r^ il Sig^r^ Luca Van Uffel, in segno d'affectione et inclinatione amorevole, como patrone et singularis^mo^ amico suo dedicato il vero ritrato del unico Titiano.

Ant. Van Dyck.

Le bord de droite est tracé avec beaucoup d'irrégularité.

4. Conforme à la description donnée plus haut; de plus cette épigraphe : *Titian inventor, Cum privilegio Regis. A Bon Enfant excu.*

5. Les mots *A Bon Enfant,* effacés.

[1] Décrit d'après une épreuve conservée au Musée Britannique.

[2] Il se trouve au Musée Britannique une épreuve de cette eau-forte; elle est retouchée au crayon noir, les fourrures sont parsemées de taches pour leur donner l'apparence d'hermine ; il en est de même sur les deux épaules, quoique sur la planche définitive, ceci n'ait lieu que pour l'épaule droite.

UNE SAINTE FAMILLE.

La Vierge est représentée assise sur un banc, les yeux dirigés sur l'enfant Jésus, qui repose sur ses genoux, et que, la main droite placée sur son sein, elle semble se préparer à allaiter. Celui-ci élève ses regards vers quatre chérubins qui le contemplent du haut du ciel. Il a la tête entourée d'une auréole. La figure de Joseph se dessine en profil, derrière l'épaule de la Ste.-Vierge. Sa main gauche retient un livre. A droite, dans l'angle des bords, se trouve inscrit : *Antoni Van Dyck, in.*

Hauteur, 4 p. 10 lig. — Largeur, 3 p. 9 lig.

BUSTE DE SÉNÈQUE.

La tête vue de face, est légèrement renversée en arrière ; un manteau jeté sur l'épaule droite couvre ce côté de la poitrine. Le philosophe est représenté mourant, et l'expression de sa figure est d'une beauté remarquable. Le buste est placé dans une niche, se terminant au sommet en demi-cercle ; il y a des ombres de chaque côté [1].

Dans la suite Vorsterman acheva cette eau-forte au burin, et sur la gravure définitive, on trouve cette inscription : L. Annœus Seneca, Pet. Paul Rubens pinxit, *Luke Vorsterman sculpsit.*

L'auteur est porté à croire que cette eau-forte est de Rubens plutôt que de Van Dyck. L'épreuve qui existe au Musée Britannique ayant été coupée de trop près d'un côté, on ne peut donner la mesure du cuivre qui a servi à la gravure : mais les dimensions de la planche achevée par Vorsterman, sont pour la :

Hauteur, 5 p. 1 lig. ; pour la largeur, 3 p. 9 lig.

Richardson en décrivant la statue de Sénèque, conservée à la Villa Borghèse, cite cette eau-forte, et dit : « Van Dyck a fait la gravure de cette tête, mais elle est extrêmement rare, et je ne me rappelle pas de l'avoir jamais vue ; mon père cependant a vu l'épreuve sur laquelle la tête était achevée par ce peintre,

[1] Description donnée d'après une épreuve conservée au Musée Britannique, sur laquelle est écrite à la plume, cette phrase : *Ex marmore antiquo delineavit A. Van Dyck ;* et au-dessous, en vieux caractères hollandais, une autre main a tracé ces mots, *Vandyck heeft dit geëft is raer.*

et il la possède, ainsi qu'une autre assez légèrement exécutée, quoique retouchée par Rubens [1]. »

[1] « Van Dyck has etched the bust of this, but t'is exceeding rare, I don't remember ever to have seen it though my father has : he has, however the drawing where the head is finely finished by that master, and another (a slight one only) by Rubens » (*An account of some of the Statues, etc. in Italy, with Remarks*, 8° London, 1722, pp. 296, 297.)

EAUX-FORTES

ATTRIBUÉES A

VAN DYCK.

Il existe encore d'autres eaux-fortes, que plusieurs écrivains ont attribuées à Van Dyck, et que pour cette raison, l'auteur se ferait scrupule de passer sous silence. Il ne pourra toutefois donner des détails sur la beauté et le mérite de la plupart d'entre elles, ne les ayant lui-même pour la plupart jamais vues.

SUSANNE ET LES VIEILLARDS.

Susanne et les Vieillards. Elle est représenté assise sur les bords d'un ruisseau ; poursuivie par une vive inquiétude, elle recouvre d'un lambeau d'étoffe sa poitrine nue, tandis que les deux vieillards, placés derrières elles, paraissent la menacer de l'exécution de leur complot. Il en existe une eau-forte avec de légers changements par Van Dyck.

(Smith's Catalogue. N° 69, p. 22 [1].*)*

LA VIERGE ET L'ENFANT.

La Vierge assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; elle est tournée vers la droite ; derrière elle, un rideau.

(Dyonval Catalogue, Works of Van Dyck. N° 3358*)* [2].

---

[1] Smith. *(Catalogue raisonné des œuvres des plus grands peintres hollandais et flamands)*, part. III, renfermant les vies et les œuvres d'Antoine Van Dyck et de David Teniers.

[2] Cabinet de M. Paignon Dyonval. Par M. Bernard, 4° Paris, 1810.

LA VIERGE ET L'ENFANT.

(Deux sujets.)

Deux autres Vierges de petite dimension ; l'une, la tête dirigée vers le côté gauche de la gravure, tient l'enfant Jésus dans ses bras ; l'autre dans la même attitude lui donne le sein. L'authenticité de ces deux eaux-fortes est très-peu avérée.

(Dyonval Catalogue, Works of Van Dyck. N° 3360.)

LA VIERGE ET L'ENFANT.

La Vierge retient le Sauveur assis sur le sommet d'un piédestal. L'enfant se penche en avant pour embrasser sa mère, dont la figure tournée du côté opposé, est vue de profil.

Cette description est faite d'après une eau-forte attribuée à Van Dyck.

(Smith's Catalogue; N° 432, p. 120.)

ECCE HOMO.

« Le Christ couronné d'épines, et tenant à la main un roseau. Eau-forte de Van Dyck. »

(*Smith's Catalogue*, N° 331, p. 96.)

LE CADAVRE DU CHRIST.

La tête du Sauveur est posée sur les genoux de la Vierge ; à gauche deux anges fondant en larmes, à la vue de la main du Christ, que St.-Jean leur montre percée par un clou.

Ce sujet est gravé par Van Dyck.

(Cabinet de Le Comte). Voyez le *Catalogue des œuvres de Van Dyck.* Vol. I, p. 161 [1].

Nous trouvons cette eau-forte également mentionnée dans les Catalogues de Van der Dussen, N° 1659 [2], et de Dyonval, N° 3401.

---

[1] Cabinet des singularités d'Architecture, Peinture, Sculpture et gravure, par Florart Le Comte. 3 tomes 12°, à Paris, 1669.

[2] Catalogue du magnifique cabinet de feu monsieur Jan Lucas Van der Dussen, à Amsterdam, 1774. 2de partie, p. 133.

MARTYRE DE S^te^.-BARBE.

La Sainte est représentée à genoux, les mains attachées en croix sur la poitrine. Le bourreau placé derrière elle, la main droite posée sur la tête de la victime, brandit dans l'autre le glaive fatal. Deux chérubins descendent du ciel, tenant une couronne et une branche de palmier ; dans le fond se dessine un château ; près du bord inférieur de la gravure, et au-dessous des mains de la sainte, sont inscrits les mots : *Antoni Van Deyck.*

Eau-forte de Van Dyck.

(Le Comte, *Cabinet,* vol. I, p. 163.)

Cette gravure ressemble aux ouvrages de Théodore Van Kessel, plutôt qu'à ceux de notre peintre.

JUPITER ET ANTIOPE.

Eau-forte de Van Dyck.

(*Smith's Catalogue,* N° 6, p. 4.)

Elle tient plus du genre de Soutman que de celui de Van Dyck.

DIANE ET ENDYMION.

Le berger est assis à côté d'un banc, tenant d'une main sa houlette, et appuyant sur l'autre sa tête endormie, tandis que la déesse, penchée légèrement au-dessus de lui, soulève le voile qui cache sa figure, pour admirer sa beauté.

Cette description est celle d'une eau-forte attribuée à Van Dyck.

(*Smith's Catalogue*, N° 438, p. 112)

LE FESTIN DES FAUNES ET DES NYMPHES, PRÉSIDÉ PAR BACCHUS.

Eau-forte de Van Dyck.

(*Smith's Catalogue*, N° 400, p. 111.)

BACCHUS ENTOURÉ DE BACCHANTES ET DE SATYRES.

Le jeune Bacchus, et une groupe de Bacchantes et de Satyres, endormis au milieu d'une forêt. Cette planche est plus longue qu'élevée, et porte l'épigraphe : *D. Ant. Vandendick fecit.* L'eau-forte est de lui.

(Le Comte, *Cabinet*, vol. 1, p. 164.)

GROUPE D'AMOURS.

Quatre Amours au pied d'un arbre chargé de fruits ; celui d'entre eux qui occupe le premier plan est couché à terre et paraît s'amuser à souffler des bulles de savon.

Le dessin des extrémités est trop faible pour que l'on puisse l'attribuer àVan Dyck.

PORTRAIT DU PRINCE CHARLES LOUIS,

COMTE PALATIN, FRÈRE DU PRINCE RUPERT.

Van Dyck a représenté ce prince, tenant d'une main une couronne, et de l'autre une épée.

(*Smith's Catalogue*, N° 569, p. 163.)

Le Comte, dans son *Catalogue des œuvres de Van Dyck*, lui attribue cette eau-forte : « *Charles Louis, comte Palatin du Rhin ; Ant. Van Dick, P. et cœlavit aqua forti.*

(Le Comte, *Cabinet*, vol. I, p. 156.)

DOCUMENTS RELATIFS

A DIVERS

ARTISTES CONTEMPORAINS

D'ANTOINE VAN DYCK.

CORRESPONDANCE

ENTRE

SIR DUDLEY CARLETON ET PIERRE PAUL RUBENS.

—

Les pièces originales de cette intéressante correspondance, sont conservées aux archives royales d'Angleterre. Sir Dudley Carleton, qui, à l'époque où ces lettres furent écrites, était ambassadeur de Jacques I^er^ près des États des Provinces-Unies, avait débuté dans la carrière diplomatique, comme secrétaire de Sir Ralph Winwood, envoyé du roi dans les Pays-Bas. Jacques lui conféra en 1610 le titre de chevalier, le nommant en même temps son ministre près le sénat de Venise; il résida cinq ans dans cette ville, et c'est pendant cet espace de temps, qu'il se forma en partie la collection d'antiquités, qui est le principal sujet des lettres suivantes, et que plus tard Rubens vendit à Georges Villiers, duc de Buckingham. Walpole paraît avoir ignoré les droits de

Carleton au titre de protecteur des beaux-arts, car il le cite à peine dans son ouvrage sur la peinture. On trouvera dans ce volume un passage tiré d'une lettre de lord Arundel, qui nous apprend que Dudley était du nombre de ces connaisseurs distingués, dont l'illustre acheteur aimait à s'approprier les services, et en consultant le catalogue imprimé de la galerie de Charles I^er^, nous y remarquons plusieurs objets offerts par sir Dudley Carleton à ce monarque, qui le créa vicomte de Dorchester. Zélé défenseur des intérêts de sa patrie, il occupa pendant dix ans le poste difficile d'ambassadeur d'Angleterre à La Haye, et remplit la charge de vice-chambellan à la cour de Jacques I^er^ et à celle de son successeur. Le premier lui accorda le titre de baron d'Imbercourt. Il mourut en 1631. Après sa mort, le comte Philippe de Hardwick fit paraître un intéressant volume in-quarto, intitulé : *Lettres du chevalier Dudley Carleton, écrites pendant son ambassade en Hollande, (Janvier* 1615-16, *à déc.* 1620)[1]. La seconde édition publiée en 1775 est préférable à cause des nombreux détails ajoutés à la préface, dans laquelle on trouvera tous les renseignemens possibles sur sa vie et sur ses services.

Son portrait d'une ressemblance frappante, fut gravé par Delff, en 1620, d'après un tableau de Mierevelt. Il porte cette inscription : « *Illust. Excell. ac Prudent. Domino, D^n^ Dudleyo Carleton Equiti, Magnæ Britanniæ Regis apud Confœderatarum Provinciarum in Belgio ordines, Legato, etc. Pictoriæ artis non solum admiratori sed etiam insigniter perito, sculptor dedicat.*

Rubens lui dédia dans les termes les plus flatteurs, la superbe

[1] « *Letters from Sir Carleton, Knt. during his Embassy in Holland, from January* 1615-16 *to Dec.* 1620. »

gravure qu'avait faite Lucas Vorsterman de son chef-d'œuvre, la Descente de croix ; il y inscrivit : *Illustrissimo excellentissimo et prudentissimo Domino Dudleio Carleton equiti magnæ Brittanniæ Regis ad confœderatos in Belgio ordinis Legato, pictoriæ artis Egregio admiratori, P. P. Rubens gratitudinis et Benevolentiæ ergo nuncupat dedicat.*

Les lettres de Rubens sont admirables de franchise et de noblesse de caractère : l'auteur a espéré être agréable à ses lecteurs en leur donnant la pièce originale, ainsi que la traduction la plus littérale possible.

I.

Rubens à sir Dudley Carleton.

Eccellentis^mo^ Signore,

Havendo inteso da diversi delle rarità de cose antiche che V. E. hà raccolte insieme, mi venne voglia de venire à verdele in compagnia del Sig^re^ Giorgio Gage suo patriotto, ma colla partita di quello alla volta di Spagna è per l'importunita delli mei negoci questo pensiero sen è andato à monte, pur essendosi lasciata V. E. intendere allora con esso S^r^ Gage ch'ella si risolverebbe a far qualq cambio meco di quelli marmi in pitture di mia mano, io come vago delle antiquità mi desporrei facilmente ad accettar ogni raggionevol partito, mentre che V. E. continuasse in quel amore ma non posso inarginarmi mezzo più expediente per venir in qualque trattato che per via del portator di questa al quale V. E. volendo mostrar le cose sue e permetter di pigliarle in nota per potermene dar raguaglio ; io parimente mandarei la lista di quelle opere ch'io mi ritrovo in casa, o se sarebbona a posta quelle pitture negociatone che stesse bene ad ambole parti. Questo Galanthuomo si çiama Francoys Pieterssen de Grebbel nativo et habitante di Harlem, persona onorata et da benè della cui sincerità potiamo fidarsi securamente. Con questo mi racomando di vero core nella bona gratia di V. E. et le prego del cielo ogni felicità e contentezza. Di Anversa alli $\frac{27}{17}$ di Marzo 1618.

D. V. Eccellenza humil^mo^ servitore,

Pietro Paolo Rubens.

Al Eccellentiss^o^ hon. et patron mio colendiss^mo^. Il Sig^r^ Dudley Carleton Amhasciatore del ser. Re della Gran Bretagna nell Haya.

I.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur,

Ayant entendu diverses personnes, citer la beauté de la collection d'antiquités que Votre Excellence a réunie, j'avais résolu de venir la voir en société d'un de vos compatriotes, M. George Gage [1], mais le départ de celui-ci pour l'Espagne, et l'urgence de mes travaux, m'ont fait abandonner ce projet. Cependant, V. E. ayant exprimé à M. Gage, son dessein d'échanger une partie de ses marbres contre quelques-unes de mes œuvres, mon amour pour les antiques, me disposerait à accepter toute offre raisonnable, si V. E. persistait dans son désir ; je ne puis imaginer de meilleur moyen d'entamer une négociation, que d'y employer le porteur de cette lettre ; si V. E. voulait lui montrer sa collection, et lui permettait d'en dresser l'inventaire, afin qu'il pût m'en rendre compte, je lui ferais de même, parvenir la liste des tableaux que j'ai encore dans mon atelier, ou bien, s'il est nécessaire d'en exécuter d'autres, je lui laisserais le choix des sujets. En un mot, l'on pourrait dès aujourd'hui entrer dans des arrangements également avantageux aux deux parties. Celui que j'envoie à V. E. est un gentilhomme du nom de François Pieterssen de Grebbel, natif de Harlem où il réside habituellement. C'est un homme vertueux et respectable, dans la probité duquel vous pouvez avoir pleine confiance. Sur quoi je me recommande du fond de mon cœur, à vos bonnes grâces, et prie le ciel de vous accorder en tout, bonheur et satisfaction.

De V. E. le très-humble serviteur,

Anvers, $\frac{27}{17}$ Mars 1618. Pierre Paul Rubens.

A mon très-illustre, très-honorable et très-révéré patron, Sir Dudley Carleton, ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne à La Haye.

[1] C'est sans doute ce personnage que nous trouvons cité dans une lettre du Scing privé, sous date du 14 decembre 1631 ; cette pièce ordonne le paiement de £ 614 à George Gage, Esq., comme solde de son traitement journalier de de 40 shellings, pendant le temps où il fut envoyé de Jacques Ier en Espagne et en Italie vers l'an 1622. Une gravure de Lucas Vorsterman, représentant un Christ mourant, une Vierge et un groupe d'anges, par Van Dyck, porte cette dédicace : « *Perillustri apud Anglos Domino, D. Georgio Gagi, mutuæ consuetudinis olim in urbe contractæ, nunc perpetuum ejusdem amoris argumentum LMDCQ Ant. Van Dyck.* » Dans le supplément de Smith, *Catalogue raisonné des plus grands peintres Hollandais, Flamands et Français*, depuis page 234 à 242, sont citées six ou huit lettres écrites dans le courant des années 1616, 1617, 1620, et adressées à Sir Dudley Carleton par Sir Toby Mattheus et M. Gage, lettres qui prouvent que M. Gage fut un agent zélé de sir Carleton près de Rubens et des autres peintres flamands.

II.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Eccellentissimo Sig^re^.

Per aviso del mio Commissario ho intesso come V. E. è ben inclinata â far qualq partito meco circà le sue antichità et mi ha fatto sperar bene di questo negoçio in veder chella vada con realtà havendoli detto il prezzo guisto che li costano, di che voglio fidarmi totalmente nella sua parolla Cavalleresca. Voglio ancora credere chella habbia fatto tal compra con ogni guidicio et accortezza benché li personaggi grandi sogliono tal volta nel comprar ò vender haver qualq. desavantaggio perche molti vogliono ancora computar in titulo del compratore nel prezzo della robba della qual maniera di fare io sono alienissimo. S' assicuri pur V. E. chio li metterò i prezzi delle mi pitture a punto come se si trattasse da venderle in denari contanti et di questo la supplico sia servita di fidarsi nella parollo di un huomo da bene. Io mi ritrovo al presente fior di robba in casa, particola^te^ alcuni quadri che ho tenuti per gusto mio ansi ricompratone alcuni più di quello li aveva venduti ad altri, ma il tutto sarà al servitio di V. E., perchè mi piacciono li negotij brevi dando e recevendo ciascuno il suo in un tratto, et a dir il vero io sono tanto cargata e prevenuto di opere publice et private che per alcuni anni non posso disponere della mia persona, niente di manco caso che casciamo d'accordo come spero, io non mancarò de finir quanto primo tutte quelle pitture che non ancora sariano di tutto punto finité, pur nominate nella lista qui annessa la maggior parte è finita e quelle che sono finite mandarei subito a V. E. In somma se V. E. si risolvera di fidarsi tanto di mè quanto io mi fido di lei la cossa e fatta, perchio mi contento di dare a V. E. delle pitture di mia mano qui da basso nominate, sino al valore di sei mille fiorini à prezzo corrente in denari contanti, per tutte quelle antichita che V. E. si ritrova in casa delle quali io non ho visto ancora la lista ne manco so il numero ma del tutto mi fido nella sua parolla, e quelli quadri che

II.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur,

J'ai appris par l'entremise de mon agent, que V. E. est fortement disposée à conclure avec moi un marché par rapport à ses antiques, et je suis porté à bien augurer de cette affaire, voyant l'intérêt que vous avez paru y prendre en indiquant à mon envoyé le chiffre exact de la somme que vous a coûtée chaque objet : quant à ce dernier point, je m'en rapporte entièrement à votre parole de chevalier. J'aime aussi à croire que V. E. a fait toutes ses acquisitions avec le plus grand discernement et la plus grande prudence ; quoique les gens haut placés soient ordinairement sujets à quelque désavantage dans leurs achats et leurs ventes, une foule de personnes appropriant la valeur des objets, au rang de l'acheteur, procédé que je déteste ouvertement. V. E. peut être convaincue d'avance, que je fixerai mes tableaux au prix que j'y mettrais en cas de vente à argent comptant, ce que je vous prie de croire, sur ma parole d'honnête homme. Je me trouve avoir ce moment chez moi quelques-unes de mes plus belles toiles, que j'avais réservées pour mon propre usage, j'en ai même racheté quelques-unes pour une somme plus grande que je ne les avais vendues, mais elles sont toutes au service de V. E.; car j'aime les courtes négociations, j'aime que chacune des deux parties donne et reçoive sa part en même temps ; et à dire vrai, je suis tellement surchargé de commandes et de travaux, autant publics que particuliers, que je ne pourrais disposer de ma personne que dans quelques années ; néanmoins, en cas que nous réussissions, comme je l'espère, à nous arranger, je ne manquerai pas de finir le plus tôt possible, tous les tableaux encore inachevés, quoique compris dans la liste ci-jointe, et ceux qui sont en état d'être envoyés, je vous les ferai parvenir sur le champ. En un mot, si V. E. veut se résoudre à placer en moi la confiance que j'ai mise en elle, c'est une affaire finie. Je désire lui donner une

sono finiti consiguarò subito a V. E. et per li altri che restaranno in mia mano per finire constituerò bona sicurtà a V. E. et li finirò quanto primo. Fra tanto mi rimetto a quello che V. E. concluderà col Sig Francoys Pieterssen mio commissario et aspettarò la sua resolutione con raccommandarmi di vero core nella bona gratia di V. E. et con riverenza li baccio le mani Di Anversa alli 28 d'Aprile 1618.

Di vos^ra^ Eccellen Servitor Affet.

Pietro Pauolo Rubens.

Al Eccelen^mo^ Sig Mio Colend^o^ Sir Dudlei Carleton Ambass^re^ del ser^mo^ Re della Grand Bretagna appresso li Ordini Confederati alla Haya.

Lista delli quadri che si ritrovono in casa mia.

fiorini 500 Un Prometheo legato : sopra il monte Caucaso con una aquila che li becca il fegato. Originale di mia mano è l'acquila fatta dal Snyders.

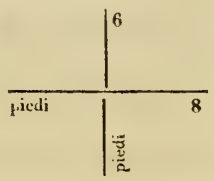

fiorini 600 Daniel fra molti Leoni cavati dal naturale, Originale tutto di mia mano.

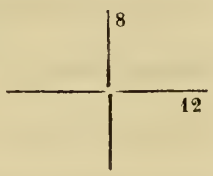

fiorini 600 Leopardi Cavati dal naturale con satiri e nimfe. Originale di mia mano, ecçetto un bellissimo paese fatto per mano di un valenthuomo in quel mestiere.

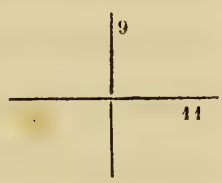

partie de mes œuvres énumérées ci-dessous, pour la valeur de 6000 florins, argent courant, en échange de sa collection d'antiques tout entière. Je n'ai point vu le catalogue, et ne connais point le nombre des objets; mais je m'en rapporte pour tout, à votre parole. Les tableaux achevés, seront expédiés immédiatement à Votre Excellence, et les autres qui doivent être encore finis, je réponds qu'il le seront le plus tôt possible. En même temps j'accède à tout ce que V. E. voudra conclure avec M. François Pieterssen, mon agent, et attendrai sa détermination en me recommandant de tout mon cœur, aux bonnes grâces de V. E., lui baisant respectueusement les mains. Anvers, ce 28 Avril 1618.

De Votre Excellence, le dévoué serviteur,

Pierre Paul Rubens.

Au très-illustre et très-estimé Sir Dudley Carleton, ambassadeur du sérénissime roi de la Grande-Bretagne, près des États des Provinces-Unies à La Haye.

Liste des tableaux qui se trouvent chez moi :

500 florins. Prométhée enchaîné sur le Caucase; un aigle lui ronge le foie. Cette toile est de ma main, l'aigle est de Snyders.

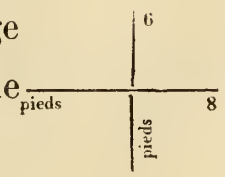

600 florins. Daniel dans la fosse aux lions; ceux-ci d'après nature; le tout de ma main [1].

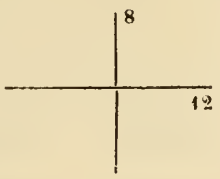

600 florins. Léopards (d'après nature), entourés de Satyres et de Nymphes. Le tout de ma main, excepté un superbe paysage fait par un artiste du plus grand mérite dans ce genre.

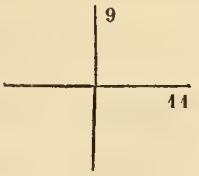

[1] Ce tableau fut offert par Sir Dudley Carleton à Charles Ier, et est cité dans le catalogue imprimé de sa collection, à la page 87.

« N° 14.

Fait par Sir Pierre Paul Rubens. | Item. Daniel dans la fosse aux Lions; ceux-ci entourent le prophète. Donné par feu Lord Dorchester au roi. Tableau de grandeur naturelle, enchassé dans un cadre noir et or. »

Cette toile est aujourd'hui la propriété de Sa Grâce le duc de Hamilton, et se trouve à son palais en Ecosse.

fiorini 500 — Una Leda col Cigno et un cupidone, Originale di mia mano.

piedi 7 10 piedi

fiorini 500 — Crucifisso grande al pari del naturale stimato forse la meglio cosa chio facessi giamai.

12 6

fiorini 1200 — Un Giuditio estremo. Cominciato di un mio discepolo appresso uno chio feci in molto maggior forma per il Ser^mo^ Principe de Neuburg che me lo pago tro mille cinque-cento fiorini contanti ma questo non essendo finito si ritoccarebbe tutto di mio mano et a quel modo passaria per originale.

13 9

fiorini 500 — San Pietro toleva del pesce il statere da pagar il censo, con altri pescatori attorno, cavati del naturale Originale di mia mano.

7 8

fiorini 600 — Una caccia cominciata da un mio discepolo d'huomini a cavallo e lioni appresso uno chio feci per il Ser^mo^ di baviera ma tutta ritocca di mia mano.

8 1

ciascuno fiorini 50 — Dodeci Apostoli con un Cristo fatti di mi mei discepoli dalli originali che ha il Ducca di Lerma de mia mano dovendosi ritoccare di mio mano in tutti e per tutto.

5 4

fiorini 600 — Un quadro di un Achille vestito di donna fatto del meglior mio discepolo, et tutto ritocco di mia mano quadro vaghissimo e pieno de molte fanciullo bellissime.

9 10

500 florins. Léda et le Cygne ; l'Amour se trouve également dans ce tableau ; entièrement exécuté par moi.

500 florins. La mise en croix, composition regardée comme la meilleure peut-être que j'aie jamais faite.

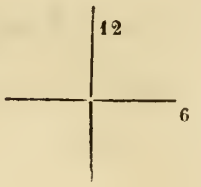

1200 florins. Le Jugement dernier, exécuté en partie par un de mes élèves, d'après un tableau beaucoup plus grand, que je fis pour le prince sérénissime de Neuberg. Celui-ci me le paya comptant, trois mille cinq cents florins ; la toile en question n'étant pas achevée, je la retoucherai entièrement moi-même, de manière à ce qu'elle puisse passer pour originale.

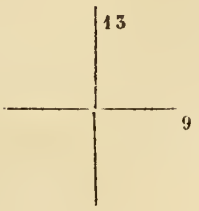

500 florins. St.-Pierre prenant sur le poisson, l'argent pour payer l'impôt; il est entouré de pêcheurs. Le tout d'après nature, et de ma propre main.

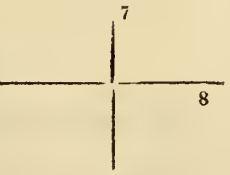

600 florins. Cavaliers chassant le lion. Ce tableau copié de celui que je fis pour le sérénissime prince de Bavière, est commencé par un de mes disciples, mais achevé par moi [1].

50 florins chacun. Le Christ et les douze Apôtres, par mes élèves, d'après des originaux appartenant au duc de Lerma. Tous sont retouchés par moi.

600 florins. Achille déguisé en femme; cette peinture remarquable par son éclat, est de mon meilleur élève, achevée de ma main, et remplie de jeunes filles brillantes de beauté [2].

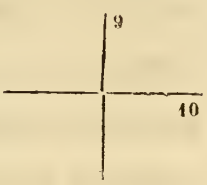

[1] Smith dans son *Catalogue raisonné des œuvres de Rubens*, au N° 250, décrit un duplicata du tableau du roi de Bavière, conservé à la galerie de Dresde.

[2] Lord Alford possède un tableau de Rubens sur le même sujet, mais en dimensions beaucoup moins grandes que celles citées plus haut.

fiorini 300 Un S. Sebastiano ignudo de mia mano.

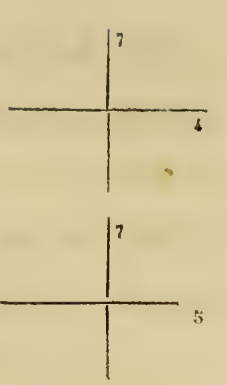

fiorini 300 Una Susanna fatta de un mio discipolo pero ritocca de mià mano tutta.

III.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

M^to^ Ill^re^ Sig^re^ mio Aff^mio^.

Io recevei in hier l'altro la gratios^ma^ di V. S. de' 28 Aprile in conformito della sua precedente de' 17 Marzo intorno alli mie marmi et facendo subito riflessione nella presenza del portatore d'essa sopra la lista annessa de suoi quadri io ne feci elettione d'alcuni ma havendo dapoi considerato piu maturamente erano ch'il crucifisso è troppo grande per queste fabriche basse et quelle ancora d'Inghilterra, et in luogo di quello accettaro (se cosi le piace) il S. Sebastian. Non disputo il pretio d'essi stimandolo ragionevole poi che non sono copie ni opere de discepoli ma tutti di man sua come queste mie antiquita tutte mostrano la man del maestro. Mi sarebbe carissimo che V. S. pigliasse l'incomodo di trasferirsi in queste bande (dovo la casa mia è sua) prima che passar piu avanti nel trattato per non comprar come si suol dire gatto in sacco ma non permettendo questo i suoi negoti et tuttavia procedendo con la permuta faccia conto V. S. d' haver di questo studio di marmi la cosa la più cara et la piu pretiosa *in hoc genere* che no ha nissun Principe ni particolare qual si voglia chi sia de di qua li monti. Ma alle persone le quali sono sempre in moto come porta la mia conditione, cosa di tanto peso non è commoda;

300 St.-Sébastien nu ; exécuté par moi [1].
florins.

300 Susanne, par un de mes disciples, mais entièrement
florins. retouchée par moi [2].

III.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

Très-illustre et très-gracieux Seigneur.

J'ai reçu avant-hier votre aimable lettre du 28 avril, traitant de mes antiques, conformément à celle du 17 mars. Examinant sur le champ, en présence du porteur, la liste de tableaux qui y était ajoutée, je fis aussitôt mon choix ; mais ayant depuis lors mûrement réfléchi à ce qu'ils étaient, j'ai trouvé que le Crucifiement est d'une dimension trop grande pour les bâtiments peu élevés de ce pays, et pour ceux d'Angleterre. C'est pourquoi, à la place de cette toile je prendrai, s'il m'est permis, le St.-Sébastien. Je ne disputerai pas sur les prix, les croyant raisonnables pour des compositions qui ne sont ni des copies ni les œuvres d'élèves, mais votre propre ouvrage. Mes statues sont de même, toutes de main de maître. Ce serait me faire un extrême plaisir, si vous vouliez, Monsieur, prendre la peine de vous rendre en cette ville (où ma maison sera la vôtre) avant de pousser plus loin les négociations. De cette

[1] M. Yates de Bond-Street, possède un St.-Sébastien de Rubens, différant de très-peu pour la grandeur, de celui cité plus haut.

[2] Un tableau par Rubens sur ce sujet, et à peu près de la même dimension, faisait partie de la collection Houghton, et se trouve maintenant à St.-Pétersbourg.

et poi (per confessar il tutto) *homo sum humani nihil a me alienum puto ;* si muta tal volta la voglia et e passata la mia da poco in quà da sculptori a pittori : ma principalmente a Sig Rubens. Or per adguistar nostro conto et abbreviar il negotio, non bastando il numero de quadri di man sua li quali tutti (cioè il Prometheo, Daniel, li Leopardi, la Leda, il Crucifisso, S[t] Pietro et San Sebastian) non avanzano il pretio [1] . . . . . 3500 fiorini ho proposto un partito al . . . . . Agente Francesco Pieterssen di partir . . . . . cioè mezzo quadri et mezzo tapizzerie della fattura di Bruxelles lasciando star (per il predetto rispetto) il Crucifisso. Gradiscendo a V. S. il detto partito sara opera di pochi giorni, cosi è necessario che sia per sodisfattione integra d'ambedue le parti desiderando V. S. espeditione et dovendo io verso'l fine di questo mese corrente far un giro in Inghilterra. Mando a V. S. qui alligata una lettera indrizzata a quello chi fa negoti del' agente del Re mio Sig[re]. a Bruxelles et la mando aperta col sigillo volante accioche occorrendone il bisogno ella potrà accomodarsi al contenuto d'essa. Scrivo anco a un certo mercante Inglese habitante in Anversa per esser informato delle tapizzerie le quali si trovano fatte secondo la mia misura et gusto ; facendo queste diligenze per anticipar in tempo : et non servendo queste lettere ad altro fine non occorre consegnarle altrimenti se non al suo piacer. Da di qua farò in modo (occorendone il bisogno) . . . . . passaggio sarà tanto à l'un quanto a l'altro, et per evitar l'incomodo di piu instanze, è bene che tutto si faccia in un tratto. Nel resto rimettendomi al S[r]. Francesco, bascio a V. S. con ogni affetto le mani — de l'Aija a di 7 Maggio 1618.

di V. S.

Aff[mo] p Servilla

Dudley Carleton.

---

[1] Partout où l'on rencontre ces blancs, les mots qui manquent sont déchirés ou effacés dans les lettres originales.

manière, vous n'achèterez pas, comme on dit, le chat dans le sac ; si vos travaux vous empêchent d'agir ainsi, et que tout se fasse par échange, vous pouvez, Monsieur, vous attendre à trouver dans cette riche collection de marbres, les objets les plus précieux *in hoc genere* que prince ou particulier puisse posséder, de ce côté des montagnes. Mais pour des personnes qui sont toujours en mouvement, comme ma situation m'oblige de l'être, des affaires d'une telle importance ne sont pas très-aisées, et de plus (pour tout dire), *homo sum humani nihil a me alienum puto ;* on change quelquefois d'opinion, et la mienne s'est en peu de temps portée des sculpteurs aux peintres, mais surtout vers le Signor Rubens. Maintenant pour régler nos comptes, et abréger cette affaire, je vous dirai que le nombre des tableaux de votre main, n'étant pas suffisant, et leur somme (le Prométhée, le Daniel, la Léda, le Crucifiement, le St.-Pierre et le St.-Sébastien), ne montant qu'à une valeur de . . . . . 3500 florins, j'ai exposé un projet à . . . . . votre agent François Pieterssen, pour partager. . . . . ., c'est à dire une moitié en tableaux et l'autre en tapisserie de Bruxelles, laissant de côté, (comme je l'ai dit plus haut), le Crucifiement. Si vous approuvez ce plan, se sera, Monsieur, l'affaire de quelques jours, et c'est ce qu'il faut pour la satisfaction des deux parties, puisque vous désirez une prompte conclusion, et moi devant faire un voyage en Angleterre vers la fin de ce mois. Je vous envoie, Monsieur, une lettre adressée à l'agent du roi mon maître, à Bruxelles, et l'ai laissée ouverte et sans attacher le cachet, afin que, si les circonstances l'exigent vous puissiez vous conformer à ce qu'elle contient. J'écris aussi à un négociant anglais, résident à Anvers, pour des renseignements sur les tapisseries qu'on peut y trouver achevées, conformes à mon goût, et ayant les dimensions requises. Je prends cette précaution pour gagner du temps; ces lettres n'ayant pas d'autre but, il n'est pas indispensable que vous les livriez toutes, si vous étiez le moindrement gêné. J'arrangerai tout ici, de manière que (s'il était nécessaire). . . . . le trajet sera le même pour l'un et l'autre, et pour éviter toute autre difficulté, il vaut mieux d'agir

IV.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Excellent^mo^ Signore,

La sua gratissima delli 8 del corrente mi capitò hier sera per la quale intesi V. E. essere in parte mutata di pensiero non volendo pitture se non per una metà del prezzo . . . . marmi, e per laltra meta Tapizzarie . . . . . denari contanti perch'io non trovara quelle se *non mediantibus illis;* è ciô pare che derivi da mancamento di pitture sopra la mia lista havendo lei cappato sol li originali de chè io sone contentissimo, pur non pensi V. E. che le altre siano copie semplici ma si ben ritocce de mia mano che difficilmente si distinguerebbono dalli originali ciô non ostante sono tassate de prezzo assai minore. Pur io non voglio V. E. à questo indurre con belle parolle perché persistendo lei nella sua prima opinione io potrei ancora fornir sin a que. . . . . sum . . . . de meri originali, ma per trattar . . . . . te io m'imagino chella non hab . . . . . tal quantita di pitture. La causa . . . . . trattarei piu voluntieri in pitture e chiara, perchè ancora che non eccedono il giusto suo prezzo nella tassa con tuttociô à me costano nulla, si come ogniuno è piu liberale dei frutti che nascono nel giardin proprio che di quelli che si comprano in piazza et io ho speso questo anno qualq migliaio di fiorini nella mia fabrica ne vorrei ecçedere per un capriccio li termini di buon economo. In effetto io non son Principe *Sed qui*

promptement. Pour le reste, m'en rapportant à M. François, je vous baise affectueusement les mains. La Haye, 7 mai, 1618.

Votre très-affectionné serviteur,

Dudley Carleton.

IV.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur.

Votre aimable lettre du 8 courant, m'est parvenue hier au soir; elle m'apprend que Votre Excellence a en partie changé d'opinion, ne désirant des tableaux que pour la moitié du prix . . . . marbres, et pour l'autre moitié, des tapisseries, ... argent comptant, car je ne les trouverai pas, *non mediantibus illis*, ce qui paraît procéder du petit nombre de tableaux que porte ma liste; je n'ai en effet indiqué que les originaux dont je suis parfaitement satisfait; toutefois V. E. ne doit pas supposer que les autres ne soient que de simples copies; car je les ai si bien retouchées, qu'on pourrait à peine les distinguer des originaux, ce qui encore n'empêche point, qu'elles soient fixées à un prix moins élevé : mais je ne veux point essayer de persuader Votre Excellence par de belles paroles, parce que si elle persistait dans sa sa première opinion, je pourrais lui procurer jusqu'à . . . . . originaux; mais afin d'en venir à un arrangement. . . . j'imagine que non . . . . une telle quantité de tableaux. La raison . . . je préférerais faire l'échange en tableaux, est évidente; en effet, quoiqu'ils n'excèdent pas sur ma note, le juste prix, néanmoins ils ne me coûtent rien, et vous savez que tout homme est plus prodigue des fruits de son propre jardin, que de ceux qu'il achète au marché; de plus, j'ai dépensé cette année

manducat laborem manuum suarum, voglio inferire se V. E. volesse delle pitture per la valuta di tutta la somma siano originali siano copie ben ritrocci (che lucono piu per il lor prezzo) io la trattarei liberalemente et mi rimetterei sempre del prezzo al arbitrio di ogni persona intelligente. Se però ella è risoluta di voler qualq Tapizzarie io mi contento di darli delle Tapizzarie a sua sodisfattione per la somma di due mille fiorini e per quattro mille fiorini de pitture cioè per tre mille fiorini quelli originali da lei cappati à sapere Il Prometheo, Daniel, di leopardi, la Leda, il S. Pietro e S. Sebastiano et per li restanti mille fiorini lei potrà cappare delle altre pitture compresse nella nostra lista, o vero io mi obligaro di darli tali originali de mia mano per quella somma ch'ella giudicarà a sua sodisfattione e si ella mi vora credere pigliarà quella caccia ch'è sopra la lista la quale io faro di quella bonta come quella che V. E. hebbe di mia mano che si accampagnarebbe ottimamente insieme, essendo questa de . . . . . e cacciatori Europei, e quella de leoni . . , . . alla moresca e turcesca molto bizarra . . . . . , questa posso a sei cento fiorini per supplimento de quali sarebbe a proposito la Susanna similmente finita de mia mano a sua sodisfattione con qualq altra galanteria de mia mano appresso per complimento delli cento fiorini per compijr . . . . . li quatro mille fiorini. Io spero ch'ella si contentera di questo partito cosi raggionevole, *consideratis considerandis*,

quelques milliers de florins en bâtiments, et je ne voudrais pas pour une simple fantaisie, excéder les limites de l'économie. Au fait, je ne suis pas un prince, *sed qui manducat laborem manuum suarum.* J'ajouterai que si V. E. désire avoir des tableaux pour le total de la somme, soit des originaux soit des copies bien retouchées (qui brillent plus pour leur prix), j'agirai envers elle avec générosité, et serai toujours prêt à m'en rapporter pour la valeur, au jugement de toute personne intelligente. Si toutefois V. E. se décidait à accepter des tapisseries, je promets de lui en fournir pour la somme de 2000 florins; j'en demanderais 4000 pour les tableaux, savoir 3000 pour les originaux que V. E. a indiqués elle-même, (Prométhée, Daniel, les Léopards, Léda, St.-Pierre et St.-Sébastien), et pour les 1000 florins qui restent, elle pourra choisir entre les autres toiles que renferme le catalogue. En vérité, je puis m'engager à procurer à V. E. autant d'originaux qu'il lui plaira d'en avoir pour cette somme, et si elle veut me croire, je lui conseille de prendre la Chasse qui est indiquée sur ma liste. Je la rendrai aussi belle que celle que j'ai faite autrefois pour V. E., et elles correspondront parfaitement l'une avec l'autre, le premier des deux tableaux étant . . . . chasseurs européens, et le second, la poursuite des lions. . . . . à la moresque et à la turque, très-curieux [1]. . . . . Je laisserai cette toile à 600 florins : enfin la Susanne, retouchée par moi, selon votre désir, viendrait très-à-propos,

[1] La description de ces deux tableaux est donnée avec leurs dimensions dans une liste de tableaux, écrite en Italien par Sir Dudley Carleton. Elle se trouve dans le *State Paper Office*, et porte comme suit :

8 / 11 — Cavaliers arabes à la chasse au lion.

7 / 9 — Européens chassant des loups et des renards.

On croit que ce dernier tableau est celui qui se trouve en ce moment dans la collection de lord Methuen. Smith, dans son *Catalogue raisonné des œuvres de Rubens* (N° 925), après avoir décrit un tableau traitant le même sujet sur de plus grandes dimensions, ajoute : « Un petit duplicata du précédent, (6 pieds 7 p. à 9 pieds 2 p.) dont les animaux sont par Snyders, et les figures achevées par Rubens, fait partie de la collection de Paul Methuen, Esq. Chorsam House. »

ch'io ho accettato la prima sua offerta con animo grande et che questa novita viene da V. E. e non da me ne certo io potrei allargarmi d'avantaggio per molte raggioni. Sopra questo la sarà servita di dar . . me quanto prima della sua risolutione . . . . . et in caso ch'ella sia per acceter . . . . . mia offerta potra a suo beneplacito . . . . . la sua partita per Ingleterra consegnare li suoi marmi al Sig^r^ Francesco Pierterssen et io faro il medesimo di quelle pitture che sono pronte et il resto fra ponchi giorni. Nelle tapizzarie potro esser di gran aiuto a quel suo mercante amico per la gran prattica ch'io ho con quei tapezzieri di Brusselles per le molte commissioni che mi vengono di Italia et d'altri parti di simil lavoro et ancora ho fatto alcuni cartoni molto superbi a requisitione d'alcuni Gentilhuommi Gennoesi li quali adesso si mettono in opera et a dir il vero volendo rabba esquisita bisognano farla fare a posta, di che volunteri havero cura ch'ella sia ben servita, pur di cio mi remetto alla sua opinione. Per fine baccio a V. Eccell^za^ con tutto il core alla quale « *In omnem eventum nostri negocii* » sarò sempre devotissimo servitore. Il Sig^r^ Francesco Pieterssen sin adesso non mi ha mandato la lista delli suoi marmi et io desiderei ben ancora caso che concludiamo quella scedola colli nomi ch'ella mi scrive d'haver trovata. d'Anversa alli 12 di Maggio 1618.

Pietro Pauolo Rubens.

Lo supplico se la cosa e fatta de voler continuare nel procurar . . . . . libero passaggio e s'ella si trova ancora le casse di legno nelle quali si condussero questi marmi d'Italia essendo . . . . a lei desutili a me sarebbono di gran commodita volendo . . . . . in questo viaggio.

avec quelque autre *galanteria* de ma main, ajoutée en guise d'hommage, pour couvrir les 100 florins qui compléteront la somme. J'espère que V. E. sera satisfaite d'un arrangement aussi raisonnable, *consideratis considerandis*, que j'ai accepté sa première offre avec franchise, et que le changement provient de son côté, non du mien. Certes je ne pourrais, pour bien des raisons, augmenter mes prix; V. E. en me donnant aussitôt que . . . de sa résolution, et en cas qu'elle soit . . . à accepter mon offre, elle peut comme elle voudra . . . . . son départ pour l'Angleterre, adresser les marbres à M. François Pieterssen; je ferai de même pour les tableaux qui sont déjà achevés, comptant m'occuper des autres dans quelques jours. Quant aux tapisseries, je pourrais être d'un grand secours au négociant, l'ami de V. E., ayant acquis une assez grande expérience dans cette partie, vu les nombreuses commandes de ce genre, qui me viennent d'Italie et de plusieurs autres contrées; j'ai en outre exécuté moi-même, à la prière de quelques seigneurs Génois, plusieurs dessins de la plus grande richesse, qu'on est maintenant en train de copier, et à dire vrai, si l'on désire des choses réellement belles, il faut les commander d'avance: je veillerai volontiers à ce que V. E. soit bien servie, quoique je m'en rapporte entièrement à son opinion. Pour finir, je baise de tout mon cœur la main de V. E. dont, *in omnem eventum nostri negotii*, je serai toujours le très-dévoué serviteur. M. Francis Pieterssen ne m'a pas encore envoyé la liste des antiques, et en cas que nous en venions à un arrangement, je prierais V. E. de m'envoyer cette note, avec les noms, que dans sa lettre elle me dit avoir trouvés.

Pierre Paul Rubens.

Anvers, 12 mai 1618.

J'espère que si cette affaire réussit, V. E. continuera . . . . . à leur procurer un libre trajet, et si elle possède encore des caisses dans lesquelles ces marbres sont venus d'Italie, lui . . . . . étant superflues, elles me seraient d'une grande utilité, comme je désire . . . . . , dans ce voyage.

V.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Eccellent^mo^ Sig^re^

Ho ricevuto aviso apunto hoggi dal mio amico Pieterssen come finalmente V. E. si era accordata seco conforme alle mia ultima offerta . . . . *Quod . . . . . nostrum felix faustumque sit.* Io ho già fra tanto si trattava dato l'ultima mano alla maggior parte delle pitture cappate da lei e ridotte à quella perfettione che mi è stata possibile, di maniera che spero V. E. sia per averne intiera sodisfattione, finitti sono di tutto punto Il Prometheo, la Leda, li Leopardi, Il S. Sebastiano et il san Pietro et il Danielle, li quali io sono pronto à consegnare à quella persona che lei con ordine espresso mi ordinarà per riçerverli, e ben vero che non sono ancora ben secchi ansi hano di bisogno di star cosi nelli loro telari ancora alcuni giorni inansi che si potranno inrollare senza pericolo ne mancarô col aiuto divino Lunedi prossimo di metter la mano alle cacçia e la Susanna con quella cosetta di cento fiorini con animo di guardar piu al onore che al utile, sapendo quanto importi il conservarsi la bona gratia di un personaggio della qualita sua. Toccante le Tapizzarie . . . . . posso dir poco, perche havendo dato la . . . . hoggi al Sig^r^ Lionello creden . . . . . seco lui non mi volse ne anco . . . . che V. E. li dava un ordine assoluto . . . . . haver che fare di conferire con altri di che io sono . . . . tissimo per minor briga, essendo io di un umor poco intromettivo. Percio supplico V. E.

Solo al S. Pietro manca ancora un poco.

V.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur,

Je viens d'apprendre aujourd'hui par mon ami Pieterssen, que V. E. s'est enfin entendue avec lui, sur ma dernière proposition, ... *Quod . . . nostrum felix faustumque sit.* J'ai déjà, pendant le cours des négociations, mis la dernière main à la plupart des tableaux que Votre Excellence a choisis et les ayant amenés au degré de perfection dont je suis capable, j'espère qu'elle en sera pleinement satisfaite. Le Prométhée, la Léda, les Léopards, le St.-Sébastien, le St.-Pierre et le Daniel, sont entièrement achevés, et je suis prêt à les remettre à telle personne qu'il plairait à V. E. de m'envoyer avec l'ordre de les recevoir. Le fait est que ces toiles ne sont pas encore parfaitement sèches : au contraire elles ont besoin de rester encore quelques jours sur le chevalet, avant de pouvoir être roulées sans danger, et certes avec l'aide de Dieu, je ne manquerai pas de retoucher lundi prochain, la Chasse et la Susanne, et d'exécuter cette bagatelle qui doit compléter les cents florins ; car c'est plutôt le désir de l'honnenr que la passion du gain qui m'anime, et je sais combien il est utile de posséder les bonnes grâces d'une personne du rang de V. E. Quant aux tapisseries . . . . je n'en puis dire beaucoup, car ayant donné . . . . . aujourd'hui à M. Lionello [1], je crois . . . . . avec lui, il ne me voulait pas même . . . . . que V. E. lui eut donné des ordres positifs, ... pour avoir

Le St.-Pierre seu
laisse encore quel
que peu à désirer

[1] M. Lionel Wake, négociant anglais résidant à Anvers. *Extrait d'une lettre autographe de Sir Dudley Carleton, datée de la Haye, le 13/23 de mai 1618 : il n'y a point d'adresse.*

« Je suis maintenant sur le point de dire à mes antiquités, *veteres migrate coloni,* ayant fait avec Rubens le fameux peintre d'Anvers, un arrangement pour l'échange de ma collection, contre une partie de tapisseries et de tableaux exécutés par lui, ce qui est un bon marché pour l'un et l'autre de nous ; toutefois, je suis blâmé par les peintres de cette contrée, qui se faisaient des idoles de ces têtes et de ces statues : tout le monde au reste, me conseille le changement.

sia servita di ordinarmi a chi'io debba pagar li due mille fiorini contanti, che non mancarò di fare à vista del suo aviso. Non ho potuto però lasciar d'avisar V. E. che per adesso nel fontico de Tappizzaria d'Anversa c'è poco di bono et al parer mio la cosa manco male che cé e una stanza colla storia de Camillo . . . . tezza di quattro braccia e mezzo, otto . . . . che fanno 222 braccia di pre . . . . . fiorini il braccio come apunto . . . . simile anzi l'istessa storia cavata . . . . cartone e della istessa finezza. Il Sig. Cabbaulo alla Haija ove V. E. potrà . . . . e risolvere secondo le parerà convenere che a me come ho detto importa nulla anzi mi rallegrarò molte che'l Sig. Lionello facera buon servitio a V. E. Nella cui bona gracia mi raccommando di core et con humil reverenza le bacerò le mani restando sempre di V. E.

Due cento et vinticinq braccia importano due mille quatro cento e quaranta due fiorini se non minganno.

Devotissimo Servitore,
Pietro Pauolo Rubens.

Li quadri promessi à V. S. saranno colla gratia divina di tutto punto finiti fra otto giorni sensa alcun fallo. d'Anversa, alli 20 di Maggio 1618.

Al eccellentiss^mo Sig^r e Patron mio Collendiss^mo Il Sig. Dudlei Carlethon
Ambasciator di sua Maiestà della Gran Bretaigna. Alla Haija.

à conférer avec d'autres, ce pourquoi je ne . . . . la moindre peine, n'étant point du tout disposé à me mettre en avant. C'est pourquoi je supplie V. E. de vouloir m'indiquer positivement la personne à laquelle je dois payer les deux mille florins en espèces, ce que je ne manquerai pas de faire au premier avertissement. Je crois cependant devoir prévenir Votre Excellence, de ce qu'en ce moment, la fabrique de tapisseries de Bruxelles, ne contient que fort peu de bonnes choses ; à mon avis, la moins mauvaise est une tenture représentant l'histoire de Camille, ayant quatre aunes et demie en hauteur, huit . . . . . ce qui fait 222 aunes à . . . . . florins ; l'aune [1] est exactement . . . . . semblable ; et le dessin pris de . . . . . cartons, est de la même qualité. M. Cabbaulo de La Haye, où V. E. peut . . . . . et s'arrangea pour ce qui lui conviendra, ce qui, je l'ai déjà dit, m'importe peu ; je serais charmé, si M. Lionnello était de quelque utilité à V. E., aux bonnes grâces de laquelle je me recommande, lui baisant les mains avec franchise et respect ; sur quoi je reste toujours son très-dévoué serviteur.

225 aunes coûtent si je ne me trompe 2442 florins.

Pierre Paul Rubens.

Les tableaux promis à V. E. seront, avec l'aide de Dieu, entièrement achevés dans huit jours.

Anvers, ce 20 mai 1618.

A mon très-illustre lord et révéré patron Sir Dudley Carleton, ambassadeur du roi d'Angleterre à La Haye.

---

[1] Il y a dans l'italien, *braccia*. C'est probablement l'aune de Bruxelles. Celle-ci est de 70 centimètres. (*Note du traducteur.*)

VI.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

Molto Ill^mo Sig^r mio aff^mo.

Per la riposta all' ultima sua del 12 del corrente io mi sono rimesso al suo amico Pieterssen trovandomi in quel tempo sotto le mani del Medico. Ora vengo di ricever quella sua altera de 20 per la quale V. S. dechirandosi di persister nel sua risolutione intorno la permuta con quelle conditioni da lei significate sono pronto per dar ogni sodisfazzione della parte mia, li marmi stando in bel ordine per esser consignati al S^r Pieterssen sempre ch'egli si presenta per levargli et haura anco le casse d'avanzo con le quali sono venuti d'Italia et quelle che ne mancano sarano fornite. Quanto alle pitture sperando che le sei (cioè il Promoteo, la Leda, li Leopardi, Il San Sebastiono, il San Pietro, et il Daniele) saranno compitamente finite al tempo da lei assegniato (ch'e il 28 del corrente) io mandaro intorno a quel giorno un huomo a posta per condurle qua in salvamento assicurandomi che l'altre tre saranno anco in tempo conveniente messi in perfettione et mandate qua alla Aija. Vado procurando due passaporti uno per accompagnar i marmi l'altro chi sara portato dal mio huomo per li quadri et le tapizzarie le quali o saronno qualla historia di Camillo che V. S. mi raccomanda o una altro camera di quatro braccia alta che sara piu per il mio uso et per l'elettione dell'uno or delle altre Io mi rimettero a quello mio servitore quando sara giunto cosi senza liberar pero V. S. della sua cortese offerta d'aiutarmi col suo parere. Et quanto a alcune altre tapizzarie fatte a Bruxelles sopra cartoni da lei designati saprei volontieri l'historia et la misura potendo ordinar poi del pretio et essendo deliberato col tempo di fornirmi di quella curiosità di modo che questo nostro trattato no serve che per comminciamento a maggior correspondenza tra di noi, offerendomi in contracambio di servir a V. S. ou qua ou in altri luogi dove son buono in tutto quello chi sara per il suo gusto V. S.

VI.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

(Cette lettre est écrite par un secrétaire. Elle est endossée: « Copie de la lettre escripte à Mons^r^ Rubens du 23 de may 1618. » Le post-scriptum est de la main de Sir Dudley Carleton.)

Très-illustre et très-aimable Seigneur,

Pour la réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai dû m'en rapporter à votre ami Pieterssen; j'étais alors entre les mains du médecin. Je viens de recevoir aujourd'hui une nouvelle missive, datée du 20, qui m'apprend que vous persistez dans votre résolution pour ce qui regarde notre échange; et les conditions que vous m'offrez, me disposent à vous accorder de mon côté toutes sortes d'avantages; les marbres sont en excellent état, et prêts à être remis à M. Pieterssen au premier jour, où il voudra se présenter pour les recevoir. Il aura même par dessus le marché, les caisses dans lesquelles ils sont venus d'Italie, et s'il en manque quelques-unes, je les ferai remplacer. Quand aux tableaux, espérant que les six principaux, (savoir: le Prométhée, la Léda, les Léopards, le St.-Sébastien, le St.-Pierre et le Daniel) seront entièrement achevés pour le jour que vous avez fixé (le 28 courant), j'enverrai à cette époque un agent qui fasse en sorte que je les reçoive sans dommage, ainsi que les trois autres, que vous me promettez de finir bientôt, et d'envoyer à La Haye. Je tâche en ce moment de me procurer deux passeports, dont l'un doit accompagner mes antiques, et dont l'autre vous sera remis par mon agent, pour les tableaux et les tapisseries. Quand à ces dernières, je prendrai, ou bien l'histoire de Camille que vous me recommandez, ou une autre tenture de quatre aunes de hauteur, qui me serait d'un meilleur usage: et pour le choix entre l'une et l'autre, je m'en rapporterai à mon commissionnaire, aussitôt qu'il sera revenu, sans toutefois refuser l'aimable offre que vous m'avez faite de vos services

mi scrivera (si le piace) il tempo appresso poco quando saranno finiti li tre quadri per poter dar ordine alla condutta d'essi . . . . caccia intendo chi sia al paragon di quella che ho quà in casa. La Susanna hà da esser bella per inamorar anco li Vecchii et per la discretione non piglio fastidio venendo della man di persona discreta et honorata et cosi mi sono accommodato in tutto et per totto al contenuto di queste sue due ultime lettere solo no posso sotto scrivere alla sua negativa nella prima d'esse dicendo chi non e Principe perche lo stimo Principe di pittori et galant huomini et con quel fine le baccio li mani. De la Haga le 22 Maggio 1618.

D. V. S. affmo per Servirla,

D. C.

Dopo scritta ho visto la tapizzaria di Camillo, la qualle à una bella lista, ma bruttessme figure et per cio mando un mio servitore a posta per farmi relatione della tapizzarie si trovano in esser in quel fondago per farne elettione et al suo ritorno darò poi ordine a ogni cosa. In questo mentre si incassaranno li marmi.

et de vos avis. Les tapisseries faites à Bruxelles d'après vos dessins, je désirerais en connaître le sujet et la dimension, pour être à même d'en régler le prix ; j'ai aussi arrêté l'époque pour laquelle je voudrais acquérir cette curiosité, de sorte que notre présente affaire ne sera pour nous que le commencement d'une correspondance plus longue et plus suivie : aussi je m'engage de vous aider de mes services, aussi souvent qu'il pourront vous être utiles, dans cette cité ou dans tout autre, chaque fois qu'ils pourront vous causer quelque plaisir. Ecrivez-moi (s'il vous plaît), vers quelle époque seront achevés les trois derniers tableaux, afin que je puisse donner des ordres pour leur transport . . . . Chasse, je veux en faire le pendant de celle que je possède déjà. La Susanne devrait être belle à rendre amoureux même les vieillards ; quant à la chasteté de son maintien, il ne faut point que ma délicatesse s'effraie devant l'œuvre d'un homme de votre prudence et de votre distinction. Je me suis donc en tout et pour tout conformé au contenu de vos deux dernières lettres ; seulement je ne puis admettre que vous ne soyez pas un prince, car je vous estime comme le Prince des Peintres et des hommes d'honneur. Sur quoi, je vous baise les mains.

La Haye, ce 22 mai 1618.

Votre affectionné serviteur,

D. C.

Depuis que j'ai écrit la présente, j'ai vu la tapisserie de Camille, dont les bords sont fort beaux, mais les figures détestables. C'est pourquoi j'envoie un agent qui me rende compte des tentures à trouver à la fabrique, pour que je puisse choisir, et à son retour, donner les ordres nécessaires pour tout exécuter. En ce moment, les marbres sont en grande partie emballés.

VII.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Eccell^mo Sig^re.

Ho dato tutte le misure giuste di tutte li pitture a quel huomo de V. E. che venne à pigliarle come mi disse d'ordine de V. E. per farne fare le cornici benche lei non mi facesse mentione di questo nella sua lettera. Io qualq tempo in ça non ho dato alcuna penellàta si no per servitio de V. E. di maniera che tutti li quadri tanto la Caccia e la Susanna sieme con quella descretione che chiude il nostro conto quanto quella di prima lega saranno finite col aiuto divino al giorno preciso delle 28 del corrente conforme alla mia promessa. Io spero ch'ella restarâ sodisfattisima di quelle opere mie si per la varieta de suggietti come per l'umore e deriderio che me spingono di servir V. E. esquisitamente nè dubito punto che la Caccia e la Susanna non posseno comparire tra legitime. Il terzo è dipinto in tavola di longezza di tre piedi e mezzo in circa e due e mezzo d'altezza vero originale e suggietto nè sacro ne profano per dir cosi benche cavato delle sacra scrittura cioè Sara in atto di gridare ad Agar che gravida se parte di casa in un atto donnesco assai galante con intervento anco del Patriarca Abraham di questo non ho dato la misura al suo homo per aver un poco di corniccietta attorno egli si fece in tavola perche le cose picciole vi riescono meglio che non in tela et essendo si poco volume sarà trasportabile. Ho preso secondo il mio solito un valenthuomo nel suo mestiere a finere li paesaggi solo per augmentar il gusto de V. E. ma nel resto la sia sicura ch'io non ho permesso ch'anima vivente vi metta la mano con animo

VII.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

(Endossée par Sir Dudley Carleton « Fro Rubens y^e^ 26th May, received by John Frith, 1618 [1]. »)

Très-illustre Seigneur,

J'ai donné la mesure exacte de tous les tableaux à l'homme qui est venu les prendre par ordre de V. E., afin de pouvoir faire confectionner les cadres, quoique la lettre que j'ai reçue ne fasse aucune mention de cette partie. Depuis quelque temps, je n'ai pas donné un simple coup de brosse, si ce n'est pour le service de V. E., de sorte que tous les tableaux, y compris la chasse, la Susanne, et l'esquisse qui doit clore le contrat, sans omettre ceux renfermés dans notre premier arrangement, seront, avec l'aide de Dieu, terminés exactement le 28 courant, comme je l'avais promis à V. Excellence. J'espère qu'elle sera satisfaite de ces œuvres, autant en ce qui concerne la variété des sujets, que pour l'ardeur et le zèle que j'ai mis à la servir. Je ne doute en aucune manière que la Chasse et la Susanne ne soient regardées comme originales. Le dernier tableau peint sur bois, a trois pieds et demi en longueur, et deux et demi en hauteur. Il est entièrement de ma main. Le sujet n'en est ni sacré ni profane, quoique tiré de l'Ecriture ; savoir, Sarah accablant de reproche Agar qui, enceinte, quitte sa maison dans une attitude noble et gracieuse, soutenue par le patriarche Abraham [2]. Je n'ai pas donné à votre agent la mesure pour le cadre ; la peinture est sur bois, parce que les petits sujets sont plus faciles à traiter de cette manière que sur toile; et les dimensions en sont si minimes que le transport n'offrira aucune difficulté. J'ai employé, comme c'est mon

[1] (De la part de Rubens, 26 mai, reçue par John Frith 1618).

[2] Ce tableau appartient aujourd'hui au marquis de Westminster.

di non solo mantener puntualissimante quanto si e promesso ma di cumular ancorà quest obliga desiderando di vivere e morire devotissimo servitore de V. Ecc. Io non poso però affimar cosi giustamente come io desidererei il giorno certo che questi quadri tutti saranno secchi et a dire il vero mi parerebbe meglio ch'andassero tutti insieme poiche ancora li primi sono frescamente ritocci pur col aiuto del sole si pero luccia serono e senza vento (il quale concitando la polvere e nimico a pitture fresce) sarranno in ordine ad esser inrollati fra cinque o sei giorni di bel tempo. Io per me vorrei potterli consigniar subito come sono pronto di fare ad ogni suo bene placito ma molto me dispiaciarebbe se per troppa frescezza patissero alcun danno per camino che potrebbe causar qualq disgusto a V. E. nel quale io participarei d'una gran portione.

Toccante le Tapizzarie posso dir poco poiche a dire il vero robba esquisita non cé per adesso e come scrissi di rado si ritrova senza farle lavorare a posta pur non sodisfacendo a V. E. quella storia di Camillo non mi pare che quel su'huomo habbia mala inclinatione verso quella di Scipione et Annibale che forse ancora potria piacer piu a V. E. et a dire il vero fra tutte queste cose l'elettione e arbitraria senza disputa di gran eccellenza mandarà a V. E. tutte le misure del mio Cartone della storia di Decius Mus Console Romano che si devovò per la vittoria del popolo Romana ma bisognara scrivere a Brusselles per averle giuste havendo io consigniato ogni cosa al Maestro del lavoro. Fra tanto mi raccommando molto nella bona gracia di V. E. et con umil affetto li daccio li mani. d'Anversa alli 26 di Maggio 1618.

Di V. Eccell[e] devotissimo servitore

Pietro Pauolo Rubens.

Li due mille fiorini saranno pagati puntualmente a piaccere di V. E. Io confesso di sentir desiderio grande di vedere questi marmi tanto piu che V. E. m'assecura di esser cose di preggio.

usage, un artiste des plus habiles dans son genre [1], à achever les paysages qui constituent le fond de mes tableaux, uniquement pour causer plus de satisfaction à V. E. ; qu'au reste, elle ne croie point que j'aie permis à quiconque d'y mettre la main, car mon désir n'est pas seulement de rester fidèle à ma parole, mais aussi de vivre et de mourir son plus dévoué serviteur. Je ne puis, en tout cas, fixer aussi exactement que je le désirais, le jour où toutes ces toiles seront entièrement sèches, et à dire vrai, je pense qu'il vaudrait mieux qu'elles partissent toutes ensemble, parce que les premières sont nouvellement retouchées ; cependant, avec l'aide d'un soleil serein et le manque du vent qui soulève une poussière nuisible aux peintures fraîchement exécutées, cinq ou six jours de beau temps les mettront en état d'être roulées. Pour moi, je désirerais pouvoir les expédier immédiatement, étant disposé à faire tout ce qui serait agréable à V. E., mais je serais extrêmement fâché, si la trop grande fraîcheur devait leur attirer en route quelque dommage, et causer à V. E. un chagrin, auquel moi-même je prendrais une grande part.

Quant aux tapisseries, je ne puis beaucoup dire, car il faut avouer que pour le moment il n'y a pas, à la fabrique, de fort belles choses, et comme je l'ai écrit, on en trouve rarement, à moins de les commander d'avance ; si l'histoire de Camille ne plaît pas à V. E., elle aimera peut-être davantage, (toute idée de grand mérite exclue) celle d'Annibal et de Scipion, pour laquelle son agent semblait assez portée ; dans toutes ces choses d'ailleurs, le choix est purement arbitraire ; j'enverrai à V. E. les dimensions exactes de mes cartons sur l'histoire de Decius Mus [2] le consul romain, qui se dévoua pour le salut de sa patrie ; mais il faut que j'écrive à Bruxelles, pour qu'on me les envoie au complet, car je les ai tous remis au directeur des travaux. En attendant, je me

[1] Sans doute Jean Wildens.

[2] Quatre grands cartons représentent les actions les plus remarquables de Decius Mus, faits comme modèles de tapisserie ; ils furent vendus avec la collection de M. Bartells, à Bruxelles en 1779, pour 1500 florins. (135 livres). Voir Smith, *Catalogue des œuvres de Rubens.*

VIII.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Eccellentmo Sigr.

Mi maraviglio chel Sre Francesco Pieterssen non si sia sin adesso presentato alla Haija secondo ch' egli mi haveva scritto chi tornarebbe cui per le 19 cioè Sabbato ult passato et dalla Lettera di V. E. comprendo che' alli 23 non era ancora comparso, le scrivo donq una lettera per la quale io l'essorto ad andarvi quanto prima et se per sorte se li fosse offerto qualq impedimento chi mandi qualq persona idonea per questo effetto chè presenterà a V. E. una polizza scritta de mia mano. Pur sè ne lui nè altro in suo nome comparirà subito, io supplico V. E. sia servita di farmelo saper incontinente che non mancarò di spedir un huomo mio à posta al primo suo aviso. Habbiamo avuto oggi cosi bel sole che (poci in fuori) tutti li suoi quadri sone tanto secchi che si potrebber incasser domani. Il medesmo se pò sperar delli altri fra tre giorni secondo l'apparenza della buona stagione. Non ho altro per adesso se no di bacciar à V. E. con ogni riverenza le mani.

In Anversa alli 26 di Maggio 1618.

Di V Eccellza devotissimo Servitore

Pietro Pauolo Rubens.

Al Eccellmo Sre. mio Colendmo
Cito Il Sigre. Dudley Carlethon,
Cito Ambasciatore di sua Maiesta della Gran Bretaigna
Cito aller Haija.
Cito

recommande aux bonnes grâces de V. E., et lui baise affectueusement les mains. Anvers, ce 26 mai 1619.

De Votre Excellence, le très-dévoué serviteur,

Pierre Paul Rubens.

Les deux mille florins seront payés sur le champ, au moindre désir de V. E. J'avoue que je brûle d'autant plus ardemment de voir ces antiques, que V. E. me les désigne comme des objets de valeur.

VIII.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur,

Je suis surpris de ce que M. François Pieterssen ne se soit pas encore présenté à La Haye, puisqu'il m'avait écrit qu'il serait de retour ici pour le 19, c'est-à-dire, samedi dernier; et la lettre de V. E. m'apprend que le 23, il n'avait pas encore paru; je lui écris aujourd'hui pour l'engager à se rendre immédiatement chez V. E., et lui dis qu'en cas d'empêchement, il envoie à sa place quelque homme sûr et convenable muni d'un billet écrit de ma propre main. Que si toutefois, ni lui, ni aucune autre personne venant de sa part, ne se présentait, je prierais V. E. de me le faire savoir sur-le-champ, afin qu'à cette nouvelle, je puisse envoyer un nouvel agent pour le remplacer. Nous avons eu aujourd'hui un si beau soleil, qu'excepté quelques-unes, toutes les toiles sont si bien séchées, qu'elles pourraient être emballées demain. J'espère qu'il en sera de même des autres dans deux ou trois jours, car le beau temps paraît devoir se maintenir. Je n'ai plus à présent, qu'à baiser avec le plus grand respect, les mains de Votre Excellence.

Anvers, 26 mai 1618.

De V. E., le très-dévoué serviteur,

Pierre Paul Rubens.

A mon très-illustre et très-révéré seigneur, Sir Dudley Carleton,
ambassadeur de Sa Majesté Britannique à La Haye.

IX.

Rubens à sir Dudley Carleton.

Eccellentiss^mo^ Sig^re^.

V. E. potra à suo bene placito consegnar le sue antichità al S^re^ Francesco Pieterssen portator di questa overo a chi si sia che da parte di esso Pieterssen li presentera questa Polizza, che saranno ben consignati quanto in mano mia propria. Per fine baccio à V. E. con umil affetto le mani. d'Anversa alli 26 di Maggio 1618.

Di Vos^tro^ Eccellenza devotissimo Servitore,

Pietro Pauolo Rubens.

X.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

(Endossée: « Minute di la l^re^ a Mons^r^ Rubens du 29 di Maij 1618. »)

Molto Ill^imo^ Sig^re^ mio Aff^mo^.

In conformità della polizza di V. S. sotto la data de' 26 Corrente ho consignata tutti quanti li marmi ben conditionati in mani del Sig^re^ Francesco Pieterssen il quale và adesso in persona verso di lei per levar in quà tanto li quadri quanto le tappizzarie promessemi in contracambio; et poi che V. S. per l'ultima sua sotto la medesima dato scrive che fra tre giorni tutti li quadri sariano secchi et in stato di poter esser incassati, habbiamo adesso tempo d'avanzo per quel effetto; et secondo che non ci è mancato niente della parte mia intorno alla roba di quà tanto per l'accommodarla quanto per mandarla in diligenza per la sodisfattione sua mi confido ch' ella parimente pigliara un poco

IX.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

Très-illustre Seigneur,

Il plaira à V. E. de remettre ses antiques à M. François Pieterssen porteur de la présente, ou à quiconque, venant de la part dudit Pieterssen, exhibera ce billet. Ils seront de cette manière en toute surêté, comme entre mes propres mains. Je termine en baisant affectueusement les mains de V. E.; Anvers, 26 mai 1618.

De V. E. le plus dévoué serviteur,

Pierre Paul Rubens.

X.

Sir Dudley Carleton à Rubens.

Mon très-illustre et aimable Seigneur,

Conformément à votre billet du 26 courant, j'ai remis le total de mes antiques, en bon état, entre les mains de M. François Pieterssen, qui viendra vous trouver en personne, pour prendre à la fois les tableaux et les tapisseries qui m'ont été promis en échange, et me les faire parvenir; et puisque dans votre lettre, datée de la même époque, vous m'annoncez que dans trois jours toutes les peintures seront sèches et propres à être roulées, nous avons à cet effet, tout le temps nécessaire, et comme de mon côté rien, ni dans l'emballage, ni dans l'envoi des objets, n'a été négligé pour vous plaire, je m'attends aussi à ce qu'on prenne quelque soin des tableaux et à ce qu'on me les fasse parvenir en même temps que les tapisseries, de sorte que je

di cura sopra l' incassar de' quadri, et li mandarà con le tapizzarie in modo ch' io dossi haver il tutto Sabbato che vienne. In questo mentre li marmi saranno incamminati, volendo io procurar il passaporto per essi et darlo anco nelli mani del patron di nave chi porta la roba di ordine del Sig^re^ Pieterssen ricèvendo di luy il suo obligo in scriptis intorno alli quadri et tapizzarie, il quale col ritorno suo con le cose sopradette li sarà restituito. Questo è il meglior espediente ch' habbiamo trovato per agguistar le cose d' ambedue le parti senza perder tempo di banda ni d'altra. Bascio a V. S. le mani d'Aga à 29 di Maggio 1618.

de V. S. Aff^mo^ per servilla

Dudley Carleton.

XI.

Sir Dudley Carleton à M. Wake.

(Cette lettre est de la main de Sir Dudley Carleton, et est endossée : « Minute of a letter to M^r^ Wake, of the 29the may 1618. [1] »)

The Bearer hereof, Francis Pieterssen of Harlem, is father to the young man I mentioned in my letter which I sent you yesterday by S^r^ Francesco Balbani, he going expresley to bring hether the pictures and hangings w^ch^ I am to have of Mr. Rubens, in exchange of my statuas and other antiquities of marble, all w^ch^ I have this day fully delivered to this bearer himself in Mr. Rubens behalf. I pray you facilitate the businesse as much as you may, to the end I may have the things here by Saturday next, wh^ch^ may well be yf I be well dealth w^th^ as I misdoubt no other. For any customs or rights that shall be demaunded,

[1] (Minute d'une lettre à M. Wake, du 29 mai 1618.)

reçoive le tout pour samedi prochain. En attendant, les marbres seront expédiés ; je désirerais obtenir à cet effet un passeport et le remettre au capitaine de vaisseau, qui se charge de la collection par ordre de M. Pieterssen; je reçois de celui-ci une obligation écrite, concernant les tableaux et les tapisseries, pour la lui rendre lors de son retour avec ces objets. C'est là le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour arranger l'affaire d'une manière avantageuse aux deux parties, sans faire perdre de temps ni à l'une ni à l'autre. Je baise les mains de Votre Seigneurie. La Haye, ce 29 mai 1618.

Tout à vous,

Dudley Carleton.

XI.

Sir Dudley Carleton à M. Wake.

Le porteur de la présente, François Pieterssen de Harlem, est le père du jeune homme dont je vous parlais dans la lettre que je vous ai fait remettre hier par Sir Francesco Balbani ; il part expressément pour veiller au trajet des tableaux et des tapisseries, que M. Rubens me donne en échange de mes statues et de mes marbres antiques. Toute la collection a déjà été remise aujourd'hui même, entre les mains de cet agent, au nom de M. Rubens. Je vous prie de simplifier les choses autant que possible, afin que le tout soit parvenu pour samedi prochain, et ceci peut très-bien être, si je suis bien partagé, ce dont je ne doute aucunement. Si le passeport n'arrivait pas de Bruxelles, et que la douane exigeât des droits d'entrée, j'aimerais mieux les payer que d'attendre. En cas qu'il existât quelque différence dans le prix des tentures, je m'arrangerai avec vous, à votre gré, comme je vous l'ai dit

I had rather pay them then stay, yf the pasport be not come fro Bruxells. Any difference that shall be in the price of this hangings, I will adjust with you upon y^r lre' according as by my last I wrote unto you, and for the choise I remaine of the same minde as then, desiring to have y^e stories of Scipio. Uppon the chests or cases, both of the Pictures and hangings, this marke must be set D C with a superscription in the Dutch language adressed unto me, whereby they will come untouched according to a passport w^ch this bearer hath w^th him. These with my hartie comendations. I am y^r very assured frend,

DUDLEY CARLETON.

XII.

Rubens à Sir Dudley Carleton.

EXCELL^mo SIG^re,

Conforme al ordine di V. E. ho pagato li due mille fiorini al Sig^re Lionello de quali ha dato ricevuta di sua mano e dara aviso à V. E. Et ancora li quadri tutti ben conditionati et incassati con diligenza ho consigniati al S^re Francesco Pieterssen de quali io credo V. E. restarâ intieremente sodisfatta come il Sig^re Pieterssen sene stupì vedendoli tutti finiti con amore e posti alla fila in ordine. In somma in veçe di una stanza fornita di marmi V. E. riçeve Pitture per addobbar un palazzo intiero oltra le Tappizzarie poi. Toccante le misure che riuscirono alquanto minori chella non aspettava io me acquittai bene misurando le robbe colla misura corrente in quei paesi dove erano, e s'assicuri pur, che quella poca differenza importa nulla nel prezzo facendosi il conto delle pitture diverso da quello delle Tapizzarie che si comprano à misura ma quelle conforme la bonta, suggietto e numero di figure niente di manco la sua pena chella mi da e tanto gratiosa et onorevole

Il Daniello.
I Lipardi.
La Caccia.
Il S. Pietro.
La Susanna.
Il S^t Sebastiano.
Il Prometheo.
La Leda.

Sara et Agar.

dans ma dernière lettre, et quant au choix, je suis du même avis qu'alors, désirant encore l'histoire de Scipion. Toutes les boites ou caisses, renfermant les tableaux et les tapisseries, doivent être marquées des initiales D. C. et munies d'une adresse en langue hollandaise. De cette manière elles me parviendront intactes, en vertu d'un passeport qui se trouve entre les mains du porteur. Recevez mes affectueuses salutations. Je reste votre dévoué ami,

DUDLEY CARLETON.

XII.

Rubens à sir Dudley Carleton.

TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR,

Conformément au désir de V. E., j'ai payé les deux mille florins à M. Lyonell, qui m'a donné un reçu de sa propre main, et en avertira V. E.; j'ai aussi remis à M. François Pieterssen les tableaux, tous en bon état, et emballés avec soin, ce dont j'espère que V. E. sera pleinement satisfaite. M. Pieterssen lui-même a été étonné de les voir tous achevés *con amore*, et formant une rangée symétrique. En un mot, en échange d'une collection de marbre en état de garnir une chambre, V. E. reçoit des tableaux, de quoi décorer tout un palais, hormis encore les tapisseries. Celles-ci sont dans des proportions tant soit peu plus petites que Votre Excellence ne l'avait désiré; j'ai cependant fait de mon mieux, j'en ai pris les dimensions avec la mesure reçue dans ces contrées, et que V. E. soit bien sûre, que cette minime différence ne change rien au prix, en distinguant celui des tableaux de celui des tapisseries; car ces dernières se paient par mesure, les premiers conformément à leur mérite, leur sujet et au nombre des personnages :

Le Daniel.
Les Léopards
La Chasse.
St.-Pierre.
Susanne.
St.-Sébastien.
Prométhée.
Léda.

Sara et Agar.

ch'io la stimo per summo favore di maniera ch' io molto voluntieri mandaro a V. E. il mio retratto mentre chella vicendevolmente si contenti di farmi l' onore chio posso havere in casa mia una memoria della sua persona stimando esser di ragione chio faccia molto maggior stima di lei chella non deve far di mè. Ho riçevuto hoggi apunto ancora li marmi li quali pero non ho potuto vedere per la fretta della partenza del S^re^ Pieterssen pur spero che corrisponderanno alla mia aspettatione. Il Sig^re^ Lionello prese sopra di sè il carico di procurar per le sue robbe libero passaggio havendoli io consignato la lettera di V. S. per Brusselles gia molti giorni sono, io per li mei marmi non trovai bono quella strada di maniera chio l' ho ottenuto per altro mezzo con tutto çio io resto con obligo infinito verso V. E. per quato si e fatto in favor nostro con che faro fini bacçiando a V. E. con tutto il core le mani e desiderando d' essergli sempre.

Servitor devot^mo^.

Pietro Pauolo Rubens.

D'Anversa alli 1 di Guig^no^ 1618.

toutefois la peine que j'ai prise m'est si douce et si honorable, je la regarde comme une si grande faveur, que je m'engage volontiers à envoyer mon portrait à V. E., à condition que de son côté, elle voudra bien me faire l'honneur de permettre que je décore ma maison d'un souvenir de sa personne ; car certes, il est naturel que mon estime pour V. E. soit portée plus haut que la sienne envers moi. Je viens de recevoir aujourd'hui les marbres, mais je n'ai pas encore pu les voir, à cause du départ précipité de Pieterssen ; je n'en continue pas moins à espérer qu'ils répondront à mon attente. M. Lyoneli a pris sur lui de procurer un libre passage aux effets de V. E. dont j'ai déjà depuis plusieurs jours envoyé la lettre à Bruxelles. N'ayant pas trouvé que ce fut là pour mes antiques une route convenable, je suis arrivé à mon but par d'autres moyens. Néanmoins, je garde d'éternelles obligations envers Votre Excellence, pour tout ce qui a été fait en ma faveur, et termine en baisant de tout mon cœur, la main de V. E., avec le désir de rester toujours son plus dévoué serviteur,

Pierre Paul Rubens.

RUBENS. — SON SÉJOUR EN ANGLETERRE.

Les deux actes suivants extraits des registres de la Chancellerie, ont rapport au séjour de Rubens en Angleterre. Le premier nous montre qu'à son départ, Charles I[er] lui fit présent d'une bague en diamants et d'un cordon de chapeau, montant ensemble à une valeur de 500 livres. Ces extraits sont suivis d'une procuration donnée par Rubens à Lyonell Wake, le jeune, fils d'un riche négociant d'Anvers; elle l'autorise à recevoir en son nom la somme de 3000 livres, paiement des peintures exécutées pour le plafond de la salle de Whitehall; nous y trouvons aussi les quittances de Wake pour cette somme, ainsi que l'acte par lequel il reconnaît avoir reçu du roi une chaîne d'or pour la transmettre en toute hâte à Rubens.

Mr Gerbiere. A warrant for a privie seale of 500li unto Mr Balthasar Gerbiere for a diamond ring and a hatband by him sold to his Matie to be presented unto Signor Piere Paulo Rubens Secretary and Councillor to the king of Spaine. — Feb. 20 [1], 1629-30.

Traduction.

M. Gerbiere. Brevet de 500 livres (sous seing privé), à M. Balthasar Gerbiere, pour une bague en diamants, et un cordon de chapeau, vendus par lui à Sa Majesté pour être offerts en cadeau à Messire Pierre Paul Rubens, secrétaire et conseiller du roi d'Espagne. — Février 20, 1629-30.

Mr Gerbiere. The charges and entertaynment of Sigr Piere Paulo Rubens Secretary and Councillor of State to the king of Spaine by his Mallles expresse command defrayed at Balthasar Gerbiere, Esq. his Maties servants house with Mr Brant the sayd Segr Rubens brother in law and thier men from the 7 of December last to the 22 of February 1629·30.

£ 128.2.11.

Allowed the 29 of Febr 1629-30.

MONTGOMERY.

[1] Le lendemain de ce jour, le roi conféra à Rubens la dignité de chevalier ; c'est ce que prouve une liste MS. des chevaliers fait par Charles Ier, (Archives royales). « Feb. 21, 1629-30. Sir Peter Paul Rubens, ambassador from the archdutchesse at Whitehall. » (Février 21, 1629-30. Sir Pierre Paul Rubens, ambassadeur de l'archiduchesse à la cour de Whitehall. »

Traduction.

M. Gerbiere. { Les frais d'entretien de Sig^r Pierre Paul Rubens, secrétaire et conseiller d'État du roi d'Espagne, ayant été par ordre exprès de Sa Majesté, défrayés par Balthasar Gerbiere, esq., sujet de Sa Majesté, ainsi que ceux de M. Brant, le beau-frère du dit Seg^r Rubens, et de ses gens, depuis le 7 décembre dernier, jusqu'au 22 février 1629-30.

Livres 128.2.11.

Lui sont allouées, le 29 Février 1629-30.

MONTGOMERY.

LE PLAFOND DE LA SALLE DE WHITEHALL [1].

Il résulte des actes suivants qu'un espace d'environ six années s'écoula depuis le séjour de Rubens à la cour de Londres, jusqu'au moment où il eut achevé et envoyé les tableaux que Charles I^er lui avait commandés pour le plafond de la salle des Banquets, du palais de Whitehall. Ce fait excitera peut-être la surprise de la plupart de ceux qui connaissent le génie inventif et la rapidité d'exécution du grand maître. Mais que l'on se rappelle qu'à peine de retour à Bruxelles, en mars 1630, Rubens fut envoyé en Espagne pour communiquer en personne à Philippe IV, la nouvelle du succès de ses démarches à la cour de Londres ; cette mission le retint à Madrid, jusqu'à la fin de la même année, et revenu à Anvers, il y épousa la jeune et belle Hélène Froment [2].

Une si grande partie de son temps, ayant donc été consacrée aux

[1] Tous les documents concernant les peintures de Rubens pour le plafond de la salle de Whitehall, sont conservés aux Archives royales.

[2] Le texte anglais dit Hélène Foreman, mais cette manière d'écrire le nom, n'étant admise qu'en Angleterre, on a cru devoir lui restituer son orthographe ordinaire : FROMENT.
(Note du Traducteur.)

travaux diplomatiques, on peut aisément s'imaginer qu'en quittant sa demeure, il avait écarté bien des demandes importantes, et qu'un plus grand nombre encore, l'attendaient à son retour. Michel nous cite plusieurs grands ouvrages, qu'il commença aussitôt qu'il fut à même de reprendre ses travaux. Mais un nouvel événement vient interrompre ses études ; le marquis d'Aytona, premier ministre de l'Infante Isabelle, l'envoie à La Haye entamer des négociations pour la paix avec les États-Généraux. Elles sont toutefois arrêtées par la mort de Maurice, prince d'Orange ; de là, de nouvelles hostilités ; Rubens reçoit pour la seconde fois une mission secrète pour La Haye, et la paix avec la Hollande est enfin conclue.

La mort de l'Infante étant survenue, en décembre 1633, le roi d'Espagne confia le gouvernement des Pays-Bas à son frère le prince Ferdinand, qui visita Anvers au commencement de 1635 ; les magistrats voulant célébrer avec pompe son entrée dans cette ville, employèrent les talents de Rubens, à l'exécution des différents arcs de triomphe qu'ils érigèrent dans les rues que le cortége devait traverser [1].

Le jour de l'arrivée du prince, Rubens forcé par une forte attaque de goutte, de garder la chambre, ne put malheureusement assister à l'entrée du gouverneur dans la cité. Lorsque, à son lever, Ferdinand apprit la cause de l'absence du peintre, il l'honora d'une visite dans sa propre maison, où il passa même quelque temps à examiner les différents tableaux que renfermait l'atelier, et les précieux trésors de l'art, qui ornaient la demeure du grand maître.

Cette longue suite d'événements importants, suffit pour expliquer la durée du temps qui s'écoula, avant que Rubens pût exécuter la commande dont l'avait honoré le roi d'Angleterre.

Les lettres qui suivent, ne portent pas d'adresse, mais on suppose qu'elles furent écrites par Lyonell Wake, négociant d'Anvers, au secrétaire Windebank.

[1] Le récit de cet événement forme un fort intéressant volume, orné de vingt-neuf gravures d'après les dessins de Rubens. Ce livre écrit par un des amis intimes du peintre, Gaspard Gevarsius, est intitulé : *Gevarsii pompa introïtus Ferdinandi Austriaci, Hispaniar. Infantis, etc. in Urbem Antverpiam cum inscript. et comment.* Folio, Antverp. 1642.

Right Honorable,

According to the comandment w^ch^ y^r^ honner was pleased to give me by your ltre of the 28 August, I went presently to speak w^th^ S^r^ Peter Rubens about the pictures w^ch^ he is to make for his Mag^tie^ who tells me that they are all finished, onely one peece w^ch^ will not be throughly dry in 8 or 10 dayes, so soene as they are ready I will desyre him to be present him selfe, to looke to the packing of them, that they maye receave no hurt, and then when they are delivered to me, I will not be wanting to do my dewty to send them safely to Duynkirk, which I conceave is y^e^ surest and speediest waye, whereof I will render unto y^r^ honnor the particuler decompt, what mony shall be disbursched for the charges thereof : And so I humbly take my leave ever resting, y^r^ honners most humble servant,

Antwerp, y^e^ $\frac{5}{15}$ of september, 1635. Lyonell Wake.

Endossée, $\frac{5}{15}$ sept. 1635, Lionell Wake, Antwerp, re 10th pictures.

Traduction.

Très-Honorable,

Conformément aux ordres qu'il a plu à Votre Honneur de me donner, par sa lettre du 28 août, je suis allé sur le champ chez S^r^. Pierre Rubens lui parler des tableaux qu'il doit exécuter pour Sa Majesté ; il m'assure que tous sont finis, excepté un seul qui ne sera entièrement sec que dans 8 ou 10 jours. Aussitôt qu'ils seront prêts, je le prierai de veiller lui-même à ce qu'on les emballe avec soin, sans leur causer aucun dommage, et lorsqu'ils me seront remis, je me ferai un devoir de les faire parvenir en sûreté à Dunkerque, ce qui me paraît être le chemin à la fois le plus court et le moins dangeureux. Je ferai également parvenir à V. E. le compte particulier des dépenses et des frais

nécessaires ; sur quoi je dis humblement adieu, restant toujours

De Votre Honneur, le très-humble serviteur,

Anvers, $\frac{5}{15}$ de septembre 1635. Lyonell Wake.

Endossée, $\frac{5}{15}$ sept. 1635, Lionell Wake, Anvers, re 10 tableaux.

Right Honorable,

Upon Saterday last, in y^e^ afternoen, Sir Peter Rubens, delivered unto me the case of pictures for his Mag^tie^ the w^ch^ I have sent to Duynkerk by wagen, and I doubt not but by this tyme, it is there arrived, and it will be sent from thence by y^e^ first shipp that goeth to Londen : and I gave order that it should be sent unto M^r^ Willim Cokayn, marchant, to the end that he may give your honner notice of the arrival of it, that thus you maye sende for it, and present it to his Mag^ty^ : I caused it to be packt in the pressence of monsieur Rubbens, in the best manner we could, so I doubt not but that it will com well conditioned. Monsieur Rubbens intended to have send one of purpost along w^th^ the case and I gave him a ltre to our facter at Duynkerk, to assist him in taking his passage to goe allong w^th^ y^e^ case, but he send me word that the party was fallen sycke, and so made some doubt whether he woulde goe or not.

When I have the note of the charges w^ch^ is payde out at Duynkerk, I will send y^r^ honner the pticulers of what I have layde out in all : and so I humbly take my leave, ever resting,

Y^r^ honners most humble servant,

Lyonell Wake.

Antwerp, y^e^ $\frac{3}{13}$ 8ber, 1635.

Endossée : $\frac{3}{13}$ october, 1635. Lionell Wake, pictures, Rubens from Antwerp.

Traduction.

Très-Honorable,

Samedi dernier, dans le courant de l'après-midi, M. Pierre Rubens m'a remis la caisse de tableaux pour Sa Majesté; je l'ai aussitôt expédiée pour Dunkerque par le roulage, et ne doute point qu'elle ne soit en ce moment arrivée; elle doit partir par le premier vaisseau qui fera voile pour Londres : j'ai donné ordre de l'envoyer à M. William Cokayn, négociant; celui-ci pourra avertir, de son arrivée, Votre Honneur, qui la fera prendre, pour la faire parvenir à Sa Majesté. J'ai exigé que les tableaux fussent emballés en présence de monsieur Rubbens, et le mieux possible, de sorte que je suis certain qu'ils arriveront en bon état. Monsieur Rubbens avait l'intention de faire accompagner la caisse par un agent, auquel j'avais remis une lettre pour notre commissionnaire à Dunkerque, priant celui-ci de faciliter le passage, lorsque je reçus la nouvelle que notre agent, étant tombé malade, il était douteux s'il pourrait ou non se rendre à sa destination.

Aussitôt que j'aurai la liste des dépenses faites à Dunkerque, j'enverrai à Votre Honneur, le compte de toutes celles que j'aurai défrayées : sur quoi, je dis humblement adieu, et reste,

De Votre Honneur, le très-humble serviteur,

Lyonell Wake.

Anvers, $\frac{3}{13}$ octobre 1635.

Endossée : $\frac{3}{13}$ octobre 1635, Lionell Wake, tableaux, Rubens d'Anvers.

Extrait d'une lettre de Lyonell Wake, datée d'Anvers, le 26 X^bre^ 1635.

Right Honorable,

Having understoode that the 2 cases of pictures, which I receaved by your honors appoyntment from Sir Peter Paulo Rubbens, are well arrived att London, and delivered according y^r^ to honnors directions, the sayde cases being for his Majesty 's use; I make boulde hereby to lett you know that I have disbursed in regard there of, the some of thirteene pounds sterling, the w^ch^ it my please y^r^ honnor cause to be paid to M^r^ Willim Cokayn.

Endorsed : Lyonell Wake, 13^li^ disbursed by Wake about the pictures.

Traduction.

Très-Honorable,

Ayant appris que les deux caisses de tableaux, que par ordre de Votre Honneur, j'ai reçues de la part de M. Pierre Paul Rubens, sont heureusement arrivées à Londres, et ont été remises, conformément aux avis de Votre Honneur, pour être envoyées ensuite à Sa Majesté; j'ose joindre à cette lettre le chiffre de la somme que j'ai déboursée, et qui monte à 13 livres sterling, en priant Votre Honneur de les faire payer à M. William Cokayn.

Endossée : Lyonell Wake, 13 livres déboursées par Wake pour les tableaux.

Procuration envoyée par Rubens, et autorisant Lyonell Wake Jun. à recevoir le prix des tableaux exécutés pour le plafond de Whitehall.

Scaichent tous ceulx qui ce present instrument verront ou lire oyront, que le troisième jour du mois de novembre, l'an de grâce mil six cent et trente sept, Pardevant moy Toussein Guyot Notaire et Tabellion

Publicq par les consaulx de Sa Ma^te^ Catholique Privé et de Brabant admis et approuve resident en Anvers et les tesmoings soubz escripts comparust en personne le S^r^ Pietro Paulo Rubens chevalier, Seig^r^ de Steene et secrétaire du Conseil Privé de Sad^e^. Ma^te^ resident en cested^te^ ville d'Anvers a moy Notaire cognu et a de sa franche et libre volunte faict cree constitue et commis par ceste son procureur general et especial. Asscavoir Leonel Wacke le jeufne demeurant a Londres en Angleterre, luy donnant plain pouvoir authorite et mandement absolut, pour au nom et de la part dud^t^ S^r^ constituant, demander recouvrir et recepvoir les trois mille livres esterlins que Sa Ma^te^ Royale d'Angleterre at este servie d'ordonner par son seel Privé a son Eschecquer ou Tresorerie de payer ou satisfaire audict constituant en recompence des peinctures faictes de sa main pour le souffict ou plaffon de la Sale Royale à Withal. De son receu bailler passer et recognoistre telles quictances ou actes que besoing sera, et generalement et specialement de es choses dessusd^tes^ et dependences d'icelles aultant faire dire procurer et besoigner que led^t^. S^r^. constituant mesmes feroit faire et dire pourroit si present en personne y estoit. Promectant en bonne foy d'avoir et tenir pour bon ferme et agreable a toujours tout ce que par sondict procureur constitue en tout ce que dessus sera faict dict procure et besoigne, sans jamais aller faire ny venir allencontre en aulcune manière soubz l'obligation de sa personne et bien ; ce que fust ainssi faict et passe en Anvers au comptoir de moy Notaire joindant la boursse des marchants en presence de Melchior Van Schoonhoue et Jehan Van Gheele comme tesmoings a ce requis. Et a led^t^. S^r^. constituant signe de son nom la note de ceste au registre de moy Notaire.

Quod attestor signo meo manuali solito [1].

(*Signé*). T. Guyot Not^s^. Pub^us^.

Nous soubsignez certifions que Toussein Guyot ayant soubsigné ce precedent Instrument, est Notaire et Tabellion Publicq resident en

[1] Ce que je reconnais par celle-ci ma signature ordinaire.
(Note du Traducteur.)

ceste ville d'Anvers, et qu'aux actes et instruments par lui ainssi signez lon a toujours donne et donne entière foy et crédit endroict et dehors. Actum ut ante.

(*Signé*). P^rus^ De Breuseghan, No^rius^.

(*Signé*). A. Van Couwenbergh, Not^s^.

Recettes de Paiement.

Re^d^ y^e^ 18th november A° 1637 of Endymion Porter Esq. y^e^ some of eight hundred pounds starling for soe muche rec^d^ by him of his Ma^tie^ this present daie for y^e^ accompt of S^r^ Paule Rubens Knight in pte of paiment of 3000 li due to him by his Ma^tie^ for pictures y^e^ w^ch^ money y^e^ said S^r^ Paul Rubens hath authorised me to receave by a letter of attorney under his hand $\frac{13}{23}$ of november Anno 1637 as by the said letter appeareth. I soi rec^d^. viijc^li^.

Wittness : Lyonell Wake Junior.

P. Stephen De Yonge.

Richard Harvey.

Traduction.

Reçu ce 18 novembre 1637, d'Endymion Porter Esq. la somme de huit cents livres sterling, à lui remises en ce jour de la part de Sa Majesté, pour le compte de S^r^ Paul Rubens, chevalier, comme partie de payement d'une somme de 3000 livres à lui dûe par Sa Majesté, pour des tableaux, laquelle somme, ledit S^r^ Paul Rubens m'a autorisé à recevoir par une procuration signée de sa main et datée $\frac{13}{23}$ de novembre anno 1637, comme le prouve ladite procuration. J'accuse réception. viijc^li^.

Témoins : Lyonell Wake Junior.

P. Stephen De Yonge.

Richard Harvey.

M. Harvy you maye be pleased to paye unto the Bearer heere of 300li for Sir Peter Paulo Rubens and I do send you here wth the *Carta di poder* of wch you maye pleased to take a copy and when you please to appoynt me a tyme I shall give a receit for 1500l to remain.

Yrs at command,

Lyonell Wake, Junior

Traduction.

Je prie M. Harvy de payer au porteur de la présente, la somme de 300 livres pour M. Pierre Paul Rubens ; je lui envoie en même temps la *Carta di poder*, dont il pourra prendre copie, et m'engage à lui faire pour l'époque où il la désirera, une quittance de 1500 livres. Je reste

Tout à lui,

Lyonell Wake, Junior.

From my Lodging,

21 Xber 1637.

Receaved of M. Endimion Porter to the some of seaven hundred pounds ster. by the hands of his servant Richard Harvey for the acct of Sr Peter and Paulo Rubens by vertu of a lre of Attorney from him dated the $\frac{13}{23}$ of november 1637 in Antwerp. I saye receaved 700 li.

Lyonell Wake, Junior.

London 22 Xber 1637.

Teste Richard Harvey.

Traduction.

De chez moi,

21 décembre 1637.

Reçu de M. Endymion Porter la somme de sept cents livres sterling par l'entremise de son agent Richard Harvey, pour le compte de S^r^ Pierre Paul Rubens, en vertu d'une procuration par lui signée, et datée d'Anvers, $\frac{13}{23}$ de novembre 1637. Je déclare avoir reçu 700 livres.

Lyonell Wake, Junior.

Londres, 22 décembre 1637.

Témoin, Richard Harvey.

Receaved of M^r^ Endimion Porter and agent for S^r^ Pietro Paulo Rubbens knighte the some of Aleaven hundred three skore and ten pounds by vertu of a lre of Attorney send me by ditto Rubbens concerneeng a preevy seale of 1500^li^.

London 14 maye 1638. Lyonell Wake.

Traduction.

Reçu de M. Endymion Porter, comme agent de S^r^ Pierre Paul Rubens, chevalier, la somme de onze cent vingt-trois livres, en vertu d'une procuration à moi envoyée par le dit Rubens pour un brevet de 1500 livres.

Londres, 14 mai 1638. Lyonell Wake.

Extrait d'une lettre datée, " Greenwich ce 29 may 1638, *" écrite par Endymion Porter, portant pour adresse :*

« To my loveing friend Mr Richard Harvie these with speed. Richard Harvie I would have you presently goe to Mr Raylton and receave the remaender of Sir Peter Rubens his monnies, they are now reddie and let Mr Wake have them to make over to Antwerpe for him. »

Recd ye 4 of June Ao 1638 of ye hoble Endymion Porter Esq. ye some of three hundred and thirty pounds starling in full paimt and discharge of three thousend pounds due by his Matie unto Sr Peter Paule Rubens knight for Pictures wch hissaid Matie bought of him long since, of ye wch some of MMMli and of every pte and parsell there of I doe hereby acknowledge satisfaton and I doe hereby cleerely acquite his said Matie and ye said Mr Porter of ye same by virtue of a letter of Attorney from ye said Rubens. In Witness where of I have heere unto set my hand ye dai year abovesaid. I saie recd. 330li.

Wittness heereunto, Lyonell Wake, Junior.

Pr Stephen De Yonge. — Richard Harvey.

Traduction.

A mon cher ami, M. Richard Harvie, ceci en toute hâte. Je désirerais, Richard Harvie, que vous alliez immédiatement chez M. Baylton, toucher le reste de la somme dûe à sir Pierre Rubens ; elle est prête à être remise, et M. Wake pourra la lui faire passer à Anvers.

Reçu ce 4 juin 1638, de M. Endymion Porter, Esq., la somme de trois cent trente livres, formant parfait et total payement des trois mille livres dûes par Sa Majesté à Sr Pierre Paul Rubens, chevalier, pour des tableaux à lui achetés depuis longtemps par Sa dite Majesté ; de laquelle somme de MMMli et de toutes ses parties je reconnais par ceci la réception ; et j'en décharge clairement sa dite Majesté et le dit M. Porter, en vertu d'une procuration du dit Rubens. En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature, le jour et l'année cités ci-dessus. J'accuse réception. 330li.

Témoins : Lyonell Wake, Junior.

P. Stephen De Yonge. — Richard Harvey.

Une lettre du Sceau Privé, indiquant le payement de 3000 *livres à sir Pierre Paul Rubens, fut émise le* 28 *mai* 1636, *mais l'ordre de payement ne fut donné que le* 18 *avril* 1637 ; *ce que prouve le passage suivant extrait des Registres de la Trésorerie.*

Luned xxij May 1637.

Sir Peter Reubens knight, for certen pictures by him sold to his Ma^tie^.

By Order dated xiiij^to^ April 1637. To Sir Peter Paul Reubens. knight the some of iij iij iij^li^ in full satisfacton for certen pictures by him sold unto his Ma^tie^ without accompt imprest as p lre de prw : Sigillo dato xxiiij may 1636. MMM^li^

Traduction.

Lundi xxij mai 1637.

Sir Pierre Rubens chevalier, pour certains tableaux par lui vendus à S. M.

Par ordre daté du xiiij avril 1636. A sir Pierre Paul Rubens, la somme de iij iij iij livres, à titre de pleine satisfaction pour certains tableaux par lui vendus à Sa Majesté, sans autre quittance qu'une lettre du seing privé, datée du xxiiij mai 1636. MMM^li^

Receaved the 24 March 1638 of his Mag^tie^ By the hands of Endimion Porter Esquier one cheane of gould waying fower skore and tow^oz^ 2^d^ Waytes for the use of Sir Peeter Paulo Rubens the w^ch^ his Mag^tie^ doth bestow upon him and I ame to convoy itt unto him w^th^ all convenient speede in Witnes heere of I have heere unto set my hand.

Lyonell Wake.

Traduction.

Reçu le 24 mars 1638, de Sa Majesté, par les mains d'Endymion Porter, Esquire, une chaîne d'or, pesant quatre-vingt-deux onces [1], 7 deniers,

[1] Le texte anglais porte : 82 1/4 onces, 2^d^ penny weight. Or, l'once anglaise renferme 20 penny weight. Un quart d'once faisant donc 5 penny weight, auquels il faut ajouter 2, l'on parvient à 82 onces 7 deniers. (*Note du Traducteur.*)

pour l'usage de sir Pierre Paul Rubens, laquelle lui est offerte par Sa Majesté, et je suis tenu à la lui faire parvenir en toute hâte. A quoi comme témoin, j'ai apposé ma signature.

LYONELL WAKE.

Au-dessous est écrit d'une autre main, et probablement par M. Porter : « This cheane was delivered at y^e^ Office of y^e^ Full-house to weigh 82 1/4 ounces. »

Traduction.

Cette chaîne fut déclarée au bureau de la Trésorerie, comme pesant 82 1/4 onces.

Extrait des Registres du Lord-Trésorier.

Jewell House. A Present.

A Warrant to the Jewell House for a cheane of 300^li^ presented by his Ma^tie^ unto Sir Peter Paul Rubens. Sept 27 1638.

Traduction.

Trésor. Un présent.

Mandat sur le Trésor, pour une médaille valant 300 livres, offerte par Sa Majesté à Sir Pierre Paul Rubens, sept. 27 1638.

DANIEL MYTENS.

Lettre adressée par Daniel Mytens à sir Dudley Carleton [1].

London, this 18 of August a 1618 selondit.

Right honnorable my very good Lord,

My dutie first beeing remembered, wishing y^r^ Lordship much health and happiness, these feuwe lynes are to advise you that I send you by this bearer that picture or portrait of the L^o^ of Arundel and his lady, together in a small forme, it is rowled up in a smal case. I have donne my endeauver to perswaide his Lordship to send your honour those great pictures, butt he is not willinge to parte from them by reason they doe leyke his hon^r^ so well that he will keep them, and he willed my to make these in a smaller forme, w^ch^ I trust your Lor^p^ will accept and esteem as a smal presente donne by my L^o^ of

[1] L'original est conservé aux Archives royales.

Arundel and for the paines and care I have done therein to the most of my power, I leave the judgment to your lordship's good discretion.

I have binne at Sharckney *(sic orig.)* to see wether I could fynde occasion to drawe the Princes highnes picteure, but the Prince beeing a hunting and suddainly to departe farther in progres I am retorned for London, so that I must wayte for a better opportunity at his Retorne back, and this is for the present the effect of my writting to your honour the w^eh^ it maye please you to accept as from your pore and onworthie servant, who will ever be reddie in my bounden dewtie when your honner shall have occasion to take tryal, in the mean while I pray unto the Lord to preserve and keepe your Hon^r^ in health and prosperitie to the end of everlasting glorie.

And your Honour to command,

Daniel Mytens.

Traduction.

Londres, ce 18 août 1618.

Très-bon et très-honorable Lord,

Je viens vous présenter mes respects, et vous souhaite santé et bonheur : ces quelques lignes sont pour vous avertir que je vous envoie par le porteur, les portraits de lord Arundel et de sa dame, exécutés dans des proportions assez petites et roulés dans une petite caisse. J'ai fait tout mon possible pour déterminer Sa Seigneurie à vous offrir les grands portraits qu'elle possède ; mais elle n'aimerait pas de s'en séparer, à cause de leur extrême ressemblance, et compte pour cette raison les garder. Elle a alors commandé ceux-ci sur une échelle moins grande, et j'espère, Monseigneur, que vous les accepterez, et les estimerez comme un léger présent de Son Excellence lord Arundel, en considérant aussi les peines et le soin que j'ai pris pour les exécuter. Quant à leur appréciation, Monseigneur, je m'en rapporte à votre tact et à votre sagesse.

J'ai à été Sharckney (*sic*) pour chercher à saisir l'occasion de

faire le portrait de S. A. R., mais le prince étant à la chasse et dans la nécessité de quitter immédiatement après, je suis retourné à Londres, et devrai attendre à son retour, un moment plus favorable. Voilà, pour aujourd'hui, Monseigneur, le contenu de ma lettre, que je vous prie d'accepter de votre pauvre et indigne serviteur ; il sera toujours prêt à vous rendre ses faibles services, aussi souvent que vous voudrez en faire usage ; en attendant, Monseigneur, je prie le ciel de vous conserver et vous garder la santé et le bonheur, et vous accorder une gloire éternelle.

Tout à vous, Monseigneur,

Daniel Mytens.

Extrait d'une lettre écrite de la main de sir Dudley Carleton et adressée à Lord Arundel, sous date de La Haye, le 28 *septembre* 1618 *; elle a rapport aux deux portraits dont il est question dans la lettre précédente* [1].

« The picture your Ldp desired at Amsterdam I have formerly dealt for but w^th^ intention to make it y^r^ Ldps, and of I can recover it (wherein I still use my best endeavo^rs^) yo^r^ Ldps shall not fayle of it. Those I have lately receaved from yo^r^ Ldps painter in one table, I humbly thanke yo^r^ Ldp for, and I wish he had been so happie in hitting my Lady as he hath perfectly done your Ldp, but I observe it generally in woemmens pictures they have as much disadvantage in y^e^ art as they have advantage in nature. »

Traduction.

« Le tableau que Votre Excellence désirait lors de son séjour à Amsterdam, je ne m'en suis défait qu'avec l'intention de le lui offrir,

[1] L'original se trouve aux Archives de la reine.

et si je puis le ravoir, (ce pour quoi je fais tous les efforts possibles) Votre Excellence ne manquera pas de l'avoir en sa possession. Je la remercie humblement pour les deux portraits sur une même toile que j'ai récemment reçus de son peintre ; je désirerais qu'il eût aussi heureusement saisi la ressemblance de mon épouse, que celle de Votre Excellence ; je remarque d'ailleurs que dans leurs portraits, l'art donne aux femmes autant de désavantages, que la nature leur a donné d'attraits.

Lettres de sir Dudley et de lady Carleton [1].

Les deux passages suivants tirés de lettres écrites par sir Dudley et lady Carleton, sont intéressants en ce qu'ils nous montrent combien le goût et l'amour du prince Charles pour les tableaux, lui avait inspiré de zèle à les rassembler parmi la noblesse anglaise. C'est un spectacle étonnant que de voir l'épouse d'un ambassadeur s'aventurer sur mer, par un temps orageux, dans le froid et lugubre mois de novembre, pour aller acquérir des tableaux à une vente publique.

Fragment d'une lettre écrite par lady Carleton à sir Dudley Carleton.

Flushing, this 21 of november 1624, new stile.

My sweete Hart,

I have receved thine of the 6th, and am very glad to heere thou art well, and I hope before this you have receved mine that will tell you we cam all tafe hether. I writ to you from Middellbrough which I hope you have likewise receved. Plannaker is a proude scurvie kokkescome, and his wife a fitt wife for him. I pray let madam Vandernote know her letters have bin of verry littell use to

[1] L'original est conservé aux Archives royales.

me, no more then yours : the conselare Hulson hath helped me to by some picturs to day, but heere is such keching for them that I know not what to doe ; and som times on must bye good and bad to gether. I have bought nine to day, good and bad, but in truth none verry bad without it be one as bige as halfe my hand. They are sold exstreme deere and yet there are infinit Here. I have some very raire peeces, on of titianes, it cost me all most 30 l. I have another littell peece which cost me 40 l. and ode. My lord Willibye is heere, and he is a great byer. Yet if I had not these picturs the painters of Antwarp would have given the mony. I never saw picturs sold soe deere in my life, especially trash, I wish all owrs ware sold as well—it would paye our deates. I cannot but once tell you I am sorry my Lord of Buckingham had not at present of these thinges, heere are great store of verry faire picturs. I cold haven chosen *him a verry faire present out* of these goodes and plate, »

Signed, Anna Carleton.

To my deere husband Sr Dudley Carleton, knight, Lord Ambassador for his Matie with the States at the Hagh.

Traduction.

Flessingue, ce 21 novembre 1624, nouveau style.

Mon bon ami,

Je viens de recevoir ta lettre du 6, et suis charmée d'apprendre que tu es en bonne santé ; j'espère aussi que tu as déjà celle qui t'annonce mon heureuse arrivée dans cette ville. Je t'ai aussi écrit de Middelbourg, une lettre qui, j'espère, t'est parvenue. Plannaker est un fat, plein de fierté et d'insolence, et sa femme partage ces mêmes qualités. Je te prie de faire savoir à madame Vandernote, que ses lettres m'ont été aussi peu utiles que les tiennes. Le consul Hulson m'a aidée aujourd'hui, dans l'achat de quelques tableaux, mais on se les dispute tellement que je ne sais vraiment que faire, et me vois parfois obligée d'accepter à la fois les bons et les mauvais. J'en ai acheté aujourd'hui neuf, de différentes qualités, dont aucun n'est entièrement à dédaigner, quoiqu'il

y en ait un de moitié moins grand que ma main. Malgré leur énorme quantité, on les vend à un prix très-élevé. J'ai acquis quelques pièces assez rares, entr'autres un Titien, que j'ai payé à peu près 30 livres. Un autre, de dimensions moindres, m'en a coûté quarante. Lord Willibye est ici et fait des achats considérables. Certes, si je n'avais acheté ces tableaux, les peintres d'Anvers en auraient donné le même prix. Jamais je n'ai vu des peintures se vendre aussi cher, et surtout de telles croûtes ; je désirerais seulement qu'il en fût de même des nôtres, ils payeraient en partie nos dettes. Je dois te dire, que je suis bien au regret de ce qu'on n'ait pas fait ici un choix pour en faire cadeau au duc de Buckingham. Comme on trouve ici un très-grand nombre de beaux tableaux, j'aurais pu lui en choisir *un fort beau* parmi le nombre ou une pièce d'argenterie.

(Signé) Anna Carleton [1].

A mon cher époux, Sr Dudley Carleton, chevalier, lord ambassadeur de Sa Majesté près les États, à La Haye.

Extrait d'une lettre écrite par sir Dudley Carleton à M. Chamberlain, sous date de La Haye, ce $\frac{16}{26}$ *de novembre* 1624.

« My wife is now in Zeeland at an incanto Italian and Spanish goods, taken by a freeboother of that province, frô a Viceroy of Napels as they were transporting into Galicia (where is seems his habitation is) by the cape St Vincent, and having seene the list of thê, I more comiserate his family then himself; whose gaines of the whole time of theyr service, in clothes and trinkets, are lost in that one prise, wherein is much wayting-gentlewomans ware ; but withall

[1] Cette dame, épouse en premières noces, de sir Dudley Carleton, était fille et cohéritière de George Gerrard, Esq.

store of hangings and goode howsehold stuff, Spanish and Italian bookes (w^ch^ are my marchandise), and pictures of the best hands ; about w^ch^ my wife hath chiefely understaken this Jorney, to doe service to owr chiefe persons at home who looke after them ; and it is well yf she can purchas thanks answearable to her paines ; for she hath an ill passage thether beingh fower dayes and three nights on ship boord in tempestuous wether. »

Traduction.

« Ma femme est en ce moment en Zélande, où elle assiste à une vente d'effets italiens et espagnols, saisis par un flibustier de cette province, sur un navire du vice-roi de Naples, qui les transportaient en Galice (où se trouve, dit-on, sa demeure), par le cap St.-Vincent. J'en ai vu la liste, et d'après ce qu'elle porte, je plains moins le vice-roi que ses gens : car tout ce qu'ils ont gagné pendant la durée entière de leur service, autant en habits qu'en bijoux, ils l'ont perdu dans cette seule prise, qui consiste pour la plus grande partie en effets des femmes de chambre de la vice-reine ; il y a aussi des tapisseries, meubles, livres italiens et espagnols, (marchandise qui me convient) et peintures des plus grands maîtres. C'est expressément pour ces dernières que ma femme a entrepris son voyage, voulant rendre service à des amis qui désirent avoir quelques-uns de ces tableaux. Elle pourra être satisfaite, si les remerciements répondent à la peine qu'elle s'est donnée. Car elle a eu une traversée des plus dangereuses, ayant passé quatre jours et trois nuits à bord, par un temps orageux. »

GÉRARD HONTHORST.

Les pièces suivantes [1], relatives à Honthorst, indiquent l'époque de son séjour en Angleterre. Pendant le court espace de temps qu'il y passa, il exécuta plusieurs tableaux, dont deux, faits à cette époque, sont cités dans le catalogue de la galerie de Charles Ier. L'un est un portrait de la reine, sous le costume d'une bergère ; l'autre représente le duc et la duchesse de Buckingham avec deux de leurs enfants, peints à mi-corps, et de grandeur naturelle. Il résulte aussi de la première lettre de Honthorst, datée d'Utrecht, le 29 décembre 1628, qu'il emporta avec lui à La Haye les portraits de Charles Ier et de son auguste épouse, pour les offrir à la sœur du roi, alors reine de Bohême. C'est probablement aussi à cette époque que fut peint l'intéressant groupe de famille du duc de Buckingham, se composant de neuf figures en pied, beaucoup moins grandes que nature, tableau

[1] Les documents originaux se trouvent aux Archives royales.

qui décore aujourdui le palais de Hampton-Court. Les têtes du duc et de sa mère sont d'une expression admirable, et l'ensemble de cette peinture nous donne à la fois un brillant échantillon des talents de notre artiste, comme peintre de portrait, et de la richesse de coloris qu'il avait acquise pendant son voyage en Italie. Cette toile ne fut exécutée que peu de temps avant l'assassinat du duc, et probablement pour le roi. Quoiqu'elle ne soit pas citée dans le catalogue de la collection de Charles I^er^, la grandeur de la somme accordée au peintre par la Couronne, pour ouvrages faits pendant son séjour en Angleterre, porte l'auteur à croire, qu'elle avait été commandée par le roi, ou du moins payée par celui-ci; en effet un acte du sceau privé, émis le 11 novembre 1628, ordonne le payement de cinq cents livres, dont quatre cent vingt à Gerrit Van Honthorst et quatre-vingts à Cornelius Vroom, pour ouvrages faits et tableaux exécutés. Ce Vroom était probablement le fils d'un artiste du même nom, qui, venu en Angleterre quelque temps auparavant, avait donné les dessins de ces tapisseries où était représentée la destruction de la Grande Armade, et qui décorèrent longtemps les murailles de la chambre des Lords. Descamps, dans sa *Vie de Sandrart,* prétend que celui-ci accompagna son patron Honthorst en Angleterre : si telle chose avait eu lieu, le maître n'eût pas eu besoin d'appeler à son secours un autre artiste. En outre, Sandrart dans ses mémoires, parle de son adieu fait à la ville de Londres, en 1627, année qui précéda l'arrivée de Honthorst dans la cité.

Le grand tableau dont il est question dans les deux lettres de Honthorst, datées du 22 mai 1630, est sans doute celui décrit dans le catalogue de la galerie royale, en ces termes : « Une très-grande toile, peinte par Hunthorst ; elle représente le roi et la reine de Bohême dans les nuages, et le duc de Buckingham venant présenter à Leurs Majestés les sept arts libéraux, dans la personne de leurs enfants. » Ne serait-ce point là le tableau qui surmonte l'escalier de la reine à Hampton-Court ? On ne trouve point d'ordre pour son payement, ni dans les registres du seing privé, ni dans ceux de la Trésorerie.

Postcriptum d'une lettre adressée par sir Balthasar Gerbier au secrétaire du duc de Buckingham, sous date du 5 *avril* 1628.

Je croy que vous noublierez pas d'amener monsieur Honthorst, car monsieur le Duc prétend de luy donner de l'employ joint à Sa Ma^tie^ qui lui donnera subiect de ne plaindre le passage de la mer. Mais il faut que sa femme demeure chez elle puisquelle crains tant le Harlemmer.

Gérard Van Honthorst au vicomte de Dorchester.

Monseigneur,

Après avoir présente mes très-humbles recommandations au bonne grace de Vostre Excellence.

Votre Excellence plaira scavoir que je suis apres mon départment le 8 de Decembre de Gravesant, arrive en bonne disposition l' 11 ditto environ les 12 heures devant dine à Vlissinge; et m'ay subitement transporte à La Haye, la ou j'ay adresse et livre la lettre et les 2 portraicts de Sa Majeste à la Royne de Bohemez, et en ouvrant trouvoit Sa Majeste grand contentement et lui estoit fort agréable de voir la Royne d'Engeleterre en ceste façon d'habit [1], en quoy elle prins plaisir d'estre pinct en telle ou semblable façon en la piece laquelle je feray Sa Majeste et tous ses enfans, pour Sa Majeste d'Engeleterre et telle a este le bon plaisir de Sa Majeste que je le prendroy entre les mains tout au premier, et aussi tost que Sa Majeste sera hors d' couche alors elle assiray pour faire son portraict particulièrement et seullement pour le Roy d'Engeleterre, suivant le bon plaisir de Sa Majeste.

[1] On trouve dans la collection des manuscrit Harléiens, au Musée Britannique (N° 6988), une lettre autographe de Charles I^er^, dont le post-scriptum selon toute apparence a rapport à ce tableau. « Commend me to my wife and deliver her this inclosed, and let me know if Hunthorst has ended her pictur. » Rappelez-moi au souvenir de ma femme, remettez-lui le billet ci-inclus, et faites-moi savoir si Hunthorst a achevé son portrait.

Je suis arrive le 5 ditto à Utrecht la ou on m'attendoit avec grande devotion. Et j'ay faict apprester la toile pour la piece de Vostre Excellence, et je le prenderay entre les mains tout au premier : esperant d' faire quelque chose singulière pour monstrer à Sa Majeste. En laquelle bonne grace je présente mes très-humbles recommandations, esperant que je demureray a jamais Sa Majeste et mon Seigneur.

Votre très-humble Serviteur,

Gerrit Van Honthorst.

A Utrecht, le 29 de Decembre 1628.

(Adressée.)

A Son Excellence Mon Seigneur Mon Seigneur Carleton
Viconte résidant à Londres.

Honthorst au vicomte Dorchester.

Right Hon^ble and my very good Lord.

I am very sôry to understand by my brothers lettres that the piece off picture which I have sent you is to bigg, it seems that a faut hath bin committed in the measure, for me, I have followed the measure, that hath bin sent me, att the other side I am glad to understand that his Ma^tie liketh well of the picture I have sent him by my brother, that I shall, live rewarded for my great labour and charges, for which I beseech y^r Lord^ps favour and assistance that he may have a quicke dispatch, that so he might returne, for he is there to my great charge. Intreating that y^r Lord^p will hould me excused for my importunitie, for although I know that businesse off such nature att court cannot be dispatched so suddenly, yett trusting uppon your favour that by your authoritie and favour by his Ma^te you will be able to find a meanes that M^r Burlamachi passeth his bills of exchanges payable to me att such a tyme as the Lord Treasurer shall appoint to pay him the money there, although it be six or eight

monthes hence, that so I might be freed of soliciting and importuning my friends there, for I shall be well content iff Mr Burlamachi doe but blease to appoint me a day off payment att Amsterdam, that so my brother might returne home and avoid father charges, and iff his Matie be pleased to comand me here or there any service, I shall be ready to obey his commands, and with my humble dutie remembered I cease and rem,

Your Lordps most humble servant,

Gerrit Van Honthorst.

Utrecht, 22 May 1630.

Traduction.

Très-honorable et très-bon Seigneur,

Je suis fâché d'apprendre par la lettre de mon frère, que le tableau que je vous ai envoyé est trop grand; il faut qu'une erreur ait été commise dans le mesurage, car pour moi, je me suis entièrement conformé aux instructions qu'on m'avait données; d'un autre côté, la nouvelle que Sa Majesté est satisfaite du tableau que je lui ai envoyé par mon frère, et sa promesse de me récompenser de mes services, m'ont fait le plus grand plaisir; j'implore en outre, Monseigneur, votre assistance et votre faveur pour hâter la conclusion de notre marché, afin que mon frère, dont le séjour dans vos contrées est pour moi une grande charge, puisse revenir ici. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien excuser mes sollicitations, car bien que je sache que les affaires de la cour ne se terminent pas avec tant de promptitude, cependant je compte sur votre bienveillance et sur votre crédit près de Sa Majesté. Celui-ci vous fournira les moyens d'obtenir que M. Burlamachi me passe ses lettres de change, aussitôt que le lord trésorier lui aura remis la somme convenue, fut-ce dans six ou huit mois. De telle façon, je n'aurai pas besoin d'importuner mes amis d'outre-mer, et je serais bien charmé, si M. Burlamachi voulait me désigner un jour pour le payement à Amsterdam; de cette manière,

mon frère pourrait retourner chez lui sans nouvelles dépenses. S'il plaît à Sa Majesté d'exiger de moi l'un ou l'autre service, je suis prêt à me conformer à ses ordres ; je termine, Monseigneur, en vous rendant mes respects, restant toujours, Votre très-humble serviteur,

GERRIT VAN HONTHORST.

Utrecht, 22 mai 1630.

A Monsieur Monsr le vicomte de Dorchecter premier secrétaire et conseiller d'État de S. M. de la Grande-Bretagne, en court.

La lettre suivante de Honthorst est sans adresse ; mais on la suppose écrite à M. Edouard Nicholas, secrétaire du conseil.

Honble Sir,

I doe yet remember the courtesie and honnor I receaved att your hands att my being in England, I should be verry ingratefull iff I should not always be ready to acknowledge the same, yet presuming further upon your courtesie than I ever have given you occasion to expect from me I make bould to adresse my self unto you upon the confidence I have of your good inclination towards a frend and stranger, my humble shute is that you would be pleased to aide and assist the bearer hereof my brother (whom I have sent with the great picter to his Matie) that he may have a short expedition for that wch his Matie shall be pleased to gratifie me withall, and by the way you may please to take into yr consideration the long tyme and extraordinarie charges I have had in the making off this peece, for I have attended manny voyages att the Haghe for to take the pictures off the king, queen and princes and now againe att the charge of sending my brother there, which is likewise noe small charge to me which I beseech you in occasion that may present to take into consideration, and recomend it when you shall see it fitting, for my part I will not shew my self ingratefull for yr courtesie but acknowledge yr kindnesse with a

night peece off picture as you shall see in dew tyme. Wherewith ending, intreat you to remember my most humble dutye to his M^te^ if occasion doth serve, and to you my service.

I remayne alwayes your most humble servant,

Utrecht, 22 mai 1630. GERRIT VAN HONTHORST.

Traduction.

TRÈS-HONORABLE,

Je n'ai pas encore perdu le souvenir des honnêtetés et des faveurs que j'ai reçues de vous, lors de mon séjour en Angleterre, et je serais bien ingrat si je n'étais toujours prêt à les reconnaître. Encore, comptant plus sur votre bienveillance que je ne vous ai jamais donné lieu d'en attendre de moi, et connaissant votre bonté naturelle envers un ami ou un étranger, j'ose de nouveau m'adresser à vous, et vous prier humblement de procurer aide et assistance, au porteur de la présente, mon frère (que j'ai envoyé avec le grand tableau pour Sa Majesté), afin que cette affaire soit promptement terminée. J'espère aussi recevoir le plus tôt possible, ce que Sa Majesté voudra me donner pour récompense ; vous voudrez bien prendre en considération le temps et les sommes extraordinaires que m'a coûtés ce tableau ; en effet, j'ai dû me rendre plusieurs fois à La Haye pour prendre les ressemblances du roi, de la reine et des princes, et maintenant encore, envoyer mon frère en Angleterre, ce qui pour moi, est une grande charge. Toutes ces peines que j'ai prises, et qui pour moi ne sont pas de peu d'importance, je vous supplie de les faire valoir en temps et lieu ; de mon côté je ne me montrerai pas ingrat pour vos bontés, mais vous témoignerai ma reconnaissance par un joli tableau, que vous verrez, lorsqu'il en sera temps. Je termine en vous priant de présenter, à l'occasion, mes très-humbles respects à Sa Majesté, et reste toujours,

Votre très-dévoué serviteur,

Utrecht, 22 mai 1630. GERRIT VAN HONTHORST.

Gerrit Van Honthorst au vicomte de Dorchester.

Molto Ill° et Ex^mio Sig^re.

Per mano del Cugino di V. Ex^a. mi eben capitata la gratiss^mo. sua, et con allegressa ho inteso la nuova sposolitia di V^a. Ex^a. pregando N. S. Iddio che vi concedi una lunga et felice vita insieme con la vestra sposa. Conforme lordine el cagino di V^a. Ex^a. ho comesso qua a far li quadri elli piu pretiosi pittori di questa nra citta elli quali saranno fatto dua di mia mana. Ho preso il subjetto d'Ulisse li quali sopradetti quadri ho patuitto adugento fiorini luno, essendo pretio ragionevole havendo fatto la mina o vero datta loro dintendere che hanno servire per mio gusto altramente quando lora harebbino la puto che la commissione fusse venuto l'ordine di V. Ex^a. non harebbino fatto manco di 3 in trecento cinquanta fiorini lappezza. V^a. Ex^a. mi confidi che io non manchero diligenza che V^a. Ex^a. sara servito, che n'havera gran gusto e contento. In tanto supplico V^a. Ex^a. si degni a rinfreseare la memoria al Gran Tesauriere per conto el mio tratamento accio ch'io posso godere quel frutto. Con mro Cip scrisse ald° Sig^re Tesauriere supplicandola si contentasse a farmi pagare d° trattam^to che intalcaso non mi trovarebbe ingrato a congratificarlo con la mia arte sperando che fara alcano frutto. Et facendo fine baccio li mani, pregando N. S. Iddio che la felicite. D'Utrecht adi 6ti Settenbri 1630.

Di Vra Ex^a. humilisse Servitore,

Gerrit Van Honthorst.

(Adressée:)

A Monseigneur, Monseigneur le vicomte Dorchester, premier secrétaire et conseiller de Sa M^te de la Grande Britagne, en court.

Traduction.

Très-noble et très-illustre Seigneur,

Je viens de recevoir la bienveillante lettre de Votre Excellence, par l'intermédiaire de son cousin, et c'est avec le plus grand plaisir que

j'ai reçu la nouvelle du mariage récent de V. E., aussi je prie le Seigneur de lui accorder, ainsi qu'à son épouse [1], une vie longue et fortunée. Conformément aux instructions du cousin de V. E., j'ai chargé les peintres les plus distingués de notre ville, d'exécuter ces tableaux, dont deux seront de ma propre main. Les sujets que j'ai choisis sont tirés de la vie d'Ulysse. Les tableaux susdits, je me suis arrangé de manière à les avoir pour deux cents florins chacun ; c'est là un prix raisonnable, car j'ai fait entendre à mes artistes qu'ils avaient à travailler pour moi. Sans cela, s'ils avaient su que c'était pour Votre Excellence, ils n'auraient pas manqué de lui charger de trois à trois cent cinquante florins pour chacun de ces tableaux. V. E. peut être assurée que je ne manquerai pas de diligence, et qu'elle sera servie de manière à être pleinement satisfaite. Je prierai cependant V. E., qu'elle daigne rappeler à la mémoire du grand Trésorier, la somme qui m'est dûe, afin que je puisse du moins en tirer quelque avantage. J'ai par l'entremise de M. Cip [2], fait savoir au Trésorier, que s'il répondait à ma demande, il me trouverait prêt à lui prouver ma reconnaissance par quelque produit de mon pinceau ; j'espère donc que cette affaire aura un heureux résultat. Pour finir, je baise la main de V. E., priant Dieu pour son bonheur. — Utrecht, le 6 septembre 1630.

De Votre Excellence le très-humble serviteur,

Gerrit Van Honthorst.

[1] Sa seconde femme, qui était veuve du vicomte Bayning, et fille de Sir Henri Glenham.

[2] Ce personnage pourrait bien être l'artiste, dont nous trouvons à Hampton-Court, quatre tableaux cités en ces termes, dans Mad. Jameson, à la page 333 de son intéressant *Manuel des galeries publiques*, publié en 1842 : « Ces toiles ainsi que deux autres, qui décorent la salle à Manger, portent le nom de Cippa, et sur le cadre, celui de G. F. Cepper ; aucun peintre de ce nom n'est connu. Dans les anciens catalogues, on regarde ces tableaux comme l'œuvre de sujets hollandais. M. Seguier dit que leur genre est celui de l'école napolitaine. »

LA GALERIE DE MANTOUE.

Pièces relatives à l'achat de la collection de tableaux du Duc de Mantoue.

Il ne nous reste que fort peu de détails sur l'achat de la collection de tableaux du duc de Mantoue. Walpole nous dit qu'elle fut vendue à un prix très-élevé, et ajoute que la somme la moins grande qu'on lui ait jamais citée, monte à vingt mille livres. Il est probable que les pièces suivantes ont rapport à ce marché, car outre qu'une somme de quinze mille livres aurait été trop élevée pour toute autre collection, nous trouvons dans le catalogue de la galerie de Charles I^er^, soixante seize tableaux déclarés d'origine mantouenne. Plusieurs de ces toiles furent endommagées pendant leur trajet d'Italie en Angleterre ; dans le livre de la Trésorerie, pour l'an 1636-7, nous trouvons enregistré sous date du 9 mars, le payement de 140 livres, à Richard Greenburie, pour avoir restauré les tableaux achetés au duc de Mantoue. Malheureusement la lettre de Nicolas Lanier, et la note qui y fut annexée

par Philippe Burlamachi, ne portent pas de date ; il est presque certain que la lettre susdite était adressée à Endymion Porter, puisqu'elle a été découverte parmi les papiers de ce personnage, conservés aux Archives royales. Philippe Burlamachi, auquel l'Echiquier fit ses payements, était un riche négociant de Londres, qui avança à la couronne des sommes très-élevées, pendant la première partie du règne de Charles Ier. Daniel Nyz, qui semble avoir été le principal agent de cette vente, était très-fréquemment employé par les amateurs de cette époque. Dans les Mémoires d'Evelyn [1], nous trouvons : « Ce grand admirateur de l'antiquité, le comte Thomas d'Arundel, possédait une précieuse collection de médailles et d'autres pièces faisant partie du cabinet de Daniel Nice qu'il a acheté au prix de dix mille livres. »

Worthy Sir,

I humbly beseech you to comand these inclosed noates to be delivered eyther to Mr Porter or Mr Cary for his Matie wth the inclosed letters. I hope when the king hath perused them, he will think the things are worth his mony. I am now making all the haste to Genoa I can, and hope to be returned hither wth in 3 weekes. I humbly desire you to solicit his Maties answer about the Collection of Statues, as sone as may be, and comand me that am and will be ever,

Your humble servant to comand

Nich Lanier.

Il Sigr Felippe Burlamachi.

Traduction.

Monsieur,

Je vous prie humblement de faire parvenir les notes incluses, ou à M. Porter ou à M. Cary, pour les remettre à Sa Majesté. J'espère qu'après que le roi les aura parcourues, il trouvera que ces effets valent bien la somme qu'il veut en donner. Je me dirige en toute hâte vers Gênes, d'où je compte être de retour dans un mois. Je vous prie

[1] Vol. II. page 240, édition in 4°.

humblement de demander à Sa Majesté sa décision relativement à la collection de statues, et de donner les ordres définitifs à celui qui est et sera toujours,

Votre dévoué serviteur,

Nich Lanier.

(Adressée:)

Il Sigr Felippo Burlamachi.

Sur la même feuille de papier est écrite la note suivante :

Sir by the letters I send you this morning you ma have seene Ns Laniers demand. Heer by the notes and descriptions send to mee. I praie lett me know his Mtes pleaseur But above all where monie shall be found to pay this great somme iff it where for 2 or 3000li it could be borne out for 1500li 1 besides the other engagements for his Mties service it will utterli put me out off ani possibilite to doe ani thinck in those provisions which are so necessari for Milord Ducks relieve. I proy let my know to what I must trust and so I rest att comand.

Philipp Burlamachi.

Traduction.

Monsieur, ma lettre de ce matin, doit vous avoir montré la demande de Nicolas Lanier. Je vous envoie les notes et les détails qu'on m'a donnés. Je vous prie de me faire connaître le désir de Sa Majesté, mais surtout où l'on pourra trouver l'argent nécessaire pour payer une si grande somme. Il faut toujours avancer 2 ou 3000 livres sur 15000, ce qui, avec les autres engagements que j'ai contractés envers Sa Majesté, me met hors d'état de rien faire dans ce moment pour Monseigneur le duc qui en a tant besoin. Je vous en prie, faites-moi savoir à quoi je dois m'en tenir ; je reste votre serviteur,

Philippe Burlamachi.

Extrait des Registres de la Trésorerie.

Mercurij xv^to Decembris 1630.

Ph. Burlamachi part of xj^m v^cli for pictures and statues to be delivered by Daniell Nyz merchant.

By Order dated xxij^do May 1630 To Phillipp Burlamachi mchant the some of M^l M^l M^l li in part of xj^m v^c for certen pictures and statues w^ch Daniell Nyz merchant according to a contract is to deliver to his Ma^tes use for w^ch he is to have the said some of 11500^li for w^ch some the said Burlamachi is to pass his accompt before one of the auditors of his Ma^tes Imprest per brê de privato Sigillo datum xxiij novembris 1629. R. Weston. Brooke

l l l
MMM^li.

Traduction.

Mercredi, 15 décembre 1630.

Ph. Burlamachi une fraction de la somme de xj^m v^c liv. pour tableaux et statues à recevoir de Daniel Nyz, négociant.

Par ordre daté du xxij mai 1630, à Ph. Burlamachi, négociant, la somme de M^l M^l M^l livres, fraction des xj^m v^c livres à payer pour certains tableaux et statues que Daniel Nyz négociant, en vertu d'un contrat, doit remettre à Sa Majesté, et pour lesquels il doit recevoir la dite somme 11500 livres ; de laquelle somme le dit Burlamachi présentera un reçu à un des auditeurs des Prêts de Sa Majesté, par ordre du sceau privé, donné le xxiij novembre 1629.

R. Weston. Brooke

l l l
MMM^li.

Mercurij ij^do Martij 1630.

M^r Burlamachi for Daniell, Nyz merchant for pictures.

By ordrer dated iij^tio Februarii 1630 to Phillipp Burlamachi merchant the some of iiij^m cccxxv^li xviij^s v^d for Daniell Nyz merchant over and above the sôme of xj^m v^c li alreadie by M

his Ma^tie ordered by another privie seale to be paid unto him to be charged by way of imprest and accompt per bre de privato sigillo dât xxviij° die Januarij 1630. iiijcccxxv^li xviij^s v^d

R. Weston. Squibb

Traduction.

Mercredi ij^me de mars 1630.

M. Burlamachi pour tableaux à payer à Daniel Nyz négociant.

Par ordre daté du iij février 1630, à Philippe Burlamachi, négociant, la somme de iij^m cccxxv^li xviij^s v^d pour Daniel Nyz, outre la somme de xj^m v^c livres dont un autre acte du sceau privé a déjà ordonné le payement par voie de prêt et reçu, par brevet du seing privé émis le xxviij janvier 1630. l M iiijcccxxv^li xviij^s v^d

R. Weston. Squibb

Jovis iij^tio Martij 1630.

M. Burlamachi full of 11500^li for pictures and statues to be delivered by Daniell Nyz merchant.

By order dated ultimo Januarij 1630 to Philipp Burlamachi merchant the sôme of vii^m v^c li for certen pictures and statues w^ch Daniell Nyz merchant according to a contract is to deliver to his Ma^tes use for wich he is to have the said some of xj^m v^c li for w^ch the said Burlamachi is to pass his accompt before one of the auditors of his Ma^tes Imprest per bre de pri : Sigillo dât xxiij° november 1629. l vij^m v^c li unde isto die M^l M^l M^l clx l xix^d Scquibb iiij^e lj li Carne et ix Martij 1630 M^l M^l M^l viij^e iiijxx viij li xviij^e v^d Carne in plen soluc.

R. Weston.

Traduction.

Jeudi iij mars 1630.

M. Burlamachi, cloture de payement des 15000 l.

Par ordre daté du dernier de janvier 1630, à Philippe Burlamachi, négociant, la somme de vii^m liv. pour certains l vij^m v^c li unde isto die M^l M^l M^l clx li

pour tableaux et statues achetés à Daniel Nyz, négociant.

tableaux et statues que Daniel Nyz, négociant, en vertu d'un contrat, doit remettre à Sa Majesté, et pour lesquels il doit avoir la dite somme de xj^{m} v^{c} li^{i}. Ce dont le dit Burlamachi rendra compte devant un des auditeurs des Prêts de Sa Majesté, par brevet du sceau privé daté du xxiij^{o} novembre 1629. R. Weston.

xix^{d} Squibb iij^{e} lj^{li} Carne et ix^{o} martii 1630 M^{e} M^{l}M^{l} viij^{e} iiijxx vii^{l} liv. xviij^{s} v^{d} Carne in plen soluc.

Philipp Burlamachi for charges of pictures and statues bought by Daniell Nyz.

Verinis primo Februarii 1632.

By order dates xxx^{o} Januarij 1632, to Phillipp Burlamachi merchant the sôme of M^{l}M^{l} iiij^{c} liiij^{l} xiiij^{s} iij^{d} for soe much by him disbursed for fraight assurance and charges att Vinise and here for the pictures and statues bought by Daniell Nyz wth out accompt &c. per brê de privato Sigillo dât xxj^{o} Augusti 1632.

ex'

R. Weston Fra Cottington.

M^{l}M^{l}iiij^{c} liiij^{l} xiiij^{s}iij

Carne

Traduction.

Vendredi 1er février 1632.

Philippe Burlamachi, dépenses faites pour les statues et tableaux achetés par Daniel Nyz.

Par ordre daté du xxx janvier 1632, à Philippe Burlamachi, négociant, la somme de M^{l}M^{l} iij^{c} liiij^{l} iij^{d} pour une égale somme déboursée par lui, en frais de transport et assurances, à Daniel Nyz, sans quittance, et par ordre du sceau privé, daté du xx août 1632.

ex'

R. Weston Fra Cottington.

M^{l}M^{l}iiij^{c} liiij^{l} xiiij^{s} iij

Carne

HUBERT LE SUEUR, SCULPTEUR.

Cet illustre sculpteur jouit sans cesse de la bienveillante protection de Charles Ier. Nous trouvons enregistrées dans les registres de la Trésorerie, des sommes nombreuses qui lui furent payées pour des statues et autres ouvrages exécutés par ordre du roi : un entre autres de ces actes nous apprend qu'il fut envoyé par Charles Ier à Paris pour faire l'acquisition de divers moules et modèles. Des passages, extraits de lettres de sir Balthasar Gerbier au lord-trésorier Weston, nous porteraient à croire que la statue en bronze de Charles Ier par Le Sueur, érigée aujourd'hui à Charing-Cross, fut exécutée pour ce gentilhomme, si l'inscription de la gravure qu'en fit Hollar, ne prouvait clairement que cette sculpture fut faite aux frais du comte d'Arundel. D'après Walpole, les actes qui prouvent par et pour qui cette statue fut érigée, seraient entre les mains de la famille Howard. Le contrat fait entre l'artiste et son

protecteur est intéressant, en ce qu'il nous fait connaître la somme que coûta la statue. Tous les documents originaux sont conservés aux archives royales d'Angleterre.

Extrait d'une lettre adressée par sir Balthasar Gerbier au lord-trésorier Weston, sous date du 15 *janvier* 1630.

Je croy que Mons^r^ le Sueur ira veoir Rohamton, pour recognoistre le lieu ou ce doit poser *Carolus Magnus*. Si V. Exc. est de la meme resolution il faudra luy donner parolle affin qu'il ne perde ce beau temps sec et le printemps pour faire son modelle.

Pour le jardin je prie que V. Ex. considère de sa grande chambre seroit agreable que quattre grands partteres continuassent jusques au boutt du Jardin de la mesme largeur que seront les quattre petits du premier qui certtes sera trop petitt pour un si beau lieu. V. Exc. trouvera que la Statue du Roy paroistra beaucoup d'avantage en ceste fasson n'estant environnée de beaucoup d'arbres.

Extrait d'une autre lettre adressée par Gerbier au lord-trésorier, et datée : " de mon Hospital de Bidnall Green, ce 16 *January* 1630. "

Monseigneur,

Le Sueur m'est venu trouver me disant qu'il a parlé a V. Exc et qu'il avoit reçeu order de commencer son ouvrage desirant que ie luy donnasse le papier qu'il avoist signé pour en faire escrivre un en Englois de la mesme teneur pour la signature de V. Exc. ce que ie n'ay pas trouvé à propos mais lui ai envoyé une forme dont j'ay inserré icy la coppie selon laquelle il poura faire escrivre par un notaire un ample contract inserrant les articles que j'ay couché par escript

lesquels selon mon jugement estoient nécessaires de narer clairement et entre aultres y ay mis ceste clause qu'il sera obligé d'emploier du meilleur metall tant Jausne que Rouge, quand il apportera à V. Exc. les escripts pour vostre Signer elle poura les confronter avec celui sy affin qu'il n'y aye point de male enterette.

Pour le Notaire.

A faire pour le très-honorable lord Weston, lord grand-trésorier d'Angleterre, l'acte d'un accord conclu avec un certain Hubert le Sueur, pour l'exécution en bronze d'un cheval, un pied plus grand que nature, plus la personne de Sa Majesté le roi Charles, de six pieds de hauteur; desquels ouvrages le dit Hubert Le Sueur, doit s'acquitter avec tout l'art et toute l'habileté qui est en son pouvoir, et non seulement il sera obligé de se servir des meilleurs ouvriers pour chaque partie de son travail, mais encore il sera tenu d'employer le meilleur bronze, et de prendre le plus grand soin du placement solide de la statue sur son piédestal, qui doit être érigé à Rohamton, à droite du jardin du lord-trésorier.

Le dit Le Sueur, exécutera en outre un modèle exact de la dite statue, de même dimension que l'ouvrage définitif, et pour l'exécution de celui-ci, il s'en rapportera aux avis du chef des écuries de Sa Majesté, autant pour la forme et l'allure du cheval, que pour la position du cavalier. Ce travail étant accompli, à la pleine satisfaction de Sa Majesté et de Sa Seigneurie, le dit Le Sueur recevra pour la statue entière, complétement achevée, et dressée à l'endroit où elle doit se trouver, la somme de six cents livres, payables de la manière suivante :

Cinquante livres à la fermeture du contrat. Trois mois plus tard, (époque où le modèle doit être achevé, et jugé par Sa Majesté et Sa Seigneurie), encore cent livres. Lorsque la statue sera prête à être coulée en bronze, il recevra encore deux cents livres.

On lui remettra de nouveau cent cinquante livres, quand l'ouvrage paraîtra toucher à sa fin. Et lorsque la statue sera complétement et

parfaitement achevée et érigée à Rohamton, alors il touchera les dernières cent livres. Laquelle œuvre, le dit Le Sueur s'engage à accomplir dans l'espace de dix-huit mois, à commencer du jour d'où sera daté ce présent acte.

17 *juin* 1638.

Je soussigné, Hubert le Sueur, me suis engagé envers Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne à exécuter en bronze deux statues ayant 5 pieds 8 pouces de hauteur : l'une représentant notre feu roi Jacques, l'autre, notre gracieux souverain Charles I^er^ ; et cela pour la somme de 340^li^, argent courant d'Angleterre, payables de la manière suivante, savoir : les premières cent soixante-dix livres, comptant, et l'autre moitié après l'achèvement de l'ouvrage, et sa livraison à l'inspecteur des travaux du palais, dans le courant du mois de mars prochain. Et le dit Hubert Le Sueur, recevra les sommes précitées sans payer aucune rétribution à leur réception.

Hubert Le Sueur.

J'ai assisté comme témoin à la conclusion de cet accord.

Inigo Jones.

Votre Majesté est humblement priée de vouloir bien ordonner le payement de cent livres, pour un Mercure exécuté pour le bassin royal.

30^li^ Item, pour le buste de Votre Majesté, portant la couronne impériale, entièrement doré (pièce dont le refus causerait au suppliant une grande affliction) ce que Votre Majesté voudra.

Item pour trois modèles, dont deux Vénus et un Bacchus (tous en cire), à 3 livres chacun, en tout neuf livres. Tous ces articles ont été livrés à Votre Majesté, par

Son très-humble, obéissant et indigne Praxitèle,

Le Sueur.

FRANCOIS WALWYN, GRAVEUR SUR PIERRES.

Ni Vertue ni Walpole, ne paraissent avoir connu François Walwyn, comme graveur sur pierres fines ou de cachets, mais on ne peut douter que la pierre dont il est question dans le ci-joint acte du sceau privé, ne soit celle dont il est parlé dans le passage suivant :

« Tavernier (livre IV, chap. 17), nous dit qu'ayant eu un diamant aux armes de Charles I^er^, le shah de Perse et sa cour ne purent s'expliquer comment il était possible de graver une pierre aussi dure ; mais, ajoute-t-il, je n'osai avouer à qui il appartenait, me rappelant ce qui était arrivé jadis au chevalier de Reville, dans les états de ce prince. Le fait qu'il cite ici, et qu'il avait raconté plus haut, (livre II, chap. 10) est que Reville, ayant dit au shah qu'il avait commandé une compagnie des gardes de Charles I^er^, le prince lui demanda à quel effet il était venu en Perse ? Pour dissiper, répondit-il, le chagrin que m'a causé la mort de mon maître, chagrin qui m'empêche depuis lors de vivre

parmi des chrétiens. Le shah furieux, dit à Reville, qu'il ne comprenait pas comment lui, capitaine des gardes du roi, n'avait pas ainsi que ses soldats, versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de son souverain ! Reville fut jeté en prison, y demeura 22 jours, et n'échappa enfin que par l'intercession des eunuques de Sa Majesté [1]. »

Registre de la Trésorerie, N. 11, *page* 142.

François Walwyn.

Charles by the grace of God, king of England, Scotland, France and Ireland Defender of the faith &c. To the Trer and Undertrer of o^r^ Excheq^r^ for the time being greeting. Wee doe hereby will and Comand yo^u^ out of o^r^ treasure remaining in the Receipt of o^r^ Excheq^r^ forthwith to pay or Cause to be paid vnto Francis Walwyn or his assignes

Two hundred threescore and seaven pounds

the some of two hundred threescore and seven pounds for engraving pollishing Dyamond boart, and diuers other materialls for the Cutting and finishing of o^r^ Armes in a Dyamound w^th^ the lres of the name of o^r^ deerest Consort the Queene on each side. And these o^r^ lres shalbe yo^r^ sufficient warr^t^ and discharg in this behalfe. Giuen vnder o^r^ privy Seale att o^r^ Pallace of Westm^r^ the sixtenth day

16° January 1628(29).

of January in the fourth yeare of o^r^ Raigne.

Jo : Packer.

Traduction.

François Walwyn.

Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. Au trésorier et sous-trésorier de notre échiquier, pour le temps présent,

[1] Walpole, *Anecdotes sur la Peinture*, 5 vol. 12°. Londres, 1786. Vol. 2, pp. 113-114.

salut ! Nous, par cet acte voulons et ordonnons que vous de notre Trésor consistant en la recette de l'échiquier, payiez ou fassiez payer à François Walwyn ou à ceux assignés
267 livres. par lui, la somme de deux cent soixante-sept livres pour avoir taillé et poli un diamant et différents autres objets, ainsi que pour avoir gravé nos armes sur un diamant avec les initiales de notre chère épouse la reine, de chaque côté. Et celles-ci nos paroles vous seront une garantie suffisante à cet effet. Donné sous notre sceau privé, à notre palais
16 janvier 1628(29). de Westminster, le seizième jour de janvier, la quatrième année de notre règne.

Jo. Packer.

JEAN TORRENTIUS.

Torrentius, d'après Walpole, fut condamné à un emprisonnement de vingt années, à cause de la dissolution de ses mœurs et de son impiété ; mais il fut rendu à la liberté, par l'influence de quelques personnages de qualité et surtout d'un ambassadeur anglais, probablement sir Dudley Carleton : car c'est ce dernier qui offrit à Charles I^er^ les deux seuls tableaux de ce peintre qui soient nommés dans le catalogue de la collection royale. La lettre suivante est adressée au prince d'Orange par le roi, qui y intercède vivement en faveur du prisonnier ; cette lettre est copiée d'un manuscrit dont l'auteur doit la communication à M. Rodd de Great Newport street. Ce volume porte sur la première page ces mots : « Registre des lettres escrites en francois par Sa Majesté depuis le commencement de l'an 1617, » et paraît avoir appartenu à un secrétaire du roi. Il contient les lettres de Jacques I^er^ et de Charles I^er^, jusqu'au mois de janvier 1638-9.

Au Prince d'Orange.

Mon Cousin,

Ayans entendu qu'un nommé Torentius peintre de profession, aurois depuis quelques années tenu prison à Harlem par sentence de la Iustice de delá pour quelque profanation ou scandale par lui commis contre l'honneur de la Religion, creoyez que nous ne deserions pas le favoriser contre la teneur du ladit sentence pour abreger le terme ou mitiguer la rigueur de la dit punition laquelle nous croyons luy avoir esté justement imposée pour si enorme crime, toutaffois la reputation qu'il a d'exceller en la faculté de son art, laquelle ce seroit dommage de laisser perdre ou de perir en la prison, nous a meu par le plaisir que nous prenons en la rareté de ses œuvrages de vous prier come nous faisons affettueussement ayans la pouvoir de son enlargessement en votre main, de lui vouloir en notre faveur ottoyer son pardon et nous l'envoyer par deça ou nous aurons soing de le bien contenir dans les bornes du debvoir et de la reverence qu'il doit a la religion pour l'employer près de nous en l'exercise de c'est Art. Ce que nous nous promettons d'obtenir tant plus facillement de vous, puisque la longueur de la prison et les autres chastiments qu'il a soufferts à cette occasion doivent avoir dejà aucunement satisfait à la justice pour l'expiation de son forfait. Et ce sera une Courtoisie que nous tiendrons à obligation particulière en votre endroit pour la recognoistre et nous en revanger en autre chose dont nous vous pourrons gratifier. Et sur ce nous demeurons, Mon Cousin etc.

A notre palais de Westminster le de May 1630.

JACQUES ET PIERRE BORDIER, ÉMAILLEURS.

La lettre qui suit, adressée au secrétaire de sir François Windebank, par sir Théodore Mayerne, présente un intérêt particulier ; car ce fut à lui surtout que les Bordier et leur plus célèbre parent, Jean Petitot, dûrent les connaissances qui leur valurent une réputation si étendue comme émailleurs. Cet illustre savant, ayant dans le cours de ses expériences chimiques, fixé son attention sur la nature des couleurs, et les effets divers produits par l'action du feu, communiqua à ces artistes, le résultat de ses recherches.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre, dont ie vous remercye. Ce sera une grande œuvre de charité de tirer hors de peine deux enfans de Geneve mes compatriotes qui ont esté arrestés à Milan et sont prisonniers dans l'inquisition. Le nom de l'un est Jacques Bordier qui le Roy cognoist fort bien ayant travaillé en esmail pour Sa Ma^te^. L'autre est son

cousin nommé aussi Bordier, dont je ne scay pas le nom de baptisme [1]. Ils sont allés en Italie pour traficquer et se rendre plus capables en leur profession d'orfevrerie, et sans doubte ont porté quelque marchandize avec eux, que je croy estre la principale cause de leurs malheur. Nous implorons la bonté de Sa Maiesté pour leur delivrance que nous aimons mieux obtenir par termes d'honneur et de faveur que par des voyes plus rudes comme de represaille qui nous est aisée en nostre ville en ce temps icy auquel le Roy d'Espagne a plusieurs de ses sujects de la franche comté refugié avec leurs biens pour se garantir de l'invasion des Francois, comme aussi en tout temps les Milanois venant trafiquer parmy nous.

Je supplie Mr. le Secretaire de parler effectuellement à Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne et vous de donner conseil au present porstur comme il a à se conduire à l'endroit de Monsieur l'Ambassadeur pour obtenir des lettres de faveur pour faire tenir à son Excellence Monsieur le Marquis de Leganos ou autres qu'il appartiendra. Vos peines seront recognues par le d[t] present porteur comme vous desirerés et je vous en aurai une particulière obligation par laquelle je demeurerai,

Monsieur

Votre très affectionné serviteur,

Londres 12 Aoust 1640. THE. MAYERNE.

A M. Reade, mon noble et respectable ami, à Otelands.

Endossée : S[r] Théodore Mayerne, touchant deux Français retenus à Milan par l'Inquisition.

[1] C'était sans doute Pierre Bordier qui grava et émailla la pierre précieuse offerte par le Parlement au vainqueur, le général Fairfax, après la bataille de Naseby. Ce joyau fut plus tard vendu par les exécuteurs testamentaires de Fairfax à Ralph Thoresby, et acheté lors de la dispersion de son cabinet, par Horace Walpole. A la dernière vente de Strawberry-Hill, il tomba entre les mains de J. B. Beaven, Esq.

Corrections relatives au Mémoire sur Van Dyck.

Les notes suivantes sont extraites d'un exemplaire interfolié de « *La Vie des Peintres flamands, etc., par M. J. B. Descamps*, » en possession de Son Excellence monsieur Sylvain Van de Weyer, ministre de la Belgique, et augmenté de nombreuses notes manuscrites. Il est évident que l'auteur de ces additions, M. François Mols, natif d'Anvers et habitant de cette cité [1], pendant la majeure partie du dix-huitième siècle, a dû se donner des peines immenses pour recueillir ces matériaux. Au commencement du second volume, M. Mols dit que les registres qu'il a si fréquemment cités dans ses notes, sont ceux de la confrérie de Saint-Luc, (Académie d'Anvers), et commencent en 1453 pour finir en 1736. Sur ces livres ne sont pas inscrits moins de 27 personnes du nom de Van Dyck, dont le premier, Pierre Van Dyck, peintre, fut reçu maître en 1497, et le dernier, Henri Van Dyck, sculpteur, admis chez Oywas l'an 1723. Antoine y est ainsi indiqué : « Antoine Van Dyck reçu chez Henri Van Balen en 1610, maître en 1618, mort à Londres en 1642. Il a passé de l'école de Van Balen dans celle de Rubens dont il a fait le plus bel ornement. »

Quant à l'anecdote racontée au commencement de ce volume, M. Mols dit que cet accident n'arriva pas à la Descente de croix, ce tableau ayant été commencé en septembre 1611, et définitivement placé dans

[1] Il y mourut en 1790.

le courant de l'année 1612, ce que prouvent les « Registres du serment de l'arquebuse » ; or à cette époque, Van Dyck n'avait pas acquis le talent nécessaire pour réparer si parfaitement le dégât ; ce n'est pas non plus le St.-Sébastien de l'église des Augustins, qui reçut le dommage, car ce tableau ne fut pas achevé avant 1628.

A l'assertion de Descamps, que la Sainte Famille de Van Dyck, faite pour l'église de Savethem, fut enlevée, M. Mols réplique : « Que ce fait est évidemment une erreur, puisque le tableau surmonte encore l'autel de la Vierge, dans la même église. »

M. Mols affirme que le grand tableau peint par Van Dyck pour le maître-autel de l'église des Augustins à Anvers, fut exécuté en 1628. L'esquise en grisaille de ce tableau, citée à la page 22 de ce volume comme appartenant à lord Methuen, l'auteur a récemment eu le bonheur de la voir. Ce chef-d'œuvre de Van Dyck, a sans doute été copié du tableau original pour Pierre De Jode qui, comme on sait, en a fait une magnifique gravure. L'esquisse est à la fois d'un fini et d'une hardiesse étonnantes ; les têtes y sont pleines d'expression, et les contours bien marqués. L'heureux possesseur de ce bijou est Sir Thomas Baring.

Quant à ce qui concerne le tableau de Van Dyck pour l'église de Notre-Dame, à Courtrai, et la conduite des chanoines envers lui, M. Mols dit que quelque ait été le traitement infligé à Van Dyck, il est certain que les chanoines font de grandes difficultés pour montrer les lettres originales de Van Dyck, qui sont encore entre leurs mains : ce fait semble démontrer qu'elles ne prouvent pas à leur avantage. M. Mols cite aussi une lettre datée d'Anvers, le 8 mai 1631, et adressée par Marc Van Woonsel à M. De Braye, un des chanoines de la cathédrale, par ordre duquel le tableau était exécuté ; de cette lettre il résulte que le prix était fixé à 600 florins, et que la peinture était destinée non au maître-autel, mais à une chapelle particulière de l'église ; qu'en outre Van Dyck n'alla pas surveiller le placement, mais envoya la toile par ce même Marc Van Woonsel.

Dans le *Guide en Hollande*, etc., publié par Murray, page 108, dans un

passage relatif à cette anecdote nous trouvons : « Elle est rendue douteuse par la découverte à Gand, d'une lettre autographe de Van Dyck, reconnaissant l'envoi de la somme promise, ainsi que de quelques *gaufres*, gâteaux minces et sucrés, pour lesquels Courtrai est encore renommée, et que lui avaient offerts les chanoines [1]. »

Par rapport au voyage de Van Dyck à Anvers après son mariage, M. Mols écrit :

« Van Dyck fut fêté tout particulièrement par ses confrères les peintres et membres de l'Académie de Peinture. Il faut que Van Dyck ait fait quelques autres voyages à Anvers, pendant qu'il fut au service du roi Charles Ier; car en 1634, il fut reçu doyen de la confrérie de St.-Luc, ou des Peintres. »

[1] Dans la 2e livraison du T. Ier du *Bulletin et Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* Anvers, 1843, M. André Van Hasselt a complétement démontré la fausseté de l'anecdote rapportée par Descamps et toujours reproduite par les biographes qui lui ont succédé. Il établit de la manière la plus positive, 1° que Van Dyck n'a jamais eu affaire directement avec les chanoines courtraisiens ; 2° que tous ses rapports avec eux, ont eu lieu par l'intermédiaire de Van Woonsel ; 3° que le peintre n'a pas mis le pied à Courtrai, et que son tableau y a été expédié, déroulé et placé, lui absent.

Nous empruntons aux preuves données par M. Van Hasselt, la lettre adressée par Van Dyck au chanoine de Courtrai, R. Braye. (Nous en donnons seulement la traduction ; voir, pour l'original flamand, l'ouvrage cité, p. 140.)

Monsieur Braye,

Votre agréable lettre du 13 de ce mois m'est bien parvenue ainsi qu'une douzaine de petites gaufres, de même que j'ai reçu, par Mons. Marcus Van Moonsel la somme de cent livres de Flandre en payement de la pièce de peinture faite par votre ordre, de laquelle somme j'ai donné due quittance au dit Mons., remerciant Votre Révérence du payement aussi bien que des petites gaufres. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous donner du contentement par cet ouvrage, comme aussi (ce qui m'est infiniment agréable), j'ai appris par votre lettre que Votre Révérence de même que Monsieur le Doyen et les autres Messieurs les Chanoines, vous en êtes pleinement satisfaits. Votre Révérence désire avoir comme souvenir l'esquisse du dit tableau, laquelle je ne veux pas lui refuser, bien que je ne fasse cela pour personne d'autre. A cette fin je l'ai envoyée à Mons. Van Moonsel, pour qu'il vous la fasse parvenir. Après quoi je conclus le présent en m'offrant à vous servir selon mon pouvoir, et je demeure, Monsieur, en vous priant d'agréer mes cordiales salutations et les vœux que je fais pour que le ciel vous donne une longue et heureuse vie,

Votre très-humble serviteur,

Anvers, le 20 mars 1631. A. Van Dyck.

L'adresse portait :

« Monsieur
» Monsieur Roger Braye,
» Chanoine, etc.,
» à Courtrai. »

(Note du Traducteur.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface du Traducteur . . . . . Page 1

Préface de l'Auteur . . . . . » 3

Mémoire sur Antoine Van Dyck . . . . . » 5

Appendice au Mémoire. — 1. Traduction d'une lettre écrite en flamand, et adressée par Van Dyck à François Junius, avec un fac-simile. . . . » 57

2. Correspondance et papiers relatifs à un tableau de Van Dyck, envoyé par sir Balthasar Gerbier au lord-trésorier Weston, pour être offert au roi. » 59

3. Copie de l'acte qui accorde une pension à Van Dyck . . . . . » 64

4. Compte remis à Charles Ier par Van Dyck . . . . . » 65

5. Mandat du sceau privé, ordonnant de rembourser à Edouard Norgate les sommes payées pour frais d'entretien et de logement de Van Dyck, à son arrivée en Angleterre en 1632 . . . . . » 70

6. Sept mandats de payement sous sceau privé pour Antoine Van Dyck. » 71

7. Copie du testament d'Antoine Van Dyck . . . . . » 81

8. Copie de l'acte qui accorde une pension à Justine fille de Van Dyck, de la part de Charles II . . . . . » 87

9. Deux pétitions de Justine Van Dyck, alias Stepney, pour le payement de sa pension. . . . . » 91

Catalogue descriptif des eaux-fortes de Van Dyck . . . . . » 95

Introduction. . . . . » 97

Portrait de Jean Breugel . . . . . Page 101
» Pierre Breugel. . . . . » 104
» Antoine Cornelissen . . . . . » 106
» Antoine Van Dyck . . . . . » 109
» Érasme . . . . . » 110
» François Franck . . . . . » 113
» Judocus de Momper . . . . . » 115
» » « 2me planche. . . . . » 116
» Adam Van Oort. . . . . » 117
» Paul Pontius. . . . . » 119
» Philippe Le Roy. . . . . » 121
» » » 2me planche. . . . . » 122
» Jean Snellinx . . . . . » 123
» » » 2me planche. . . . . » 124
» François Snyders. . . . . » 125
» Pierre Stevens. . . . . » 127
» Juste Suttermans. . . . . » 129
» Antoine Triest, évêque de Gand . . . . . » 132
» Lucas Vorsterman . . . . . » 134
» Guillaume De Vos. . . . . » 137
» Paul De Vos . . . . . » 139
» Jean de Wael . . . . . » 141
» Jean Waverius ou Van den Wouwer . . . . . » 143
Le Christ couronné d'épines. . . . . » 146
Le Titien et sa maîtresse . . . . . » 148
Sainte Famille . . . . . » 150
Buste de Sénèque. . . . . » 151
Eaux-fortes attribuées a Van Dyck par différents auteurs . . . . . » 153
Documents relatifs a divers artistes contemporains de Van Dyck. . . . . » 161
Rubens. — Correspondance entre Rubens et sir Dudley Carleton, concernant un échange de tableaux peints par le premier, contre une collection de marbres antiques en possession de l'autre. . . . . » 163
Deux extraits des registres de la Chancellerie, ayant rapport aux frais d'entretien de Rubens pendant son séjour en Angleterre, et au joyau que lui offrit Charles Ier à son départ . . . . . » 206
Pièces relatives aux peintures du plafond de Whitehall. . . . . » 208
Mytens, Daniel. — Lettre à sir Dudley Carleton. . . . . » 221

Carleton, Sir Dudley. — Extrait d'une lettre au comte d'Arundel . . . » 223
Lady Carleton. — Extrait d'une lettre à son époux sir Dudley Carleton. » 224
Carleton, sir Dudley. — Extrait d'une lettre à M. Chamberlain . . . . » 226
Honthorst, Gérard. . . . . » 228
Achat de la collection de tableaux du duc de Mantoue par Charles Ier. » 237
Le Sueur, Hubert, sculpteur. . . . . » 245
Walwyn, François, graveur sur pierres fines. . . . . » 247
Torrentius, Jean, peintre . . . . . » 250
Bordier, Jacques et Pierre, émailleurs . . . . . » 252
Corrections relatives au Mémoire sur Antoine Van Dyck . . . . . » 254
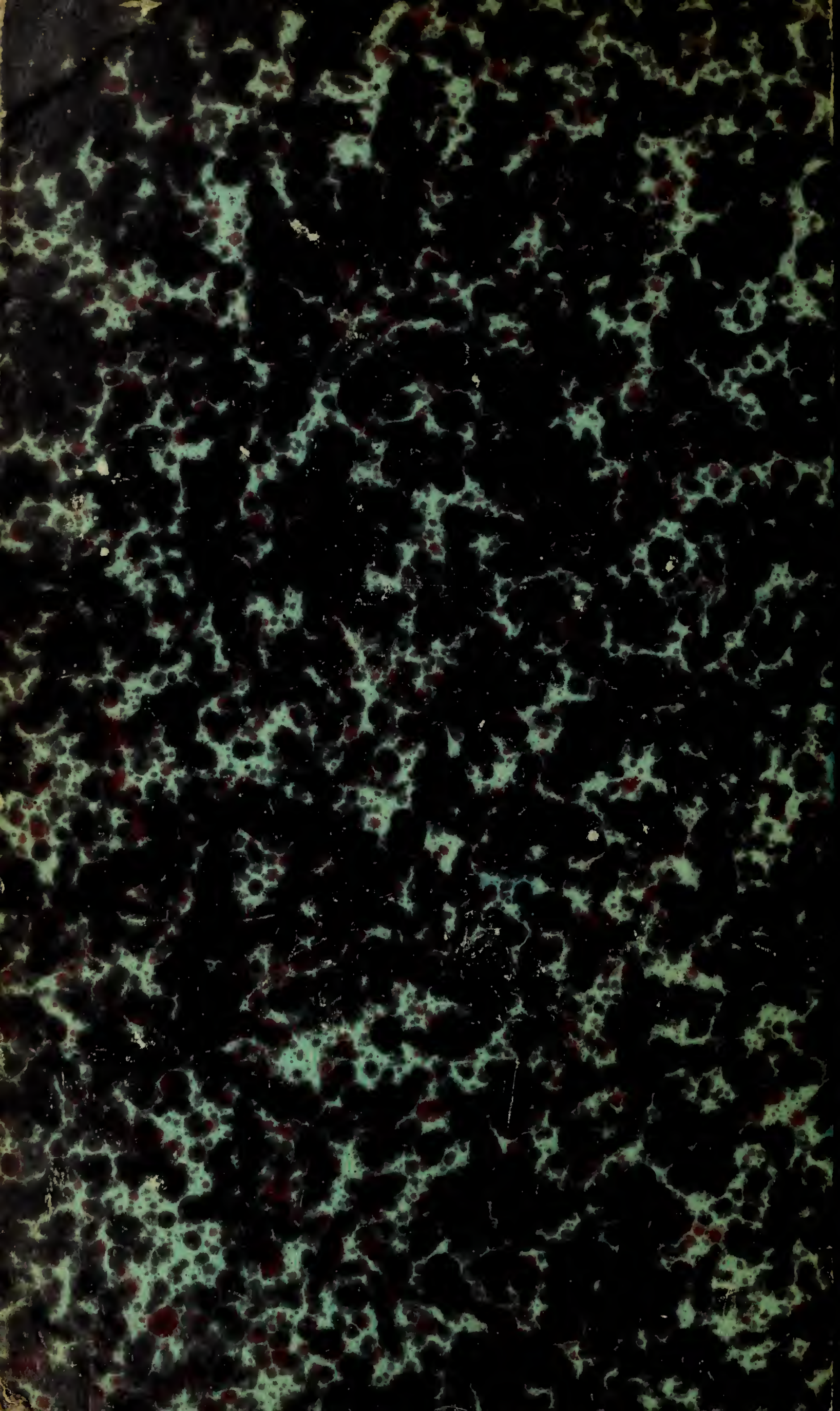
GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01360 5759